

BULL

Société anonyme au capital de 9.678.664,70 euros

Siège social : Rue Jean Jaurès BP 68

78340 Les Clayes-sous-Bois

542 046 065 R.C.S. Versailles

Apport en nature par la société CRESCENDO INDUSTRIES, d'actions des sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO.

Annexe au rapport du Conseil d'administration de la société BULL présenté à l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 18 janvier 2010, sur première convocation.



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-34, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent document le numéro d'enregistrement E.10-001 en date du 4 janvier 2010.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le numéro d'enregistrement a été attribué, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure sur le marché Euronext Paris des titres qui, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL, seront émis en rémunération de l'apport.

Le présent document incorpore par référence le document de référence de la société BULL (« BULL ») relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2009 sous le n° D.09-0203, ainsi que l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 novembre 2009 sous le numéro D.09-0203-A01.

Le présent document et le document de référence sont disponibles sur le site de l'émetteur (www.bull.fr) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf.france.org). Ils sont également disponibles, sans frais, sur simple demande de toute personne, par courrier adressé à BULL, à l'adresse suivante : Rue Jean Jaurès BP 68, 78340 Les Clayes-sous-Bois.

L'avis de réunion relatif à la tenue de l'Assemblée Générale Mixte le 18 janvier 2010 de BULL a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 149 du 14 décembre 2009.

RÉSUMÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent document. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du présent document. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent document.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du présent document avant le début de la procédure judiciaire.

La société BULL, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 9.678.664,70 euros est dénommée la « Société » ou « BULL » et le « Groupe BULL » ou le « Groupe » signifie, la Société et ses filiales françaises et étrangères au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les termes commençant par des lettres capitales utilisés dans le présent résumé ont le sens qui leur est attribué dans la note d'opération.

1. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

(a) Présentation de l'émetteur et de ses principales activités

Historique de l'évolution de la Société

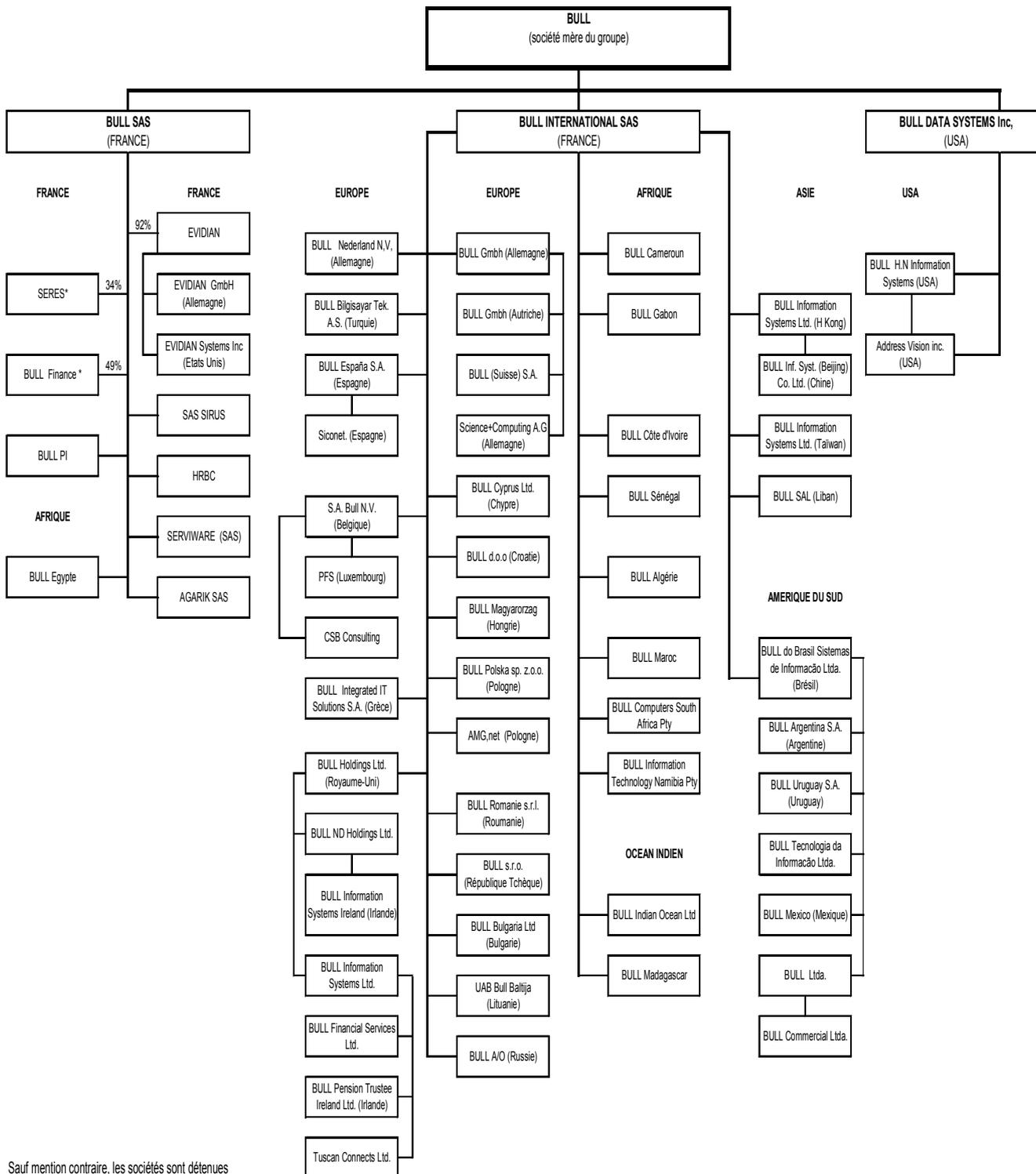
1931 :	BULL est créée pour développer les technologies de l'ingénieur norvégien Fredrik Rosing BULL
1964 :	BULL est acquise par General Electric
1970 :	BULL est revendue par GE à Honeywell
1976 :	Fusion avec la Compagnie Internationale pour l'Informatique pour devenir CII-Honeywell BULL
1982 :	CII-Honeywell-BULL est nationalisée suite au regroupement avec SEMS et Transac
1995-97 :	Privatisation
2001- 2004 :	Restructuration et recapitalisation
2005-2009 :	- Cession de la filiale italienne à Eunics SpA et de la filiale portugaise à GFI informatique, de la filiale américaine Integris Inc à Ingenix, des filiales françaises Maine CI et Serrib respectivement au groupe Elco et à Satelec-Elec. - Acquisition des sociétés Enatel en France AMG.net en Pologne, HRBC en France et en Suisse, Agarik, Serviware et Sirus en France, Siconet en Espagne, CSB au Belux, et science + computing en Allemagne.

Aperçu des activités

BULL est aujourd'hui un acteur informatique international et le seul constructeur européen. L'activité s'organise autour de trois axes majeurs et complémentaires :

- Technologies : supercalculateurs, grands serveurs d'entreprise et solutions de stockage ouvertes pour les centres informatiques de nouvelle génération, solutions de sécurité ;
- Services et solutions : acteur global des services informatiques et s'appuyant sur une expertise intégrée des infrastructures ouvertes et sécurisées, BULL propose une offre de services globale, du conseil à l'infogérance;
- Offres sectorielles : solutions verticales basées sur des expertises BULL des métiers de ses clients.

Organigramme juridique simplifié au 22 décembre 2009



Sauf mention contraire, les sociétés sont détenues directement ou indirectement à 100% par Bull

(b) Présentation des principaux agrégats comptables

Données financières sélectionnées au cours des deux derniers exercices clos et au 30 juin 2009

(en millions d'euros)	Au 30.06.2009 CONSOLIDES	Au 31.12.2008 CONSOLIDES	Au 31.12.2007 CONSOLIDES (r)
Produits des activités ordinaires	558,6	1 132,8	1 117,0
Résultat opérationnel	8,8	20,9	12,7
Résultat net de la période	2	5,7	4,6
Actif non courants	132,7	132,6	136,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	234,4	288,9	288,0
Capitaux propres	95,3	95,6	76,8
Total de bilan	646,3	727,0	817,1

r= retraité de deux modifications de présentation comptable, portant sur le crédit d'impôt recherche et les pertes et gains de change

Répartition sectorielle du Chiffre d'Affaires

(en millions d'euros)	Premier semestre		Année	Variation
	2009	2008	2008	Semestre à semestre
Hardware and Systems Solutions	180,6	156,0	338,1	+15,8%
Fulfillment & 3rd Party Products	41,5	54,6	102,7	-23,9%
Maintenance & PRS	95,5	100,0	197,8	-4,6%
Services & Solutions	241,0	240,0	494,2	+0,4%
Chiffre d'affaires total	558,6	550,6	1 132,8	+1,5%

Extrait des prévisions de résultat détaillées à l'article 3.2.8 du présent document

BULL s'était fixé en début 2009, dans le contexte d'un environnement macro-économique dégradé, un objectif d'EBIT¹ supérieur à 20 millions d'euros pour l'exercice devant se clôturer au 31 décembre 2009.

Le 29 juillet 2009, compte tenu notamment de la performance enregistrée au premier semestre 2009, BULL a relevé son objectif d'EBIT pour l'ensemble de l'exercice à plus de 25 millions d'euros, objectif d'EBIT confirmé le 29 octobre 2009 à l'occasion de la publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre.

¹ EBIT - Earnings before interest and taxes : correspond au résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels non courants, autres charges et produits financiers et quote-part des résultats des sociétés associées.

Principaux facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à BULL sont présentés en pages 55-56 du document de référence 2008 et portent notamment sur les risques liés à l'activité du Groupe, le risque de liquidité, le risque action ainsi que le risque juridique.

Les résultats et la situation financière présentés dans les états financiers *pro forma* de BULL ne constituent pas une indication de ses performances financières futures.

La réalisation de l'opération pourrait affecter le cours de l'action BULL. La réalisation de l'opération d'apport aura un impact significatif sur la structure de l'actionnariat de BULL.

Le Groupe BULL ne peut garantir que les difficultés d'intégration opérationnelle qui pourraient survenir n'auront pas de conséquences négatives importantes en termes de coûts supplémentaires et d'organisation, pouvant avoir un effet significatif défavorable sur les résultats ou la situation financière du Groupe BULL.

La non réalisation des performances financières attendues pourrait entraîner dans le futur, d'une part une dépréciation de tout ou partie de la sur valeur d'acquisition comptabilisée au bilan de BULL et d'autre part, une utilisation inférieure à celle escomptée des reports fiscaux déficitaires dont dispose BULL

Capitaux propres et endettement financier au 31 octobre 2009 (en millions d'euros) non audités :

A- Dettes courantes	
Faisant l'objet de garanties	0
Faisant l'objet de nantissements	0
Sans garanties et sans nantissements	15,6
Total (A)	15,6
B- Dettes non courantes (hors partie courante des dettes à long terme)	
Faisant l'objet de garanties	0
Faisant l'objet de nantissements (1)	15,0
Sans garanties et sans nantissements	11,5
Total (B)	26,5
C- Capital	
Capital social	9,7
Réserves liées au capital (au 31 octobre 2009)	269,4
Autres réserves et écarts de conversion au 30 juin 2009	(183,1)
Total (C)	96,0
Total (A) + (B) + (C)	138,1

(1) Nantissement d'un compte de titres financiers pour un montant total correspondant à la moitié des sommes dues au titre du prêt en nominal

Endettement financier net au 31 octobre 2009 (en millions d'euros) non audités :

Liquidités	
A. Trésorerie	29,6
B. Équivalents de trésorerie	132,2
C. Titres de placements	0
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	161,8
E. Créances financières à court terme	0
F. Dettes bancaires à court terme	13,5
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	2,1
H. Autres dettes financières à court terme	0
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+ (G) + (H)	15,6
J. Endettement financier net à court terme (I) – (E) – (D)	(146,2)
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	19,3
L. Obligations convertibles émises	7,2
M. Autres emprunts à plus d'un an	
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K) +(L) +(M)	26,5
O. Endettement financier net (J) + (N)	(119,7)

2. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Objectifs de l'opération

Le Groupe AMESYS est un leader européen dans les systèmes critiques et sécuritaires, fortement implanté dans les secteurs de la Défense, le « Homeland Security », l'Aéronautique, les Transports et l'Énergie.

Ces marchés font de plus en plus appel à des compétences et des solutions de technicité élevée en matière de calcul de haute performance et de systèmes d'information ; ils créent de nouvelles opportunités de développement tant pour le Groupe AMESYS que pour BULL.

Dans ce contexte, la transaction envisagée permettrait à BULL de constituer un groupe technologique international spécialisé dans les systèmes critiques et sécuritaires et de devenir un leader européen

combinant

- d'une part, le leadership du Groupe AMESYS dans l'ingénierie des systèmes d'acquisition et de traitement du signal en temps réel ;
- et d'autre part, l'expertise de BULL, notamment dans le traitement, l'analyse et l'exploitation des informations à grande échelle comme le calcul haute performance, le stockage ainsi que les services d'infrastructure et d'infogérance associés.

Cette transaction devrait également générer des synergies significatives basées notamment sur la très forte complémentarité des portefeuilles clients de BULL et du Groupe AMESYS ainsi que sur celle de leurs expertises métier respectives. La poursuite de la dynamique de croissance du Chiffres d'Affaires du Groupe AMESYS devrait permettre à BULL de doubler en 5 ans le chiffre d'affaires de ces activités après prise en compte des synergies commerciales.

La transaction devrait être relative tant au niveau de l'EBIT qu'au niveau du résultat net dès 2010.

Présentation de l'opération

Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'acquisition par la société BULL

- par voie d'apport par CRESCENDO INDUSTRIES, de 70% des actions de la société AMESYS SAS, 70 % des actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et 68,33 % des actions de la société ELEXO ;
- par voie de cessions, de 30 % des actions de la société AMESYS SAS, 45 % des actions de la société AMESYS CONSEIL, 30 % des actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et 31,67 % des actions de la société ELEXO² (ci-après les « Actions Cédées »).

En contrepartie, CRESCENDO INDUSTRIES serait rémunérée, en ce qui concerne les apports, par des actions de BULL à créer par augmentation de capital et, en ce qui concerne les cessions, en numéraire.

Aux termes du Projet de Traité d'Apport, CRESCENDO INDUSTRIES s'est engagée à apporter à BULL, sous certaines conditions suspensives :

- 1) 42 000 actions représentant 70 % du capital et des droits de vote de la société AMESYS SAS, société par actions simplifiée au capital de 1 372 041,16 euros, dont le siège social est sis ZAC de

² le solde des actions de la société AMESYS CONSEIL reste détenu par AMESYS SAS.

Pichaury II – BP 140-000 – 1030 Avenue Guillibert de la Lauzière – 13794 Aix-en-Provence,

- 2) 25 900 actions représentant 70 % du capital et des droits de vote de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est sis 605 rue Alfred Nobel – 34000 Montpellier,
- 3) 17 083 actions représentant 68,33 % du capital et des droits de vote de la société ELEXO, société anonyme au capital de 381.122,54 euros, dont le siège social est sis 20 rue de Billancourt – 92100 Boulogne Billancourt,

(l' « Apport »).

L'Apport est valorisé à 72 millions d'euros. Par ailleurs, le prix de cession des Actions Cédées s'élève à 32,7 millions d'euros augmentés de la trésorerie nette.

En conséquence, cet Apport sera rémunéré par une augmentation de capital de BULL au profit de CRESCENDO INDUSTRIES.

EXTRAITS RÉSULTAT COMBINE DU GROUPE AMESYS (En milliers euros)

	30/06/2009	31/12/2008
Revenus	39 872	92 361
Marge brute	11 417	27 946
Résultat opérationnel	2 053	8 234
Résultat net	4 494	6 708

EXTRAITS BILAN COMBINE DU GROUPE AMESYS (En milliers euros)

	30/06/2009	31/12/2008
Total actifs non courants	8 037	4 950
Total actifs courants	52 173	56 212
TOTAL DE L'ACTIF	60 210	61 162
Capitaux propres	22 860	21 777
Total Passifs non courants	2 223	2 462
Total Passifs courants	35 127	36 923
TOTAL DU PASSIF	60 210	61 162

Le chiffre d'affaires du Groupe AMESYS devrait approcher les 100 millions d'euros en 2009, avec un niveau de rentabilité opérationnelle proche de 10%.

Admission des actions nouvelles

Les actions émises en rémunération de l'Apport seront admises aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne que les actions composant actuellement le capital social de BULL dans les meilleurs délais à compter de leur émission.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles seront, dès leur émission, entièrement assimilées aux actions anciennes. Elles donneront droit à percevoir toute distribution qui serait décidée à compter de leur émission, et en particulier tout dividende qui serait versé par BULL au cours de l'exercice 2010.

Régime juridique de l'Apport

L'Apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples, tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce et des textes pris pour son application.

Conditions suspensives

Le Projet de Traité d'Apport prévoit que l'Apport est subordonné à la réalisation, dans les meilleurs délais et au plus tard le 18 janvier 2010 (délai éventuellement prolongé jusqu'au 31 janvier 2010), d'un ensemble de conditions suspensives non rétroactives, listées et résumées ci-après :

1. la remise, au plus tard 8 jours calendaires avant l'Assemblée Générale Mixte, du rapport du commissaire aux apports ;
2. l'approbation de l'évaluation de l'Apport et la constatation par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Apporteur ;
3. l'obtention de toutes les autorisations préalables requises par la loi et la réglementation applicables au regard de la nature des activités réglementées exercées par les Parties ;
4. l'obtention de toutes les autorisations expresses ou tacites des autorités françaises et le cas échéant étrangères compétentes en matière de contrôle des concentrations ;

5. l'enregistrement auprès de l'AMF du présent document relatif à l'opération ;
6. la levée des nantissements sur les titres apportés à BULL ;
7. la cession ou la liquidation, selon le cas, d'AMG SARL, d'AMESYS MAROC et d'AMESYS HOSPITALITY si cette dernière n'a pas été liquidée avant la Date de réalisation ;
8. l'agrément par le Conseil d'administration d'ELEXO et par l'associé unique d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, de BULL comme nouvel associé d'ELEXO et d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER ;
9. la remise de tous documents nécessaires au transfert de propriété des titres apportés par CRESCENDO INDUSTRIES à BULL ;
10. l'absence de survenance et/ou de révélation à BULL, entre le 18 novembre 2009 et la Date de réalisation de l'Apport, d'un ou plusieurs événements ayant un effet défavorable important sur la situation financière, les actifs ou l'activité du Groupe CRESCENDO INDUSTRIES ;
11. l'absence de survenance et/ou de révélation à CRESCENDO INDUSTRIES, entre le 18 novembre 2009 et la Date de réalisation de l'Apport, d'un ou plusieurs événements ayant un effet défavorable important sur la situation financière, les actifs ou l'activité de BULL et/ou de ses filiales ;
12. l'absence de refus exprès de l'un ou l'autre co-contractants parties aux contrats significatifs visés par le Protocole d'Accord pour le maintien en vigueur du ou des contrats concernés nonobstant la réalisation de l'Apport et de la Cession visés au Protocole d'Accord ;
13. la résiliation, à la Date de Résiliation, de la convention de prestations de services actuellement en vigueur entre CRESCENDO INDUSTRIES et les Sociétés.

Au jour de l'enregistrement du présent document par l'AMF, les conditions suspensives 1 et 5 (remise du rapport du Commissaire aux Apports et enregistrement du présent document par l'AMF) ont été intégralement remplies.

Date d'approbation de l'Apport

L'Assemblée Générale Mixte de BULL est convoquée pour approuver l'Apport le 18 janvier 2010 sur première convocation (ci-après dénommée la « Date de réalisation »).

Intentions de vote du principal actionnaire

France Telecom, qui détient à ce jour 10,07% du capital social a fait part de son intention de voter en faveur des résolutions qui seront soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2010.

Rémunération de l'Apport

En contrepartie de l'Apport, il sera attribué à CRESCENDO INDUSTRIES 24 millions actions nouvelles ordinaires de BULL, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, qui seront émises par cette dernière à titre d'augmentation de capital, soit une participation dans BULL égale à environ 19,87 % du capital et des droits de vote sur une base pleinement diluée, mais sans tenir compte des stock-options déjà attribuées par BULL avant le 14 octobre 2009 et non encore exercées.

Appréciation de la parité

Évaluation de l'action BULL

Une approche multicritères a été adoptée. Cette valorisation s'appuie sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponible, l'analyse du cours de bourse, l'observation des objectifs de cours publiés par les analystes financiers avant l'annonce de l'opération et la valorisation sur la base des sociétés comparables cotées.

Table 1 : Synthèse des Valorisations Obtenues sur BULL

En euros	Minimum (euro)	Maximum (euro)	Moyenne (euro)	Prime sur le cours de bourse retenu de 3,00 euro
Actualisation des flux de trésorerie disponibles	2,76	3,69	3,23	7,7%
Cours de bourse (1 mois)	2,76	3,20	2,97	(1,0%)
Cours de bourse (3 mois)	2,55	3,38	3,06	2,0%
Cours de bourse (6 mois)	1,80	3,38	2,69	(10,3%)
Observation des objectifs de cours publiés par les analystes financiers	1,80	4,50	3,18	6,0%
Multiplés boursiers des sociétés comparables	2,33	3,64	2,98	(0,6%)

La valeur de référence de l'action BULL retenue dans le cadre de la rémunération des apports a été fixée à 3 euros correspondant au cours de Bourse de clôture du 18 novembre, dernier cours avant l'annonce de l'opération au marché, et se situe dans la fourchette de valorisation moyenne de l'analyse multicritères.

Évaluation des ACTIONS AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER ET ELEXO apportées et acquises (le « Groupe AMESYS »)

Une approche multicritères a été adoptée. Cette valorisation s'appuie sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponible, la valorisation sur la base des sociétés comparables cotées et la valorisation sur la base des transactions comparables. Ces méthodes ont été appliquées à l'ensemble des sociétés apportées et acquises. En effet, les sociétés constituant un groupe fortement cohérent aux nombreux liens opérationnels et aux fortes synergies commerciales. La valorisation des activités apportées a été déterminée en retranchant de la valorisation de l'ensemble, le paiement en numéraire de 32,7 millions d'euros ainsi que de la trésorerie nette estimée de 6,5 millions d'euros.

Table 2 : Synthèse des Valorisations Obtenues sur le Groupe AMESYS

En millions d'euros	Minimum	Maximum	Moyenne	Prime sur la valeur retenue⁽¹⁾
Actualisation des flux de trésorerie disponible	150,2	191,3	170,8	53,6%
Multiples boursiers des sociétés comparables	101,5	111,5	106,5	(4,2%)
Multiples de transactions comparables	127,4	146,3	136,9	23,1%

Il est précisé que dans le tableau ci-dessus, la "Valorisation de l'ensemble" comprend une trésorerie nette estimée à 6,5 millions d'euros et que la "Valorisation des activités apportées" est hors trésorerie nette.

Éléments d'appréciation de la parité

En retenant une valeur de 3 euros par action BULL, la valeur implicite des activités apportées s'élève à 72 millions d'euros, sur la base de la remise de 24 millions d'actions BULL. Cette valeur se situe dans le bas de la fourchette des résultats des méthodes de valorisation des activités apportées.

Contrôle de l'Apport

Les rapports du commissaire aux apports, Monsieur Michel LEGER, 52, rue de la Boétie, 75008 Paris figurent en Annexe 2.2.2.2.

Conclusions du rapport du commissaire aux apports

Sur la valeur des apports : *« En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 72 000 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission. »*

Sur la rémunération des apports : *« En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la*

rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 24 000 000 d'actions Bull est équitable. »

Impact de l'opération : Montant nominal de l'augmentation de capital de BULL : 2.400.000 euros.

Prime d'apport : 69,6 millions d'euros.

Information financière pro forma résumée

BILAN CONSOLIDE PRO FORMA (En milliers euros)

ACTIF	30/06/2009				31/12/2008			
	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE
Total actifs non courants	132 676	8 037	81 840	222 553	132 587	4 950	81 840	219 377
Total actifs courants	513 644	52 173	-32 700	533 117	593 374	56 212	-32 700	616 886
TOTAL DE L'ACTIF	646 320	60 210	49 140	755 670	727 035	61 162	49 140	837 337

PASSIF	30/06/2009				31/12/2008			
	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE
Capitaux propres	95 274	22 860	49 140	167 274	95 583	21 777	49 140	166 500
Total Passifs non courants	148 550	2 223	0	150 773	150 641	2 462	0	153 103
Total Passifs courants	402 496	35 127	0	437 623	478 669	36 923	0	515 592
TOTAL DU PASSIF	646 320	60 210	49 140	755 670	727 035	61 162	49 140	837 337

*AMESYS correspond au périmètre des sociétés apportées : AMESYS SAS, ELEXO, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et leurs filiales, tel que détaillé ci-après.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA (En milliers euros)

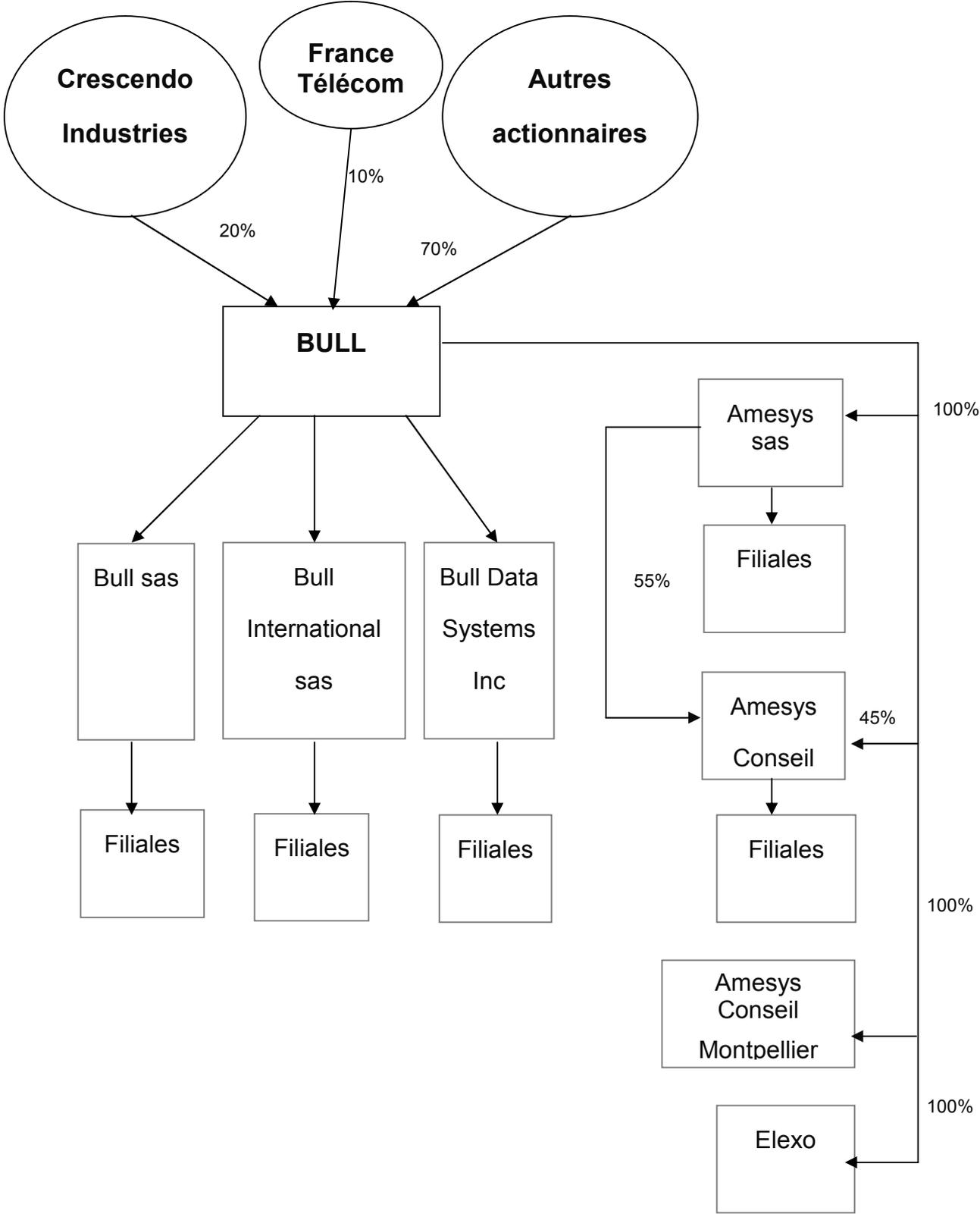
	30/06/2009				31/12/2008			
	BUL.L.	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDÉ	BUL.L.	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDÉ
Revenus	558 640	39 872	-	598 512	1 828 132	92 361	-	1 225 189
Coût des produits et services rendus	-436 545	-28 455	-701	-465 701	-877 966	-64 415	-2 022	-944 403
Marge brute	122 095	11 417	-701	132 811	254 862	27 946	-2 022	280 786
Résultat opérationnel	8 851	2 053	0	10 904	20 873	8 234	0	29 107
Résultat avant impôts et CRMF	5 021	2 057	0	7 078	13 467	8 149	0	21 616
Résultat net	2 037	4 494	0	6 531	5 701	6 708	0	12 409

*AMESYS correspond au périmètre des sociétés apportées : AMESYS SAS, ELEXO, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et leurs filiales, tel que détaillé ci-après.

Impact sur les capitaux propres part du Groupe au 30 juin 2009

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes et réserves (en milliers d'euros)	Total des capitaux propres (en milliers d'euros)
Situation de départ	96 786 647	9 679	85 595	95 274
Augmentation de capital au titre de l'Apport	24 000 000	2 400	69 600	72 000
Situation après l'Apport	120 786 647	12 079	155 195	167 274

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE BULL APRÈS RÉALISATION DE L'OPÉRATION



Les principaux termes de la Convention de gouvernance qui doit être signée entre CRESCENDO INDUSTRIES et BULL le 18 janvier 2010

- Engagement de CRESCENDO INDUSTRIES concernant sa participation au capital de BULL

CRESCENDO INDUSTRIES conservera, pendant une durée de trois ans à compter de la Date de réalisation, une participation au capital social de BULL représentant au minimum 75 % (soixante-quinze pourcent) du nombre d'actions BULL qu'elle détiendra à la Date de réalisation après réalisation de l'Apport.

Crescendo Industries a indiqué qu'elle n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis de BULL

- Droit de priorité consenti à BULL en cas de projet de cession du contrôle de CRESCENDO INDUSTRIES
- La nomination de CRESCENDO INDUSTRIES et de Monsieur Dominique LESOURD (proposée par CRESCENDO INDUSTRIES) sera proposée le 18 janvier 2010 à l'assemblée générale.

Incidence des émissions sur la situation de l'actionnaire

	Avant l'opération	Après l'opération
Capital émis	96 786 647	120 786 647
Participation de 1% (avant l'opération)	967 866	967 866
Actions potentielles	5 329 097	5 329 097
dont stock-options émises	5 323 235	5 323 235
dont Océanes	5 862	5 862
Capital potentiel	102 115 744	126 115 744
Participation de 1% diluée	0,948%	0,767%

3. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif résumé de l'opération

Date prévue de réalisation	Opération
2/12/2009	Signature de la documentation relative à l'opération par BULL et CRESCENDO INDUSTRIES
4/12/2009	Notification de l'opération aux autorités de la concurrence
14/12/2009	Publication au BALO de l'avis de convocation des actionnaires de BULL à l'Assemblée Générale Mixte du 18/01/2010.
4/01/2010	Enregistrement du présent document par l'AMF.
8/01/2010	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Versailles du rapport du Commissaire aux apports sur la parité.
18/01/2010	Assemblée Générale Mixte de BULL

Mise à disposition du document

Le présent document et le document de référence sont disponibles sur le site de l'émetteur (www.bull.fr) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Ils sont également disponibles, sans frais, sur simple demande de toute personne, par courrier à BULL, rue Jean Jaurès BP 68 – 78340 Les Clayes-sous-Bois.

Contact

Monsieur Peter CAMPBELL, Directeur des Relations Investisseurs de BULL
Rue Jean Jaurès – BP 68 – 78340 LES CLAYES SOUS BOIS
Téléphone : +33 01.30.80.32.36
Télécopie : +33 01.30.80.62.78
Email : peter.campbell@bull.net

TABLE DES MATIÈRES

1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT	22
1.1	POUR BULL	22
1.1.1	Responsable des informations contenues dans le document	22
1.1.2	Attestation du responsable du document	22
1.1.3	Contrôleurs légaux des comptes	23
1.2	POUR LA SOCIÉTÉ AMESYS SAS	24
1.2.1	Responsable des informations contenues dans le chapitre 5.2 du document	24
1.2.2	Attestation de la personne responsable du chapitre 5.2	24
1.2.3	Contrôleurs légaux des comptes	24
1.3	POUR LA SOCIÉTÉ AMESYS CONSEIL MONTPELLIER	25
1.3.1	Responsable des informations contenues dans le chapitre 5.4 du document	25
1.3.2	Attestation de la personne responsable du chapitre 5.4	25
1.3.3	Contrôleurs légaux des comptes	25
1.4	POUR LA SOCIÉTÉ ELEXO	26
1.4.1	Responsable des informations contenues dans le chapitre 5.5 du document	26
1.4.2	Attestation de la personne responsable du chapitre 5.5	26
1.4.3	Contrôleurs légaux des comptes	27
2	RENSEIGNEMENTS SUR L'OPÉRATION ET SES CONSÉQUENCES	28
2.1	ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'APPORT	29
2.1.1	Liens préexistants entre les sociétés en cause	29
2.1.2	Motifs et buts de l'opération	30
2.2	ASPECTS JURIDIQUES DE L'OPÉRATION	34
2.2.1	Description générale de l'opération	34
2.2.2	Contrôle de l'opération	43
2.2.3	Rémunération de l'Apport	44
2.3	COMPTABILISATION DES APPORTS	46
2.3.1	Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge	46
2.3.2	Rapport du Commissaire aux apports	46
2.3.3	Détail du calcul de la prime d'apport	46
2.4	RÉMUNÉRATION DES APPORTS	47
2.4.1	Évaluation des activités apportées et acquises	47
2.4.2	Valorisation de l'action BULL	52
2.4.3	Éléments d'appréciation de la parité et établissement de la valeur d'apports	57
2.5	CONSÉQUENCES	58
2.5.1	Conséquences pour la société BULL et ses actionnaires	58
2.5.2	Conséquences pour l'Apporteur	70
2.5.3	Montant et traitement comptable relatif aux frais de l'opération	70
3	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DES APPORTS.....	70
3.1	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	70
3.2	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	70
3.2.1	Précisions sur le document de référence	70
3.2.2	Facteurs de risque liés à l'opération	73
3.2.3	Déclaration sur le fonds de roulement net	75
3.2.4	Capitaux propres et endettement	75
3.2.5	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'opération	77
3.2.6	Dépenses liées à l'opération	78
3.2.7	Dilution	78
3.2.8	Prévisions de Résultat	79
4	INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA	80
5	PRÉSENTATION DES ENTITÉS FAISANT L'OBJET DE L'APPORT	87
5.1	PRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS APPORTÉES	87
5.1.1	Renseignements généraux	87
5.1.2	Renseignements de caractère général concernant le capital / Organigramme	88
5.1.3	Renseignements financiers	94
5.2	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AMESYS SAS	95

5.2.1	Renseignements généraux	95
5.2.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	97
5.2.3	Renseignements relatifs à l'activité d'AMESYS SAS	98
5.2.4	Renseignements financiers	106
5.2.5	Renseignements concernant l'évolution récente d'AMESYS SAS	109
5.3	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AMESYS CONSEIL	109
5.3.1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	110
5.3.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	112
5.3.3	Renseignements relatifs à l'activité d'AMESYS CONSEIL	113
5.3.4	Renseignements financiers	117
5.3.5	Renseignements concernant l'évolution récente d'AMESYS CONSEIL	119
5.4	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AMESYS CONSEIL MONTPELLIER	120
5.4.1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	120
5.4.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	122
5.4.3	Renseignements relatifs à l'activité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER	123
5.4.4	Renseignements financiers	126
5.4.5	Renseignements concernant l'évolution récente d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER	128
5.5	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ELEXO	129
5.5.1	Renseignements généraux	129
5.5.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	131
5.5.3	Renseignements relatifs à l'activité d'ELEXO	132
5.5.4	Renseignements financiers	135
5.5.5	Renseignements concernant l'évolution récente de ELEXO	137
ANNEXE 1.1.3	139
Comptes consolidés et sociaux de BULL	139
ANNEXE 1.2.3	239
Comptes sociaux Amesys SAS	239
ANNEXE 1.3.3	275
Comptes sociaux Amesys Conseil Montpellier	275
ANNEXE 1.4.3	289
Comptes sociaux Elexo	289
ANNEXE 2.2.2.1	309
Résolutions publiées dans BALO le 14 décembre 2009	309
ANNEXE 2.2.2.2	313
Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports et les rémunérations	313
ANNEXE 3.2.1	332
Statut au 30 juin 2009 des plans de stock options du Groupe BULL	332
ANNEXE 3.2.8	342
Rapport des Commissaires aux comptes sur les perspectives de Résultats de Bull	342
ANNEXE 4	344
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations financières pro forma	344
ANNEXE 5.1.3	348
Information financière IFRS combinée des Sociétés Apportées au 30 juin 2009	348

1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT

1.1 POUR BULL

1.1.1 Responsable des informations contenues dans le document

La personne responsable du présent document est Didier Lamouche, Président-directeur général.

1.1.2 Attestation du responsable du document

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, contenues dans les chapitres 1 à 4 du présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble des chapitres 1 à 4 du présent document. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques, pro forma et prévisionnelles présentées dans le document de référence déposé le 6 avril 2009 sous le numéro D.09-0203, dans l'actualisation du document de référence déposée le 26 novembre 2009 sous le numéro D.09-0203-A01 et dans le présent document d'information ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma figurant en annexe 4 du présent document d'information contient une observation relative à l'écart d'acquisition qui sera généré par l'apport.

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes sociaux 2008 figurant pages 117-119 du document de référence 2008 contient l'observation suivante:

"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe « résumé des principes comptables essentiels » qui expose la première application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2008-15 du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés."

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes semestriels consolidés résumés 2009 figurant page 17 du rapport semestriel 2009 contient l'observation suivante:

"Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2

de l'annexe qui expose la première application de la norme IFRS 8, segments opérationnels. »

Monsieur Didier Lamouche,
Président-directeur général de BULL.

1.1.3 Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes de BULL et le rapport général des Commissaires aux Comptes figurent en Annexe 1.1.3.

1.1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

GRANT THORNTON

R.C.S. Paris 632 013 843
100, rue de Courcelles, 75017 Paris
Représenté par Monsieur Vincent Papazian

Le cabinet GRANT THORNTON a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire le 12 juin 2007 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

DELOITTE & ASSOCIÉS

R.C.S. Nanterre 572 028 041
185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Monsieur Albert Aïdan

Le cabinet Deloitte & Associés a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire le 21 avril 2005 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

IGEC

R.C.S. Paris 662 00 512
3 rue Leon Jost, 75017 Paris
Représenté par Monsieur Gilbert Le Pironnec

Le cabinet IGEC a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant le 12 juin 2007 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cabinet BEAS

R.C.S. Nanterre 315 172 445
7-9, Villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Monsieur Alain Pons

Le cabinet BEAS a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant le 21 avril 2005 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.2 POUR LA SOCIÉTÉ AMESYS SAS

1.2.1 Responsable des informations contenues dans le chapitre 5.2 du document

Monsieur Philippe VANNIER, Président d'AMESYS SAS

1.2.2 Attestation de la personne responsable du chapitre 5.2

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le chapitre 5.2 du présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, contenues dans le chapitre 5.2 du présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce chapitre. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques figurant dans le présent document au chapitre 5.2 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports ne comportent aucune observation ni réserve. »

Monsieur Philippe VANNIER,
Président d'AMESYS SAS.

1.2.3 Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux d'Amesys SAS et le rapport général du Commissaire aux Comptes figurent en Annexe 1.2.3.

1.2.3.1 Commissaires aux compte titulaire

ERNST & YOUNG SAS
R.C.S Nanterre 438 476 913
408, avenue du Prado, BP 116, 13627 Marseille
Représenté par Monsieur Jérôme Magnan

ERNST & YOUNG SAS a été renouvelé le 30 juin 2008 dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

1.2.3.2 Commissaire aux comptes suppléant

FINAUDIT

R.C.S Marseille 411 604 374

27, rue Sylvabelle, 13006 Marseille

Représenté par Monsieur Philippe Pignol

FINAUDIT a été renouvelé le 30 juin 2008 dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

1.3 POUR LA SOCIÉTÉ AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

1.3.1 Responsable des informations contenues dans le chapitre 5.4 du document

Monsieur Philippe VANNIER, Président d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

1.3.2 Attestation de la personne responsable du chapitre 5.4

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le chapitre 5.4 du présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, contenues dans le chapitre 5.4 du présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce chapitre. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques figurant dans le présent document au chapitre 5.4 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports ne comportent aucune observation ni réserve. »

Monsieur Philippe VANNIER,
Président d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER.

1.3.3 Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux d'Amesys Conseil Montpellier et le rapport général du Commissaire aux Comptes figurent en Annexe 1.3.3.

1.3.3.1 Commissaire aux comptes titulaire

Monsieur Vincent LAMBERT

Né le 27 mars 1966 à Orange (84)

De nationalité française

6 rue Fontenille, 34000 Montpellier

Monsieur Vincent LAMBERT a été nommé le 1er mars 2005 en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

1.3.3.2 Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Lionel NAZON

Né le 14 août 1959 à Montpellier (34)

De nationalité française

1222, avenue de la Pompignane, 34000 Montpellier

Monsieur Lionel NAZON a été nommé le 1er mars 2005 en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

1.4 POUR LA SOCIÉTÉ ELEXO

1.4.1 Responsable des informations contenues dans le chapitre 5.5 du document

Monsieur Stéphane SALIES, Président d'ELEXO

1.4.2 Attestation de la personne responsable du chapitre 5.5

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le chapitre 5.5 du présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, contenues dans le chapitre 5.5 du présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce chapitre. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques figurant dans le présent document au chapitre 5.5 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports ne comportent aucune observation ni réserve. »

Monsieur Stéphane SALIES,
Président d'ELEXO.

1.4.3 Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux d'ELEXO et le rapport général du Commissaire aux Comptes figurent en Annexe 1.4.3.

1.4.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG AUDIT

R.C.S Nanterre 344 366 315

Faubourg de l'Arche 11 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie

Représenté par Monsieur Jérôme Magnan

ERNST & YOUNG AUDIT a été nommé commissaire aux comptes titulaire le 25 juin 2008 pour une période de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.4.3.2 Commissaire aux comptes suppléant

AUDITEX

R.C.S Nanterre 377 652 938

Faubourg de l'Arche 11 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie

Représenté par Monsieur Jacques Mariacci

AUDITEX a été nommé commissaire aux comptes suppléant le 25 juin 2008 pour une période de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.5 POUR L'ENSEMBLE COMBINE AMESYS

1.5.1 Responsable des informations contenues dans le chapitre 5.1 et dans l'Annexe 5.1.3 du document

Monsieur Philippe VANNIER, Président du Directoire de CRESCENDO INDUSTRIES

1.5.2 Attestation de la personne responsable du chapitre 5.1 et dans l'Annexe 5.1.3 du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans

les Chapitres 5.1 et 5.3 et dans l'annexe 5.1.3 du présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu d'Ernst & Young une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes contenues dans l'annexe 5.1.3 du présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de cette annexe. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières combinées figurant dans le présent document à l'annexe 5.1.3 ont fait l'objet d'un rapport du contrôleur légal figurant en annexe 5.1.3 dudit document qui contient une observation sur les dispositions sur la consolidation de la norme IAS 27.»

Monsieur Philippe VANNIER,

Président du directoire de CRESCENDO INDUSTRIES

2 RENSEIGNEMENTS SUR L'OPÉRATION ET SES CONSÉQUENCES

Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'acquisition par la société BULL

- par voie d'apport par CRESCENDO INDUSTRIES de 70 % des actions de la société AMESYS SAS, 70 % des actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et 68,33 % des actions de la société ELEXO.

- par voie de cessions par CRESCENDO INDUSTRIES de 30 % des actions de la société AMESYS SAS, 30 % des actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, 45 % des actions de la société AMESYS CONSEIL et 31,67 % des actions de la société ELEXO³.

En contrepartie, CRESCENDO INDUSTRIES serait rémunérée, en ce qui concerne les apports, par des actions de BULL à créer par augmentation de capital et, en ce qui concerne les cessions, en numéraire.

A ce titre, un Projet de Traité d'Apport des titres des sociétés ELEXO, AMESYS SAS et AMESYS CONSEIL MONTPELLIER a été signé entre les parties (le « Projet de Traité d'Apport »). Cette opération d'apport est celle que le présent document a pour objet de présenter aux actionnaires de BULL en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2010.

Aux termes du Projet de Traité d'Apport, CRESCENDO INDUSTRIES s'est engagée à apporter à

³ Le solde des actions de la société AMESYS CONSEIL reste détenu par AMESYS SAS.

BULL, sous certaines conditions suspensives :

1. 17 083 actions représentant 68,33 % du capital et des droits de vote de la société ELEXO, société anonyme au capital de 381 122,54 euros, dont le siège social est sis 20 rue de Billancourt – 92100 Boulogne-Billancourt,
2. 42 000 actions représentant 70 % du capital et des droits de vote de la société AMESYS SAS, société par actions simplifiée au capital de 1 372 041,16 euros, dont le siège social est sis ZAC de Pichaury II – BP 140-000 – 1030 Avenue Guillibert de la Lauzière – 13794 Aix-en-Provence,
3. 25 900 actions représentant 70 % du capital et des droits de vote de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est sis 605 rue Alfred Nobel – 34000 Montpellier ;

(l' « Apport »).

L'Apport est valorisé à 72 millions d'euros.

L'activité en matière de systèmes sécuritaires et critiques et plus particulièrement sur les marchés de la défense, de l'aéronautique, des télécoms, des transports de l'énergie et de l'industrie, des réseaux et de la sécurité ainsi que de la microélectronique du Groupe CRESCENDO INDUSTRIES est logée dans les sociétés faisant l'objet de l'Apport et/ou des cessions concomitantes à l'Apport, de sorte que par cette opération, le Groupe CRESCENDO INDUSTRIES apporte et/ou cède toute son activité (à l'exception des sociétés AMG SARL, AMESYS MAROC et AMESYS HOSPITALITY qui ne font pas partie du périmètre de l'opération et qui seront soit cédées par AMESYS SAS à CRESCENDO INDUSTRIES préalablement à la Date de réalisation de l'opération, soit liquidées amiablement préalablement à ladite Date de réalisation).

En conséquence, cet Apport sera rémunéré par une augmentation de capital de BULL au profit de CRESCENDO INDUSTRIES.

2.1 ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'APPORT

2.1.1 Liens préexistants entre les sociétés en cause

2.1.1.1 Liens en capital

Préalablement aux apports et à la date d'enregistrement du présent document, il n'existe aucun lien direct ou indirect en capital et en droits de vote entre les sociétés BULL et CRESCENDO INDUSTRIES ou ses filiales directes (y compris celles dont les actions sont apportées à BULL).

2.1.1.2 Dirigeants communs

Préalablement aux apports et à la date d'enregistrement du présent document, il n'existe aucun dirigeant commun entre les sociétés BULL et CRESCENDO INDUSTRIES ou ses filiales directes (y compris celles dont les actions sont apportées à BULL).

2.1.1.3 Filiales détenues en commun et dépendance à l'égard d'un même groupe

Néant.

2.1.1.4 Accords techniques ou commerciaux

Néant.

2.1.2 Motifs et buts de l'opération

L'opération a pour objectif de constituer un pôle d'envergure internationale dans les domaines de l'électronique et de l'informatique critique et sécuritaire en couplant le savoir-faire technique de BULL en matière de calcul haute performance et de services d'infrastructures complexes et sécurisées, avec les compétences du Groupe AMESYS en matière de traitement de signal.

Le Groupe AMESYS propose à ses clients des produits, des solutions, de l'ingénierie sur mesure et du conseil qui leur permettent de réaliser dans les meilleures conditions de sécurité la mission vitale qui lui est assignée.

Son portefeuille d'activités recouvre :

- des produits destinés à la Défense et Sécurité (contrôle des communications, systèmes d'information gouvernementaux, équipements de guerre électronique, traitement du signal pour la guerre électronique, cryptographie...).
- l'ingénierie de solutions sur spécifications (contrôle de tir missile, intercepteurs radar, logiciels critiques...).
- la fourniture de services d'expertise technique pour produits spécifiques : R&D pour compte de tiers et assistance technique dans des domaines critiques.

Il a connu une croissance organique moyenne annuelle de 25% entre 2004 et 2008.

Doté aujourd'hui d'un effectif d'environ 850 salariés, composé à 80% d'ingénieurs, il opère au travers de quatre entités juridiques principales :

- AMESYS SAS (produits et solutions du groupe pour les domaines civil et militaire ainsi que pour le homeland security)
- AMESYS CONSEIL (conseil technologique dans les mêmes domaines)
- AMESYS CONSEIL MONTPELLIER (conseil dans les systèmes d'information monétique et logistique)
- ELEXO (distribution de produits tiers sur étagère).

En 2009 la défense et la sécurité (civile ou militaire) aura représenté environ 2/3 de son chiffre d'affaires.

Complémentarités commerciales

Les clients des deux Groupes pourront bénéficier de solutions complètes et de nouveaux services combinant les offres complémentaires des deux groupes. Ainsi BULL pourra tirer parti de l'accès privilégié du Groupe AMESYS à des clients militaires ou gouvernementaux ayant d'importants besoins en systèmes d'information critiques.

De son côté le Groupe AMESYS pourra bénéficier du réseau international de BULL comme levier de son développement à l'export.

Le chiffre d'affaires du Groupe AMESYS a enregistré une forte croissance annuelle de 25% en moyenne sur la période 2004-2008, et devrait approcher les 100 millions d'euros en 2009, avec un niveau de rentabilité opérationnelle proche de 10%. La poursuite de cette dynamique devrait permettre à BULL de doubler en 5 ans le chiffre d'affaires de ces activités après prise en compte des synergies commerciales.

La transaction devrait être relative tant au niveau de l'EBIT qu'au niveau du résultat net dès 2010.

Synergies des compétences

L'association des deux groupes permettra de construire des solutions intégrées s'appuyant sur les compétences distinctives de chaque groupe (stockage, calcul intensif, infogérance, intégration de systèmes pour BULL, traitement de signal de haute technicité pour le Groupe AMESYS), de proposer des offres différenciatrices sur le marché et d'assumer ensemble des projets plus larges.

2.1.2.1 Intérêt de l'opération pour BULL et ses actionnaires

L'opération permettra à BULL de prendre position sur les marchés spécifiques des systèmes critiques et sécuritaires qui font de plus en plus appel à la performance de calcul et de stockage, et à des services sophistiqués de traitement et d'exploitation de l'information

Grâce à elle, BULL constituera un groupe technologique international spécialisé dans les systèmes critiques et sécuritaires et deviendra un leader européen combinant :

- d'une part, le leadership du Groupe AMESYS dans l'ingénierie des systèmes d'acquisition et de traitement du signal en temps réel ;
- et d'autre part, l'expertise de BULL, notamment dans le traitement, l'analyse et l'exploitation des informations à grande échelle comme le calcul haute performance, le stockage ainsi que les services d'infrastructure et d'infogérance associés.

Cette transaction devrait également générer des synergies significatives basées notamment sur la très forte complémentarité des portefeuilles clients de BULL et du Groupe AMESYS ainsi que sur celle de leurs expertises métier respectives.

Compte tenu des complémentarités géographiques, des portefeuilles clients et des activités des deux sociétés, des synergies de coûts envisageables sont limitées, et se réaliseraient par exemple par la rationalisation logistique ou de locaux.

L'opération permettrait d'accélérer l'utilisation des pertes fiscales de BULL à partir de l'obtention de l'intégration fiscale du Groupe AMESYS puisque son résultat fiscal s'ajoutera à celui du Groupe BULL en France. Dans une moindre mesure la charge liée au remboursement de la Clause de Retour à Meilleure Fortune sera accrue puisque le Groupe AMESYS contribuera positivement au résultat courant avant impôts du Groupe BULL, montant qui sert d'assiette du calcul des paiements. Cependant, les valorisations du Groupe AMESYS et de BULL présentées dans le présent document ne prennent pas en compte ces impacts. Une appréciation conservatrice des synergies fiscales permet d'y attribuer une valeur d'au moins 30 millions d'euros.

Complémentarités de clients et enrichissement de l'offre

BULL pourra tirer parti de l'accès privilégié du Groupe AMESYS à des clients étatiques (militaires ou gouvernementaux) ayant d'importants besoins en systèmes d'information critiques, et poursuivre ainsi sa pénétration dans ces secteurs.

Les offres des deux groupes étant sensiblement différentes et complémentaires, les clients actuels des deux groupes pourront bénéficier d'une offre complète et de nouveaux services.

Positionnement différenciateur

Les expertises combinées des deux groupes permettront de proposer une offre complète de systèmes critiques d'aide à la décision : capteurs, traitement et stockage de données, intégration et infogérance des systèmes des clients. Cette offre complète apportera une nette différenciation par rapport à la concurrence, et permettra au nouvel ensemble de mener à bien des projets de bout en bout en captant une plus grande partie de la valeur liée à ces projets.

Consolidation de l'actionnariat industriel de BULL

Par cette opération BULL se dotera d'un nouvel actionnaire de référence, CRESCENDO INDUSTRIES, qui détiendra près de 20% de son capital et pourra l'accompagner dans son développement futur

2.1.2.2 Intérêt de l'opération pour CRESCENDO INDUSTRIES et ses actionnaires

L'intérêt de l'opération pour CRESCENDO INDUSTRIES est d'arrimer le Groupe AMESYS à un expert en infrastructures informatiques performantes, complexes et sécurisées.

Le rapprochement avec BULL confèrera aux entités du Groupe AMESYS la taille et l'assise financière qui faisaient défaut pour pouvoir répondre en direct à certains grands appels d'offre. Elles pourront se positionner sur des projets de plus grande ampleur à l'export. Elles disposeront du réseau de distribution de BULL, très bien implanté hors de France.

Dans le cadre de cette opération d'apport, CRESCENDO INDUSTRIES acquerra une participation minoritaire de 19,87% dans le capital de BULL (sur la base d'un capital composé de 120 786 647 actions). Comme futur actionnaire de BULL, CRESCENDO INDUSTRIES contribuera à la définition et l'accompagnement d'une stratégie dynamique de développement du nouvel ensemble dans le domaine des systèmes critiques et sécuritaires.

2.2 ASPECTS JURIDIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Description générale de l'opération

Calendrier indicatif de l'opération

Date prévue de réalisation	Opération
16/11/2009	Conseil de Surveillance et Directoire de CRESCENDO INDUSTRIES autorisant la réalisation de l'opération
17/11/2009	Conseil d'administration de BULL autorisant la réalisation de l'opération
18/11/2009	Signature de l'offre / accord d'exclusivité par BULL et CRESCENDO INDUSTRIES.
27/11/2009	Avis des institutions représentatives du personnel
2/12/2009	Signature de la documentation relative à l'opération par BULL et CRESCENDO INDUSTRIES
4/12/2009	Notification de l'opération aux autorités de la concurrence
14/12/2009	Publication au BALO de l'avis de convocation des actionnaires de BULL à l'Assemblée Générale Mixte du 18/01/2010.
4/01/2010	Enregistrement du présent document par l'AMF.
8/01/2010	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Versailles du rapport du Commissaire aux apports sur la parité.
18/01/2010	Assemblée Générale Mixte de BULL

2.2.1.1 Protocole d'accord

BULL et CRESCENDO INDUSTRIES ont considéré l'opportunité d'un rapprochement stratégique entre les sociétés du périmètre.

L'Apport s'inscrit dans le cadre d'une opération d'acquisition des sociétés AMESYS SAS, AMESYS

CONSEIL, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO par BULL, par voie d'apports et de cessions, dont les principales caractéristiques ont été arrêtées dans un protocole d'accord rédigé en langue française, en date du 2 décembre 2009 signé entre BULL et CRESCENDO INDUSTRIES.

Dans le cadre de l'Apport, CRESCENDO INDUSTRIES a souscrit auprès de BULL des déclarations et garanties usuelles, portant en particulier sur les actifs et passifs des sociétés composant le Groupe AMESYS.

Dans le cadre de l'Apport, Monsieur Didier Lamouche, Président-directeur général de BULL, a attesté au profit de CRESCENDO INDUSTRIES que, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, les informations figurant dans le document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers par BULL le 6 avril 2009 sous le n° D.09-0203, ainsi que l'actualisation du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 novembre 2009 et les communiqués de presse publiés par BULL depuis le dépôt dudit document de référence, étaient, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportaient pas d'omission ou d'erreur de nature à en altérer la portée.

BULL a fait au profit de CRESCENDO INDUSTRIES des déclarations usuelles portant, notamment, sur sa capacité à réaliser l'opération d'Apport, sa constitution et son existence ainsi que celle de ses filiales et les titres de capital ou les titres donnant accès à son capital.

2.2.1.2 Projet de Traité d'Apport

Le 16 novembre 2009, le Conseil de Surveillance et le Directoire de CRESCENDO INDUSTRIES et le 17 novembre 2009 le Conseil d'administration de BULL ont respectivement approuvé le principe de l'opération d'apport par CRESCENDO INDUSTRIES à BULL d'une partie des actions détenues par CRESCENDO INDUSTRIES dans les sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO, ainsi que les termes et conditions du Projet de Traité d'Apport qui a été signé le 18 décembre 2009, (ci-après le « Projet de Traité d'Apport » dont les principaux éléments figurent ci-après).

Description de l'Apport

Le Groupe CRESCENDO INDUSTRIES s'est engagé à apporter à BULL, sous certaines conditions suspensives :

- 1) 42 000 actions représentant 70 % du capital et des droits de vote de la société AMESYS SAS, société par actions simplifiée au capital de 1 372 041,16 euros, dont le siège social est sis ZAC de Pichaury II – BP 140-000 – 1030 Avenue Guilibert de la Lauzière – 13794 Aix-en-Provence,
- 2) 25 900 actions représentant 70 % du capital et des droits de vote de la société AMESYS CONSEIL

MONTPELLIER, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est sis 605 rue Alfred Nobel – 34000 Montpellier ;

- 3) 17 083 actions représentant 68,33 % du capital et des droits de vote de la société ELEXO, société anonyme au capital de 381 122,54 euros, dont le siège social est sis 20 rue de Billancourt – 92100 Boulogne Billancourt,

(l'« Apport »).

L'activité en matière de systèmes sécuritaires et critiques et plus particulièrement sur les marchés de la défense, de l'aéronautique, des télécoms, des transports de l'énergie et de l'industrie, des réseaux et de la sécurité ainsi que de la microélectronique du Groupe CRESCENDO INDUSTRIES est logée dans les sociétés faisant l'objet de l'Apport et/ou des cessions concomitantes à l'Apport, de sorte que par cette opération, le Groupe CRESCENDO INDUSTRIES apporte et/ou cède toute son activité (à l'exception des sociétés AMG SARL, AMESYS MAROC et AMESYS HOSPITALITY qui ne font pas partie du périmètre de l'opération et qui seront soit cédées par AMESYS SAS et AMESYS CONSEIL à CRESCENDO INDUSTRIES préalablement à la Date de réalisation de l'opération, soit liquidées amiablement préalablement à ladite Date de réalisation).

Valeur de l'Apport

L'Apport est valorisé à 72 millions d'euros.

La rémunération de l'Apport

En rémunération de l'Apport, CRESCENDO INDUSTRIES recevra 24 millions actions de la société BULL (la « Société Bénéficiaire») d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune et assortie chacune d'une prime d'apport de 2,90 euros, entièrement libérées, à émettre par la Société Bénéficiaire au titre d'une augmentation corrélative de son capital à intervenir à la Date de réalisation.

La structure de l'actionariat de BULL ainsi qu'un organigramme du Groupe à l'issue de l'opération d'Apport figurent aux paragraphes 2.5.1.2 et 2.5.1.3 du présent document.

L'ensemble des conditions suspensives prévues devra avoir été levé au plus tard à la Date de réalisation.

Le Projet de Traité d'Apport prévoit que la réalisation de l'Apport est subordonnée à la levée d'un ensemble de conditions suspensives et notamment :

1. la remise, au plus tard 8 jours calendaires avant l'Assemblée Générale Mixte, du rapport du (des) commissaire(s) aux apports désigné(s) par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Versailles, ne remettant pas en cause les modalités financières de l'Apport

prévues dans le Protocole d'Accord et dans le Projet de Traité d'Apport ;

2. l'approbation de l'évaluation de l'Apport et la constatation par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Apporteur ;
3. l'obtention de toutes les autorisations préalables requises par la loi et la réglementation applicables au regard de la nature des activités réglementées exercées par les Parties ;
4. l'obtention de toutes les autorisations expresses ou tacites des autorités françaises et le cas échéant étrangères compétentes en matière de contrôle des concentrations ;
5. l'enregistrement auprès de l'AMF du présent document relatif à l'opération ;
6. la levée des nantissements sur les titres apportés à BULL dont sont actuellement bénéficiaires les établissements bancaires (Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuelle Alpes Provence, BNP Paribas, Banque Populaire Rives de Paris, CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque et Société Générale) ayant consenti un prêt senior à CRESCENDO INDUSTRIES le 5 mars 2007 ;
7. la cession ou la liquidation, selon le cas, d'AMG SARL, d'AMESYS MAROC et d'AMESYS HOSPITALITY si cette dernière n'a pas été liquidée avant la Date de réalisation ;
8. l'agrément par le Conseil d'administration d'ELEXO et par l'associé unique d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, de BULL comme nouvel associé d'ELEXO et d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER ;
9. la remise de tous documents nécessaires au transfert de propriété des titres apportés par CRESCENDO INDUSTRIES à BULL ;
10. l'absence de survenance et/ou de révélation à BULL, entre le 18 novembre 2009 et la Date de réalisation de l'Apport, d'un ou plusieurs événements (x) ayant un effet défavorable important sur la situation financière, les actifs ou l'activité du Groupe CRESCENDO INDUSTRIES, (y) dont l'impact négatif individuel sur le résultat net de l'une et/ou l'autre des sociétés du Groupe CRESCENDO INDUSTRIES (par exemple par l'enregistrement d'une provision dans les comptes) serait supérieur à 500 000 euros par événement ou qui entraînerait un décaissement par l'une et/ou l'autre des sociétés du Groupe CRESCENDO INDUSTRIES d'au moins 500 000 euros par événement et (z) dont l'impact négatif cumulé serait supérieur à 1 000 000 euros ;
11. l'absence de survenance et/ou de révélation à CRESCENDO INDUSTRIES, entre le 18 novembre 2009 et la Date de réalisation de l'Apport, d'un ou plusieurs événements (x) ayant un effet défavorable important sur la situation financière, les actifs ou l'activité de BULL et/ou de ses filiales, (y) dont l'impact négatif individuel sur le résultat net de BULL et/ou de ses

filiales (par exemple par l'enregistrement d'une provision dans les comptes) serait supérieur à 5 000 000 euros par évènement ou qui entraînerait un décaissement par BULL et/ou ses filiales d'au moins 5 000 000 euros par évènement et (z) dont l'impact négatif cumulé serait supérieur à 10 000 000 euros ;

12. l'absence de refus exprès de l'un ou l'autre co-contractants parties aux contrats significatifs visés par le Protocole d'Accord pour le maintien en vigueur du ou des contrats concernés nonobstant la réalisation de l'Apport et de la Cession visés au Protocole d'Accord ;

13. la résiliation, à la Date de Résiliation, de la convention de prestations de services actuellement en vigueur entre CRESCENDO INDUSTRIES et les Sociétés.

A la date d'enregistrement du présent document par l'AMF, les conditions 1 et 5 sont remplies et les autres conditions suspensives devront être réalisées au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL réunie pour approuver les termes de l'Apport.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de risque d'exercice des nantissements portant sur les fonds de commerce de ELEXO et AMESYS SAS car les dettes sous-jacentes sont remboursées. Ainsi si l'opération d'apport se réalise sans que la levée de ces nantissements ne soit obtenue avant l'Assemblée Générale Mixte devant statuer sur l'opération, cela ne constituera pas un élément susceptible de d'affecter dans ses aspects significatifs l'évaluation des apports envisagés ;

Les sociétés BULL et CRESCENDO INDUSTRIES se sont engagées à faire leurs meilleurs efforts pour que l'ensemble des conditions suspensives du Projet de Traité d'Apport soit réalisé dans les meilleurs délais et au plus tard à la date de l'assemblée générale des actionnaires de BULL, étant précisé que dès la date (si celle-ci est antérieure) à laquelle l'impossibilité de réalisation de l'une de ces conditions sera constatée d'un commun accord entre BULL et CRESCENDO INDUSTRIES, le Traité sera caduc de plein droit.

2.2.1.3 Les principaux termes de la Convention de gouvernance

- Engagement de CRESCENDO INDUSTRIES concernant sa participation au capital de BULL

CRESCENDO INDUSTRIES conservera, pendant une durée de trois ans à compter de la Date de réalisation, une participation au capital social de BULL représentant au minimum 75 % (soixante-quinze pourcent) du nombre d'actions BULL qu'elle détiendra à la Date de réalisation après réalisation de l'Apport.

Au cours de cette période de trois ans, l'agrément du Conseil d'administration de BULL sera requis pour permettre à CRESCENDO INDUSTRIES de céder, le cas échéant, un nombre d'actions BULL supérieur à 25 % (vingt-cinq pourcent) du nombre d'actions BULL qu'elle détiendra à la Date de réalisation après réalisation de l'Apport.

Les parties conviennent, pendant une durée de trois ans à compter de la Date de réalisation, de se concerter en cas de cessions d'actions BULL par CRESCENDO INDUSTRIES, et ce afin de limiter autant que possible l'impact de ces cessions sur le cours de l'action BULL.

A l'issue de l'Apport, et en conséquence de l'attribution des actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport, Crescendo Industries franchira individuellement à la hausse les seuils légaux de 5%, 10% et 15% en capital et droits de vote et procédera, conformément à la législation applicable, aux déclarations de franchissement de seuil et d'intention afférentes.

Crescendo Industries a indiqué qu'elle n'agit pas de concert avec un tiers vis-a-vis de BULL

- Droit de priorité consenti à BULL en cas de projet de cession du contrôle de CRESCENDO INDUSTRIES

Pendant toute la période d'inaccessibilité définie ci-dessus, CRESCENDO INDUSTRIES et ses actionnaires s'engagent à ce que CRESCENDO INDUSTRIES notifie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à BULL tout projet de transfert à titre gratuit ou onéreux, de quelque manière que ce soit (cession, apport, fusion, scission, ou autre), de titres de CRESCENDO INDUSTRIES (les "Titres") (le « Projet de Transfert ») et tout projet d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de CRESCENDO INDUSTRIES (le « Projet d'Opération Capitalistique ») ayant pour objet ou pour effet de conférer, immédiatement ou à terme, le contrôle de CRESCENDO INDUSTRIES à un concurrent de BULL opérant dans le domaine de l'informatique et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes d'un (1) milliard d'euros au moins (le « Concurrent Qualifié »).

La notification d'un Projet de Transfert ou d'un Projet d'Opération Capitalistique susceptible(s) de conférer, immédiatement ou à terme, le contrôle de CRESCENDO INDUSTRIES à un Concurrent Qualifié par CRESCENDO INDUSTRIES à BULL vaudra promesse unilatérale de vente des actions offertes de CRESCENDO INDUSTRIES au bénéfice de BULL.

En cas de Projet de Transfert susceptible de conférer, immédiatement ou à terme, le contrôle de CRESCENDO INDUSTRIES à un Concurrent Qualifié, BULL disposera d'un délai de quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de réception de la notification visée ci-dessus, laquelle devra mentionner la valorisation des actions offertes retenues par le Concurrent Qualifié pour la valorisation des Titres, pour notifier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à CRESCENDO INDUSTRIES si elle souhaite ou non se porter acquéreur de l'intégralité des actions offertes à un prix égal à la valorisation des actions offertes retenue par le Concurrent Qualifié dans la notification de CRESCENDO INDUSTRIES. Dans l'hypothèse où BULL aurait notifié à CRESCENDO INDUSTRIES sa décision de se porter acquéreur de l'intégralité des actions offertes, CRESCENDO INDUSTRIES aura l'obligation de céder à BULL les actions offertes, et cette cession et son paiement devront intervenir dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la

réception par CRESCENDO INDUSTRIES de la notification adressée par BULL. Il est expressément convenu que le défaut de réponse de BULL à la notification adressée par CRESCENDO INDUSTRIES conformément aux dispositions ci-dessus dans le délai de quarante-cinq (45) jours susvisé vaudra renonciation par BULL à se porter acquéreur de l'intégralité des actions offertes, les actionnaires de CRESCENDO INDUSTRIES étant libres de procéder à la cession des Titres de CRESCENDO INDUSTRIES au Concurrent Qualifié dans les conditions visées dans la notification initiale de CRESCENDO INDUSTRIES à BULL.

En cas de Projet d'Opération Capitalistique susceptible de conférer le Contrôle, immédiatement ou à terme, de CRESCENDO INDUSTRIES à un Concurrent Qualifié, CRESCENDO INDUSTRIES s'engage également à en informer dans les meilleurs délais BULL par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. BULL disposera d'un délai de quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la réception de cette notification pour notifier à CRESCENDO INDUSTRIES, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, si elle souhaite ou non se porter acquéreur de l'intégralité des actions offertes. Dans le cas où BULL aurait notifié sa décision de se porter acquéreur de l'intégralité des actions offertes, CRESCENDO INDUSTRIES aura l'obligation de céder à BULL les actions offertes, et cette cession interviendra à un prix par action égal à la moyenne du cours de l'Action BULL constatée au cours des trente (30) jours de bourse précédant la date de notification adressée par BULL. Cette acquisition et son paiement devront intervenir dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception par CRESCENDO INDUSTRIES de la notification adressée par BULL.

BULL aura, dans les délais visés aux dispositions ci-dessus, le droit de se substituer toute personne pour l'exercice des droits qui lui sont conférés aux termes de ces dispositions, ce que les autres parties à l'accord de gouvernance acceptent expressément.

- Signature d'un contrat de prestations de services

Les parties convenant que les dirigeants actuels du Groupe CRESCENDO INDUSTRIES demeureront, après la Date de réalisation, salariés de CRESCENDO INDUSTRIES, un contrat de prestations de services – portant en particulier sur des services d'assistance à la Business Unit systèmes critiques et sécuritaires du Groupe BULL en matière de développement –, commerciale, technique, comptable et financière, sera conclu à la Date de réalisation entre CRESCENDO INDUSTRIES et le Groupe BULL.

Le contrat de prestations de services entre CRESCENDO INDUSTRIES et BULL sera conclu à la date de réalisation de l'opération pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2013. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sauf résiliation avec un préavis de 6 mois avant la fin de chaque période de renouvellement.

Le montant de ce contrat s'élèvera pour l'année 2010 à 2 120 000 euros hors taxes,

correspondant aux coûts budgétés des prestations augmentés d'une marge bénéficiaire de 5 %. Pour les années ultérieures, les modalités d'augmentation annuelle de cette rémunération seront arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ce contrat de prestations de services n'est pas de nature à créer un quelconque risque de dépendance de BULL envers CRESCENDO INDUSTRIES, CRESCENDO INDUSTRIES intervenant en qualité de prestataire de services indépendant sous le contrôle de BULL et de ses dirigeants.

- Engagement de non concurrence

CRESCENDO INDUSTRIES sera tenu par un engagement de non concurrence à l'égard de BULL tant que CRESCENDO INDUSTRIES détiendra une participation dans le capital social de BULL supérieure ou égale à 10 % et pour une durée de trois ans à compter de la cession par CRESCENDO INDUSTRIES d'actions BULL faisant descendre sa participation dans le capital social de BULL à un pourcentage inférieur à 10 %. En tout état de cause, l'engagement de non-concurrence à la charge de CRESCENDO INDUSTRIES ne pourra excéder une durée de cinq (5) ans à compter de la Date de réalisation et s'appliquera sur les territoires européens, nord-américains et de la région du Golfe Persique.

Chacun des membres du Directoire de CRESCENDO INDUSTRIES sera tenu par un engagement de non concurrence à l'égard de BULL tant qu'il exercera des missions dans le cadre du contrat de prestations de services qui sera conclu entre CRESCENDO INDUSTRIES et BULL à la Date de réalisation et pour une durée de trois ans à compter de la date de cessation, pour quelque cause que ce soit sauf les cas de décès ou d'incapacité, de ses fonctions opérationnelles dans le cadre de l'exécution du contrat de prestations de services qui sera conclu entre CRESCENDO INDUSTRIES et BULL à la Date de réalisation.

Les administrateurs et/ou les membres des comités de BULL nommés sur proposition de CRESCENDO INDUSTRIES seront tenus par un engagement de non concurrence à l'égard de BULL tant qu'ils seront en fonction et pour une durée de trois ans à compter de la date de cessation, pour quelque cause que ce soit, sauf les cas de décès ou d'incapacité, de ladite fonction.

2.2.1.4 Intention des principaux actionnaires

France Telecom, qui détient à ce jour 10,07% du capital social a fait part de son intention de voter en faveur des résolutions qui seront soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2010.

BULL n'a pas été informée par les autres principaux actionnaires de leurs intentions.

BULL n'a pas connaissance d'engagements de conservation de titres ou autres qui auraient été souscrits par ses actionnaires en dehors de la Convention de gouvernance, dont la signature est prévue le 18 janvier 2010 suite à la réalisation de l'Apport et dont les termes sont rappelés ci-dessus.

2.2.1.5 Date du Projet de Traité d'Apport

Le Projet de Traité d'Apport relatif à l'Apport de 42 000 actions de la société AMESYS SAS, 25 900 actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et 17 083 actions de la société ELEXO a été signé le 18 décembre 2009 entre la société BULL et CRESCENDO INDUSTRIES.

2.2.1.6 Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport

Les termes et conditions de l'Apport ont été établis selon l'analyse multicritères décrite au paragraphe 2.4 et notamment sur la base des comptes combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 pour le périmètre constitué par les sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO, et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 pour BULL, ainsi que de la situation comptable combinée intermédiaire au 30 juin 2009 pour le périmètre constitué par les sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO, et des comptes consolidés semestriels arrêtés à la même date pour BULL.

2.2.1.7 Date de rétroactivité ou d'effet de l'opération d'Apport

Date de rétroactivité

L'opération d'Apport aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Date d'effet de l'Apport

L'Apport ne deviendra définitif qu'à la Date de réalisation, définie comme la date de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL appelée à statuer sur l'Apport et à augmenter le capital de BULL en rémunération de l'Apport, sous réserve de la levée de l'ensemble des conditions suspensives visées dans le Projet de Traité d'Apport.

Les Actions BULL seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2010.

2.2.1.8 Date de réunion des organes sociaux ayant approuvé l'opération

Lors de sa réunion du 17 novembre 2009, le Conseil d'administration de BULL a autorisé la signature du Projet de Traité d'Apport et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour signer le Projet de Traité d'Apport, et, plus généralement, pour réaliser toute démarche et toute formalité nécessaire en vue de la soumission à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du Projet de Traité d'Apport et de la

réalisation de l'Apport.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire de CRESCENDO INDUSTRIES ont autorisé la signature du Projet de Traité d'Apport et ont donné tous pouvoirs au Président de CRESCENDO INDUSTRIES pour signer le Projet de Traité d'Apport et, plus généralement, tous documents et actes nécessaires à la réalisation de l'opération, lors de leur réunion en date du 16 novembre 2009.

Le Comité d'Entreprise de BULL a été consulté par la direction de BULL et a délivré un avis le 27 novembre 2009.

Les Comités d'Entreprise d'AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL et AMESYS CONSEIL MONTPELLIER ont été consultés par leur direction respective et ont délivré un avis le 27 novembre 2009.

2.2.1.9 Date de dépôt du Projet de Traité d'Apport au Tribunal de Commerce

S'agissant d'apports en nature, le Projet de Traité d'Apport ne fait pas l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

Le rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'Apport sera mis à la disposition des actionnaires de BULL au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL, et sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2.2.1.10 Régime fiscal de l'opération

En matière d'impôts sur les sociétés, l'Apport est soumis au régime fiscal de faveur des fusions prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

En matière de droits d'enregistrement, l'Apport entraînera le paiement par BULL d'un droit fixe de 500 euros par application de l'article 810 I du Code général des impôts.

2.2.2 Contrôle de l'opération

2.2.2.1 Date de l'assemblée générale appelée à approuver l'opération

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL convoquée sur première convocation pour le 18 janvier 2010 à 10h30 aux Espaces CAP 15 – 1-13 quai de Grenelle – Paris 15^{ème} sera appelée à statuer sur :

- l'apport en nature des actions des sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO rémunéré par l'émission de 24 millions d'actions nouvelles BULL,
- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 2,4 millions d'euros par l'émission de 24 millions actions nouvelles venant en rémunération des apports en nature, et
- la nomination de deux membres du Conseil d'administration de BULL, sur proposition de CRESCENDO INDUSTRIES.

Les résolutions qui seront soumises à cette Assemblée ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 14 décembre 2009 et figurent en Annexe 2.2.2.1 du présent document.

2.2.2.2 Commissaire aux apports

Par ordonnance du 30 novembre 2009, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles a désigné en qualité de commissaire aux apports : Monsieur Michel LEGER, 52, rue de la Boétie, 75008 Paris.

Le commissaire aux apports a eu pour mission d'établir un rapport écrit (i) sur la valeur des apports en nature effectués par CRESCENDO INDUSTRIES à BULL et les avantages particuliers et (ii) sur le caractère équitable de la rémunération des apports.

Son rapport sur la valeur des apports et sur l'appréciation du caractère équitable de la rémunération des apports en date du 24 décembre 2009 et figurant en Annexe 2.2.2.2 du présent document, seront mis à la disposition des actionnaires de BULL au siège social quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL appelée à approuver l'Apport et le rapport sur la valeur de l'Apport sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

2.2.3 Rémunération de l'Apport

Nombre net d'actions créées et valeur nominale

En rémunération de l'Apport de 42 000 actions de la société AMESYS SAS, 25 900 actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et 17 083 actions de la société ELEXO, BULL émettra 24 millions d'actions nouvelles, représentant 19,87 % environ du capital de BULL après opération, attribuées à CRESCENDO INDUSTRIES, chaque action nouvelle étant émise au prix de 3 euros, soit 0,10 euro de valeur nominale et 2,90 euros de prime d'apport par action nouvelle.

L'augmentation de capital social de BULL s'élèvera à 2,4 millions d'euros (montant nominal) assortie

d'une prime d'apport de 69,6 millions euros, inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL.

A l'issue de l'Apport, et en conséquence de l'attribution des actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport, Crescendo Industries franchira individuellement à la hausse les seuils légaux de 5%, 10% et 15% en capital et droits de vote et procédera, conformément à la législation applicable, aux déclarations de franchissement de seuil et d'intention afférentes.

Date de jouissance

Les actions nouvelles seront, dès leur émission, entièrement assimilées aux actions anciennes. Elles jouiront des mêmes droits, supporteront les mêmes charges dès la date d'approbation de l'Apport par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales des actionnaires de BULL. Elles donneront droit à percevoir toute distribution qui serait décidée à compter de leur émission, et en particulier tout dividende qui serait versé par BULL au cours de l'exercice 2010. Elles seront négociables dès leur émission. Toutefois, CRESCENDO INDUSTRIES s'est engagée à conserver pendant une durée de 3 ans une participation représentant au minimum 75% du nombre d'actions BULL obtenues à la Date de réalisation après l'Apport.

Date de négociabilité et date d'admission à la cote

L'admission aux négociations sur Euronext Paris, des actions nouvelles émises par BULL en rémunération de l'Apport, sera demandée dans les meilleurs délais suivant la réalisation de l'Apport sur la même ligne de cotation que les actions BULL existant avant la réalisation de l'Apport.

Renseignements relatifs à l'admission des actions

Les actions à émettre en rémunération de l'Apport seront de même catégorie que celles des actions BULL déjà inscrites au compartiment C d'Euronext Paris.

Libellé : BULL

Code ISIN : FR 0010266601

Compartiment C

2.3 COMPTABILISATION DES APPORTS

2.3.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge

Les titres apportés seront apportés dans les conditions prévues par le Projet de Traité d'Apport pour une valeur globale de 72 millions d'euros sur la base d'un prix par action BULL de 3 euros.

Cette valeur nette est cohérente avec la valeur réelle des actions BULL estimée au moyen des méthodes présentées au paragraphe 2.4 ci-dessous.

2.3.2 Rapport du Commissaire aux apports

Le Commissaire aux apports a remis, en date du 24 décembre 2009, un rapport sur la valeur de l'Apport et sur l'appréciation du caractère équitable de la rémunération, reproduit en Annexe 2.2.2.2 au présent document et dont les conclusions sont présentées ci-dessous.

Conclusions du Commissaire aux apports sur la valeur de l'Apport et sur l'appréciation du caractère équitable de la rémunération

- « Valeur de l'Apport

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 72 000 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

- Rémunération des apports

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 24 000 000 d'actions BULL est équitable.»

2.3.3 Détail du calcul de la prime d'apport

La différence entre la valeur totale de l'Apport, soit 72 millions d'euros et le montant nominal de l'augmentation de capital de BULL destinée à rémunérer l'Apport, soit 2,4 millions d'euros constituera une prime d'apport d'un montant de 69,6 millions euros. Cette somme sera inscrite à un compte spécial intitulé « Prime d'apport(s) » inscrit au passif du bilan de BULL sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux. La prime d'apport pourra recevoir toute affectation

que l'Assemblée Générale Mixte de la société BULL décidera.

2.4 RÉMUNÉRATION DES APPORTS

2.4.1 Évaluation des activités apportées et acquises

La valorisation des activités apportées et acquises inclut: AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, ELEXO et leurs filiales (le « Groupe AMESYS »). Les sociétés du Groupe AMESYS constituent un groupe fortement cohérent aux nombreux liens opérationnels et aux fortes synergies commerciales. La valorisation des activités apportées a été déterminée en retranchant de la valorisation de l'ensemble, le paiement en numéraire de 32,7 millions d'euros augmenté de la trésorerie nette au 31 décembre 2009 estimée de 6,5 millions d'euros.

a) Méthodologie

Dans le cadre de la valorisation des sociétés apportées, une approche multicritères a été envisagée. Après avoir écarté certaines méthodes de valorisation pour les raisons présentées en section 1.d, la valorisation s'appuie sur les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie disponibles, de multiples boursiers des sociétés comparables (activité technologique liée au secteur de la défense et de la sécurité) et des multiples de transactions comparables.

La valorisation du Groupe AMESYS a été réalisée en date du 18 novembre 2009, soit avant l'annonce de la transaction, et avant la prise en compte des synergies potentielles liées à l'opération.

b) Actualisation des flux de trésorerie futurs

Selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, la valeur d'entreprise est obtenue en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs engendrés par les actifs, nets des investissements, des variations de trésorerie engendrées par l'évolution du besoin en fonds de roulement nécessaire à l'exploitation de l'activité et de son endettement à la date de l'évaluation. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux en fin de période de prévision (approche de croissance perpétuelle). La valeur d'entreprise est donc représentée par la somme de la valeur actuelle des flux de trésorerie après impôt sur l'horizon explicite et de la valeur actuelle de la valeur finale retenue à la fin de l'horizon explicite.

Pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs du Groupe AMESYS, une période de dix ans (2010 à 2019) a été retenue en prenant en compte les données prévisionnelles issues du plan d'affaires 2010-2014 établi par le management de CRESCENDO INDUSTRIES et en retenant l'hypothèse du ralentissement de la croissance de l'activité sur la période 2012 à 2019 et d'un maintien des marges d'EBIT (avant Crédit d'Impôt Recherche) vers un niveau cible à long terme en 2019.

Le plan d'affaires 2010-2014 du Groupe AMESYS reflète la forte croissance des marchés sur lesquels le Groupe est présent, en particulier les activités de défense et de Homeland Security et des hypothèses prudentes de stabilité des marges brutes et d'un accroissement significatif de l'effort commercial. L'EBIT, cible à long terme du Groupe AMESYS (avant Crédit d'Impôt Recherche), a été fixé à 10,2 % du chiffre d'affaires, ce qui correspond à une hypothèse de stabilité de la marge après 2014.

Par ailleurs, il est estimé que le Groupe AMESYS est éligible à enregistrer en produit un montant compris entre 2,2 et 2,8 millions d'euros annuels au titre du Crédit d'Impôt Recherche entre 2010 et 2014.

Le taux d'actualisation relatif au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) correspond au coût des capitaux propres dans la mesure où le Groupe AMESYS est apporté avec un endettement très limité. Ce taux a été déterminé sur la base d'un taux sans risque de 3,53 % (rendement de l'OAT 10 ans), d'une prime de marché de 6,75 % (prime de risque Small 90, Détroyat), et d'un éventail de bêtas compris entre 0,93 et 1,25 (Source : Détroyat) qui reflète, d'une part, le fait que les domaines d'action principaux du Groupe AMESYS sont la sécurité et la défense et que, d'autre part, son champ d'opération est essentiellement une offre combinée d'ingénierie et de conseil.

La valeur d'entreprise du Groupe AMESYS est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs au 31 décembre 2009 sur la base d'un taux d'actualisation compris entre 10,0 % et 12,0 % et d'un taux de croissance à perpétuité à partir de 2019 de 2,0 %.

Cette méthode de valorisation fait ressortir une valeur d'entreprise des entités apportées, avant ajustements, comprise entre 143,7 millions d'euros et 184,8 millions d'euros. Il est précisé que la valeur terminale représente entre 51,0% et 58,6% de la valeur d'entreprise calculée selon cette méthode.

Le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres est égal à 6,5 millions d'euros. Il correspond à l'addition de la trésorerie nette estimée du Groupe AMESYS au 31 décembre 2009 (nette de la trésorerie générée par les créances clients cédées sans recours).

L'approche par actualisation des flux de trésorerie disponibles fait ainsi apparaître une valeur des capitaux propres du Groupe AMESYS comprise entre 150,2 et 191,3 millions d'euros, soit une valorisation des activités apportées entre 111,0 millions d'euros et 152,1 millions d'euros.

La table ci-dessous présente les sensibilités de la valorisation du Groupe AMESYS par actualisation des flux de trésorerie en fonction de différents taux d'actualisation au Coût Moyen du Capital et de différents taux de croissance à perpétuité :

Taux de Croissance à perpétuité				
		1.0%	2.0%	3.0%
CMPC	10.0%	179.0	191.3	207.1
	11.0%	159.3	168.4	179.7
	12.0%	143.4	150.2	158.5

c) Méthode des comparables

Multiples boursiers des sociétés comparables

Cette méthode consiste à valoriser la société sur la base de ratios appliqués à des sociétés cotées de son secteur, qui présentent certaines caractéristiques similaires, tout en reconnaissant que chaque société possède des caractéristiques qui lui sont propres.

Les multiples les plus pertinents pour cette méthode, et dans ce cas de figure, apparaissent comme étant les multiples d'EBIT, soit le rapport entre la valeur d'entreprise et l'EBIT, et de chiffre d'affaires, soit le rapport entre la valeur d'entreprise et le chiffre d'affaires. Le PER et les multiples d'EBITDA (excédent brut d'exploitation) n'ont pas été retenus du fait des différences de taux d'imposition et d'intensité capitalistique entre l'échantillon et le Groupe AMESYS.

(millions d'euros)	Capitalisation (1)	VE	VE/CA 2009	VE/CA 2010	VE/EBIT 2009	VE/EBIT 2010
Applied Signal Tech.	181	141	0,99x	0,87x	9,9x	8,5x
Argon	282	261	1,00x	0,95x	10,2x	8,8x
CACI	981	1,210	0,63x	0,59x	9,5x	8,8x
Qinetiq	1,284	1,865	0,99x	0,93x	10,2x	9,4x
Mantech	1,091	1,055	0,78x	0,71x	8,8x	8,0x
Ultra Electronics	982.6	1,062	1,44x	1,36x	10,4x	9,9x
Teledyne	848.9	1,039	0,88x	0,83x	9,2x	8,2x
Moyenne			0,96x	0,89x	9,7x	8,8x
VE (millions d'euros)⁽²⁾			95,0	102,7	98,5	105,0
Valeur des Fonds Propres (millions d'euros)⁽²⁾			101,5	109,2	105,0	111,5

Notes

1. Consensus Thomson, Capital IQ au 18 Novembre 2009

2. Sur la base d'une trésorerie nette estimée de euro 6.5 MM au 31 décembre 2009

Les prévisions 2009 et 2010 de chiffre d'affaires et d'EBIT pour les sociétés comparables ont été établies sur la base du consensus Thomson fourni par Capital IQ.

La méthode des multiples boursiers conduit à une fourchette de valorisation d'entreprise comprise entre 95,0 millions d'euros et 105,0 millions d'euros.

La fourchette de valeur des fonds propres du Groupe AMESYS est comprise entre 101,5 millions d'euros et 111,5 millions d'euros, soit une valorisation des activités apportées entre 62,3 millions d'euros et 72,3 millions d'euros.

Multiples de transactions comparables

Cette méthode consiste à appliquer des multiples moyens constatés sur un échantillon de transactions réalisées dans le secteur technologique (sélectionnées de la même manière que les sociétés comparables mentionnées ci-dessus) au chiffre d'affaires et à l'EBIT historique du Groupe AMESYS.

Les données financières utilisées relatives à ces transactions proviennent des informations fournies par les sociétés, de l'agrégateur d'informations Factiva et des bases de données Merger Market et Capital IQ. La crise économique ayant impacté les volumes d'activités de croissance externe, l'échantillon de transactions comparables ne comprend pas de transactions effectuées en 2009. Cependant, les perspectives de croissance du secteur n'ayant pas été impactées par les incertitudes économiques globales, l'échantillon retenu est apparu comme pertinent.

Table 3 : Transactions Comparables

Date	Cible	Acquéreur	Type	Taille (€ MM)	VE/CA	VE/EBIT
01/08/2008	Filtronic Defence Ltd	Teledyne	Acquisition	16	0,9x	10,0x
13/05/2008	M/A Com	Cobham	Acquisition	274	0,9x	11,2x
12/05/2008	DRS Technologies	Finmeccanica	Acquisition	3,321	1,6x	14,3x
22/04/2008	PlantCML	EADS	Acquisition	219	1,8x	n.a.
16/01/2008	Sparta	Cobham	Acquisition	283	1,4x	14,4x
21/12/2007	MTC Technologies	BAE	Acquisition	312	1,0x	15,7x
19/12/2007	Lansdale	Cobham	Acquisition	167	2,6x	17,1x
26/04/2007	Tadiran	Elbit	Acquisition	289	1,5x	12,9x
17/09/2007	EDO	ITT Corp	Fusion	1,226	1,8x	n.a.
Moyenne					1,5x	13,7x
Valorisation d'entreprise correspondante (millions d'euros)					139,8	120,9
Valorisation des fonds propres correspondante (millions d'euros)⁽¹⁾					146,3	127,4

Note

1. Sur la base d'une trésorerie nette au 31 décembre 2009 estimée à 6,5 millions d'euros

L'application de cette méthode conduit à une fourchette de valorisation d'entreprise comprise entre 120,9 millions d'euros et 139,8 millions d'euros.

La valeur des fonds propres correspondante correspond à une fourchette entre 127,4 millions d'euros et 146,3 millions d'euros, soit une valorisation des activités apportées entre 88,2 millions d'euros et 107,1 millions d'euros.

d) Méthodes de valorisation écartées

Moyenne de cours de bourse

CRESCENDO INDUSTRIES n'étant pas cotée, cette méthode n'a pas été retenue pour le Groupe AMESYS.

Actif net comptable

La méthode de l'actif net comptable consiste à calculer le montant des capitaux propres par action ; il s'agit donc de l'estimation comptable de la valeur d'une action. Cette méthode, fondée sur une valeur historique des actifs et des passifs, apparaît peu pertinente dans la mesure où elle ne tient compte ni de la valeur actuelle des actifs et passifs apportés, ni de leur performance future.

Actif net réévalué

La méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable d'une société des plus ou moins values latentes identifiées à l'actif, au passif ou en engagements hors bilan. Cette méthode, utilisée par exemple pour évaluer des sociétés holdings détenant des participations minoritaires dans des activités diversifiées, des sociétés immobilières ou des entreprises en difficulté, ne paraît pas pertinente pour évaluer une société fournissant des services dans la haute technologie.

e) Synthèse des valorisations obtenues

Les tableaux suivants présentent la synthèse des fourchettes de valorisation obtenues, selon les différentes méthodes retenues :

En millions d'euros	Minimum	Maximum	Moyenne	Prime sur la valeur retenue⁽¹⁾
Actualisation des flux de trésorerie disponible	150,2	191,3	170,8	53,6%
Multiples boursiers des sociétés comparables	101,5	111,5	106,5	(4,2%)
Multiples de transactions comparables	127,4	146,3	136,9	23,1%

Table 5 : Synthèse des Valorisations Obtenues sur les Activités Apportées

En millions d'euros	Minimum	Maximum	Moyenne	Prime sur la valeur retenue ⁽²⁾
Actualisation des flux de trésorerie disponible	111,0	152,1	131,6	82,8%
Multiples boursiers des sociétés comparables	62,3	72,3	67,3	(6,5)%
Multiples de transactions comparables	88,2	107,1	97,7	35,7%

- (1) Valeur retenue de 111,2 millions d'euros correspondant à la valeur d'entreprise de 104,7 millions d'euros augmentée de 6,5 millions d'euros de trésorerie nette estimée au 31 décembre 2009
- (2) Valeur retenue de 72 millions d'euros correspondant à la valeur d'entreprise de 24 millions d'actions BULL

2.4.2 Valorisation de l'action BULL

a) Méthodologie

Dans le cadre de la valorisation de l'action BULL, une approche multicritères a été adoptée. Cette valorisation s'appuie sur les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie disponibles, de multiples boursiers des sociétés comparables (secteur des services informatiques), l'analyse du cours de bourse de BULL et l'observation des objectifs de cours publiés par les analystes financiers avant l'annonce de l'opération.

La valorisation de BULL a été réalisée en date du 18 novembre 2009, soit avant l'annonce de la transaction, et avant prise en compte des synergies potentielles liées à l'opération.

b) Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs

L'actualisation des flux de trésorerie futurs a été réalisée sur une période de cinq ans (2010 à 2014) en retenant les données prévisionnelles issues du plan d'affaires établi par BULL sur la période 2010-2014 avant l'annonce de l'opération. L'EBIT cible à long terme de la société a été fixé à 3,5 % du chiffre d'affaires (avant prise en compte des éléments non récurrents). Le plan d'affaires de BULL s'appuie sur une croissance modérée du chiffre d'affaires, soutenue par les produits à fort contenu technologique, et par une poursuite de la politique de contrôle des coûts se traduisant par une amélioration de la marge d'EBIT.

Le taux d'actualisation relatif au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) correspond au coût des capitaux propres du fait de la très forte trésorerie nette de BULL. Ce taux a été déterminé sur la base d'un taux sans risque de 3,53 % (rendement de l'OAT 10 ans), d'une prime de marché de 6,75 % (prime de risque Small 90, Détroyat), et d'un beta de 1,09 (moyenne des sociétés françaises de services informatiques, Source: Détroyat).

La valeur d'entreprise de BULL est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs au 31 décembre 2009 sur la base d'un taux d'actualisation compris entre 10,0 % et 12,0 % d'un taux de croissance à perpétuité à partir de 2014 compris entre 1,0% et 2,0%.

Le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres correspond à :

- l'ajout de la trésorerie nette estimée de la société au 31 décembre 2009 diminuée de la trésorerie liée aux cessions de créances déconsolidées, soit 173,4 millions d'euros correspondant à 1,79 euros par action
- la déduction des provisions assimilables à de la dette⁽¹⁾, soit 125,6 millions d'euros correspondant à 1,30 euro par action
- la déduction de l'impact actualisé de la clause de retour à meilleure fortune soit 13,3 à 14,0 millions d'euros correspondant à 0,14 euro par action
- l'ajout de la valeur actualisée des reports fiscaux déficitaires soit 55,4 à 75,3 millions d'euros correspondant à une fourchette de 0,57 à 0,78 euro par action

(1) Incluant les provisions non courantes (23,0 millions d'euros au 30 juin 2009) et la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (102,6 millions d'euros au 30 juin 2009)

Clause de Retour à Meilleure Fortune

Le 20 février 2004, l'État français a notifié à la Commission européenne un projet d'aide à la restructuration à BULL, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune (CRMF). Suite à l'aide de 517 millions d'euros versée par l'État le 14 janvier 2005, BULL est soumis à une clause de retour à meilleure fortune (CRMF), selon laquelle BULL s'engage à verser à l'État, jusqu'au 31 décembre 2012, une somme égale à 23,5% de la fraction excédant 10 millions d'euros du résultat courant consolidé avant impôts de l'exercice de BULL, à condition que le flux de trésorerie opérationnel de l'exercice soit supérieur à 10 millions d'euros et que les capitaux propres consolidés de BULL, après application de la clause de retour à meilleure fortune au cours d'un exercice, ne deviennent pas inférieurs à 10 millions d'euros.

L'actualisation sur la base d'un taux compris entre 10,0% et 12,0% des flux de trésorerie correspondant à la CRMF, avant impacts éventuels liés à l'amortissement de l'allocation de la survaleur, conduit à une valeur comprise entre 13,3 et 14,0 millions d'euros équivalant à un impact de 0,14 euro par action.

Cette évaluation a été effectuée par la banque conseil indépendamment de BULL et, par conséquent, elle diffère légèrement de la valeur enregistrée dans les comptes de la société. La révision du plan stratégique à trois ans (2009 à 2011) approuvée par le Conseil d'administration de BULL, a entraîné la mise à jour du calcul de la CRMF. La provision a ainsi été réduite de 26,7 millions d'euros à 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette provision n'a pas été actualisée en cours d'année et est par conséquent identique au 30 juin 2009.

Les critères de paiement de la CRMF ont été remplis pour la première fois en 2009. Un versement de 4,3 millions d'euros a été effectué fin juillet 2009. Par conséquent, la provision a été réduite d'autant et s'élève à 15,1 millions d'euros avant actualisation éventuelle au 31 décembre 2009.

Reports des déficits fiscaux

Au 31 décembre 2008, le Groupe BULL dispose de reports déficitaires fiscaux évalués dans leur ensemble à 1 931,1 millions d'euros. BULL reconnaît à son bilan consolidé une partie des impôts différés actifs, compte tenu des perspectives de résultats fiscaux des principales entités du Groupe.

L'actualisation, sur la base d'un taux compris entre 10,0% et 12,0% et d'un taux de croissance à perpétuité à partir de 2014 compris entre 1,0% et 2,0%, des flux de trésorerie correspondant aux futures économies d'impôts conduit à une valeur comprise entre 55,4 et 75,3 millions d'euros équivalant à un impact compris entre 0,57 euro et 0,78 euro par action.

Après ajustements, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs conduit à une fourchette de valorisation de BULL comprise entre 2,76 euros et 3,69 euros par action.

La table ci-dessous présente les sensibilités de la valorisation de BULL par actualisation des flux de trésorerie en fonction de différents taux d'actualisation au Coût Moyen du Capital et de différents taux de croissance à perpétuité :

Taux de Croissance à Perpétuité				
		1.0%	2.0%	3.0%
CMPC	10.0%	3.37	3.69	4.09
	11.0%	3.03	3.28	3.58
	12.0%	2.76	2.95	3.18

c) Cours de bourse

L'action BULL, admise aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment C), bénéficie d'une liquidité alimentée par un large flottant. Par conséquent, la référence au cours de bourse est représentative de la valeur de marché du titre BULL.

Le tableau ci-dessous présente les cours extrêmes et le cours moyen pondéré par les volumes sur une période de 12 mois finissant le 18 novembre 2009, soit le dernier jour de cotation avant l'annonce au marché.

	Cours de bourse (en euros / action)		
	Minimum	Moyenne⁽¹⁾	Maximum
1 mois	2,76	2,97	3,20
3 mois	2,55	3,06	3,38
6 mois	1,80	2,69	3,38
12 mois	1,15	2,09	3,38

Note

1. Moyennes pondérées des volumes quotidiens

Observation des objectifs de cours publiés par les analystes financiers (avant le lancement de la transaction)

Broker	Date	Objectif de cours (euros)
CA Cheuvreux	20 octobre 2009	1,80
HSBC	9 octobre 2009	4,50
CIC Securities	23 septembre 2009	4,50
Fortis	15 juin 2009	2,50
Kepler Capital Markets	30 juillet 2009	2,20
Oddo & Cie	15 septembre 2009	3,60
Moyenne		3,18

Sur la base des objectifs de cours des analystes au 18 novembre 2009, la valorisation de BULL ressort à 3,18 euros par action.

d) Méthode des comparables

Cette méthode consiste à valoriser la société sur la base de ratios appliqués à des sociétés cotées de son secteur, qui présentent certaines caractéristiques similaires, tout en reconnaissant que chaque société possède des caractéristiques qui lui sont propres.

Multiples boursiers des sociétés comparables

Les multiples les plus pertinents pour cette méthode, dans ce cas de figure, apparaissent comme étant les multiples d'EBIT, soit le rapport entre la valeur d'entreprise et l'EBIT, et le PER.

Le multiple de chiffre d'affaires n'a pas été retenu car il ne prend pas en compte la différence de rentabilité entre BULL d'une part, les sociétés de l'échantillon d'autre part.

Le multiple d'EBITDA (excédent brut d'exploitation) n'a pas été retenu du fait des différences d'intensité capitalistique entre les sociétés de l'échantillon.

Afin de refléter la diversité de l'activité de BULL, qui inclue des activités de conseil informatique et des activités industrielles, cet échantillon est composé de sociétés spécialisées dans les activités de conseil informatique; Atos, Alten, Cap Gemini, GFI Informatique, Sopra, Steria, et de sociétés incluant une forte composante industrielle ; HP, IBM.

Table 9: Échantillon des Sociétés Comparables

(millions d'euros)	Capitalisation ⁽¹⁾	VE	VE/EBIT 2009	VE/EBIT 2010	PER 2009	PER 2010
Atos	2.233	2.564	10,1x	8,4x	15,6x	13,5x
Alten	554	582	11,2x	8,4x	25,0x	12,6x
Cap Gemini	4.728	4.048	8,2x	7,6x	15,6x	13,5x
GFI Informatique	172	287	10,0x	8,3x	20,8x	10,1x
Sopra	554	719	9,4x	8,7x	12,5x	10,9x
Steria	589	841	8,1x	7,3x	12,0x	9,5x
HP	114.599	124.209	7,7x	7,3x	9,0x	9,0x
IBM	62.893	65.417	10,5x	9,8x	13,0x	12,1x
Moyenne			9,4x	8,2x	15,7x	11,3x
Valeur d'entreprise (millions d'euros)			254	247		
Ajustements (millions d'euros)			98	98		
Valeur des Fonds Propres (millions d'euros)			352	345	267⁽²⁾	225⁽²⁾
Prix de l'action correspondant (millions d'euros)			3,64	3,56	2,76	2,33

Note

1. Consensus Thomson, Capital IQ au 18 Novembre 2009

2. Obtenu par application du résultat net avant prise en compte des éléments non récurrents

L'application de cette méthode conduit à une fourchette de valorisation comprise entre 2,33 euros par action et 3,64 euros par action.

e) Méthodes de valorisation écartées

Actif net comptable

La méthode de l'actif net comptable consiste à calculer le montant des capitaux propres par action ; il s'agit donc de l'estimation comptable de la valeur d'une action. Cette méthode, fondée sur une valeur historique des actifs et des passifs, apparaît peu pertinente dans la mesure où elle ne tient compte ni de la valeur actuelle des actifs et passifs de la société, ni de ses performances futures.

Actif net réévalué

La méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable d'une société des plus ou moins values latentes identifiées à l'actif, au passif ou en engagements hors bilan.

Cette méthode, utilisée par exemple pour évaluer des sociétés holdings détenant des participations minoritaires dans des activités diversifiées, des sociétés immobilières ou des entreprises en difficulté, ne paraît pas pertinente pour évaluer une société technologique.

Multiples de transactions comparables

Cette méthode consiste à appliquer des multiples moyens constatés sur un échantillon de transactions réalisées dans le secteur.

Il n'existe cependant pas de transaction récente de taille comparable impliquant une entreprise commercialisant à la fois des matériels et des services informatiques.

f) Synthèse des valorisations obtenues

Le tableau suivant présente la synthèse des fourchettes de valorisation obtenues selon les différentes approches :

En euros	Minimum (euro)	Maximum (euro)	Moyenne (euro)	Prime sur le cours de bourse retenu de 3,00 euro
Actualisation des flux de trésorerie disponibles	2,76	3,69	3,23	7,7%
Cours de bourse (1 mois)	2,76	3,20	2,97	(1,0%)
Cours de bourse (3 mois)	2,55	3,38	3,06	2,0%
Cours de bourse (6 mois)	1,80	3,38	2,69	(10,3%)
Observation des objectifs de cours publiés par les analystes financiers	1,80	4,50	3,18	6,0%
Multiples boursiers des sociétés comparables	2,33	3,64	2,98	(0,6%)

Ces méthodes conduisent à une fourchette de valorisation moyenne comprise entre 2,69 euros et 3,23 euros par action. Cette fourchette est établie à partir des moyennes selon ces quatre approches. La valeur de 3,00 euros, retenue pour l'établissement de la valeur d'apport, se situe dans la fourchette de valorisation moyenne et correspond au cours de bourse de clôture du 18 novembre 2009, date d'annonce de l'opération.

2.4.3 Éléments d'appréciation de la parité et établissement de la valeur d'apports

CRESCENDO INDUSTRIES doit recevoir 24 millions nouvelles actions BULL et 32,7 millions d'euros (ainsi que la trésorerie nette) en rémunération de l'apport-cession des filiales suivantes de CRESCENDO INDUSTRIES : AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER ET ELEXO.

En se basant sur une valeur de 3 euros par action BULL correspondant au milieu de la fourchette de valorisation de BULL, la valeur d'entreprise implicite des sociétés apportées et cédées par CRESCENDO INDUSTRIES serait de 104,7 millions d'euros et la valeur des fonds propres, incluant la trésorerie nette estimée au 31 décembre 2009, serait de 111,2 millions d'euros. Cette valeur se situe dans le bas de la fourchette de valorisation du Groupe AMESYS. La valeur des titres apportés serait de 72,0 millions d'euros, cette valeur se situe également dans le bas de la fourchette de valorisation des titres apportés.

2.5 CONSÉQUENCES

2.5.1 Conséquences pour la société BULL et ses actionnaires

2.5.1.1 Impact de l'opération sur les capitaux propres de BULL

Impact sur les capitaux propres part du Groupe au 30 juin 2009

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes et réserves (en milliers d'euros)	Total des capitaux propres (en milliers d'euros)
Situation de départ	96 786 647	9 679	85 595	95 274
Augmentation de capital au titre de l'Apport	24 000 000	2 400	69 600	72 000
Situation après l'Apport	120 786 647	12 079	155 195	167 274

2.5.1.2 Structure de l'actionnariat avant puis après opération, avec indication des pourcentages en capital et en droit de vote

Capital social avant et après l'Apport

Le capital social de BULL sera porté de 9 678 664,70 euros à 12 078 664,70 euros.

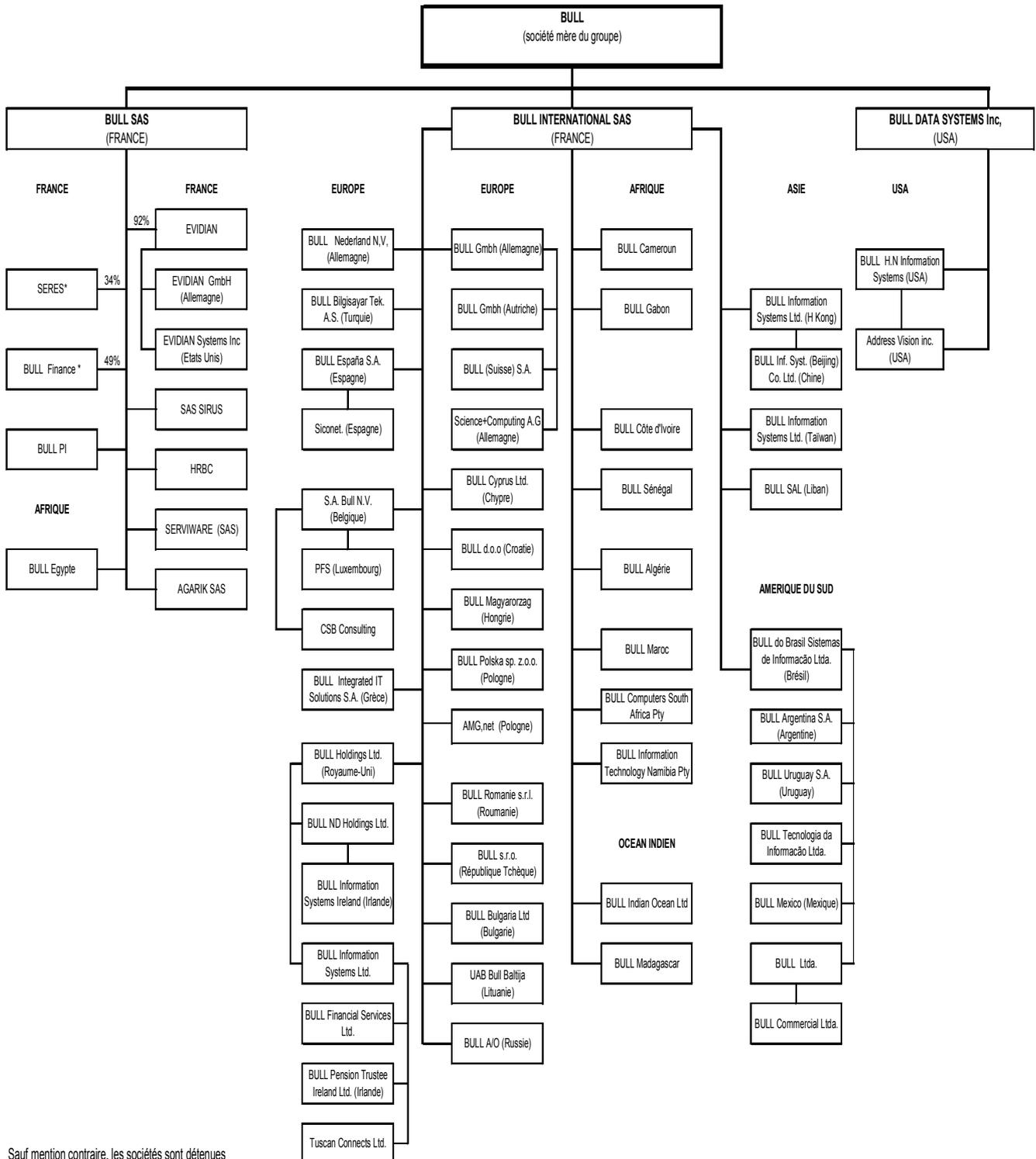
	Avant l'opération ¹			Après l'opération		
	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Pourcentage en droit de vote	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Pourcentage en droit de vote
CRESCENDO INDUSTRIES	0	0	0%	24.000.000	19,87 %	19,95 %
France Télécom	9.747.081	10,07 %	10,12 %	9.747.081	8,07 %	8,10 %
Richelieu Finance Gestion Privée	5.083.456	5,25 %	5,28 %	5.083.456	4,21 %	4,23 %
MN Services	4.831.433	4,99 %	5,02 %	4.831.433	4,00 %	4,02 %
Deutsche Bank AG	4.546.415	4,70 %	4,72 %	4.546.415	3,76 %	3,78 %
NEC Corporation	2.947.080	3,04 %	3,06 %	2.947.080	2,44 %	2,45 %
Tocqueville Finance SA	2.741.718	2,83 %	2,85 %	2.741.718	2,27 %	2,28 %
Debeka	2.000.000	2,07 %	2,08 %	2.000.000	1,66 %	1,66 %
JP Morgan Chase & Co.	1.665.515	1,72 %	1,73 %	1.665.515	1,38 %	1,38 %
Salariés	983.000	1,02 %	1,02 %	983.000	0,81 %	0,82 %
Autocontrôle ²	480.589	0,50 %	-	480.589	0,40 %	
Autres	61.760.360	63,81 %	64,13 %	61.760.360	51,13 %	51,34 %
TOTAL	96.786.647	100 %	100 %	120.786.647	100 %	100 %

1 Sur la base des informations disponibles en date du 31 octobre 2009.

2 Les actions auto détenues sont privées de droit de vote.

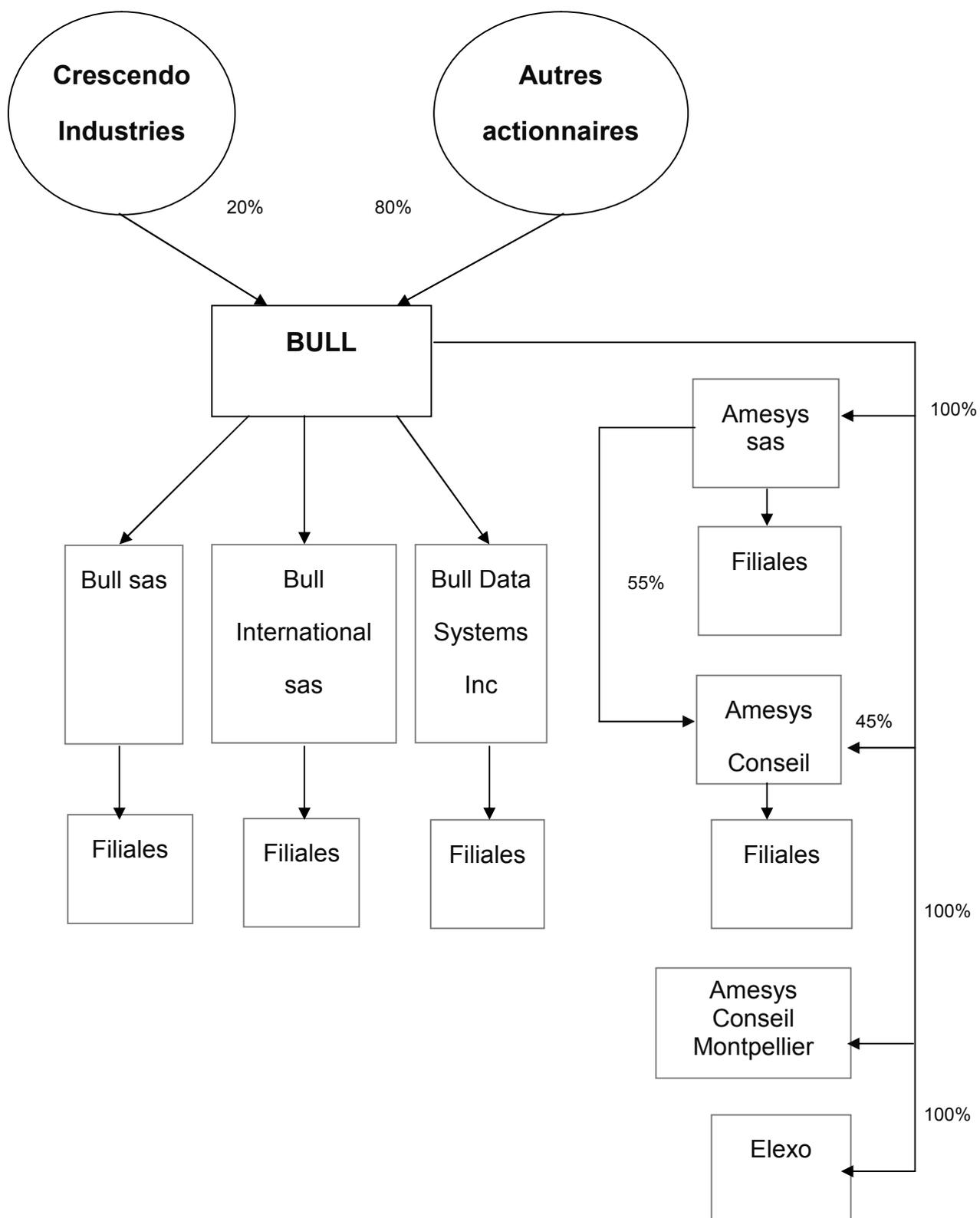
2.5.1.3 Organigramme juridique du Groupe BULL

L'organigramme du Groupe BULL avant l'apport est le suivant :



Sauf mention contraire, les sociétés sont détenues directement ou indirectement à 100% par Bull

A l'issue de l'Apport, l'organigramme simplifié du Groupe BULL sera le suivant :



2.5.1.4 Changements envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction

a) Changement envisagé dans la composition du Conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les mandataires sociaux (y compris les administrateurs dont la nomination sera proposée à l'assemblée générale du 18 janvier 2010).

A la connaissance de la Société, les mandataires sociaux (y compris les administrateurs dont la nomination sera proposée à l'assemblée générale du 18 janvier 2010) n'ont pas, au cours des cinq dernières années, été condamnés pour fraude, associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des mandataires sociaux (y compris les administrateurs dont la nomination sera proposée à l'assemblée générale du 18 janvier 2010) et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Composition actuelle du Conseil d'administration de BULL et mandats exercés depuis les cinq dernières années

Ces informations complètent celles du document de référence 2008 (D.09-0203) et de son actualisation (D.09-0203-A01).

Didier Lamouche
Président-directeur général

Né le 7 mai 1959, il est entré en fonction comme administrateur de BULL le 2 décembre 2004 puis en est devenu le Président-directeur général le 1^{er} février 2005.

Il a été renouvelé, pour la durée de son mandat d'administrateur, comme Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 février 2007, sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2007.

Il a été reconduit pour trois ans dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2007. Il a donc, de ce fait, été reconduit comme administrateur et Président-directeur général pour la durée de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Il n'a pas d'autre mandat au sein de BULL.

Il est par ailleurs administrateur de ST Microelectronics, de S.O.I.TEC et d'Infogrammes

Entertainment.

Le contrat de travail dont il était titulaire avant son accession aux fonctions de Président-directeur général a été suspendu lors de sa nomination en qualité de Président Directeur Général.

Claude Benmussa
Administrateur

Né le 2 septembre 1951, il est actuellement en congé de fin de carrière de France Télécom depuis le 31 décembre 2006. Il occupait les fonctions de directeur financier adjoint, en charge du contrôle de gestion du groupe France Télécom.

Il a été nommé administrateur de BULL le 31 juillet 2007, en remplacement de Gervais Pellissier pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010. Sa nomination a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2008.

Il n'est pas administrateur indépendant car il demeure, par son congé de fin de carrière, lié à France Télécom, actionnaire de BULL.

Ses fonctions actuelles, en dehors de BULL, sont :

- senior advisor chez PriceWaterhouseCoopers Advisory,
- administrateur et président du comité d'audit, depuis juillet 2000 de Mobinil, société égyptienne, leader dans la téléphonie mobile, cotée au Caire,
- administrateur depuis février 2001 d'Orange France.

Il a précédemment occupé les fonctions suivantes :

- administrateur d'avril 2002 à septembre 2006 et membre du comité d'audit de juin 2002 à juin 2005 de TPSA : société polonaise de télécommunications, cotée à Varsovie et à Londres,
- administrateur de mai 2000 à décembre 2003 de la société Pages Jaunes,
- administrateur et membre du comité d'audit de septembre 1997 à octobre 2002 de Mobistar, société belge de téléphonie mobile cotée à Bruxelles,
- administrateur d'avril 1997 à avril 2000 de Telmex, société mexicaine de télécoms.

Jean-François Rambicur

Administrateur

Né le 28 novembre 1956, il a exercé ses fonctions comme manager puis associé au sein d'Accenture, et son domaine d'expérience porte sur le management de projets dans les différents secteurs du service informatique.

Il a été coopté, en qualité d'administrateur indépendant de BULL par le Conseil d'administration du 25 mars 2009, en remplacement d'André Felix, démissionnaire. Ses fonctions ont été renouvelées pour trois ans par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2009, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Il a par ailleurs été nommé membre du comité Hommes et Organisation.

Il n'a pas de mandat social à part celui au conseil d'administration de BULL.

Michel Davancens *Administrateur*

Né le 4 septembre 1947, il a été membre du comité exécutif de France Télécom où il a successivement assuré diverses responsabilités dans les domaines de l'informatique, des ventes et du service ainsi que de la gestion des cadres dirigeants. Il a quitté France Télécom le 31 octobre 2007.

Il a été nommé administrateur de BULL le 24 octobre 2002. Son mandat a été renouvelé pour trois ans le 12 juin 2007, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

Il est par ailleurs administrateur de la société France Télécom España.

Il est également administrateur de la Fondation Orange.

Il ne peut être considéré comme administrateur indépendant car il a exercé des fonctions opérationnelles au sein du groupe France Télécom, actionnaire de BULL, depuis moins de cinq ans et exerce toujours des fonctions d'administrateur pour le groupe France Telecom.

Makoto Tsukakoshi *Administrateur*

Né le 29 janvier 1954, il exerce les fonctions de vice président « Global Business et HPC Marketing, IT Platform, Business Unit » de NEC Corporation.

Il a rejoint NEC Corporation en 1976 et a exercé les fonctions de Chief Executive Officer de NEC High Performance Computing Europe GmbH de 2004 à 2007, et Chief Executive Officer de NEC Deutschland GmbH de 2007 à 2008.

Il est par ailleurs membre du conseil de surveillance de NEC Computers SAS et membre de l'Advisory Board de NEC Deutschland GmbH.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2009 a ratifié sa cooptation par le Conseil d'administration du 29 juillet 2008, en remplacement de Kazuhiko Kobayashi, démissionnaire. Son mandat se poursuit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

Theodore Schaffner
Administrateur

Né le 18 mai 1946, il exerce les fonctions de Senior Vice Président & Corporate Business Development de Motorola, Inc.

Il est administrateur de BULL depuis le 26 octobre 2000. Son mandat a été renouvelé pour trois ans le 12 juin 2007, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

Il est considéré comme un administrateur indépendant dans la mesure où Motorola a cessé d'être actionnaire de BULL après la recapitalisation du Groupe.

Henri Conze
Administrateur

Né le 17 avril 1939, il exerce depuis 1998 les fonctions de Président de la société de consultant HCI.

Il est administrateur de BULL depuis le 24 mai 2004. Son mandat a été renouvelé pour trois ans le 14 mai 2008, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

Il est considéré par BULL comme un administrateur indépendant bien qu'ayant été, pendant plusieurs années, titulaire d'un contrat de consultant avec la société, qui n'a cessé qu'en septembre 2007. En effet, le règlement intérieur du Conseil d'administration ne prévoit pas de délai de carence pour les administrateurs ayant été liés à la société par un contrat de consultant car ils sont considérés comme des fournisseurs.

Ses autres fonctions sont :

- Président de l'association « Global Education for European Engineers and Entrepreneurs » depuis 1996,
- administrateur du Forum du Futur, conseiller Maître (honoraire) à la Cour des Comptes.

Robert-Paul Signorini
Administrateur

Né le 1^{er} janvier 1945, il a été élu aux fonctions d'administrateur par le collège des « ingénieurs cadres et assimilés » le 18 décembre 2007 pour une durée de trois ans, en remplacement d'Hervé Hollier.

Il exerce des fonctions de chef de projet au sein de BULL aux Clayes-sous-Bois.

Claudi Ménard
Administrateur

Né le 10 avril 1951, il a été élu aux fonctions d'administrateur par le collège « autres salariés » le 16 décembre 2004 et a été renouvelé dans ses fonctions, par le même collège, lors des élections du 18 décembre 2007 pour une nouvelle période de trois ans.

Jacques Weber
Administrateur

Né le 24 décembre 1936, il est un ancien cadre de BULL, retraité.

Il est administrateur de BULL depuis le 20 mai 2005.

Son mandat a été renouvelé le 12 juin 2007, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Il est administrateur indépendant de BULL.

Jean-François Heitz
Administrateur

Né le 10 novembre 1949, il exerce depuis 2003 des fonctions d'administrateur de sociétés et de « business angel ».

Il a été nommé au Conseil d'administration de BULL le 21 février 2006 et renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2007 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2010, sur les comptes de l'exercice 2009.

Il est nommé administrateur indépendant et préside par ailleurs le comité d'audit.

Au titre du comité d'audit, il présente les compétences particulières en matière financière, prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

Il est par ailleurs :

- administrateur de Arc International et Total Immersion,
- membre de l'« Advisory Board » du « Stanford Technology Ventures Program » et de comités

d'investissements de divers fonds dont Kompass Capital.

Il a, au cours des cinq dernières années, été administrateur de Creo Inc., vendu à Kodak en juin 2005, de Business Objects, vendu à SAP en janvier 2008, et de Wavecom jusqu'en mai 2008.

Composition du Conseil d'administration de BULL après réalisation de l'Apport

Il sera proposé à l'assemblée générale du 18 janvier 2010 d'approuver la nomination au Conseil d'administration de BULL de deux administrateurs désignés par la société CRESCENDO INDUSTRIES.

CRESCENDO INDUSTRIES, représentée par son Président, Philippe Vannier
Administrateur

Né le 12 Mars 1960 à Rabat (Maroc), il fait partie des fondateurs de CRESCENDO INDUSTRIES dont il assure le rôle de Président Directeur Général de Juillet 2004 à Novembre 2008 et de Président du Directoire depuis Novembre 2008.

Il assure aussi les fonctions de Président de la société AMESYS SAS depuis 2004, Président de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER depuis Mars 2007, Président du conseil de surveillance de la société AMESYS RSS depuis 2006 et enfin administrateur de la société ELEXO depuis 2005.

Après 8 ans chez Alcatel (1988-1996), il a occupé divers postes de président ou directeur général de filiales au sein du groupe Cobham, groupe anglais spécialisé en aéronautique et défense.

Dominique Lesourd
Administrateur

Né le 16 mai 1957 à Neuilly sur Seine, il exerce depuis le 23 décembre 2008 la fonction de Vice-président et de membre du conseil de surveillance de CRESCENDO INDUSTRIES.

De nationalité française, il est diplômé de l'ESSEC (1980) et parle quatre langues (français, anglais, portugais, espagnol).

En 1983, grâce à sa passion pour l'aviation, il rejoint Héli-Union (HU), un des opérateurs d'hélicoptères les plus renommés. Il devient un pilote privé aussi bien pour les hélicoptères que pour les avions.

Après deux années à la tête du département « Operation and Business development », en 1985, Dominique Lesourd devient responsable de tout le département commercial de HU, composé d'environ cent hélicoptères dans plus de vingt pays.

En 1989, il devient vice-président du département « Business and Operations » et est à la tête de toute l'activité commerciale ainsi que du département « Operations Support ».

En 1995, Dominique Lesourd quitte HU et décide de monter sa propre société dédiée à la prestation de tous les services d'aviation.

Après une première période de trois ans à Paris et grâce au développement de l'activité de la société, il décide de baser son activité à Londres, où est localisée la plupart de ses clients.

En moins de quinze ans, le chiffre d'affaires du groupe a dépassé les 300 millions USD, en dédiant principalement ses opérations à l'accompagnement de l'industrie du pétrole en Afrique en général et aux principales sociétés internationales telles que, notamment, Exxon, Total, BP, Chevron, ENI.

b) Changement envisagé dans les comités spécialisés du Conseil d'administration

Comité Stratégique

Philippe Vannier

cf. bio ci-dessus

Marc Hériard Dubreuil

Diplômé de l'ESSEC, Monsieur Marc HERIARD DUBREUIL est administrateur de CRESCENDO INDUSTRIES depuis le 5 juin 2002.

Après avoir débuté son expérience professionnelle chez General Food et Leroy Somer, il a été notamment président de Rémy Martin et de Rémy & Associés, puis Directeur Général de Rémy Cointreau de 1990 à 2000. Il assure actuellement la Présidence et la Direction Générale d'Oeneo.

Aujourd'hui, Monsieur Marc HERIARD DUBREUIL siège à de nombreux conseils où il assume différentes fonctions ou mandats : directeur général d'ANDROMÈDE SAS, vice-président-directeur général délégué et administrateur d'ORPAR, administrateur de Rémy Cointreau SA, membre du directoire de Récopart SA, membre du conseil de surveillance d'Auxi-A, Président de LVLFS SAS, Président du conseil de surveillance de CRESCENDO INDUSTRIES SAS, Directeur de Trinity Concord International Ltd et de TC Holding Limited.

Comité Hommes et Organisation

Dominique Lesourd

cf. bio ci-dessus

Comité d'Audit

CRESCENDO INDUSTRIES

2.5.1.5 Évolution de la capitalisation boursière après l'annonce de la signature de l'accord d'exclusivité

Date	Cours de clôture (en euros)	Capitalisation boursière (en milliers d'euros)
18 novembre 2009	3,00	290 359
19 novembre 2009	3,17	306 814
20 novembre 2009	3,05	295 199
23 novembre 2009	3,01	291 328

Le cours de clôture de BULL au 31 décembre 2009 est de 3,06 €.

2.5.1.6 Incidence sur le calcul du bénéfice net par action sur la base du dernier semestre clos pour BULL (1^{er} semestre 2009)

Le tableau ci-dessous présente l'impact de l'opération de l'Apport sur le bénéfice net par action de BULL :

	Premier semestre 2009		Exercice 2008	
	Avant l'apport	Après l'apport	Avant l'apport	Après l'apport
Résultat net part du Groupe (millions d'euros)	2,0	6,5	5,7	12,4
Nombre moyen pondéré d'actions	96 786 647	120 786 647	96 786 647	120 786 647
BNPA de base en euros	0,021	0,054	0,059	0,103
Nombre potentiel d'actions	96 992 509	120 992 509	96 792 509	120 792 509
BNPA dilué en euros	0,021	0,054	0,059	0,103

Le nombre d'actions pris en compte pour la calcul dilué inclut d'une part les actions qui résulteraient de la conversion des OCEANES et d'autre part des actions qui seraient créées en cas de souscription de la totalité des options qui se situent "dans la monnaie" à la date de clôture à savoir zéro au 31/12/08 (cours de clôture 1,15 euros) et 200 000 au 30/6/09 (cours de clôture 1,88 euros). Les chiffres présentés proviennent des comptes consolidés de BULL et des comptes pro forma présentés au Chapitre 4 ci-après du présent document.

2.5.1.7 Orientations nouvelles envisagées

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de BULL et constitue une étape importante de son exécution.

Elle accentuera le repositionnement de BULL sur des marchés à forte valeur, en combinant une présence sur des niches technologiques à fort potentiel de croissance avec une exploitation sur ces niches des compétences acquises en calcul haute performance et infrastructures sécurisées

BULL renforcera ses compétences managériales et techniques, grâce aux équipes du Groupe

AMESYS qui ont fait leur preuve.

L'utilisation du réseau commercial international de BULL sera intensifiée pour la vente des offres du Groupe AMESYS hors de France.

2.5.1.8 Prévisions à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes

Les synergies attendues du rapprochement présenté sont présentées aux paragraphes 2.1.2.1 et 2.1.2.2 ci-dessus. L'opération d'Apport est sans incidence sur la politique de BULL en matière de dividendes.

2.5.2 Conséquences pour l'Apporteur

CRESCENDO INDUSTRIES deviendra l'actionnaire de référence de BULL, ensemble nettement plus grand, capable d'offrir une gamme de services bien plus étendue et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext.

2.5.3 Montant et traitement comptable relatif aux frais de l'opération

Dans le respect des règles comptables et des limitations en vigueur, il est prévu que les frais de cette opération qui pourront l'être, seront imputés sur la prime d'émission résultant de l'augmentation de capital. Cette imputation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2010.

3 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DES APPORTS

3.1 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Les renseignements relatifs à BULL figurent dans le document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2009 sous le numéro D.09-0203 et dans l'actualisation du document de référence intégrant les comptes semestriels au 30 juin 2009, déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 novembre 2009.

3.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.2.1 Précisions sur le document de référence

Risques et facteurs de risque

BULL procède régulièrement à des revues de ses risques, notamment à travers l'établissement d'une cartographie des risques. BULL considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le document de référence et dans le présent document s'agissant des risques liés à l'opération.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Complément d'information sur le taux moyen d'utilisation des ressources propres en France pour l'activité Services et Solutions

Le taux moyen d'utilisation des ressources propres est calculé, sur la base de relevés de temps, comme le ratio des jours effectivement productifs sur les jours disponibles hors congés. La différence entre les jours disponibles et les jours effectivement productifs représentent le temps passé en inactivité, formation, management, maladie ou avant vente. Ce taux d'utilisation, en France, a progressé de décembre à décembre, passant de 78,7% à fin décembre 2007 à 81,3% à fin décembre 2008. Au premier semestre 2009 le taux est stable par rapport à la même période de 2008, à 80%.

Complément d'information sur la nature des contrats du Groupe

Dans le secteur de l'informatique, il est d'usage que certains contrats soient facturés sur la base de la prestation réalisée (régie) et d'autres sur la base d'un prix fixe (forfait). Les contrats en régie entraînent généralement la mise à disposition de personnel avec des compétences préalablement définies avec le client et facturée sur une base journalière ou mensuelle. Les contrats au forfait sont facturés sur la base de l'avancement fondé sur des indicateurs de développement du projet ou une méthode de points de passage définis contractuellement (« milestones »).

Informations publiées par la société depuis l'actualisation du Document de référence.

Les informations suivantes ont été publiées par la société depuis l'actualisation du document de référence.

Communiqués de presse

Les documents indiqués ci-après sont consultables sur le site Internet de BULL (<http://www.bull.fr>)

Date	Intitulé
23 Novembre 2009	BULL héberge et exploite Mon.service-public.fr, l'application d'e-administration de la DGME
23 Novembre 2009	La DGME s'appuie sur BULL pour mettre en œuvre les nouvelles démarches administratives dématérialisées

Bulletin des Annonces Legales Obligatoires

Les documents indiqués ci-après sont consultables sur le site Internet de BULL (<http://www.bull.fr>) et celui du BALO (<http://balo.journal-officiel.gouv.fr>)

Date	Intitulé
14 décembre 2009	Avis de réunion valant convocation

Complément d'information sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le tableau suivant est présenté afin de compléter les tableaux présentés pages 52 à 55 concernant la rémunération de Didier Lamouche et ceux présentés pages 106 à 109 concernant les plans d'attributions d'options de souscription d'actions. Le statut de chaque plan au 30 juin 2009 est décrit en Annexe 3.2.1.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS				
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT				
Date d'assemblée	25/5/2004	25/5/2004	17/5/2006	14/5/2008
Date du conseil d'administration	2/12/2004	21/2/2006	14/2/2008	12/2/2009
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par Didier Lamouche (1)	100 000	100 000	150 000	200 000
Point de départ d'exercice des options	17/12/2008	8/3/2010	3/3/2012	27/2/2013
Date d'expiration	17/12/2010	8/3/2012	3/3/2014	27/2/2015
Prix de souscription (euro)	4,80	10,15	2,89	1,38
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(2)	(2)
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2009	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions restantes	100 000	100 000	150 000	200 000

(1) Aucun autre mandataire social n'a bénéficié d'une attribution d'options de souscription d'actions.

(2) L'acquisition des droits d'exercice se fait par quart, pendant 4 ans, aux dates d'anniversaire de l'attribution, avec une acquisition de droits accélérée en cas de départ. Afin d'être en conformité avec la recommandation AFEP/MEDEF, des conditions de performance s'appliquent à l'acquisition définitive des droits. Les droits ne peuvent être exercés qu'en une seule fois entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année. Didier Lamouche, en application de l'article L 225-185 du Code de commerce et par décision du conseil d'administration du 14 février 2008, devra conserver 30% des actions résultant de l'exercice de ses options pendant toute la durée de son mandat de Président-directeur général.

La Société entend maintenir en place, conformément à leurs termes, les plans d'option de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites existants au profit des dirigeants et salariés de la Société. En outre, la Société envisage de proposer aux principaux dirigeants et cadres supérieurs du Groupe d'investir dans le capital de la Société en souscrivant à des bons de souscription d'actions, dont les termes et conditions ne sont pas, à ce stade, arrêtés par la Société. L'émission et l'admission de tels bons de souscription d'actions aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext donnerait lieu à l'établissement d'une note d'opération soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers.

3.2.2 Facteurs de risque liés à l'opération

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques inconnus ou dont la réalisation n'est pas prise en compte à la date du présent document, pourraient être susceptibles d'avoir un effet significatif défavorable sur BULL, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, ainsi que sur le cours de bourse de l'action BULL (cette observation s'applique également aux risques figurant dans le document de référence précité, dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'être significativement accrus et/ou modifiés par l'opération d'Apport).

En complément des informations relatives aux facteurs de risques qui sont détaillés en pages 55-56 du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2009 sous le numéro D.09-0203 et dans l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 novembre 2009 sous le numéro D.09-0203-A01, il convient de noter en particulier les éléments suivants susceptibles d'influencer sensiblement la valeur des actions BULL émises à la suite de l'Apport.

En particulier, les facteurs de risques relatifs à BULL sont présentés en pages 55-56 du document de référence et portent notamment sur les risques liés à l'activité du Groupe, le risque de liquidité, le risque action ainsi que le risque juridique.

Les résultats et la situation financière présentés dans les états financiers pro forma de BULL ne constituent pas une indication de ses performances financières futures

Les résultats et la situation financière présentés dans les états financiers *pro forma* de BULL ont été préparés afin d'illustrer l'impact de la réalisation de l'Apport prévu le 18 janvier 2010. Les états financiers *pro forma* de BULL se fondent sur un certain nombre d'hypothèses. En outre, les tendances indiquées dans les états financiers *pro forma* (ou dans les états financiers des sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, ELEXO) ne sont pas nécessairement représentatives de la performance ou des résultats futurs du Groupe.

La réalisation de l'opération pourrait affecter le cours de l'action BULL

Compte tenu d'augmentation du nombre d'actions induite par l'opération d'Apport, le résultat par action BULL ainsi que le cours de l'action BULL pourraient être affectés de manière défavorable.

La réalisation de l'opération d'apport aura un impact significatif sur la structure de l'actionnariat de BULL puisque un nouvel actionnaire de référence, absent du capital auparavant, rentre au capital de la Société. Toutefois, la proportion dite "flottante" du capital de la Société (détenue par d'autres que les actionnaires stratégiques ou industriels) reste élevée, à environ 68% du capital, à comparer avec 85% avant l'opération. BULL précise qu'il n'a pas connaissance d'un pacte d'actionnaires ou d'une intention de ses actionnaires d'agir en concert.

L'environnement du Groupe AMESYS pourrait évoluer de façon défavorable

Le Groupe AMESYS entretient des relations commerciales étroites avec certains clients et partenaires des secteurs publics et privés. La poursuite de ces relations sera un élément déterminant du développement des activités systèmes critiques et sécuritaires du nouvel ensemble.

Présent de manière significative sur les marchés de la défense et de la sécurité, son développement est lié dans une large mesure à la croissance des commandes publiques dans ce domaine en France et à l'export, ainsi qu'à l'absence d'un environnement géopolitique international défavorable.

Certains contrats conclus par les sociétés objets de l'apport comportent des clauses d'information ou de changement de contrôle en cas d'opération entraînant une modification de l'actionnariat des sociétés concernées. Des démarches ont été initiées par la Direction Générale des sociétés concernées vis-à-vis des co-contractants aux fins de s'assurer de l'absence d'objection par ces derniers au changement d'actionnariat devant résulter de l'opération.

La compétitivité du Groupe AMESYS repose notamment sur un « capital humain » dont le maintien dans l'entreprise constitue un facteur essentiel de son développement.

L'exploitation de ses activités par le Groupe AMESYS nécessite un certain nombre d'accréditations ou d'autorisations particulières.

Certains actifs incorporels de BULL sont sujets à un risque de dépréciation

La non réalisation des performances financières attendues pourrait entraîner dans le futur, d'une part, une dépréciation de tout ou partie de la valeur d'acquisition comptabilisée au bilan de BULL, et d'autre part, une utilisation inférieure à celle escomptée des reports fiscaux déficitaires dont dispose BULL.

Détention des licences, brevets et marques nécessaires à la réalisation des opérations du Groupe AMESYS

L'intégralité des licences, brevets et marques nécessaires à la réalisation des opérations du Groupe AMESYS est détenue par les sociétés faisant objets de l'apport ou leurs filiales, CRESCENDO INDUSTRIES ne détenant aucun droit de propriété intellectuelle et industrielle afférent à l'activité du Groupe AMESYS.

BULL pourrait ne pas réaliser les synergies attendues de l'opération

BULL pourrait rencontrer des difficultés ou des retards dans la mise en œuvre des synergies liées à l'opération et ne pas atteindre les objectifs de développement ou de rentabilité dans les délais escomptés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ainsi que sur le cours des actions BULL.

Le processus d'intégration des équipes pourrait être plus difficile que prévu

Le Groupe BULL ne peut garantir que les difficultés d'intégration opérationnelle qui pourraient survenir n'auront pas de conséquences négatives importantes en termes de coûts supplémentaires et d'organisation, pouvant avoir un effet significatif défavorable sur les résultats ou la situation financière du Groupe BULL.

3.2.3 Déclaration sur le fonds de roulement net

BULL atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net consolidé est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois, à compter de l'enregistrement du présent document par l'Autorité des marchés financiers.

Après l'acquisition des sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, AMESYS CONSEIL et ELEXO, BULL atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net consolidé est suffisant au regard du nouvel ensemble ainsi constitué pour les 12 prochains mois, à compter de l'enregistrement du présent document par l'Autorité des marchés financiers.

3.2.4 Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR, et en application en particulier des recommandations de février 2005, les données ci-dessous présentent le niveau des capitaux propres et de l'endettement sur la base des dernières informations financières – non auditées au 31 octobre 2009.

Capitaux propres et endettement financier au 31 octobre 2009 (en millions d'euros) non audités :

A- Dettes courantes	
Faisant l'objet de garanties	0
Faisant l'objet de nantissements	0
Sans garanties et sans nantissements	15,6
Total (A)	15,6
B- Dettes non courantes (hors partie courante des dettes à long terme)	
Faisant l'objet de garanties	0
Faisant l'objet de nantissements (1)	15,0
Sans garanties et sans nantissements	11,5
Total (B)	26,5
C- Capital	
Capital social	9,7
Réserves liées au capital (au 31 octobre 2009)	269,4
Autres réserves et écarts de conversion au 30 juin 2009	(183,1)
Total (C)	96,0
Total (A) + (B) + (C)	138,1

(1) Nantissement d'un compte de titres financiers pour un montant total correspondant à la moitié des sommes dues au titre du prêt en nominal

Les capitaux propres sont tels qu'ils ont été publiés au 30 juin 2009 à l'exception des réserves liées au capital qui tiennent compte des variations liées aux stock-options et actions auto détenues.

Endettement financier net au 31 octobre 2009 (en millions d'euros) non audités :

Liquidités	
A. Trésorerie	29,6
B. Équivalents de trésorerie	132,2
C. Titres de placements	0
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	161,8
E. Créances financières à court terme	0
F. Dettes bancaires à court terme	13,5
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	2,1
H. Autres dettes financières à court terme	0
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	15,6
J. Endettement financier net à court terme (I) – (E) – (D)	(146,2)
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	19,3
L. Obligations convertibles émises	7,2
M. Autres emprunts à plus d'un an	
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)	26,5
O. Endettement financier net (J) + (N)	(119,7)

A notre connaissance, il n'existe aucunes dettes conditionnelles ou indirectes.

3.2.5 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'opération

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'intérêt, y compris conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission.

3.2.6 Dépenses liées à l'opération

Le montant global des dépenses liées à l'Apport, c'est-à-dire les honoraires de la banque conseil, du Commissaire aux apports, des Commissaires aux comptes, des frais juridiques et administratifs, s'élève environ à 3 000 000 d'euros.

3.2.7 Dilution

3.2.7.1 Incidence des émissions sur la situation de l'actionnaire

Un actionnaire qui, avant l'augmentation de capital envisagée, détiendrait 1% du capital de BULL (soit 967 866 des 96 786 647 actions en circulation), détiendrait, après émission de la totalité des actions nouvelles une participation de environ 0,80% du nouveau capital de BULL (soit 120 866 647 actions) après l'augmentation de capital.

Le tableau suivant illustre la dilution d'un actionnaire détenteur d'1% du capital social, tenant compte également de tous les instruments donnant potentiellement accès au capital. Il est précisé que les actions gratuites distribuées par la Société ont été prélevées sur la réserve d'actions auto détenues et, par conséquent, ne créent pas de dilution supplémentaire.

	Avant l'opération	Après l'opération
Capital émis	96 786 647	120 786 647
Participation de 1% (avant l'opération)	967 866	967 866
Actions potentielles	5 329 097	5 329 097
dont stock-options émises	5 323 235	5 323 235
dont Océanes	5 862	5 862
Capital potentiel	102 115 744	126 115 744
Participation de 1% diluée	0,948%	0,767%

3.2.7.2 Montant de la dilution résultant immédiatement de l'Apport

Quote-part des capitaux propres (en euros) par action BULL au 30 juin 2009 :

Avant l'opération	0,98 euros
Après l'opération	1,38 euros

3.2.8 Prévisions de Résultat

BULL s'était fixé en début 2009, dans le contexte d'un environnement macro-économique dégradé, un objectif d'EBIT⁴ supérieur à 20 millions d'euros pour l'exercice devant se clôturer au 31 décembre 2009.

Le 29 juillet 2009, compte tenu notamment de la performance enregistrée au premier semestre 2009, BULL a relevé son objectif d'EBIT pour l'ensemble de l'exercice à plus de 25 millions d'euros, objectif d'EBIT confirmé le 29 octobre 2009 à l'occasion de la publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre.

Les données opérationnelles sur la période écoulée depuis le 1er janvier 2009 à la disposition de BULL à ce jour ne remettent pas en cause la prévision sur l'année 2009 figurant ci-dessus.

L'activité soutenue en France, conjuguée à celle des segments Maintenance & Product Related Services et Hardware et Systems Solutions, confortent cette prévision d'un EBIT supérieur à 25 millions d'euros pour l'exercice 2009, malgré un environnement toujours particulièrement défavorable en Europe de l'Est et dans certains pays d'Europe de l'Ouest.

Le Groupe a déterminé cette prévision d'EBIT sur la base de son système de reporting interne qui couvre l'ensemble des ses filiales et de ses opérations. Les méthodes comptables utilisées pour établir cette prévision sont conformes aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes consolidés de BULL.

Cette prévision est fondée sur des données et de hypothèses considérées comme raisonnables par la Direction de BULL.

Elles dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et non exclusivement sur des données historiques. Elles ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les prévisions seront atteintes.

Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre « Facteurs de risques » du document de référence pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Groupe ne prend donc aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la confirmation de cette prévision lors de la publication, prévue en février 2010, des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice devant se clôturer au 31 décembre 2009.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les perspectives de Résultat figure en Annexe 3.2.8.

⁴ EBIT - Earnings before interest and taxes : correspond au résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels non courants, autres charges et produits financiers et quote-part des résultats des sociétés associées.

4 INFORMATIONS FINANCIÈRES *PRO FORMA*

Bilan consolidé *pro forma* au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009

BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA (En milliers euros)								
	30/06/2009				31/12/2008			
ACTIF	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE
Actifs non courants								
Immobilisations incorporelles	5 117	286	0	5 403	6 155	259	0	6 414
Immobilisations corporelles	39 826	1 406	0	41 232	39 116	1 327	0	40 443
Goodwills	57 800	2 730	81 840	142 370	57 385	2 730	81 840	141 955
Actifs financiers non courants	13 443	249	0	13 692	13 441	236	0	13 677
Impôts différés - actif	16 490	3 366	0	19 856	16 490	398	0	16 888
Total actifs non courants	132 676	8 037	81 840	222 553	132 587	4 950	81 840	219 377
Actifs courants				0				0
Stocks et en cours	51 262	3 808	0	55 070	48 849	3 497	0	52 346
Créances clients	141 967	35 924	0	177 891	157 233	40 041	0	197 274
Autres actifs courants	75 293	8 965	0	84 258	88 505	8 109	0	96 614
Placement en garantie	10 715	0	0	10 715	9 882	0	0	9 882
Trésorerie et équivalents trésorerie	234 407	3 476	-32 700	205 183	288 905	4 565	-32 700	260 770
Total actifs courants	513 644	52 173	-32 700	533 117	593 374	56 212	-32 700	616 886
Actifs non courants détenus en vue de la vente					1 074	0	0	1 074
				0				
TOTAL DE L'ACTIF	646 320	60 210	49 140	755 670	727 035	61 162	49 140	837 337

PASSIF	30/06/2009				31/12/2008			
	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE
Capitaux propres								
Capital	9 679	1 790	610	12 079	9 679	1 790	610	12 079
Réserves liées au capital	268 673	10 943	58 657	338 273	268 075	7 342	61 175	336 592
Réserves de conversion	-7 461	0	0	-7 461	-4 207	0	0	-4 207
Réserves de réévaluation	2 095	0	0	2 095	1 785	0	0	1 785
Réserves consolidées	-179 749	5 633	-10 127	-184 243	-185 450	5 937	-12 645	-192 158
Résultat accumulé non distribué	2 037	4 494		6 531	5 701	6 708		12 409
Capitaux propres	95 274	22 860	49 140	167 274	95 583	21 777	49 140	166 500
dont part du Groupe	95 135	21 813	50 187	167 135	95 468	20 202	50 187	165 857
dont Intérêts minoritaires	139	1 047	-1 047	139	115	1 575	-1 047	643
Passifs non courants								
Emprunts et passifs financiers	10 448	434	0	10 882	9 961	319	0	10 280
Provision pour CRMF	19 390	0	0	19 390	19 390	0	0	19 390
Provision pour avantages post. emploi	94 959	803	0	95 762	95 055	716	0	95 771
Provisions	22 954	986	0	23 940	25 347	1 427	0	26 774
Impôts différés - passif	799	0	0	799	888	0	0	888
Total Passifs non courants	148 550	2 223	0	150 773	150 641	2 462	0	153 103
Passifs courants								
Dettes fournisseurs	159 651	8 418	0	168 069	204 690	10 462	0	215 152
Clients - Avances et acomptes reçus	5 318	3 470	0	8 788	12 775	2 622	0	15 397
Impôts à payer sur bénéfices	8 035	0	0	8 035	6 031	0	0	6 031
Provision pour avantages post. emploi	7 600	0	0	7 600	7 600	0	0	7 600
Produits perçus d'avance	807	0	0	807	615	0	0	615
Provisions	53 830	1 127	0	54 957	58 888	922	0	59 810
Autres passifs courants	150 433	20 773	0	171 206	156 345	19 348	0	175 693
Emprunts et passifs financiers courants	16 822	1 339	0	18 161	31 725	3 569	0	35 294
Total Passifs courants	402 496	35 127	0	437 623	478 669	36 923	0	515 592
Passifs non courants détenus en vue de la vente					2 142	0	0	2 142
TOTAL DU PASSIF	646 320	60 210	49 140	755 670	727 035	61 162	49 140	837 337

*AMESYS correspond au périmètre des sociétés apportées : AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, ELEXO et leurs filiales, tel que détaillé ci-après.

Compte de résultat consolidé *pro forma* au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009

RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA (En milliers euros)

	30/06/2009				31/12/2008			
	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE	BULL	AMESYS*	AJUST.	CONSOLIDE
Revenus	558 640	39 872	-	598 512	1 132 828	92 361	-	1 225 189
Coût des produits et services rendus	-436 545	-28 455	-701	-465 701	-877 966	-64 415	-2 022	-944 403
Marge brute	122 095	11 417	-701	132 811	254 862	27 946	-2 022	280 786
Frais de recherche et développement	-8 910	0	701	-8 209	-22 958	0	2 022	-20 936
Frais commerciaux	-62 541	-5 240	-	-67 781	-126 212	-11 677	-	-137 889
Frais administratifs	-36 752	-4 124	-	-40 876	-73 822	-8 035	-	-81 857
Résultat change sur flux opérationnels	-175	0	-	-175	-1 817	0	-	-1 817
Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers	13 717	2 053	0	15 770	30 053	8 234	0	38 287
Autres produits opérationnels	3 410	0	-	3 410	16 340	0	-	16 340
Autres charges opérationnelles	-8 429	0	-	-8 429	-25 540	0	-	-25 540
Quote-part résultats net des entreprises associées	153	0	-	153	20	0	-	20
Résultat opérationnel	8 851	2 053	0	10 904	20 873	8 234	0	29 107
Résultat de change sur flux financiers	-1 320	77	-	-1 243	-3 943	72	-	-3 871
Charges de financement	-4 892	-76	-	-4 968	-13 661	-249	-	-13 910
Produits de financement	2 382	3	-	2 385	10 198	92	-	10 290
Résultat avant impôts et CRMF	5 021	2 057	0	7 078	13 467	8 149	0	21 616
Impôts sur les bénéfices	-3 073	-532	-	-3 605	-3 526	-1 438	-	-4 964
Impôts différés	89	2 969	0	3 058	-11 500	-3	0	-11 503
Provision pour CRMF	0	0	-	0	7 260	0	-	7 260
Résultat net	2 037	4 494	0	6 531	5 701	6 708	0	12 409
dont :								
part du Groupe	2 013	4 472	0	6 485	5 641	6 391	0	12 032
part minoritaire	24	22	0	46	60	317	0	377

*AMESYS correspond au périmètre des sociétés apportées : AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, ELEXO et leurs filiales, tel que détaillé ci-après.

- **Annexe aux informations financières pro forma**
- **Introduction aux informations financières *pro forma***
- ***Description de l'opération***

La société BULL souhaite procéder à l'acquisition auprès de CRESCENDO INDUSTRIES :

- de 70 % des actions de la société AMESYS SAS, 70 % des actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, 68,33 % des actions de la société ELEXO par voie d'apports,
- et de 30 % des actions de la société AMESYS SAS, 30 % des actions de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, 45 % des actions de la société AMESYS CONSEIL et 31,67 % des actions de la société ELEXO par voie de cessions.

En rémunération de l'apport-cession, CRESCENDO INDUSTRIES recevra :

- 24 millions de nouvelles actions pour un montant total, prime d'émission comprise, de 72 millions d'euros, qui seront émises par BULL au titre d'une augmentation de capital ;
- une somme en numéraire d'un montant de 32,7 millions d'euros, hors trésorerie nette du Groupe AMESYS au 31 décembre 2009. Le montant définitif sera arrêté postérieurement au 31 décembre 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BULL de décider une augmentation de capital d'un montant de 2,4 millions d'euros, le capital social étant porté de la somme de 9 678 664,70 euros à la somme de 12 078 664,70 euros, par l'émission de 24 millions d'actions nouvelles de 0,10 euro chacune de valeur nominale.

- ***Objectifs de ces informations financières pro forma, hypothèses et conventions retenues pour leur établissement***

- **Objectifs**

Les informations financières *pro forma* au 31 décembre 2008 ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la prise de contrôle des sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO projetée par la société BULL, pourrait avoir sur le bilan et le compte de résultat de BULL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008, si l'opération avait pris effet au 1er janvier 2008.

Les informations financières *pro forma* au 30 juin 2009 ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la prise de contrôle des sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et ELEXO projetée par la société BULL, pourrait avoir sur le bilan et le compte de résultat de BULL pour la période du 1er janvier au 30 juin 2009, si l'opération avait pris effet au 1er janvier 2009.

Ces informations financières *pro forma* ne peuvent être représentatives des résultats et de la situation financière des activités des sociétés qui auraient pu résulter d'une réalisation de ces opérations aux dates respectivement prises en compte pour leur établissement.

Ces informations financières *pro forma* ont été préparées à partir :

- des comptes consolidés du Groupe BULL au 31 décembre 2008 et des comptes consolidés résumés du Groupe BULL au 30 juin 2009,
- des informations financières IFRS combinées du Groupe AMESYS au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009.

Les comptes consolidés du Groupe BULL au 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de BULL.

Les comptes consolidés résumés du Groupe BULL au 30 juin 2009 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de BULL.

Les informations financières IFRS combinées du Groupe AMESYS au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009 ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young.

▪ **Hypothèses retenues pour l'élaboration des informations financières pro forma**

Les informations financières *pro forma* ont été établies sur la base d'une agrégation, pour la période présentée, des données comptables établies selon les règles et méthodes comptables IFRS des entités :

- BULL : groupe constitué de sociétés tel que défini dans les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe BULL au 30 juin 2009, et dans les comptes consolidés annuels du Groupe BULL au 31 décembre 2008.
- Groupe AMESYS : le périmètre de combinaison tel qu'il existe à la signature du Protocole d'Accord le 2 décembre 2009 se détaille comme suit :

Raison sociale	Numéro de Siret	Adresse	Capital social	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
AMESYS SAS	315 067 942 000 47	1030, Avenue de la Lauzière, Aix-en-provence (13100)	1 372 041 €	Ensemble combiné de tête dont AMESYS SAS est l'entité combinante		N/A
ELEXO	722 063 534 000 43	20, Rue de Billancourt, Boulogne-Billancourt (92100)	381 123 €			N/A
AMESYS Conseil Montpellier	443 459 631 000 26	605, Rue Alfred Nobel, Montpellier (34000)	37 000 €			N/A
AMESYS International	412 130 486 000 19	1030, Avenue de la Lauzière, Aix-en-provence (13100)	457 347 €	98,45%	98,45%	Intégration Globale
AMESYS Réseau Sécurité et Service	403 412 463 000 40	20, Rue de Billancourt, Boulogne-Billancourt (92100)	5 590 515 €	99,77%	99,77%	Intégration Globale
AMESYS Conseil	432 743 698 000 16	1030, Avenue de la Lauzière, Aix-en-provence (13100)	40 000 €	55,00%	55,00%	Intégration Globale
Artware Benelux	NC	54, Boulevard Napoléon, 1ER L-2210 Luxembourg	15 000 €	95,00%	52,25%	Intégration Globale
Crescendo GmbH	NC	NC	25 000 €	100,00%	55,00%	Intégration Globale
AMESYS Canada Inc.	NC	NC	NC	10,20%	5,61%	Intégration Globale
AMESYS Switzerland	NC	NC	NC	15,00%	8,25%	Intégration Globale

▪ **Harmonisation des méthodes comptables retenues dans le cadre de l'établissement des informations financières pro forma et notes**

Les états financiers de BULL et AMESYS, à partir desquels les informations financières *pro forma*

ont été élaborées, sont établis selon les mêmes méthodes et principes comptables. Ces méthodes et principes comptables sont décrits dans les notes annexes aux comptes consolidés de la société BULL pour la période close au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de l'établissement de ces informations financières *pro forma*, les hypothèses suivantes ont été retenues :

(1) La valeur de l'écart d'acquisition provisoire d'AMESYS a été calculée au 30 juin 2009 sans recalculer la juste valeur des actifs et passifs d'AMESYS. L'exercice d'affectation de cet écart aux actifs et passifs identifiables n'a pas été effectué.

Cet écart d'acquisition a été calculé en fonction de l'estimation du coût d'acquisition d'AMESYS déterminée en novembre 2009 et des capitaux propres d'AMESYS au 30 juin 2009 correspondant aux derniers comptes disponibles.

La juste valeur des actions BULL à émettre en rémunération de l'apport de titres effectué par CRESCENDO INDUSTRIES ne sera connue qu'à la date de l'Assemblée Générale de BULL devant autoriser l'augmentation de capital.

L'écart d'acquisition n'est donc pas celui qui sera affiché lors de la première consolidation d'AMESYS.

Le coût d'acquisition déterminé provisoirement est égal au nombre d'actions émises (24 millions) multiplié par le cours de l'action BULL estimé à 3 euros, augmenté de 32,7 millions d'euros en numéraire.

Le goodwill a été déterminé provisoirement sur la base des capitaux propres des comptes combinés d'AMESYS au 30 juin 2009, soit 22,9 millions d'euros.

Cet écart d'acquisition est déterminé provisoirement à 81,8 millions d'euros.

(2) Le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé par AMESYS en moins du coût des produits et services a été reclassé en diminution des frais de recherche et développement en conformité avec la pratique comptable de BULL. S'agissant d'un reclassement, il n'y a pas d'impact sur le résultat.

(3) L'augmentation de capital à réaliser par BULL en 2010 dans le cadre de l'acquisition des titres d'AMESYS a été impactée dans les rubriques capital et prime d'émission. Le capital et la prime d'émission d'AMESYS ont été reclassés en réserves consolidées.

Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations financières pro forma figurent en Annexe 4.

5 PRÉSENTATION DES ENTITÉS FAISANT L'OBJET DE L'APPORT

5.1 PRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS APPORTÉES.

5.1.1 Renseignements généraux

En utilisant son expérience combinée de l'électronique et de l'informatique appliquée aux architectures et systèmes critiques des activités sensibles (défense, sécurité, énergie, industrie, télécommunications, transport, logistique), le Groupe AMESYS propose à ses clients des produits, des solutions, de l'ingénierie sur mesure et du conseil qui leur permettent de réaliser dans les meilleures conditions de sécurité la mission vitale qui leur est assignée.

Les sociétés apportées (AMESYS SAS, AMESYS Conseil Montpellier et ELEXO) interviennent principalement dans les trois domaines suivants :

- Produits Défense et Sécurité (contrôle des communications, systèmes d'information gouvernementaux, équipements de guerre électronique, traitement du signal pour la guerre électronique, cryptographie...),
- Conception de solutions sur spécifications (contrôle de tir missile, intercepteurs radar, logiciels critiques,...),
- Expertise technique pour produits spécifiques : R&D pour compte de tiers et assistance technique.

Avec un effectif d'environ 850 salariés composé à 80% d'ingénieurs, le Groupe AMESYS a connu une croissance organique moyenne annuelle de 25% depuis 2004. Son activité s'exerce au travers de quatre entités juridiques principales :

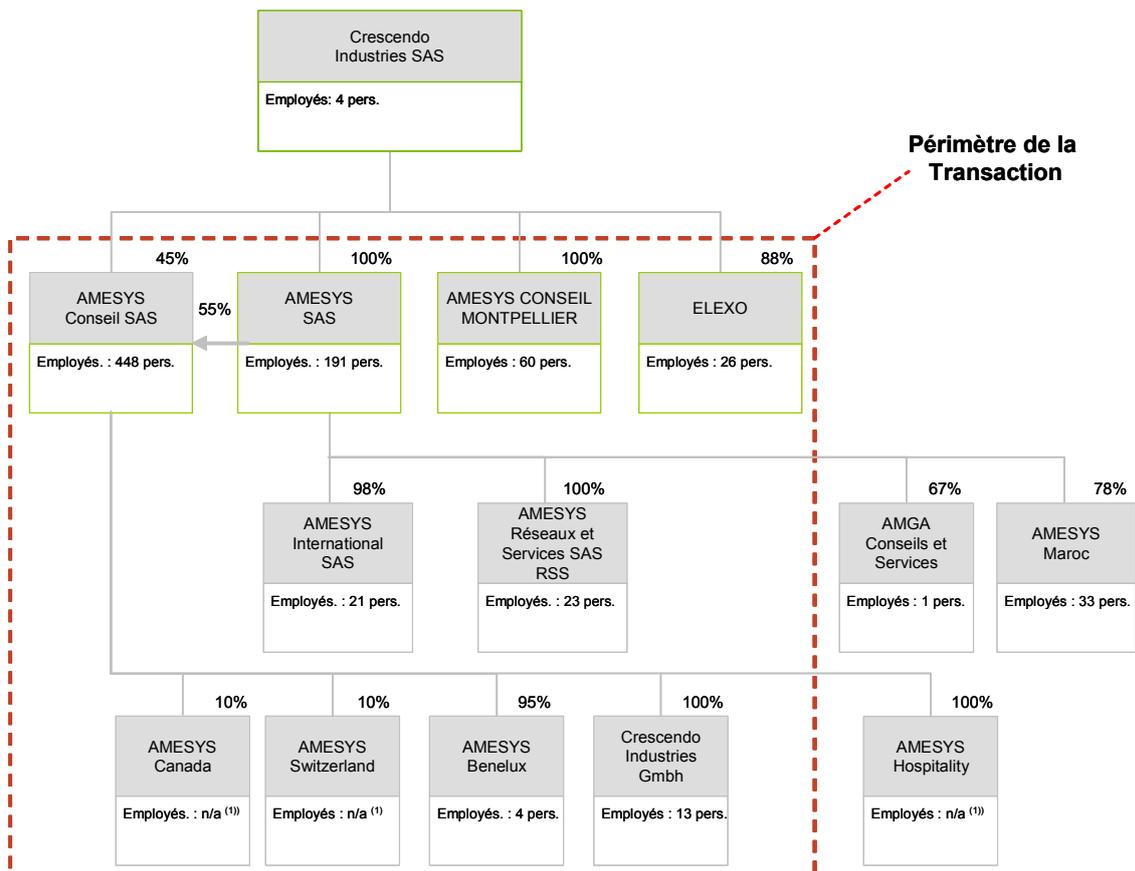
- AMESYS SAS (produits et solutions du groupe pour les domaines civil et militaire ainsi que pour le homeland security),
- AMESYS Conseil (conseil technologique dans les mêmes domaines),
- AMESYS Conseil Montpellier (conseil dans les systèmes d'information monétique et logistique), et
- ELEXO (distribution de produits tiers sur étagère).

En 2009 la défense et la sécurité (civile ou militaire) aura représenté environ 2/3 son chiffre d'affaires.

5.1.2 Renseignements de caractère général concernant le capital / Organigramme

Organigramme du Groupe AMESYS avant restructuration

A la date de signature du Protocole d'Accord, l'organigramme du Groupe AMESYS est le suivant :



Restructuration du Groupe AMESYS préalablement à l'Apport

Le Protocole d'Accord signé le 2 décembre 2009 prévoit que le Groupe AMESYS, qui est actuellement composé conformément à l'organigramme qui figure ci-dessus, devra être restructuré pour refléter l'organigramme qui figure ci-après, au plus tard à la date d'approbation de l'Apport, prévue le 18 janvier 2010 (ci-après la « Restructuration Préalable »).

Il est précisé que la Restructuration Préalable n'aura aucun effet sur les conditions et modalités financières de l'Apport et notamment ne modifiera pas la rémunération de cet Apport, CRESCENDO INDUSTRIES garantissant à BULL qu'elle supportera l'intégralité des coûts susceptibles de résulter de la Restructuration Préalable.

Exclusion de certaines sociétés du Groupe AMESYS du périmètre des sociétés apportées préalablement à l'Apport

Les sociétés AMG SARL, AMESYS Maroc (dont la dénomination sociale exacte est I2E Maroc) et AMESYS Hospitality ont été exclues du périmètre de l'opération dans la mesure où leurs activités sont sans rapport avec celles des autres sociétés du Groupe AMESYS et sont en outre marginales en termes de chiffre d'affaires.

L'activité de la société AMG SARL est de donner du conseil pour l'achat de moyens généraux.

La société AMESYS Maroc est une filiale de sous-traitance qui a été mise en sommeil depuis la fin du contrat qui avait entraîné sa création.

Enfin, la société AMESYS Hospitality a pour activité l'assistance technique au déploiement et à la maintenance de matériels informatiques destinés à l'industrie hôtelière.

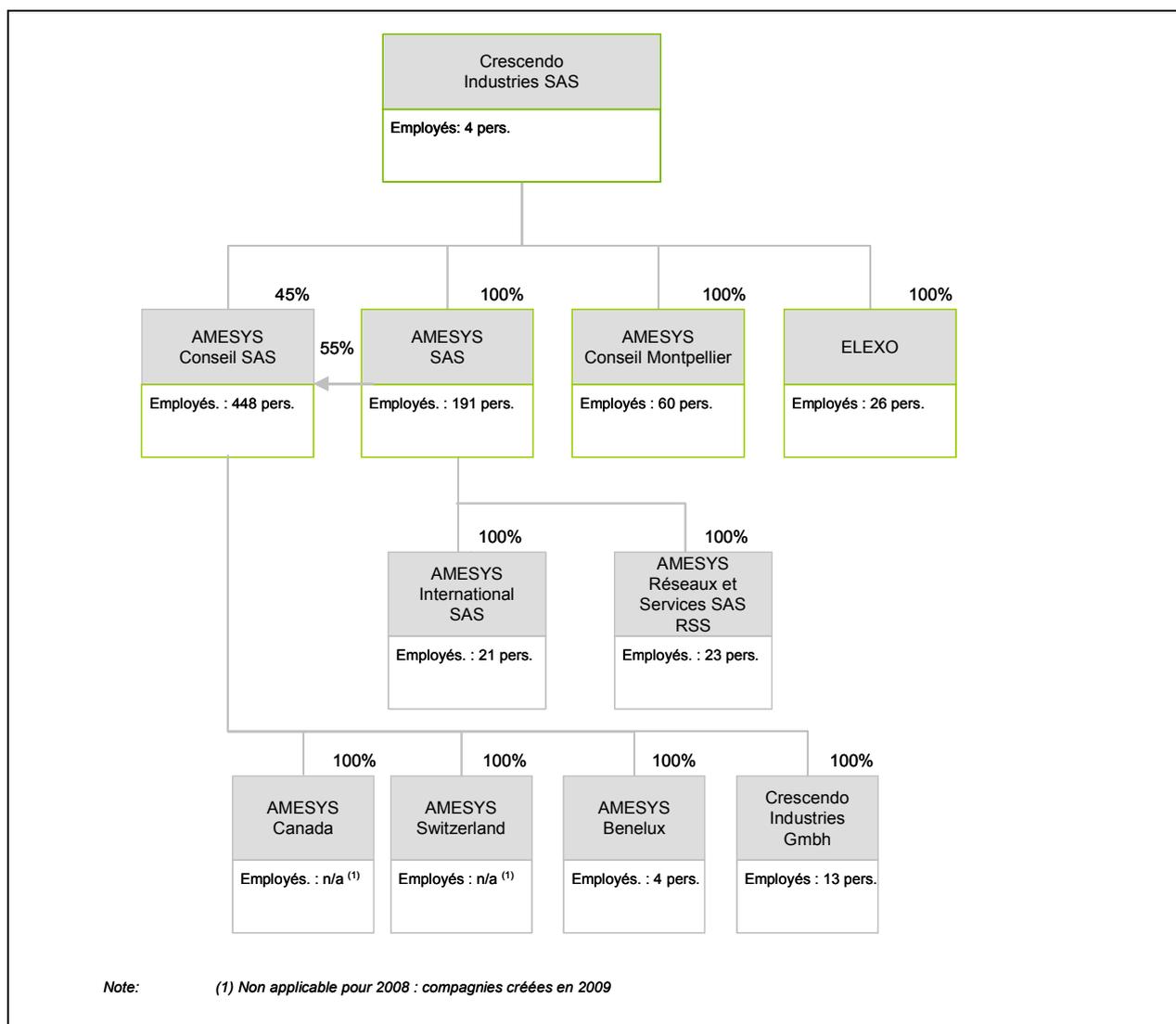
CRESCENDO INDUSTRIES s'engage à acquérir et/ou à faire acquérir les actions de ces sociétés au plus tard le 18 janvier 2010.

Détention à 100% des sociétés du Groupe AMESYS apportées

CRESCENDO INDUSTRIES devra par ailleurs faire acquérir les actions des sociétés du Groupe AMESYS qui ne sont pas encore détenues directement ou indirectement par CRESCENDO INDUSTRIES.

Suite à la réalisation de la Restructuration Préalable, l'organigramme du Groupe AMESYS sera le suivant :

Organigramme du Groupe AMESYS après restructuration



En conséquence, l'Apport pourra être réalisé conformément à ce qui est décrit à l'article 2.2.1. du présent document.

Remboursement des comptes courants d'actionnaires

CRESCENDO INDUSTRIES s'engage à faire en sorte que les comptes courants d'actionnaires et les compte courants intragroupes existants entre CRESCENDO INDUSTRIES et les sociétés du Groupe AMESYS soient apurés au plus tard à la date de réalisation de l'Apport de sorte qu'aucune somme ne soit due par les sociétés apportées et leurs filiales envers CRESCENDO INDUSTRIES et réciproquement à l'exception des créances dues au titre de la convention d'intégration fiscale existante entre CRESCENDO INDUSTRIES et les sociétés apportées.

Résiliation des principales conventions intragroupes

Il est convenu de procéder, postérieurement la réalisation de l'apport, à la résiliation des principales conventions intragroupe existantes au sein du Groupe AMESYS à savoir :

- la convention d'intégration fiscale,
- la convention de centralisation de trésorerie,
- la convention de prestation de service en vigueur. Cette dernière a vocation à être remplacée par la convention de prestation de service décrite à l'article 2.2.1.3.

Il n'est pas envisager de conclure de convention intragroupe significative en dehors de la convention de prestation de service qui est décrite à l'article 2.2.1.3 ci-avant.

Informations financières relatives aux filiales des sociétés apportées

Chiffres 31 décembre 2008 :

K € et K \$ canadien (pour AMESYS Canada)	Chiffres d'affaires	Résultat	Total Bilan	Valeur d'inventaire de la participation
AMESYS International	3 502	379	2 654	450
AMESYS RSS	13 554	1 975	9 830	150
Crescendo GMBh	1 566	39	978	34
AMESYS Benelux	265	14	173	14
AMESYS Canada	139	96	153	1
AMESYS Switzerland	société non encore créée	société non encore créée	société non encore créée	société non encore créée

Au 30 juin 2009 :

K €	Chiffres d'affaires	Résultat	Total Bilan	Valeur d'inventaire de la participation
AMESYS International	1 652	151	1 389	450
AMESYS RSS	6 193	- 291	8 317	150
Crescendo GMBh	1 602	120	1 855	34
AMESYS Benelux	100	- 42	69	14
AMESYS Canada	251	- 56	258	
AMESYS Switzerland	0	- 33	33	

5.1.2.1 Facteurs de risque

Les sociétés apportées exerçant des activités distinctes, leurs facteurs de risques respectifs sont développés dans la présentation de chacune d'elles :

Il a été procédé à une revue des risques dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité des sociétés apportées et de leurs filiales, leur situation financière, leurs résultats ou leurs perspectives. Les principaux risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-dessous. Même si à la date du présent document, il n'a pas été identifié de facteur de risque, autre que ceux listés ci-dessous et détaillés dans le présent document, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations des sociétés apportées et de leurs filiales, d'autres risques ou incertitudes dont des sociétés apportées et de leurs filiales n'ont pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les sociétés apportées et leurs filiales, leur activité, leur situation financière, leurs résultats ou leurs perspectives.

La Société estime que les principaux facteurs de risque de l'ensemble apporté, compte tenu de la taille des différentes sociétés de cet ensemble, sont les risques relatifs à la réglementation, aux relations avec le gouvernement français et aux budgets gouvernementaux, détaillés à la section 5.2.3.6 du présent document, ainsi que les risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé, détaillés aux sections 5.2.3.6, 5.3.3.6 et 5.4.3.6.

Risque relatif à la réglementation (pour AMESYS SAS : extrait)

AMESYS SAS est, par la nature de ses activités, soumise à des obligations réglementaires très contraignantes en matière de sécurité, confidentialité, contrôle de ses activités et de ses produits.

Relations avec le gouvernement français (pour AMESYS SAS : extrait)

Le gouvernement français est, directement ou indirectement, à travers ses administrations et les sociétés qu'il contrôle, le plus important client d'AMESYS SAS.

Budgets gouvernementaux (pour AMESYS SAS : extrait)

Les autorités gouvernementales, françaises et étrangères, sont des clients importants d'AMESYS SAS.

Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé (pour les sociétés AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL et AMESYS CONSEIL MONTPELLIER : extrait)

Le succès de la société dépend de la compétence et de l'expertise de certaines personnes clés, en particulier parmi son personnel scientifique et ses ingénieurs.

Au niveau de l'ensemble apporté, le très faible endettement ne fait pas naître de risque significatif de taux d'intérêt. De même, la Société estime que l'exposition de l'ensemble combiné au risque de défaillance des clients et au risque de change est très limitée.

Il convient également de mentionner que dans le cadre de l'établissement des comptes combinés figurant en Annexe 5.1.3, les risques suivants ont été identifiés et figurent au point 4.24 de ladite annexe :

Les principaux passifs financiers de l'ensemble combiné sont les dettes fiscales et sociales, les dettes fournisseurs, les avances sur commandes, les découverts bancaires, les dettes vis-à-vis des factors et les comptes courants Crescendo Industries. Et les principaux actifs financiers sont les créances clients, les crédits d'impôt recherche, les VMP et les comptes courants Crescendo Industries.

La politique de gestion des risques est présentée ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

Le très faible endettement ne fait pas naître de risque de taux d'intérêt pour l'ensemble combiné. Au 30 juin 2009, les emprunts et dettes sur contrats de crédit bail représentaient 434 milliers d'euros. Compte tenu du faible risque de taux, l'ensemble combiné n'a pas souhaité mettre en place de contrat de couverture.

Risque de crédit

L'exposition de l'ensemble combiné au risque de défaillances des clients étant très limité, il n'a pas été mis en place de contrat d'assurance crédit. Au 30 juin 2009, le total des créances clients dépréciées s'élève à 1 167 milliers d'euros sur un total de créances clients de 37 091 milliers d'euros.

Risque de liquidité

L'ensemble combiné a mis en place un contrat d'affacturage qui lui permet de bénéficier de lignes de financement d'un montant qui peut atteindre la totalité du poste clients. Au 30 juin 2009, le montant des créances cédées s'est élevé 2 508 milliers d'euros et les sommes reçues des factors à 1 812 milliers d'euros (sur un poste clients de 37 091 milliers d'euros en valeur brute).

L'ensemble combiné bénéficie également de lignes de découverts bancaires qui ont été utilisées à hauteur de 117 milliers d'euros au 30 juin 2009 sur un montant total autorisé de 2 700 milliers d'euros.

Risque de change

Le chiffre d'affaires facturé en devises étrangères est quasi nul. Les achats en devises sont plus significatifs mais l'ensemble combiné n'a pas souhaité mettre en place de contrat de couverture. Le montant des achats réceptionnés en devises s'élève 3 418 milliers de dollars au 30 juin 2009.

5.1.3 Renseignements financiers

Les comptes IFRS combinés des sociétés apportées figurent en Annexe 5.1.3.

Le chiffre d'affaires du Groupe AMESYS (tel qu'il est présenté dans les comptes combinés et qui correspond donc aux activités apportées et/ou acquises) devrait approcher les 100 millions d'euros en 2009, avec un niveau de rentabilité opérationnelle proche de 10%.

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe AMESYS par branche d'activités et grands marchés géographiques est la suivante :

Répartition du CA Groupe par secteur d'activité (en milliers d'euros)

(hors AMGA, Hospitality, Maroc)

Secteur d'activité	2008
Conseil	37.3
Ingénierie	42.9
Distribution	12.1
Total	92.3

A la connaissance de la Société, aucune variation significative n'est intervenue au cours du premier semestre 2009 dans la répartition du CA Groupe par secteur d'activité.

Répartition du CA Groupe par zone géographique (en milliers d'euros)
(hors AMGA, Hospitality, Maroc)

Zone géographique	2008	2009
		YTD au 30/06/09
France	73.197	32.909
Europe (hors France et Russie)	4.599	3.917
Moyen Orient et Afrique	13.941	2.340
Asie / Océanie / Autres	405	133
Amérique du Nord	138	560
Amérique du Sud	20	13
Total	92.361	39.872

5.2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AMESYS SAS.

5.2.1 Renseignements généraux

5.2.1.1 Dénomination, siège social et siège administratif

La société a pour dénomination sociale AMESYS SAS.

Son siège social et administratif est situé Z.A.C de Pichauray II, BP 140-000, 1030, Avenue Guilibert de la Lauzière, 13794 Aix-en-Provence Cedex.

5.2.1.2 Date de constitution et durée de la société

AMESYS SAS a été constitué le 30 janvier 1979.

La durée de la société est fixée à 50 années, soit jusqu'au 14 février 2029.

5.2.1.3 Législation applicable

AMESYS SAS est une société par action simplifiée (SAS) de droit français.

5.2.1.4 Objet social

La société a pour objet :

- l'étude, la fabrication, le négoce, la maintenance de tous matériels électriques, électroniques de guerre, de combat et de défense, leur maintenance et prestations de services en découlant, la formation de personnels, l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelles, l'étude, la fabrication, l'achat, la vente, la représentation de tous matériels électriques, électroniques de tous matériels et appareils de guerre, de combat et de défense, leur

maintenance et prestations de services en découlant, la formation de personnels, l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelles ;

- toutes les activités liées à la recherche, au développement, à l'industrialisation et à la mise en œuvre de moyens informatiques et électroniques, et notamment sans que cette énumération soit limitative, la commercialisation de logiciels d'ordinateurs, capteurs et périphériques associés et tous matériels ou installations connexes, les prestations de services pour toute opération mettant en œuvre des moyens informatiques, étude, montage, fabrication de matériels.

5.2.1.5 Numéro d'inscription

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence.

Numéro RCS : 315 067 942

Code APE : 8299Z

5.2.1.6 Direction

NOM	FONCTION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2008		JETONS DE PRÉSENCE	STOCK OPTIONS
			FIXE	VARIABLE		
Philippe VANNIER	Président	27.06.2005	Néant au titre des fonctions de Président d'AMESYS SAS		Néant	Néant

5.2.1.7 Commissaires aux comptes

- Titulaire : ERNST & YOUNG et Autres
Représenté par Monsieur Jérôme Magnan
R.C.S Nanterre 438 476 913
408, avenue du Prado, BP 116, 13627 Marseille

ERNST & YOUNG SAS a été renouvelé le 30 juin 2008 dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

- Suppléant : FINAUDIT
R.C.S Marseille 411 604 374
27, rue Sylvabelle, 13006 Marseille
Représenté par Monsieur Philippe Pignol

FINAUDIT a été renouvelé le 30 juin 2008 dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

5.2.1.8 Conventions particulières

DOCUMENT	PARTIES	DESCRIPTION	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2009
----------	---------	-------------	-----------------------------------

Convention de prestation	AMESYS SAS et CRESCENDO INDUSTRIES	La convention prévoit que CRESCENDO INDUSTRIES facture à AMESYS SAS des prestations en matière financière, administrative, commerciale et de conseil externe.	La charge comptabilisée chez AMESYS SAS en 2008 a été de 1.030.000 euros
Convention de trésorerie	ELEXO, AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL et CRESCENDO INDUSTRIES	La convention prévoit la mise en œuvre et la mise à disposition de la trésorerie entre chacune des sociétés.	Le produit financier total comptabilisé chez AMESYS SAS s'élevait à 2.000 euros.

5.2.1.9 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à AMESYS SAS

Les documents et renseignements relatifs à AMESYS SAS peuvent être consultés à son siège social et administratif sis Z.A.C de Pichaury II, BP 140-000, 1030, Avenue Guillibert de la Lauzière, 13794 Aix-en-Provence Cedex.

5.2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

5.2.2.1 Montant du capital social

Le capital social d'AMESYS SAS est fixé à la somme de 1.372.041,16 euros. Il est divisé en 60.000 actions de 22,86735 euros chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

5.2.2.2 Tableau d'évolution du capital

La société AMESYS SAS n'a procédé à aucune opération sur son capital au cours des cinq derniers exercices.

Année	Nombre d'actions	Nominal (euros)	Montants successifs du capital (euros)
2009	60.000	22,86735	1.372.041,16
2008	60.000	22,86735	1.372.041,16
2007	60.000	22,86735	1.372.041,16
2006	60.000	22,86735	1.372.041,16
2005	60.000	22,86735	1.372.041,16

5.2.2.3 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital

AMESYS SAS n'a émis aucun instrument financier donnant accès au capital.

5.2.2.4 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote de la société AMESYS SAS

Le capital social d'AMESYS SAS est fixé à la somme de 1.372.041,16 euros. Il est divisé en 60 000 actions de 22,8675 euros chacune. Ces 60.000 actions sont détenues à la date de l'enregistrement du présent document par CRESCENDO INDUSTRIES, associé unique.

5.2.3 Renseignements relatifs à l'activité d'AMESYS SAS

5.2.3.1 Description de l'activité d'AMESYS SAS

Architecte de systèmes critiques, AMESYS SAS conçoit, fabrique et commercialise des produits de haute technologie et propose des prestations de conseil dans ses domaines d'expertise.

AMESYS SAS est un leader international des systèmes sécuritaires et critiques, notamment pour les secteurs de l'aéronautique, des télécommunications, du transport, de la défense, de la sécurité civile et de l'énergie. L'entreprise bénéficie d'une expertise de premier plan dans les technologies de systèmes critiques, d'hyperfréquence, de traitement du signal, de développement logiciel, de cryptographie, de microélectronique et d'électronique embarquée.

Cette expertise technologique a permis à AMESYS SAS de devenir un acteur reconnu dans des domaines de pointe tels que la guerre électronique et la sécurité civile. AMESYS SAS a par ailleurs élargi son offre de produits et de services en adaptant certains savoir-faire d'origine militaire à des produits civils à haute performance.

L'offre d'AMESYS SAS se décline de la façon suivante :

- Produits sur étagère
- Ingénierie (Développement de solutions et d'équipements spécifiques)
- Expertise et conseil

Les différentes solutions proposées par AMESYS SAS à ses clients sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<p>Solutions défense et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renseignement d'origine électromagnétique • Renseignement stratégique • Systèmes de guerre électronique • Systèmes de contrôle de tir • Équipements embarqués durcis • Sécurisation des communications et de l'information • Sécurisation d'infrastructure critique 	<p>Solutions Marine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes navals de guerre électronique • Systèmes navals de renseignement • Systèmes navals de contrôle de tir • Systèmes de mesures critiques • Instruments de navigation
<p>Solutions Aéronautique et Spatial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes aéroportés de guerre électronique • Systèmes aéroportés de renseignement • Conception de logiciels et d'électronique critiques • Équipements avioniques • Équipements embarqués d'essai en vol • Instrumentation et bancs de tests • Prestations et solutions d'analyse / IVQ (Intégration Validation Qualification) • Expertise et Conseil • Soutien 	<p>Solutions Télécom et Réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des communications et de l'information • Conception d'équipements télécom (sans fil, fixe, cellulaire...) • Conception et validation de cartes électroniques • Systèmes pour réseau de communication satellite • Diffusion TV sous IP
<p>Solutions Transport Public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de transmission radio sol-véhicules • Systèmes d'information voyageur (infotainment) • Solutions monétiques et télébillettiques • Automatismes et électroniques sécuritaires • Systèmes d'information pour le transport • Solutions de traçabilité RFID (sans contact) • Transport à la demande • Gestion et localisation de flottes de véhicules 	<p>Solutions Énergie et Industrie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automatismes et électroniques sécuritaires • Systèmes industriels de commande et d'acquisition de données (SCADA) • Systèmes d'information industriels • Systèmes de radioprotection (RMS) • Instrumentation et banc de test durcis pour environnement contraignant • Systèmes de gestion d'actifs (logistique, approvisionnement)
<p>Solutions Finance et SI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'information • Infogérance et Back Office • Plateformes informatiques sécurisées • Personnalisation de progiciel de gestion intégré (ERP) • Tierce maintenance applicative (TMA) 	

Par l'intermédiaire de sa filiale AMESYS CONSEIL, AMESYS SAS propose des prestations de conseil sur l'ensemble des métiers du Groupe (Transport, Défense, Sécurité, Aéronautique, Télécom et Téléphonie mobile, Énergie et Industries).

Le champ d'intervention s'étend de l'étude à la conception en passant par le développement en informatique, électronique et microélectronique. Ces domaines de compétence incluent :

- **L'informatique & l'électronique Industrielle :**
 - (ingénierie système, microélectronique, téléphonie mobile, test et mesures, méthodes et outils de gestion de processus, compatibilité électromagnétique...)
- **Technologies de l'Information**
 - (test et validation logiciel, NTIC, infogérance, Sécurité...)

Dans ces domaines de compétences AMESYS CONSEIL a développé une offre de R&D pour compte de tiers. Elle fait bénéficier ses clients de sa maîtrise des contraintes industrielles et de son expérience complète de l'ensemble des cycles de développement de produits et systèmes critiques.

5.2.3.2 Montant net du chiffre d'affaires

AMESYS SAS a réalisé un chiffre d'affaires total de 36.222.043 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (contre 43.875.938 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2007). L'intégralité de ce chiffre d'affaires a été réalisée en France.

Le chiffre d'affaires attendu en 2009 est de 37 millions d'euros, soit une légère croissance qui tient compte du contexte économique.

5.2.3.3 Évolution des effectifs d'AMESYS SAS au cours des trois derniers exercices

	31/12/2006 (net)	31/12/2007 (net)	31/12/2008 (net)	30/11/2009 (net)
Effectif Moyen	68	77	191	205

5.2.3.4 Filiales

Au 31 décembre 2008, AMESYS SAS détient (i) 98,45 % du capital d'AMESYS INTERNATIONAL SAS, (ii) 55 % du capital d'AMESYS CONSEIL SAS, (iii) 99,77 % d'AMESYS Réseaux, Sécurités et Services SAS, (iv) 77,70 % d'AMESYS Maroc et (v) 66,66 % d'AMGA SARL.

Préalablement à la Date de réalisation de l'Apport, AMESYS SAS aura cédé ses participations dans AMESYS MAROC et AMG SARL.

5.2.3.5 Litige ou fait exceptionnel

Par assignation en référé du 2 août 2007, AMESYS SAS a sollicité du Président du Tribunal de Créteil la désignation d'un expert judiciaire, à la suite de la livraison de circuits imprimés défectueux fabriqués et livrés par la Société de Prototypes et de Circuits Imprimés S.P.C.I. à la société I2E (devenue AMESYS SAS), aux fins notamment de déterminer l'origine, l'étendue et les causes des désordres et d'évaluer les préjudices subis par AMESYS SAS.

Par ordonnance du 12 septembre 2007, le Président du Tribunal de Créteil a fait droit à la demande de AMESYS SAS.

L'expertise s'est poursuivie au cours du premier semestre 2009 jusqu'à ce que le différend fasse l'objet d'un accord transactionnel signé le 29 mai 2009, par lequel AMESYS SAS a perçu une somme de 640.000 euros.

Par ailleurs, la société AMESYS RÉSEAU SÉCURITÉ ET SERVICES, filiale d'AMESYS SAS, a fait l'objet d'une procédure d'injonction de payer initiée à son encontre avant le 30 juin 2009 par la société Qosmos. La société Qosmos réclame une somme égale, à la date du 24 juin 2009, à 82.887,05 euros.

Cette procédure a fait l'objet d'une contestation par la société AMESYS RÉSEAU SÉCURITÉ ET SERVICES qui est toujours pendante à la date de la présente devant le Tribunal de Commerce de Paris. Aucune décision ne doit intervenir au cours du deuxième semestre 2009.

5.2.3.6 Facteurs de risque

AMESYS SAS a procédé à une revue des risques dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les principaux risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-dessous. Même si AMESYS SAS n'identifie pas, à la date du présent document, de facteur de risque, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations d'AMESYS SAS, d'autres risques ou incertitudes dont AMESYS SAS n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur AMESYS SAS, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. De même, elle estime que son activité n'est pas affectée par la saisonnalité de la même façon que d'autres sociétés pour lesquelles un facteur de risque spécifique a été intégré.

Risque relatif à la réglementation

AMESYS SAS est, par la nature de ses activités, soumise à des obligations réglementaires très contraignantes en matière de sécurité, confidentialité, contrôle de ses activités et de ses produits. En particulier, la réglementation applicable peut restreindre significativement l'activité d'AMESYS SAS en la soumettant à des embargos, interdictions ou restrictions à l'exportation ou en soumettant l'activité en question à autorisation, y compris sur le territoire national. Un nombre significatif de produits et services d'AMESYS SAS sont, du fait de leur nature, soumis à de telles réglementations, qui influent sur son activité et son résultat d'exploitation.

Par ailleurs, toute violation de ces obligations est susceptible d'empêcher AMESYS SAS d'obtenir des marchés importants pour elle, notamment auprès d'autorités gouvernementales.

Relations avec le gouvernement français

Le gouvernement français est, directement ou indirectement, à travers ses administrations et les sociétés qu'il contrôle, le plus important client d'AMESYS SAS. Outre le fait qu'il représente une partie significative de ses revenus, il s'agit d'un client stratégique pour AMESYS SAS en termes d'image. Toute dégradation des relations avec le gouvernement français serait de nature à empêcher l'accès d'AMESYS SAS à certains marchés qui, au-delà de leur valeur économique, peuvent présenter un intérêt stratégique pour elle.

Sous réserve de ce qui figure ci-dessus à propos du poids des relations avec le gouvernement français, la société AMESYS SAS n'a pas identifié de risque lié à la concentration de son activité sur un nombre restreint de clients et qu'en conséquence, aucun client n'a un poids significatif pour la société AMESYS SAS.

Budgets gouvernementaux

Les autorités gouvernementales, françaises et étrangères, sont des clients importants d'AMESYS SAS. Du fait de l'évolution du contexte géopolitique international et de l'évolution des menaces auxquelles ils ont dû faire face, les états ont consacré des ressources importantes à la protection de leurs territoires et de leurs citoyens.

La disponibilité de ces ressources est conditionnée par un grand nombre de facteurs, dont la capacité financière des états en question et l'acceptabilité pour leurs dirigeants et leur population de telles dépenses.

A ce titre, la crise financière et économique de ces derniers mois a entamé la capacité financière des états, ceux-ci ayant dû consacrer des moyens inédits à des plans de relance et autres mesures dictées par l'ampleur de cette crise. De plus, la place prise par cette crise dans les médias atténue la perception de la menace sécuritaire, ce qui contribue à un report de certains investissements en la matière.

La réduction de ces budgets est de nature à influencer négativement sur l'activité et les résultats d'AMESYS SAS.

Déséquilibre des relations avec les autorités gouvernementales

Une partie significative des clients d'AMESYS SAS sont des gouvernements ou contrôlés par des gouvernements. Les contrats conclus avec des gouvernements peuvent être déséquilibrés au bénéfice de ces derniers. En outre, des réglementations dont ils contrôlent l'entrée en vigueur sont susceptibles d'influer sur l'exécution de ces contrats. Ainsi, ces contrats peuvent parfois être résiliés par le gouvernement de façon discrétionnaire. Dans de tels cas, les paiements au titre du contrat sont susceptibles de ne pas couvrir l'intégralité des prestations ou des produits fournis par AMESYS SAS. Du fait du poids des contrats gouvernementaux dans l'activité d'AMESYS SAS, de telles résiliations ou la conclusion de contrats déséquilibrés au détriment d'AMESYS SAS sont susceptibles d'avoir une influence défavorable significative sur son résultat d'exploitation.

Autorisation, accréditations et sécurité

L'activité d'AMESYS SAS dépend directement de sa capacité, et de la capacité de son personnel, à obtenir et conserver certaines autorisations et accréditations, notamment dans le domaine de la défense nationale. L'impossibilité d'obtenir ces autorisations ou accréditations, ou leur perte, pourrait empêcher AMESYS SAS de participer à certains projets ou nuire à l'exécution de certaines prestations ou fournitures, ce qui serait de nature à influencer défavorablement sur son résultat d'exploitation.

De même, la sécurité et le respect de certaines règles en la matière sont cruciaux dans le secteur d'activité d'AMESYS SAS. Leur non respect pourrait faire perdre des contrats à AMESYS SAS, entraîner la mise en cause de sa responsabilité par des tiers, au titre des dommages subis. Il pourrait aussi, plus largement, nuire à sa réputation. Dans tous les cas, de telles violations auraient un impact défavorable sur l'activité et les résultats d'AMESYS SAS.

Changement de contrôle

Certains contrats significatifs de la Société, notamment dans le domaine de la défense et de la sécurité, sont susceptibles d'être remis en cause en cas de modification du contrôle du capital de la Société. Par conséquent, l'apport des titres composant le capital de la Société à BULL pourrait donner lieu à la résiliation ou à la renégociation de certains contrats, ce qui pourrait nuire à l'activité et aux perspectives de la Société.

Risques liés aux marchés d'AMESYS SAS

AMESYS SAS a pour ambition de pénétrer de nouveaux marchés, tant sur un plan géographique, que par l'extension de sa gamme de services et produits. Rien ne garantit que les efforts d'AMESYS SAS dans ce sens soient couronnés de succès.

D'autre part, les marchés sur lesquels AMESYS SAS est présente sont caractérisés par une très forte intensité technologique. Pour maintenir sa position, AMESYS SAS devra continuellement introduire de nouveaux produits répondant aux besoins de ses clients et aux standards évolutifs de l'industrie. Or, AMESYS SAS ne peut garantir que ses efforts en recherche et développement, processus longs et coûteux et pour lesquels AMESYS SAS n'est pas assurée en cas d'échec, lui permettent de conserver sa position sur ses marchés.

Accroissement de la pression concurrentielle

Bien qu'elle estime avoir, grâce à l'avance technologique des produits et services qu'elle propose, une position concurrentielle de premier plan sur certains de ses marchés, ceux-ci sont très compétitifs et cette concurrence s'intensifie. Certaines sociétés concurrentes disposent d'un historique plus long que celui d'AMESYS SAS, de ressources financières, techniques et marketing beaucoup plus importantes, d'une réputation mieux établie, d'une offre de produits plus large et d'une base de clientèle plus importante. Par conséquent, ces concurrents pourraient être capables de réagir plus rapidement à l'apparition de nouvelles technologies et à l'évolution des besoins des clients. Ils pourraient également être en mesure de consacrer plus de ressources qu'AMESYS SAS au développement, à la promotion et à la vente de leurs produits, et offrir des prix plus intéressants.

De plus, le secteur d'activité d'AMESYS SAS vit actuellement une phase de consolidation. Les sociétés du secteur tentent d'offrir des systèmes plus complets, un plus large éventail de produits et des solutions intégrées. AMESYS SAS estime que certains de ses concurrents actuels ou potentiels pourraient nouer des accords de coopération entre eux ou avec des tiers afin de mieux anticiper les besoins du marché. De fait, non seulement de nouveaux concurrents pourraient émerger et gagner rapidement des parts de marchés significatives, mais de plus si des concurrents d'AMESYS SAS venaient à fusionner ou s'allier, la pression concurrentielle pour AMESYS SAS pourrait s'accroître de manière significative.

La concentration du marché et/ou l'accroissement de la concurrence pourraient avoir un impact négatif sur son développement et son résultat d'exploitation.

Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès d'AMESYS SAS dépend de la compétence et de l'expertise de certaines personnes clés, en particulier parmi son personnel scientifique et ses ingénieurs.

Par ailleurs, AMESYS SAS aura besoin de recruter des collaborateurs ayant les compétences techniques nécessaires à l'exécution des projets d'AMESYS SAS et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. AMESYS SAS est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir ces personnels hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, AMESYS SAS pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité d'AMESYS SAS à conserver, attirer et retenir des collaborateurs compétents pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité et ses résultats.

Risque lié au marché

Une partie significative des revenus d'AMESYS SAS est liée à des secteurs économiques dont l'évolution est étroitement corrélée aux cycles économiques. AMESYS SAS estime que les cycles qui caractérisent le marché pourraient affecter ses activités et ses résultats opérationnels.

Partenariats

AMESYS SAS intervient sur de nombreux marchés, soit au sein de partenariats auxquels participent d'autres industriels, soit en tant que fournisseur d'ensembliers qui mettent à la disposition du client final une solution globale pour répondre à ses besoins. La détérioration des relations d'AMESYS SAS avec ces partenaires et ensembleurs, soit qu'elle résulte de nouvelles relations qu'ils auraient tissées avec des concurrents, soit qu'ils choisissent de développer en interne une offre se substituant aux produits et services d'AMESYS SAS, serait de nature à faire perdre des marchés à AMESYS SAS et nuirait à son activité et à son résultat d'exploitation.

Fournisseurs

AMESYS SAS dépend, pour l'approvisionnement de certains produits, d'un nombre restreint de fournisseurs hautement spécialisés. La dégradation des relations avec ces fournisseurs, ou leur défaillance, pourrait empêcher AMESYS SAS d'avoir accès à ces fournitures à des conditions commerciales raisonnables et nuire à son activité et à ses résultats.

Risque lié au développement international d'AMESYS SAS

La croissance d'AMESYS SAS dépend notamment du développement de ses activités internationales. Bien qu'elle ait déjà une expérience des marchés internationaux, ceux-ci sont, tant dans la conclusion des accords que dans leur exécution, soumis à un certain nombre d'aléas, plus importants que sur le marché national, notamment pour des raisons géopolitiques.

En cas de difficulté à emporter de tels marchés, puis de les mener à bien, le développement d'AMESYS SAS pourrait être ralenti. Un tel frein serait de nature à influencer négativement sur les performances opérationnelles d'AMESYS SAS.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu de la convention de trésorerie actuellement en place au sein du groupe de CRESCENDO INDUSTRIES et de ses filiales, être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.2.4 Renseignements financiers

5.2.4.1 Comptes sociaux annuels résumés d'AMESYS SAS

Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie aux 31 décembre 2008 et 2007 audités

Bilan

Actif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Actif immobilisé	6.006.544	5.855.305
Immobilisations incorporelles	2.943.788	178.271
Immobilisations corporelles	871.826	484.198
Immobilisations financières	2.190.927	5.192.835
Actif circulant	26.680.655	24.212.441
Stocks et en-cours	2.156.272	1.719.945
Avances et acomptes versés sur commande	111.938	338.028
Clients et comptes rattachés	19.185.120	9.054.201
Autres créances et comptes de régularisation	3.202.321	11.150.316
Disponibilités	251.311	499.466
Valeurs mobilières de placement	1.702.561	1.435.209
Charges constatées d'avance	71.138	15.272
Total de l'actif	32.699.602	30.067.747

Passif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Capitaux propres	12.714.297	8.513.338
Capital social	1.372.041	1.372.041
Réserve légale	137.204	137.204
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	5.615.447	5.204.358
Résultat de l'exercice	5.255.905	1.711.089
Provisions pour risques et charges	1.000.971	232.640
Dettes	18.980.725	21.297.348
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.880.213	4.057.767
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.553.237	7.347.357
Dettes fiscales et sociales	5.706.182	3.911.938
Produits constatés d'avance	0	4.019.395
Autres dettes	38.786	18.666
Total du passif	32.699.602	30.067.747

Compte de résultat

	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Total des produits d'exploitation	37.777.177	44.340.787
Chiffres d'affaires nets	36.222.043	43.875.938
Résultat d'exploitation	1.761.333	799.701
Résultat financier	2.797.317	1.531.577
Résultat courant avant impôts	4.558.651	2.331.279
Résultat exceptionnel	(186.893)	(14.330)
Impôts sur les bénéfices	(1.132.670)	486.075
Bénéfice	5.255.908	1.711.089

**5.2.4.2 Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2009 (6 mois)
d'AMESYS SAS non audités**

Bilan, compte de résultat au 30 juin 2009 et 2008 non audités

Bilan

Actif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Actif immobilisé	6.150.130	5.992.180
Immobilisations incorporelles	2.990.059	2.929.075
Immobilisations corporelles	962.881	819.871
Immobilisations financières	2.197.190	2.243.234
Actif circulant	24.496.843	24.310.289
Stocks et en-cours	2.442.495	2.193.378
Avances et acomptes versés sur commande	213.285	1.397.951
Clients et comptes rattachés	15.560.279	16.376.547
Autres créances et comptes de régularisation	4.440.732	3.662.701
Disponibilités	(590.183)	(46.792)
Valeurs mobilières de placement	1.004.906	560.640
Charges constatées d'avance	425.329	165.864
Total de l'actif	30.656.236	30.302.468

Passif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Capitaux propres	12.487.815	9.911.506
Capital social	1.372.041	1.372.041
Réserve légale	137.204	137.204
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	8.871.357	5.615.448
Résultat de l'exercice	1.776.252	2.655.228
Provisions pour risques et charges	1.369.923	755.683
Dettes	0	0
Dettes financières et bancaires	302.274	4.326.512
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4.435.380	3.881.919
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.813.848	3.500.187
Dettes fiscales et sociales	5.572.015	5.557.075
Produits constatés d'avance	0	2.363.603
Autres dettes	2.618.215	5.893
Total du passif	30.656.236	30.302.468

Compte de résultat

	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Total des produits d'exploitation	16.709.279	15.487.962
Chiffre d'affaires net	15.523.186	14.892.121
Résultat d'exploitation	(365.972)	(98.085)
Résultat financier	775.146	2.824.882
Résultat courant avant impôts	409.174	2.726.798
Résultat exceptionnel	897.862	(52.820)
Impôts sur les bénéfices	(469.216)	18.750
Résultat	1.776.252	2.655.228

5.2.4.3 Tableau des filiales et participations

Nom de la Société	Nombre d'actions détenues	%
AMESYS INTERNATIONAL	11.814	98,45
AMESYS RESEAU SECURITE & SERVICE	69.718.499	99,77
AMESYS CONSEIL SAS	n.c	55,00
AMESYS MAROC	n.c	77,70
AMGA SARL	n.c	66,66

5.2.5 Renseignements concernant l'évolution récente d'AMESYS SAS

L'évolution récente d'AMESYS SAS est dans la continuité de ses activités antérieures.

5.3 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AMESYS CONSEIL

Cette société est détenue à 45% directement par CRESCENDO INDUSTRIES et à 55% directement par AMESYS SAS (elle même détenue à 100% par CRESCENDO INDUSTRIES). AMESYS CONSEIL est donc détenue directement et indirectement à 100% par CRESCENDO INDUSTRIES. Les actions de AMESYS CONSEIL SAS sont transférées par CRESCENDO INDUSTRIES à hauteur de 45% par cession à BULL. Les 55% restant étant détenus par AMESYS SAS, sont transférés dans le cadre du transfert de 100% des titres de AMESYS SAS.

Les actions de AMESYS CONSEIL ne font donc pas l'objet d'un apport. Néanmoins, cette société étant significative, elle est présentée ci-après.

5.3.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

5.3.1.1 Dénomination, siège social et siège administratif

La société a pour dénomination sociale AMESYS CONSEIL.

Son siège social et administratif est situé Zone d'Activités Commerciales de Pichaury II, 1030 avenue Guilibert de la Lauzière, 13794 Aix-en-Provence Cedex 03.

5.3.1.2 Date de constitution et durée de la société

AMESYS CONSEIL a été constituée le 7 septembre 2000.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation, soit jusqu'au 6 septembre 2099.

5.3.1.3 Législation applicable

AMESYS CONSEIL est une société par action simplifiée (SAS) de droit français.

5.3.1.4 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger, toutes prestations dans les domaines technologique, informatique ou électronique notamment en matière de :

- conseils, études et ingénierie,
- formation, assistance et maintenance,
- exploitation de systèmes et réseaux, infogérance,
- développement et distribution de produits, matériels et logiciels,

- création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,
- prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités,
- et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,
- ainsi que la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

5.3.1.5 Numéro d'inscription

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence.

Numéro RCS : 432 743 698

Code APE : 6202A

5.3.1.6 Direction

NOM	FONCTION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2008		JETONS DE PRÉSENCE	STOCK OPTIONS
			FIXE	VARIABLE		
Raymond Auphan	Président	3 juin 2008	Néant au titre de ses fonctions de Président d'AMESYS CONSEIL		Néant	Néant

5.3.1.7 Commissaires aux comptes

- Titulaire : Ernst & Young et Autres,
Représenté par Monsieur Jérôme Magnan,
408 avenue du Prado, BP 116, 13267 Marseille
438 476 913 RCS Nanterre
- Suppléant : Auditex,
Représenté par Monsieur Jacques Mariacci.
11, allée de l'Arche, faubourg de l'Arche, 92400 Courbevoie.
377 652 938 RCS Nanterre

5.3.1.8 Conventions particulières

DOCUMENT	PARTIES	DESCRIPTION	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2008
Refacturation de bail de sous-location	AMESYS CONSEIL et AMESYS SAS	La convention a pour objet la mise à disposition de locaux par AMESYS SAS	La charge comptabilisée chez AMESYS CONSEIL en 2008 a été de 136.367 euros HT
Convention de trésorerie	ELEXO, AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL, CRESCENDO INDUSTRIES	La convention prévoit la mise en œuvre et la mise à disposition de la trésorerie entre chacune des sociétés	La charge financière, compte tenu des flux réciproques, a été de 46.067 euros en 2008
Convention de prestation	AMESYS CONSEIL et CRESCENDO INDUSTRIES	La convention prévoit que CRESCENDO INDUSTRIES facture à AMESYS CONSEIL des prestations en matière financière, administrative, commerciale et de conseil externe	La charge comptabilisée chez AMESYS CONSEIL en 2008 a été de 1.048.000 euros HT
Refacturation de frais de siège	AMESYS CONSEIL et AMESYS SAS	La convention prévoit la refacturation de frais de siège avec la société AMESYS SAS	La charge comptabilisée chez AMESYS CONSEIL en 2008 a été de 450.000 euros HT

5.3.1.9 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à AMESYS CONSEIL

Les documents et renseignements relatifs à AMESYS CONSEIL peuvent être consultés à son siège social et administratif sis Zone d'Activités Commerciales de Pichaury II, 1030 avenue Guillibert de la Lauzière, 13794 Aix-en-Provence Cedex 03.

5.3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

5.3.2.1 Montant du capital social

Le capital social d'AMESYS CONSEIL est fixé à la somme de 40.000 euros. Il est divisé en 4.000 actions de 10 euros chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

5.3.2.2 Tableau d'évolution du capital

La société AMESYS CONSEIL n'a procédé à aucune opération sur son capital au cours des cinq derniers exercices.

Année	Nombre d'actions	Nominal (euros)	Montants successifs du capital (euros)
2009	4.000	10	40.000
2008	4.000	10	40.000
2007	4.000	10	40.000
2006	4.000	10	40.000
2005	4.000	10	40.000

5.3.2.3 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital

AMESYS CONSEIL n'a émis aucun instrument financier donnant accès au capital.

5.3.2.4 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote de la société AMESYS CONSEIL

Le capital social d'AMESYS CONSEIL est fixé à la somme de 40.000 euros. Il est divisé en 4.000 actions de 10 euros chacune, intégralement libérées et de même catégorie. Ces 4.000 actions sont détenues par CRESCENDO INDUSTRIES, à concurrence de 1.800 actions (représentant 45 % du capital et des droits de vote), et par AMESYS SAS, à concurrence de 2.200 actions (représentant 55 % du capital et des droits de vote).

5.3.3 Renseignements relatifs à l'activité d'AMESYS CONSEIL

5.3.3.1 Description de l'activité d'AMESYS CONSEIL

AMESYS CONSEIL propose des prestations de conseil sur l'ensemble des métiers du Groupe (transport, défense et aéronautique, télécommunications – notamment téléphonie mobile –, énergie et industries, sécurité).

Le champ d'intervention s'étend de l'étude à la conception en passant par le développement en informatique, électronique et microélectronique.

AMESYS CONSEIL se positionne comme un expert en matière d'externalisation de R&D en s'appuyant sur sa maîtrise des contraintes industrielles et son expérience des cycles de développement des produits et systèmes.

L'entreprise propose les services de consultants experts, d'ingénieurs, de chefs de projet expérimentés et d'administrateurs outils.

AMESYS CONSEIL consolide des expertises techniques et fonctionnelles réparties en deux pôles :

- **Informatique & électronique Industrielle :**

Ingénierie système, microélectronique, téléphonie mobile, tests et mesures, gestion de processus, compatibilité électromagnétique...

- **Technologies de l'information :**

Test et validation de logiciels, infogérance, sécurité...

5.3.3.2 Montant net du chiffre d'affaires

AMESYS CONSEIL a réalisé un chiffre d'affaires de 35.356.141 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'intégralité ayant été réalisée en France.

5.3.3.3 Évolution des effectifs d'AMESYS CONSEIL au cours des trois derniers exercices

	31/12/2006 (net)	31/12/2007 (net)	31/12/2008 (net)	30/11/2009 (net)
Effectif Moyen	318	378	431	427

5.3.3.4 Filiales

Au 31 décembre 2008, AMESYS CONSEIL détient (i) 95 % du capital d'ARTWARE BENELUX, (ii) 100 % de CRESCENDO GmbH, (iii) 51 % de AMESYS HOSPITALITY (laquelle sera liquidée amiablement avant la date de réalisation de l'opération), (iv) 10 % d'AMESYS CANADA INC et (v) 15 % d'AMESYS SWISS.

5.3.3.5 Litige ou fait exceptionnel

Aucun élément à signaler.

5.3.3.6 Facteurs de risque

AMESYS CONSEIL a procédé à une revue des risques dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les principaux risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-dessous. Même si AMESYS CONSEIL n'identifie pas, à la date du présent document, de facteur de risque, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations d'AMESYS CONSEIL, d'autres risques ou incertitudes dont AMESYS CONSEIL n'a pas

connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur AMESYS CONSEIL, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

L'activité d'AMESYS CONSEIL étant similaire à celle de BULL, les facteurs de risques présentés au chapitre 6 (Facteurs de risques) du document de référence de BULL s'appliquent également aux activités d'AMESYS CONSEIL. En outre, AMESYS CONSEIL estime être soumise aux facteurs de risques suivants :

Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès d'AMESYS CONSEIL dépend de la compétence et de l'expertise de certaines personnes clés, en particulier parmi son personnel scientifique et ses ingénieurs.

Par ailleurs, AMESYS CONSEIL aura besoin de recruter des collaborateurs ayant les compétences techniques nécessaires à l'exécution des projets d'AMESYS CONSEIL et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. AMESYS CONSEIL est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir ces personnels hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, AMESYS CONSEIL pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité d'AMESYS CONSEIL à conserver, attirer et retenir des collaborateurs compétents pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité et ses résultats.

Risque dans l'exécution des projets

L'approbation des projets dans lesquels AMESYS CONSEIL s'engage fait l'objet d'une procédure précise et le suivi de l'exécution répond à des procédures de gestion et de contrôle définis par AMESYS CONSEIL.

Il peut cependant arriver que la complexité ou le coût d'un projet ait été sous-estimé. Ainsi, il peut arriver qu'AMESYS CONSEIL doive faire face à des dépassements de coûts non couverts par les revenus relatifs au projet, notamment lorsque les projets en question font l'objet d'un accord de rémunération forfaitaire.

De tels événements sont de nature à nuire au résultat opérationnel d'AMESYS CONSEIL.

Clients

AMESYS CONSEIL sert un grand nombre de clients, répartis dans plusieurs pays et secteurs d'activité. Toutefois, un petit nombre d'entre eux représente une proportion significative des revenus d'AMESYS CONSEIL. A titre d'illustration, le premier client d'AMESYS CONSEIL a représenté 9 % du chiffre d'affaires de la société en 2008, tandis que les cinq premiers en représentaient 30 % et les 10 premiers en représentaient 44 %. La perte de l'un de ses clients pourrait affecter défavorablement l'activité d'AMESYS CONSEIL.

Accroissement de la pression concurrentielle

AMESYS CONSEIL estime que la concurrence s'intensifie sur les marchés sur lesquels elle est présente. En particulier, certaines entreprises de pays émergents, dont la présence sur le marché français était jusqu'à présent inexistante ou anecdotique, cherchent désormais à concurrencer les produits et services d'AMESYS CONSEIL, parfois avec succès.

Le développement de cette concurrence pourrait avoir un impact négatif sur son développement et son résultat d'exploitation.

Intercontrats

La rentabilité d'AMESYS CONSEIL dépend étroitement du taux d'occupation des collaborateurs. Par conséquent, AMESYS CONSEIL est sujette au risque d'une augmentation des « intercontrats », c'est-à-dire l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux contrats, période durant laquelle AMESYS CONSEIL supporte des coûts de personnel mais ne perçoit pas de revenus. Au cours de l'année écoulée, les périodes d'intercontrats ont représenté de 6% à 10% du temps passé sur des projets facturables de la Société.

Un accroissement de ces intercontrats serait de nature à influencer défavorablement sur la rentabilité d'AMESYS CONSEIL.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu de la convention de trésorerie actuellement en place au sein du groupe de CRESCENDO INDUSTRIES et de ses filiales, être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.3.4 Renseignements financiers

5.3.4.1 Comptes sociaux annuels résumés d'AMESYS CONSEIL

Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie aux 31 décembre 2008 et 2007 audités

Bilan

Actif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Actif immobilisé	2.101.703	2.602.394
Immobilisations incorporelles	105.363	119.972
Immobilisations corporelles	1.911.136	6.703
Immobilisations financières	85.202	2.475.718
Actif circulant	14.856.031	14.008.463
Stocks et en-cours	0	0
Clients et comptes rattachés	8.461.538	9.824.209
Autres créances et comptes de régularisation	5.267.918	3.994.246
Disponibilités	1.035.272	95.042
Valeurs mobilières de placement	8.000	4.000
Charges constatées d'avance	83.300	90.964
Total de l'actif	16.957.734	16.610.857
Passif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Capitaux propres	3.341.051	3.181.061
Capital social	40.000	40.000
Réserve légale	4.000	4.000
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	2.737.061	1.180.480
Résultat de l'exercice	559.989	1.956.580
Provisions pour risques et charges	145.507	141.812
Dettes	13.471.176	13.287.984
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21.084	21.084
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.961.356	6.932.379
Dettes fiscales et sociales	6.742.608	4.863.729
Produits constatés d'avance	0	0
Autres dettes	2.746.126	1.470.790
Total du passif	16.957.734	16.610.857

Compte de résultat

	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Total des produits d'exploitation	35.416.579	25.170.967
Chiffre d'affaires net	35.356.141	25.038.940
Résultat d'exploitation	601.577	874.311
Résultat financier	(206.764)	(55.246)
Résultat courant avant impôts	394.813	819.064
Résultat exceptionnel	(16.918)	(20.613)
Impôts sur les bénéfices	(199.962)	(1.324.988)
Bénéfice	559.989	1.956.580

5.3.4.2 Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2009 (6 mois) d'AMESYS CONSEIL non audités

Bilan, compte de résultat au 30 juin 2009 et 2008 non audités

Bilan

Actif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Actif immobilisé	2.083.389	2.136.487
Immobilisations incorporelles	1.911.092	1.913.838
Immobilisations corporelles	84.445	147.247
Immobilisations financières	87.852	75.402
Actif circulant	12.065.912	11.744.139
Stocks et en-cours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	0	210
Clients et comptes rattachés	7.362.557	7.537.979
Autres créances et comptes de régularisation	4.166.650	4.169.742
Disponibilités	458.797	8.000
Valeurs mobilières de placement	8.000	28.208
Charges constatées d'avance	69.908	0
Total de l'actif	14.149.301	13.880.626

Passif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Capitaux propres	2.432.258	2.640.099
Capital social	40.000	40.000
Réserve légale	4.000	4.000
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	2.297.050	2.737.061
Résultat de l'exercice	91.208	(140.962)
Provisions pour risques et charges	172.980	143.992
Dettes	11.544.060	11.096.535
Dettes financières et bancaires	1.783.838	3.228.270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.119.345	513.871
Dettes fiscales et sociales	6.619.792	7.261.570
Produits constatés d'avance	0	0
Autres dettes	21.085	92.825
Total du passif	14.149.301	13.880.626

Compte de résultat

	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Total des produits d'exploitation	17.192.738	16.690.702
Chiffre d'affaires net	17.180.720	16.679.428
Résultat d'exploitation	61.234	(27.085)
Résultat financier	(19.343)	(96.151)
Résultat courant avant impôts	41.891	(123.236)
Résultat exceptionnel	0	(17.726)
Impôts sur les bénéfices	(49.317)	0
Résultat	91.208	(140.962)

5.3.4.3 Tableau des filiales et participations

Nom de la Société	Nombre d'actions détenues	%
ARTWARE BENELUX	600	95
CRESCENDO GmbH	25.000	100
AMESYS HOSPITALITY (laquelle sera liquidée amiablement avant la date de réalisation de l'opération)	1.000	51
AMESYS CANADA INC.	1.000	10
AMESYS SWISS	50.000	15

5.3.5 Renseignements concernant l'évolution récente d'AMESYS CONSEIL

L'évolution récente d'AMESYS CONSEIL est dans la continuité de ses activités antérieures.

5.4 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

5.4.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

5.4.1.1 Dénomination, siège social et siège administratif

La société a pour dénomination sociale AMESYS CONSEIL MONTPELLIER.

Son siège social et administratif est situé 605, Rue Alfred Nobel, 34000 Montpellier.

5.4.1.2 Date de constitution et durée de la société

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER a été constituée le 25 septembre 2002.

La durée de la société est fixée à 99 années, soit jusqu'au 3 octobre 2101.

5.4.1.3 Législation applicable

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER est une société par action simplifiée (SAS) de droit français.

5.4.1.4 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes prestations et opérations ayant trait à l'informatique ou aux techniques de l'information, notamment développements informatiques, négoce de matériels et logiciels, formation ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou

indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

5.4.1.5 Numéro d'inscription

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier.

Numéro RCS : 443 459 631

Code APE : 6202A

5.4.1.6 Direction

NOM	FONCTION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2008		JETONS DE PRÉSENCE	STOCK OPTIONS
			FIXE	VARIABLE		
Philippe VANNIER	Président	5 mars 2007	Néant au titre de ses fonctions de Président d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER		Néant	Néant

5.4.1.7 Commissaires aux comptes

- Titulaire : Monsieur Vincent LAMBERT
Né le 27 mars 1966 à Orange (84)
De nationalité française
6 rue Fontanille, 34000 Montpellier

Monsieur Vincent LAMBERT a été nommé le 1er mars 2005 en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

- Suppléant : Monsieur Lionel NAZON
Né le 14 août 1959 à Montpellier (34)
De nationalité française
1222, avenue de la Pompignane, 34000 Montpellier

Monsieur Lionel NAZON a été nommé le 1er mars 2005 en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

5.4.1.8 Conventions particulières

DOCUMENT	PARTIES	DESCRIPTION	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2009
Convention de prestation	AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et CRESCENDO INDUSTRIES	La convention prévoit que la société CRESCENDO INDUSTRIES facture à AMESYS CONSEIL MONTPELLIER des prestations en matière financière, administrative, commerciale.	La charge comptabilisée chez AMESYS CONSEIL MONTPELLIER en 2008 a été de 237.735 euros

5.4.1.9 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

Les documents et renseignements relatifs à AMESYS CONSEIL MONTPELLIER peuvent être consultés à son siège social et administratif sis 605 Rue Alfred Nobel, 34000 Montpellier.

5.4.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

5.4.2.1 Montant du capital social

Le capital social d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER est fixé à la somme de 37.000 euros. Il est divisé en 37.000 actions de 1 euro chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

5.4.2.2 Tableau d'évolution du capital

La société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER a procédé à une opération sur son capital au cours des cinq derniers exercices.

Année	Nombre d'actions	Nominal (euros)	Montants successifs du capital (euros)
2009	37.000	1	37.000
2008	37.000	1	37.000
2007	37.000	1	37.000
2006	37.000	1	37.000
2005	7.500	1	7.500

5.4.2.3 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER n'a émis aucun instrument financier donnant accès au capital.

5.4.2.4 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote de la société AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

Le capital social d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER est fixé à la somme de 37.000 euros. Il est divisé en 37.000 actions de 1 euro chacune. Ces 37.000 actions sont détenues par CRESCENDO INDUSTRIES, associé unique.

5.4.3 Renseignements relatifs à l'activité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

5.4.3.1 Description de l'activité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER (anciennement « BL Informatique ») est spécialiste des systèmes d'information critiques à usage civil.

Ses prestations recouvrent :

- Le conseil et l'accompagnement : technologique, fonctionnelle, à la maîtrise d'ouvrage, à la mise en œuvre ;
- Le développement de progiciels : conception de systèmes, migration, test et validation, infogérance ;
- La gestion d'infrastructures : conseil en architecture, optimisation du réseau, support technique, accompagnement Projet Sécurité, administration de bases de données.

Les principaux segments d'activité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER sont les systèmes critiques liés à la monétique, du transport et à la logistique.

Exemples :

- Back office complet de vente et de gestion des titres de transport,
- Implémentation de systèmes d'information pour les applications de traçabilité et de supply chain.

5.4.3.2 Montant net du chiffre d'affaires

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER a réalisé un chiffre d'affaires de 8.134.403 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'intégralité ayant été réalisée en France (à l'exception de 7 350€ réalisés dans la CEE).

Le bilan de l'exercice fiscal 2008 d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER laisse apparaître une légère décroissance du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2007 ramené sur 12 mois. En effet, l'année 2008 a connu à partir du deuxième semestre un retournement du marché qui s'est traduit par

un ralentissement des commandes des clients et par une pression sur les prix de la part des services Achats.

Le contexte économique en 2009 reste difficile mais l'objectif est de stabiliser les projets jusqu'à la fin de l'année afin de réaliser un chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation identique à 2008.

5.4.3.3 Évolution des effectifs d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER au cours des trois derniers exercices

	31/12/2006 (net)	31/12/2007 (net)	31/12/2008 (net)	31.12.2009
Effectif Moyen	63	80	80	62

5.4.3.4 Filiales

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER n'a aucune filiale.

5.4.3.5 Litige ou fait exceptionnel

Aucun élément à signaler.

5.4.3.6 Facteurs de risque

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER a procédé à une revue des risques dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les principaux risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-dessous. Même si AMESYS CONSEIL MONTPELLIER n'identifie pas, à la date du présent document, de facteur de risque, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, d'autres risques ou incertitudes dont AMESYS CONSEIL MONTPELLIER n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

L'activité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER étant similaire à celle de BULL, les facteurs de risques présentés au chapitre 6 (Facteurs de risques) du document de référence de BULL s'appliquent également aux activités d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER. En outre, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER estime être soumise aux facteurs de risques suivants :

Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER dépend de la compétence et de l'expertise de certaines personnes clés, en particulier parmi son personnel scientifique et ses ingénieurs.

Par ailleurs, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER aura besoin de recruter des collaborateurs ayant les compétences techniques nécessaires à l'exécution des projets d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. AMESYS CONSEIL MONTPELLIER est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir ces personnels hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER à conserver, attirer et retenir des collaborateurs compétents pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité et ses résultats.

Risque dans l'exécution des projets

L'approbation des projets dans lesquels AMESYS CONSEIL MONTPELLIER s'engage fait l'objet d'une procédure précise et le suivi de l'exécution répond à des procédures de gestion et de contrôle définis par AMESYS CONSEIL MONTPELLIER.

Il peut cependant arriver que la complexité ou le coût d'un projet ait été sous-estimé. Ainsi, il peut arriver qu'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER doive faire face à des dépassements de coûts non couverts par les revenus relatifs au projet, notamment lorsque les projets en question font l'objet d'un accord de rémunération forfaitaire.

De tels événements sont de nature à nuire au résultat opérationnel d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER.

Clients

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER sert un grand nombre de clients, répartis dans plusieurs pays et secteurs d'activité. Toutefois, un petit nombre d'entre eux représente une proportion significative des revenus d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER. A titre d'illustration, le premier client d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER a représenté 30% du chiffre d'affaires de la société en 2008, tandis que les cinq premiers en représentaient 57% et les 10 premiers en représentaient 73%. La perte de l'un de ses clients pourrait affecter défavorablement l'activité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER.

Accroissement de la pression concurrentielle

AMESYS CONSEIL MONTPELLIER estime que la concurrence s'intensifie sur les marchés sur lesquels elle est présente. En particulier, certaines entreprises de pays émergents, dont la présence sur le marché français était jusqu'à présent inexistante ou anecdotique, cherchent désormais à concurrencer les produits et services d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, parfois avec succès.

Le développement de cette concurrence pourrait avoir un impact négatif sur son développement et son résultat d'exploitation.

Intercontrats

La rentabilité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER dépend étroitement du taux d'occupation des collaborateurs. Par conséquent, AMESYS CONSEIL MONTPELLIER est sujette au risque d'une augmentation des « intercontrats », c'est-à-dire l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux contrats, période durant laquelle AMESYS CONSEIL MONTPELLIER supporte des coûts de personnel mais ne perçoit pas de revenus. Au cours de l'année écoulée, les périodes d'intercontrats ont représenté de 6% à 10% du temps passé sur des projets facturables de la société.

Un accroissement de ces intercontrats serait de nature à influencer défavorablement sur la rentabilité d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu de la convention de trésorerie actuellement en place au sein du groupe de CRESCENDO INDUSTRIES et de ses filiales, être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.4.4 Renseignements financiers

5.4.4.1 Comptes sociaux annuels résumés d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie aux 31 décembre 2008 et 2007 audités

Bilan

Actif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Actif immobilisé	41.519	50.303
Immobilisations incorporelles	1.301	0
Immobilisations corporelles	17.807	27.893
Immobilisations financières	22.410	22.410
Actif circulant	3.104.533	4.628.981
Stocks et en-cours	24.328	143.614
Clients et comptes rattachés	1.539.380	1.793.268
Autres créances et comptes de régularisation	352.057	573.477
Disponibilités	429.734	374.863
Valeurs mobilières de placement	755.534	1.725.514
Charges constatées d'avance	3.500	18.246
Total de l'actif	3.146.052	4.679.284

Passif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Capitaux propres	1.419.277	2.707.000
Capital social	37.000	37.000
Réserve légale	3.700	3.700
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	666.300	1.227.098
Résultat de l'exercice	712.277	1.439.202
Provisions pour risques et charges	12.000	0
Dettes	1.714.775	1.972.284
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	7.392
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466.822	633.975
Dettes fiscales et sociales	1.080.046	1.131.811
Produits constatés d'avance	5.475	21.767
Autres dettes	155.997	168.418
Total du passif	3.146.052	4.679.284

Compte de résultat

	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net) (15 mois)
Total des produits d'exploitation	8.170.896	10.841.345
Chiffre d'affaires nets	8.143.403	10.829.124
Résultat d'exploitation	837.557	1.612.209
Résultat financier	68.769	24.756
Résultat courant avant impôts	906.326	1.636.965
Résultat exceptionnel	1.000	(1.194)
Impôts sur les bénéfices	195.049	196.569
Bénéfice	712.277	1.439.202

5.4.4.2 Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2009 (6 mois) d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER non audités

Bilan, compte de résultat au 30 juin 2009 et 2008 non audités

Actif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Actif immobilisé	41.298	47.298
Immobilisations incorporelles	4.239	2.010
Immobilisations corporelles	14.649	23.508
Immobilisations financières	22.410	22.410
Actif circulant	3.053.500	3.097.039
Stocks et en-cours	59.712	64.401
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Clients et comptes rattachés	1.033.703	2.134.974
Autres créances et comptes de régularisation	586.237	586.237
Disponibilités	321.029	343.518
Valeurs mobilières de placement	1.021.157	246.808
Charges constatées d'avance	31.662	17.484
Total de l'actif	3.094.799	3.144.967

Bilan

Passif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Capitaux propres	739.190	1.230.136
Capital social	37.000	37.000
Réserve légale	3.700	3.700
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	478.577	666.330
Résultat de l'exercice	219.913	523.136
Provisions pour risques et charges	12.000	0
Dettes	2.343.609	1.914.831
Dettes financières et bancaires	901.046	9.145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	424.973	543.081
Dettes fiscales et sociales	940.081	1.075.638
Produits constatés d'avance	4.072	205.104
Autres dettes	72.537	81.863
Total du passif	3.094.799	3.144.967

Compte de résultat

	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Total des produits d'exploitation	3.082.279	4.315.576
Chiffre d'affaires net	3.074.143	4.304.664
Résultat d'exploitation	311.168	618.637
Résultat financier	1.376	59.746
Résultat courant avant impôts	312.544	678.383
Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les bénéfices	92.631	155.247
Résultat	219.913	523.136

5.4.4.3 Tableau des filiales et participations

Aucune filiale et participation.

5.4.5 Renseignements concernant l'évolution récente d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

L'évolution récente d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER est dans la continuité de ses activités antérieures.

5.5 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ELEXO

5.5.1 Renseignements généraux

5.5.1.1 Dénomination, siège social et siège administratif

La société a pour dénomination sociale ELEXO.

Son siège social et administratif est situé 20, rue de Billancourt, 92100 Boulogne Billancourt.

5.5.1.2 Date de constitution et durée de la société

ELEXO a été constituée le 14 mai 1980.

La durée de la société est fixée à 99 années, soit jusqu'au 4 juillet 2104 suite au transfert de son siège social.

5.5.1.3 Législation applicable

ELEXO est une société anonyme (SA) de droit français.

5.5.1.4 Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou dans tout pays, la commercialisation de tous produits destinés à l'équipement, et notamment tous appareils électriques de mesure ou systèmes automatiques de mesure ou de contrôle de processus, l'intégration de ces produits ainsi que les prestations de services se rapportant à ces produits.

5.5.1.5 Numéro d'inscription

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Numéro RCS : 722 063 534

Code APE : 4652Z

5.5.1.6 Direction

NOM	FONCTION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2008		JETONS DE PRÉSENCE	STOCK OPTIONS
			FIXE	VARIABLE		
Stéphane SALIES	Président	29 juin 2005	Néant au titre des fonctions de direction d'ELEXO		Néant	Néant
Olivier BOHBOT	Directeur Général	5 février 2007	Néant au titre des fonctions de direction d'ELEXO		Néant	Néant
Philippe VANNIER	Administrateur	29 juin 2005	Néant au titre de ses fonctions d'administrateur d'ELEXO		Néant	Néant
Bruno REGAUD	Administrateur	29 juin 2005	Néant au titre de ses fonctions d'administrateur d'ELEXO		Néant	Néant

5.5.1.7 Commissaires aux comptes

- Titulaire : ERNST & YOUNG AUDIT.
R.C.S Nanterre 344 366 315
Faubourg de l'Arche 11 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie
Représenté par Monsieur Jérôme Magnan

ERNST & YOUNG AUDIT a été nommé commissaire aux comptes titulaire le 25 juin 2008 pour une période de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- Suppléant : AUDITEX
R.C.S Nanterre 377 652 938
Faubourg de l'Arche 11 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie
Représenté par Monsieur Jacques Mariacci

AUDITEX a été nommé commissaire aux comptes suppléant le 25 juin 2008 pour une période de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

5.5.1.8 Conventions particulières

DOCUMENT	PARTIES	DESCRIPTION	RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2009
Convention de prestation	ELEXO et CRESCENDO INDUSTRIES	La convention prévoit que CRESCENDO INDUSTRIES facture à ELEXO des prestations en matière financière, administrative, commerciale et de conseil externe.	La charge comptabilisée chez ELEXO en 2008 a été de 353.000 euros
Convention de trésorerie	ELEXO, AMESYS SAS, AMESYS CONSEIL et CRESCENDO INDUSTRIES	La convention prévoit la mise en œuvre et la mise à disposition de la trésorerie entre chacune des sociétés.	La charge financière totale comptabilisée chez ELEXO a été de 13.499 euros en 2008, alors que le produit financier total s'élevait à 15.351 euros.

5.5.1.9 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à ELEXO

Les documents et renseignements relatifs à ELEXO peuvent être consultés à son siège social et administratif sis 20, rue de Billancourt, 92100 Boulogne Billancourt.

5.5.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

5.5.2.1 Montant du capital social

Le capital social de ELEXO est fixé à la somme de 381.122,54 euros. Il est divisé en 25.000 actions de 15,24 euros chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

5.5.2.2 Tableau d'évolution du capital

La société ELEXO n'a procédé à aucune opération sur son capital au cours des cinq derniers exercices.

Année	Nombre d'actions	Nominal (euros)	Montants successifs du capital (euros)
2008	25.000	15,24	381.122,54
2007	25.000	15,24	381.122,54
2006	25.000	15,24	381.122,54
2005	25.000	15,24	381.122,54
2004	25.000	15,24	381.122,54

5.5.2.3 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital

ELEXO n'a émis aucun instrument financier donnant accès au capital.

5.5.2.4 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote de la société ELEXO

Le capital social d'ELEXO est fixé à la somme de 381.122,54 euros. Il est divisé en 25.000 actions de 15,24 euros chacune.

Le capital social et les droits de vote de ELEXO sont à la date de l'enregistrement du présent document répartis comme suit :

	Nombre d'actions détenues	% en capital	% des droits de vote
CRESCENDO INDUSTRIES	21.995	87,98	87,98
Monsieur Bruno REGAUD	2.999	12,00	12,00
Monsieur Frédéric ALLIER	1	0,033	0,033
Monsieur Olivier BOHBOT	1	0,033	0,033
Madame Aline BOURGERY	1	0,033	0,033
Monsieur Laurent CATINOT	1	0,033	0,033
Monsieur Stéphane SALIES	1	0,033	0,033
Monsieur Philippe VANNIER	1	0,033	0,033
Total	25.000	100	100

5.5.3 Renseignements relatifs à l'activité d'ELEXO

5.5.3.1 Description de l'activité d'ELEXO

ELEXO est distributeur expert d'équipements de haute technologie en électronique, informatique et télécommunications.

Représentant exclusif de sociétés étrangères sur un territoire donné, ELEXO s'adresse particulièrement à des clients militaires, industriels et télécoms.

ELEXO est spécialisé dans la commercialisation d'équipements et de composants électroniques dans les domaines suivants :

- Composants radiofréquence & hyperfréquences
- Instruments de mesure
- PC portables durcis et industriels
- Équipements de test et de mesure réseaux (télécoms, LAN, WAN, SAN, ...)

- Équipements d'infrastructures télécoms et réseaux très haut débit
- Solutions pour la guerre électronique
- Cartes embarquées.

5.5.3.2 Montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net d'ELEXO a été de 13.193.992 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (11.081.449 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2007) soit une progression de 19 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont 12.413.428 euros en France et 780.564 euros à l'étranger.

5.5.3.3 Évolution des effectifs d'ELEXO au cours des trois derniers exercices

	31/12/2006 (net)	31/12/2007 (net)	31/12/2008 (net)	30/11/2009 (net)
Effectif Moyen	22	21	26	23

5.5.3.4 Filiales

ELEXO exploite son fonds de commerce directement. ELEXO n'a aucune filiale.

5.5.3.5 Litige ou fait exceptionnel

ELEXO est partie à un litige avec les SCI OXELE et POKRE au sujet de la validité de dénonciations de baux commerciaux. Ce litige a fait l'objet d'un jugement du Tribunal de Grande Instance d'Evry en date du 25 septembre 2008, par lequel les SCI OXELE et POKRE ont été déboutées de leurs demandes. Les SCI OXELE et POKRE ont interjeté appel de ce jugement. Le montant des demandes des SCI OXELE et POKRE s'élève à 350.000 euros.

5.5.3.6 Facteurs de risque

ELEXO a procédé à une revue des risques dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les principaux risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-dessous. Même si ELEXO n'identifie pas, à la date du présent document, de facteur de risque, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations d'ELEXO, d'autres risques ou incertitudes dont ELEXO n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur ELEXO, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

La société ELEXO n'a pas identifié de risque lié à la concentration de son activité sur un nombre

restreint de clients et qu'en conséquence, aucun client n'a un poids significatif pour la société ELEXO.

De même, elle estime que son activité n'est pas affectée par la saisonnalité de la même façon que d'autres sociétés pour lesquelles un facteur de risque spécifique a été intégré.

Risque de change

Une partie significative de l'activité d'ELEXO consiste à distribuer des matériels d'origine américaine en Europe. Elle effectue donc une partie de ses achats en dollars US et facture l'essentiel de ses ventes en euros. De ce fait, elle est exposée aux variations de taux de change entre différentes devises et principalement entre le dollar US et l'euro même si une partie de ces fluctuations est habituellement prise en charge par les clients de la société. Le montant des achats d'ELEXO soumis au risque de change correspond environ à 75% des achats qu'elle réalise.

La politique de couverture du Groupe concerne donc essentiellement la protection de ces transactions. Cette politique est définie par une procédure, et fait l'objet d'une revue périodique par la Direction générale.

Afin de limiter l'impact des fluctuations des taux de change, ELEXO souscrit des instruments financiers dérivés de couverture pour se protéger de l'évolution défavorable de ces devises sur ses transactions futures. En raison de l'exposition aux variations de devises et de la volatilité des taux de change, ELEXO ne peut prévoir l'effet des fluctuations des taux de change sur ses résultats opérationnels futurs. L'efficacité ou la bonne exécution de cette politique de couverture ne peuvent être garanties.

Importation de matériels des Etats-Unis

L'activité d'ELEXO consistant, de manière significative, en l'importation de matériels des Etats-Unis vers l'Europe, toute restriction des autorités américaines à l'exportation de ces matériels, que ce soit pour éviter la propagation de technologies sensibles ou pour toute autre raison, aurait une influence négative sur l'activité et sur les résultats d'ELEXO.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu de la convention de trésorerie actuellement en place au sein du groupe de CRESCENDO INDUSTRIES et de ses filiales, être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.5.4 Renseignements financiers

5.5.4.1 Comptes sociaux annuels résumés d'ELEXO

Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie aux 31 décembre 2008 et 2007 audités

Bilan

Actif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Actif immobilisé	109.187	141.308
Immobilisations incorporelles	75.000	75.000
Immobilisations corporelles	17.458	22.195
Immobilisations financières	16.729	44.113
Actif circulant	5.622.669	7.904.847
Stocks et en-cours	519.532	118.560
Clients et comptes rattachés	3.520.453	6.837.043
Autres créances et comptes de régularisation	473.919	534.547
Disponibilités	937.204	388.562
Valeurs mobilières de placement	155.118	0
Charges constatées d'avance	16.442	26.135
Ecart de conversion Actif	23.446	
Total de l'actif	5.755.301	8.046.155

Passif	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Capitaux propres	1.660.569	1.127.110
Capital social	381.123	381.123
Réserve légale	38.112	38.112
Autres réserves	1.532.990	1.532.990
Report à nouveau	(825.115)	(1.143.976)
Résultat de l'exercice	533.459	318.861
Provisions pour risques et charges	445.680	331.906
Dettes	3.601.495	6.587.139
Ecart de conversion passif	47.558	
Total du Passif	5.755.301	8.046.155

Compte de résultat

	31/12/2008 (net)	31/12/2007 (net)
Total des produits d'exploitation	13.787.311	11.151.944
Chiffre d'affaires net	13.193.992	11.081.449
Résultat d'exploitation	819.008	528.176
Résultat financier	26.785	100.535
Résultat courant avant impôts	845.793	628.711
Résultat exceptionnel	(331)	(35.176)
Impôts sur les bénéfices	312.003	274.674
Bénéfice	533.459	318.861

5.5.4.2 Bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2009 (6 mois) d'ELEXO non audités

Bilan, compte de résultat au 30 juin 2009 et 2008 non audités

Bilan

Actif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Actif immobilisé	102.327	116.461
Immobilisations incorporelles	75.000	75.000
Immobilisations corporelles	10.598	14.372
Immobilisations financières	16.729	26.729
Actif circulant	5.203.298	4.253.866
Stocks et en-cours	350.800	294.981
Clients et comptes rattachés	3.900.032	3.333.913
Autres créances et comptes de régularisation	264.531	269.680
Disponibilités	478.270	312.232
Valeurs mobilières de placement	156.302	0
Charges constatées d'avance	53.363	43.060
Total de l'actif	5.387.706	4.370.329

Passif	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Capitaux propres	1.908.001	1.342.000
Capital social	381.123	381.123
Réserve légale	38.112	38.112
Autres réserves	1.532.990	1.532.990
Report à nouveau	(291.656)	(825.115)
Résultat de l'exercice	247.432	214.890
Provisions pour risques et charges	397.639	331.906
Dettes	3.008.508	2.696.423
Dettes financières et bancaires	279.066	405.076
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		8.542
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.739.226	1.367.958
Dettes fiscales et sociales	965.651	914.847
Produits constatés d'avance	0	0
Autres dettes	24.564	0
Total du passif	5.387.706	4.370.329

Compte de résultat

	30/06/2009 (net)	30/06/2008 (net)
Total des produits d'exploitation	5.748.338	7.618
Chiffre d'affaires net	5.401.817	5.371.723
Résultat d'exploitation	467.283	44.464
Résultat financier	(40.508)	250.475
Résultat courant avant impôts	426.776	294.939
Résultat exceptionnel	(1.387)	(255)
Impôts sur les bénéfices	177.956	79.794
Résultat	247.432	214.890

5.5.4.3 Tableau des filiales et participations

ELEXO n'a pas de filiales ni ne détient de participations.

5.5.5 Renseignements concernant l'évolution récente de ELEXO

L'évolution récente d'ELEXO est dans la continuité de ses activités antérieures.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1.1.3	139
Comptes consolidés et sociaux de BULL	139
ANNEXE 1.2.3	239
Comptes sociaux Amesys SAS	239
ANNEXE 1.3.3	275
Comptes sociaux Amesys Conseil Montpellier	275
ANNEXE 1.4.3	289
Comptes sociaux Elexo	289
ANNEXE 2.2.2.1	309
Résolutions publiées dans BALO le 14 décembre 2009	309
ANNEXE 2.2.2.2	313
Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports et les rémunérations	313
ANNEXE 3.2.1	332
Statut au 30 juin 2009 des plans de stock options du Groupe BULL	332
ANNEXE 3.2.8	342
Rapport des Commissaires aux comptes sur les perspectives de Résultats de Bull	342
ANNEXE 4	344
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations financières pro forma	344
ANNEXE 5.1.3	348
Information financière IFRS combinée des Sociétés Apportées au 30 juin 2009	348

ANNEXE 1.1.3

**COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE BULL ET RAPPORT GÉNÉRAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Comptes consolidés du groupe Bull

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BULL, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée cette année des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme il est précisé au paragraphe « Recours à des estimations » présenté dans la note 2 « Résumé des principes comptables essentiels » des notes annexes aux comptes consolidés, la direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les impôts différés actifs et la provision constituée pour couvrir le remboursement de l'aide à la restructuration accordée par l'Etat français.

Bull présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs pour un montant de 16,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2007, ainsi qu'exposé dans la note 23 « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des impôts différés actifs, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Bull présente au passif de son bilan une provision d'un montant de 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 26,7 millions d'euros au 31 décembre 2007, pour couvrir le remboursement partiel de l'aide à la restructuration accordée par l'Etat français et assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, tel que décrit dans la note 15 « provision pour clause de retour à meilleure fortune » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fonde cette estimation, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Vincent PAPAZIAN

Albert AIDAN

GROUPE BULL BILAN CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2008 et au 31 décembre 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	au 31 déc. 2008	au 31 déc. 2007 r
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		6,2	3,8
Immobilisations corporelles	(4)	39,1	38,3
Goodwills	(5)	57,4	39,0
Actifs financiers non courants	(6)	13,4	27,8
Impôts différés - actif	(23)	16,5	28,0
Total actifs non courants		132,6	136,9
Actifs courants			
Stocks et en-cours	(7)	48,9	53,6
Créances clients	(8)	157,2	266,7
Autres actifs courants	(9)	88,4	67,2
Placements en garantie		9,9	4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		288,9	288,0
Total actifs courants		593,3	679,9
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(10)	1,1	0,3
TOTAL DE L'ACTIF		727,0	817,1

<i>(en millions d'euros)</i>		au 31 déc. 2008	au 31 déc. 2007 r
PASSIF			
Capitaux propres :			
Capital	(11)	9,7	9,7
Réserves liées au capital	(12)	268,1	266,5
Réserves de conversion		(4,2)	(16,2)

Réserves de réévaluation		1,8	2,2
Résultat accumulé non distribué		(179,8)	(185,4)
Capitaux propres :		95,6	76,8
- dont capitaux propres - part du groupe		95,5	76,8
- dont intérêts minoritaires		0,1	-
Emprunts et passifs financiers non courants	(14)	10,0	12,3
Provision pour clause de retour à meilleure fortune	(15)	19,4	26,7
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	(16)	95,0	95,3
Provisions	(17)	25,3	32,0
Impôts différés – passif	(23)	0,9	-
Total passifs non courants hors capitaux propres		150,6	166,3
Passifs courants :			
Dettes fournisseurs		204,7	201,8
Clients : avances et acomptes reçus		12,8	21,2
Impôts à payer sur les bénéfices		6,0	9,4
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	(16)	7,6	8,2
Produits perçus d'avance		0,6	1,3
Provisions	(18)	58,9	62,4
Autres passifs courants	(18)	156,3	142,4
Emprunts et passifs financiers courants	(19)	31,7	127,3
Total passifs courants		478,6	574,0
Passifs non courants détenus en vue de la vente	(10)	2,2	-
TOTAL DU PASSIF		727,0	817,1

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

r = retraité des deux modifications de présentation comptable, portant sur le crédit d'impôt recherche et les pertes et gains de change

GROUPE BULL

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2008	2007r
<u>Activités ordinaires</u>			
Hardware and Systems Solutions		338,1	320,3
Fulfillment & Third Party Products		102,7	153,4
Maintenance & Product Related Services (PRS)		197,8	212,3
Services & Solutions		494,2	431,0
Produits des activités ordinaires		1 132,8	1 117,0
Coûts des produits et services vendus		(877,9)	(841,7)
Marge brute		254,9	275,3
Frais de recherche et développement		(23,0)	(41,8)
Frais commerciaux		(126,2)	(124,2)
Frais administratifs		(73,8)	(81,1)
Résultat de change sur flux opérationnels		(1,8)	(0,4)
Résultat avant impôts, autres produits et charges			
opérationnels et financiers		30,1	27,8
Autres produits opérationnels	(22)	16,3	6,6
Autres charges opérationnelles	(22)	(25,5)	(21,6)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(24)	-	(0,1)
Résultat opérationnel		20,9	12,7
Résultat de change sur flux financiers		(4,0)	0,3
Charges de financement		(13,7)	(11,9)
Produits de financement		10,2	9,5
Résultat avant impôts et CRMF		13,4	10,6

Impôts sur les bénéfices	(23)	(3,5)	(6,0)
Impôts différés	(23)	(11,5)	-
Provision pour clause de retour à meilleure fortune	(15)	7,3	-
Résultat net		5,7	4,6
Dont:			
<i>- Part du groupe</i>		5,6	4,6
<i>- Part minoritaire</i>		0,1	-
Résultat de base par action		0,06	0,05
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers)		96 786,4	96 786,7
Résultat dilué par action		0,06	0,05
Nombre potentiel d'actions (en milliers)		100 965,1	99 652,0

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

r = retraité des deux modifications de présentation comptable, portant sur le crédit d'impôt recherche et les pertes et gains de change

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour les années 2007 et 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital émis	Réserves liées au capital	Réserves de conversions	Autres réserves	Résultat accumulé non distribué	Sous- total	Mino- ritaires	TOTAL
Solde au 1^{er} janvier 2007	9,7	267,1	(12,0)	0,7	(190,1)	75,4	-	75,4
Réserves de conversion	-	-	(4,2)	-	-	(4,2)	-	(4,2)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponible à la vente	-	-	-	1,5	-	1,5	-	1,5
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-	-	(4,2)	1,5	-	(2,7)	-	(2,7)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	4,6	4,6	-	4,6
Total des profits/(pertes) nets de l'exercice	-	-	(4,2)	1,5	4,6	1,9	-	1,9
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions d'autocontrôle	-	(1,0)	-	-	-	(1,0)	-	(1,0)
Paiement sous forme d'actions	-	0,4	-	-	-	0,4	-	0,4
Arrondis	-	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Solde au 31 décembre 2007	9,7	266,5	(16,2)	2,2	(185,4)	76,8	-	76,8
Solde au 1^{er} janvier 2008	9,7	266,5	(16,2)	2,2	(185,4)	76,8	-	76,8
Réserves de conversion	-	-	12,0	-	-	12,0	-	12,0
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)	-	(0,4)
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-	-	12,0	(0,4)	-	11,6	-	11,6
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	5,6	5,6	-	5,6

Total des profits/(pertes) nets de								
l'exercice	-	-	12,0	(0,4)	5,6	17,2	-	17,2
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Actions d'autocontrôle	-	0,1	-	-	-	0,1	-	0,1
Paiement sous forme d'actions	-	1,5	-	-	-	1,5	-	1,5
Arrondis	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)
Solde au 31 décembre 2008	9,7	268,1	(4,2)	1,8	(179,9)	95,5	0,1	95,6

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

	Au 31 déc.	Au 31 déc.
<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie début d'exercice	288,0	228,5
Résultat net part du groupe	5,6	4,6
Intérêts minoritaires (participation non contrôlante)	0,1	-
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité		
. Amortissements	13,8	18,5
. Provisions pour perte de valeur d'actifs corporels	(0,3)	3,4
. Dépréciation goodwill	2,5	1,5
. Provisions	(8,8)	(17,5)
. Provision pour clause de retour à meilleure fortune	(7,3)	-
. Coûts et produits de financement	3,4	2,4
. Impôts différés	12,4	-
. Charge d'impôts courants	3,5	2,9
. Paiements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés	(5,4)	(3,1)
. Charge de rémunération des plans de stocks options	1,5	0,4
. (Plus) / Moins-values sur cession d'immobilisations	(24,3)	(4,4)
. Quote-part des résultats des entreprises associées	-	0,1
. (Augmentation) / Diminution des placements en garantie	(5,4)	14,4
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		
. Clients et avances clients	99,4	(7,0)
. Autres actifs courants	(32,5)	(11,8)
. Stocks en en-cours	4,5	(14,4)
. Fournisseurs, avances et acomptes fournisseurs	1,6	14,5
. Autres passifs courants	31,5	1,1

Flux de trésorerie générés / (requis) par l'activité	95,8	5,6
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles et incorporelles	(14,0)	(14,3)
Produits résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	16,7	5,4
Variation nette des autres actifs financiers	13,9	33,2
Incidence des variations de périmètre	(20,5)	(11,2)
Flux de trésorerie générés / (requis) par les investissements	(3,9)	13,1
Actions auto détenues	-	(1,0)
Variation nettes des dettes à long et moyen terme	(1,8)	0,1
Variation nette des emprunts à court terme	(95,1)	50,1
Coûts et produits de financement (*)	(3,4)	(2,4)
Flux de trésorerie générés / (requis) par les financements	(100,3)	46,8
Effets des variations de taux de change	9,3	(6,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	288,9	288,0
(*) dont paiements effectués au titre des intérêts d'emprunts	5,6	4,1

Les flux de chaque rubrique de transactions en devises sont déterminés dans la devise de chaque pays, puis convertis euros en utilisant un taux moyen sur l'année. La différence de conversion avec les calculs retenus pour le bilan et le compte de résultat est reportée dans la ligne «Effet des variations de taux de change» qui regroupe ainsi l'ensemble des différences de chaque rubrique.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

1 – ORGANISATION

Les comptes consolidés du Groupe Bull comprennent les comptes de Bull, de Bull S.A.S, de Bull International S.A.S, et de Bull Data Systems Inc., ainsi que ceux de leurs filiales.

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2008, le capital de Bull est détenu à hauteur de 10,1% par France Telecom, de 3% par NEC, de 2,1% par Debeka, et de 84,1 % par le public, des salariés de Bull et des fonds d'investissement. Bull détient par ailleurs 0,7 % d'actions en autocontrôle.

Bull, société mère du Groupe, est une société anonyme, le siège social se situe en France, rue Jean Jaurès, 78340 Les Clayes-sous-Bois. Cette société est cotée en Bourse sur Euronext Paris. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 février 2009.

2 – RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Principes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2008 sont préparés conformément au référentiel IFRS.

Les principes comptables retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2008.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe Bull fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Les nouveaux textes publiés par l'IASB en 2007 et 2008, et d'application obligatoire en 2008 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe:

IFRIC 11 (IFRS 2), Actions propres et transactions intragroupe,

IFRIC 12, Concession de service,

IFRIC 14 (IAS 19), Actifs de régimes à prestations définies et obligations et financement minimum,

IAS 39 et IFRS 7, Reclassification des actifs financiers.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes étaient émises, n'étaient pas encore entrées en vigueur mais pouvaient être appliquées par anticipation :

IFRS 8, Segments opérationnels,
IAS 23, Amendement de la norme IAS 23, coûts d'emprunts,
IAS 1, Présentation des états financiers,
IFRS 3, Regroupement d'entreprises,
IAS 27, Consolidation,
IFRS 2, Conditions d'acquisition et d'annulations,
IAS 32 et IAS1, Instrument financier avec clause de put et obligations liées à une liquidation,
IFRS 1 et IAS 27, Coût d'acquisition d'une filiale avec contrôle commun ou associée,
IAS 39, Eléments pouvant être sélectionnés pour une couverture financière,
IFRS 1, Première adoption des IFRS,
IFRIC 13, Programmes de fidélisation clients,
IFRIC 15, Accords pour la construction immobilière,
IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une opération étrangère,
IFRIC 17, Distribution d'actifs autres que de la trésorerie aux investisseurs.

Le groupe Bull mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

En particulier, le Groupe est prêt à mettre en œuvre IFRS 8, Segments opérationnels début janvier 2009. Le découpage analytique servant au pilotage du Groupe est très proche de celui qui a été présenté tout au long de l'année 2008. La mise en œuvre de l'IFRS 8 ne devrait pas avoir d'implication significative sur la communication financière du Groupe.

Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés du groupe Bull exige que la direction se fonde sur des hypothèses et qu'elle effectue des estimations qui ont un impact sur les montants qui apparaissent dans les états financiers relatifs aux actifs et aux passifs existants, aux charges et aux produits, aux actifs et passifs éventuels, ainsi que dans les annexes relatives aux comptes annuels consolidés. Le Groupe établit régulièrement des estimations, notamment celles qui ont trait aux créances douteuses, aux provisions pour dépréciation des stocks et en-cours, aux participations non consolidées, à la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles, aux impôts différés actifs (cf. note 23), à la clause de retour à meilleure fortune à verser à l'Etat français (cf. note 15), aux restructurations, aux engagements de retraite, aux passifs éventuels et aux litiges. Les estimations du Groupe sont fondées sur son expérience passée et sur diverses autres hypothèses qu'il juge raisonnables au vu des circonstances et qui constituent le fondement de l'évaluation d'actifs et de passifs dont la valeur comptable n'est pas immédiatement déterminable d'après d'autres sources.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible qu'au moment du dénouement des opérations concernées, les résultats réels soient susceptibles de différer de ces estimations et d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

IFRS 3 – Regroupement d'entreprises

Le goodwill représente la différence résiduelle après affectation à la juste valeur qui est constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres. Du fait que le groupe comptabilise à la juste valeur, à la date d'acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, tout intérêt minoritaire est évalué sur la base de la quote-part des intérêts minoritaires dans la juste valeur nette de ces éléments.

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, et ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, pour déterminer les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque le Groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une entité contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé. L'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs est comptabilisé en goodwill.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

IAS 27, 28 et 31 – Consolidation

Les méthodes de consolidation suivies par le Groupe Bull sont en accord avec les normes relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).

Les principes et méthodes comptables du Groupe Bull sont détaillés dans un manuel comptable diffusé à l'ensemble des sociétés appartenant au Groupe. Ce manuel et les procédures de suivi en assurent une application uniforme au sein du Groupe Bull.

Les filiales dans lesquelles Bull détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises associées, dans lesquelles le Groupe Bull exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le Groupe Bull n'a pas de filiales détenues conjointement avec une société ou un groupe tiers qui aurait pu entraîner un choix entre la méthode proportionnelle et la méthode de mise en équivalence.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Les frais de développement de logiciel suivent les principes du SFAS 86 (US GAAP appliqués par le Groupe Bull depuis 1987) et du Plan Comptable qui ne diffèrent pas des normes IFRS.

Les normes IFRS étendent cependant les principes suivis pour le logiciel aux développements concernant le matériel.

L'activation de frais de développement intervient pour des projets nettement identifiés dont les risques techniques et commerciaux sont raisonnablement maîtrisés et de rentabilité assurée. Seuls les projets dont le coût total de développement dépasse 1 million d'euros sont pris en compte. L'activation de ces frais cesse au moment du lancement du produit dans sa phase de commercialisation générale. Les frais d'entretien et de continuation sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont encourus.

Enfin, les montants activés sont amortis linéairement sur une période de trois ans maximum et un examen des indices de perte de valeur a lieu chaque année. Les amortissements des immobilisations incorporelles de la période sont inclus dans les charges par destination au compte de résultat.

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire pratiquée sur la durée d'utilité des actifs. Les constructions et aménagements sont amortis sur dix à vingt ans, le matériel et outillage sur quatre à dix ans et le matériel de location sur cinq ans. Les micro-ordinateurs et les terminaux immobilisés pour usage interne sont amortis sur trois ans. La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le compte de résultat en charge par destination.

En application de la norme IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas comptabilisés dans le coût de l'actif. Par ailleurs, l'analyse des processus industriels n'a pas révélé d'équipement industriel nécessitant un plan d'amortissement spécifique ou entraînant des grosses réparations désormais traitées comme des composants de la valeur de l'actif.

IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés en détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que si la vente est hautement probable et l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente de l'actif et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan qui doit avoir été lancé. De plus, l'actif doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente de l'actif est supposée être réalisée dans le délai d'un an à compter de sa classification en actif détenu en vue de la vente.

Les actifs non courants (et groupes destinés à être cédés) classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Ces actifs ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

IAS 17 – Contrats de location

Le Groupe Bull applique depuis des années les critères de qualification des contrats de location financement (US GAAP – SFAS 13 et IAS 17). Ainsi, les contrats non résiliables de location à moyen terme, qui s'étalent en général sur trois à cinq ans, sont comptabilisés comme des ventes pour la valeur actualisée des locations minima à recevoir. Les coûts des produits et services vendus comprennent le coût du matériel loué dans le cadre de tels contrats et une provision pour le montant estimé des coûts et des frais à supporter pendant la durée du contrat.

Il est rappelé que les contrats comptabilisés comme des ventes correspondent à des contrats pour lesquels l'engagement ferme du client sur une période de 36 à 60 mois, en général, conduit à une chaîne de loyers actualisés proches de la valeur de vente qui aurait été concédée au client si celui-ci avait décidé d'acheter.

Les créances dont l'échéance s'étale sur la durée du contrat font, en général, l'objet de financement auprès d'établissements financiers spécialisés. Tous les contrats de financement ont fait l'objet d'un examen et d'une revue des clauses contractuelles afin de se conformer aux critères de comptabilisation de la norme IAS 39.

IAS 36 – Dépréciation des actifs

Le Groupe Bull procède à chaque clôture à une enquête auprès de ses filiales pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur sur certains actifs qui entraîneraient des tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36.

Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les goodwills, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie de l'actif. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget le plus récent approuvé par la Direction. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation des goodwills, les valeurs d'actifs sont regroupées par unité génératrice de trésorerie (UGT). Le groupe définit ses UGT conformément à la façon dont sont organisées les activités et analysés les résultats dans le reporting interne du Groupe.

IAS 2 - Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du prix de revient (principalement selon le principe du premier entré, premier sorti) ou du prix du marché (valeur réalisable nette estimée). Les coûts standards de matière, main d'œuvre et frais généraux des produits fabriqués sont établis en considérant un niveau prévisionnel d'activité et sont ensuite ajustés aux prix de revient réel par le biais des écarts sur coûts de production. Les charges résultant d'une sous-activité sont comptabilisées en coûts des produits et services vendus.

IAS 11 – Contrats de construction

En application de la norme IAS 11, les sociétés du Groupe Bull en France comptabilisent leurs contrats de construction (généralement à plus d'un an) selon la méthode de l'avancement. Les autres sociétés du Groupe dont les contrats de construction ne sont pas significatifs utilisent une méthode de points de passage définis contractuellement (milestones).

La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet.

Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

IAS 18 – Produits des activités ordinaires

Le Groupe Bull applique la norme IAS 18 relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires ainsi que certaines interprétations en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique. Pour ces dernières, il s'agit essentiellement du SOP 97-2 et SOP 98-4 (Statement of Position de l'AICPA) concernant la comptabilisation du revenu logiciel, de l'EITF 99-19 (Emerging Issue Task Force du FASB) relatif à l'enregistrement du chiffre d'affaires brut plutôt que de la seule commission perçue en tant qu'agent, et de l'EITF 00-21 concernant les ventes avec arrangements multiples ainsi que des SAB 101 et 104 (Staff Accounting Bulletin) de la SEC relatifs au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du Groupe Bull est constitué par des ventes et des locations de matériel et de logiciel, ainsi que par des prestations de services liées au traitement de l'information sous différentes modalités contractuelles.

Les ventes sont considérées comme étant réalisées lorsque les prestations du Groupe Bull ont été exécutées conformément aux clauses contractuelles qui retiennent en général la livraison ou la mise à disposition du matériel. Généralement, les contrats de vente sont assortis d'une clause de réserve de propriété dans tous les pays où la législation le permet.

Le chiffre d'affaires concernant les redevances de logiciel facturées en une seule fois est enregistré à la mise à disposition du logiciel et en fonction de la réalisation des services contractuellement dus. Les redevances mensuelles sont reconnues en chiffre d'affaires à l'échéance de chaque période.

Les produits provenant des contrats de location sont compris dans le chiffre d'affaires lors de chaque échéance pendant la durée du contrat. Les dotations aux amortissements sont les principaux coûts de ces contrats. Les contrats non résiliables de location à moyen terme, qui s'étalent en général sur trois à cinq ans, sont comptabilisés comme des ventes pour la valeur actualisée des locations minima à recevoir. Les coûts des produits et services vendus comprennent le coût du matériel loué dans le cadre de tels contrats et une provision pour le montant estimé des coûts et des frais à supporter pendant la durée du contrat.

IAS 21 - Conversion

Les états financiers des sociétés étrangères inclus dans les états financiers consolidés sont convertis selon les principes de la norme IAS 21 qui peuvent être résumés ainsi :

les éléments d'actif et de passif ainsi que les amortissements correspondants sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
les comptes de résultat sont convertis au taux moyen mensuel.

Les écarts résultant de cette conversion sont enregistrés pour la part du Groupe dans un compte intitulé "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en fin d'exercice au cours de clôture et les différences de change, réalisées ou latentes, résultant de la conversion des transactions en monnaies étrangères sont incluses dans le résultat de l'exercice.

IAS 19 – Avantages du personnel

Le Groupe Bull participe à des régimes de retraite, de pré retraite et d'indemnités de départ en application des lois et pratiques des pays dans lequel il est implanté. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations ; les cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés. Cette obligation est estimée par des actuaires indépendants conformément à la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts entre ce qui était anticipé et la façon réelle dont se déroulent les engagements. Ces écarts sont comptabilisés en résultat en application de la méthode du « corridor », qui prévoit l'étalement sur la durée résiduelle de vie

active des bénéficiaires des écarts excédant 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs du régime à la clôture.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les avantages sont déjà acquis et, dans le cas contraire, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les avantages soient acquis au personnel.

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés, diminuée du coût des services passés non comptabilisé et de la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture.

L'effet des évolutions de l'obligation du Groupe est comptabilisé en résultat opérationnel, à l'exception des composantes financières liées aux effets de désactualisation et de rendement des actifs de couverture.

Les autres avantages à long terme (médailles du travail, couvertures médicales, assurances - prévoyance) sont également évalués sur la base d'hypothèses actuarielles et provisionnés dans les comptes du Groupe Bull.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Les plans d'option de souscription ou d'achat d'action pour le personnel attribués au cours des exercices 1998 à 2001, étant antérieurs au 7 novembre 2002, ne requièrent pas de retraitement, conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

Les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ont été enregistrés conformément à la norme IFRS 2.

Les options ont été évaluées à la date d'octroi sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres suivants ont été retenus :

la volatilité tient compte de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action ;
la durée moyenne de détention a été déterminée à 4,5 années ;
le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des OAT à 10 ans.

La juste valeur des options est comptabilisée linéairement en compte de résultat durant la période d'acquisition des droits, selon l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis, avec une contrepartie directe en capitaux propres. Les variations de juste valeur des options postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette comptabilisation.

IAS 12 – Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon les prescriptions de la norme IAS 12. Cette norme requiert l'enregistrement de charge ou de crédit d'impôt différé pour constater l'effet fiscal des différences de valorisation des actifs ou des passifs entre les comptes consolidés et les comptes préparés pour la détermination des impôts sur les bénéfices.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs à la date de clôture.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

IAS 37 – Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources. Dans le cas des restructurations, une provision est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions à court et long terme, outre les provisions pour engagements relatifs aux régimes de retraite et pour avantages accordés à des employés et les provisions pour restructuration, incluent principalement :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers ou d'anciens salariés ;
- les engagements en garantie donnés aux clients relatifs aux ventes de matériel ou aux contrats ;
- les pertes à terminaison sur les contrats dont le prix de revient prévisionnel s'avère supérieur au chiffre d'affaires contractuel à la clôture de l'exercice.

Les provisions significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

IAS 32 et 39 – Instruments Financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En ce qui concerne les placements en OPCVM monétaires, ne sont retenus dans cette catégorie que les OPCVM classés «monétaire Euro» par l'AMF.

Autres actifs financiers

Les autres placements de trésorerie réalisés sous forme d'OPCVM monétaires ne rentrant pas dans la catégorie «monétaire Euro» de l'AMF sont comptabilisés en «actifs financiers disponibles à la vente». Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Le Groupe n'a pas identifié d'actifs financiers répondant aux caractéristiques d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance définis par la norme IAS 39.

Passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat de la période.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de documentation et d'efficacité définis par la norme IAS 39. Le Groupe Bull a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour réduire l'exposition du Groupe aux risques de change et de taux d'intérêt ; les instruments dérivés correspondants sont donc comptabilisés à la juste valeur, avec variation de juste valeur en résultat.

Instruments hybrides

Les Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (Oceanes) contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres.

A la date de l'émission, la juste valeur de la composante de passif financier est estimée par référence à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs actualisés au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion en actions.

La composante classée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant émis et la juste valeur du passif financier.

Actions d'autocontrôle

Les actions de Bull, qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées, sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Décomptabilisation des actifs financiers

En général, un actif financier est décomptabilisé, conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39, uniquement dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie de cet actif et perd le contrôle de l'actif ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif.

Les actifs significatifs décomptabilisés correspondent essentiellement aux créances clients de Bull SAS cédées à un établissement financier dans le cadre d'un nouveau contrat d'affacturage signé le 30 décembre 2008. Ces cessions sont examinées de manière approfondie. Ces créances ne sont décomptabilisées que si l'analyse technique conclut à un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

IAS 33 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles

dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options et les obligations convertibles en actions émises par le groupe.

IAS 1 – Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés en application de la norme IAS 1. Certains reclassements de postes ont été effectués pour la période comparable afin de se conformer à la présentation retenue pour la période présentée.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a été comptabilisé en diminution des frais de recherche et développement pour l'exercice 2008 (2,6 millions d'euros) et pour l'exercice 2007 (3,1 millions d'euros).

Les impacts sur l'information comparative 2007 sont :

- Au compte de résultat : impact sur le résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financier et le résultat opérationnel 2007 de +3,1 millions d'euros.
- Au bilan : reclassement des créances de CIR initialement présentées en diminution de l'impôt à payer en autres actifs courants pour 6,5 millions d'euros.

Le résultat de change sur flux financiers a été distingué du résultat de change sur flux opérationnels. Il s'établit à -4 millions d'euros en 2008 et à +0,3 millions d'euros en 2007. L'impact est de -0,3 millions d'euros sur le résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers et le résultat opérationnel 2007.

3 – VARIATIONS DE PERIMETRE

En 2008, les variations de périmètre suivantes sont intervenues :

- Création de la société Bull Indian Ocean Limited (Ile Maurice), filiale de Bull International SAS qui en détient la totalité du capital.
- Acquisition par Bull N.V. (Belgique), à compter du 1er avril 2008, de la société luxembourgeoise de services CSB Consulting, spécialisée dans les offres de services informatiques à valeur ajoutée. Créée en 1999, CSB Consulting est essentiellement présente en Belgique et au Luxembourg. Son effectif est de 150 personnes. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 10,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2007.
- Cession le 11 janvier 2008 de Maine CI, société française située à Angers, filiale de Bull SAS. Cette cession a été réalisée pour un prix de 0,3 million d'euros se traduisant par une perte de 1,5 million d'euros pour le Groupe. Cette perte avait été enregistrée au 31 décembre 2007 par la constatation d'une dépréciation des actifs non courants détenus en vue de la vente.
- Le 8 juillet 2008, Bull a annoncé l'acquisition de la société Sirius, spécialisée dans la conception de systèmes d'information relationnels. Sirius est aujourd'hui un acteur majeur auprès des collectivités et dispose d'une très forte compétence métier dans le domaine de l'action sociale. Bull enrichit ainsi son offre auprès des collectivités territoriales et consolide sa présence commerciale dans le secteur public, l'un de ses secteurs stratégiques de croissance. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros en 2007 et son effectif est de 18 personnes.
- Le 7 octobre 2008, Bull HN, filiale américaine de Bull a cédé ses activités Medicaid exercées par Bull Integris à Ingenix. La vente de cette société a conduit à une plus-value nette de 15 millions d'euros.
- Bull a acquis, en date du 1^{er} octobre 2008 la société allemande science + computing, fournisseur de solutions et de services pour le HPC en Allemagne et en Europe. Le prix total d'acquisition est de 27,8 millions d'euros, dont un goodwill de 14,9 millions d'euros.

Fin 2008, le Groupe a annoncé la cession début 2009 de SERRIB, société française située à Belfort. Cette cession a été réalisée le 29 janvier 2009 pour un prix de 0,2 million d'euros se traduisant par une perte de 0,6 million d'euros pour le Groupe.

Une dépréciation d'un montant similaire, au titre du classement en Actifs non courants détenus en vue de la vente, a été enregistrée au 31 décembre 2008.

Concernant l'impact de la cession de SERRIB sur les comptes du Groupe, elle peut se résumer ainsi sur la base des comptes 2008 :

Chiffre d'affaires : 4,2 millions d'euros,

Résultat opérationnel : perte de 1,0 million d'euros.

En 2007, les variations de périmètre du Groupe résultaient :

- de la cession en mars 2007 de sa filiale au Portugal, pour un prix net de 4,1 millions d'euros. A la date de la cession, le chiffre d'affaires réalisé au Portugal était de 2,3 millions d'euros et son résultat opérationnel nul.
- de la fermeture fin novembre 2007 de deux sociétés holdings au Pays Bas (Bull International NV et Bull Invest BV). Ces deux sociétés étaient inactives depuis de nombreuses années. Leur cession n'a pas eu d'impact sur l'activité opérationnelle du Groupe.
- En 2007, le Groupe a procédé à l'acquisition, le 1^{er} avril 2007, de Siconet (société de services) en Espagne et, le 1^{er} juillet 2007, de Serviware, société française spécialisée dans le calcul intensif. Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à 15,6 millions d'euros, dont 15,2 millions d'euros ont été affectés en « goodwill » (cf. note 5). Il est rappelé que lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.
- L'ensemble de ces acquisitions a contribué au chiffre d'affaires 2007 à hauteur de 29,6 millions d'euros.

Fin 2007, le Groupe a annoncé la cession début 2008 de Maine CI, société française située à Angers. Cette cession a été réalisée en janvier 2008 pour un prix de 0,3 million d'euros se traduisant par une perte de 1,5 million d'euros pour le Groupe.

Une dépréciation d'un montant similaire, au titre du classement en Actifs non courants détenus en vue de la vente, a été enregistrée au 31 décembre 2007.

Concernant l'impact de la cession de Maine CI sur les comptes du Groupe, elle peut se résumer ainsi sur la base des comptes 2007 :

Chiffre d'affaires : 7,2 millions d'euros,

Résultat opérationnel : perte de 0,8 million d'euros.

4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en d'euros)</i>	<i>millions</i>	Valeur brute	Acquisitions	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements	Valeur brute
		en début		Transferts		(a)	en fin
2008		d'exercice					d'exercice
Terrains		3,3	-	(0,1)	-	-	3,2
Constructions		92,7	4,6	(2,5)	(1,0)	0,6	94,4
Matériel outillage	et	125,2	8,8	(31,7)	(1,6)	-	100,7
Matériel location	de	15,4	0,3	(13,4)	0,2	-	2,5
Total		236,6	13,7	(47,7)	(2,4)	0,6	200,8

<i>(en d'euros)</i>	<i>millions</i>	Amort.	Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements	Amort.
		En début		Transferts		(a)	en fin
2008		d'exercice					d'exercice
Constructions		(73,5)	(3,9)	2,1	0,7	(0,2)	(74,8)
Matériel outillage	et	(110,3)	(7,2)	31,3	0,7	0,8	(84,7)
Matériel location	de	(14,5)	(0,7)	13,3	(0,3)	-	(2,2)
Total		(198,3)	(11,8)	46,7	1,1	0,6	161,7

(a) Concerne pour l'essentiel les variations de périmètre intervenues en 2008

<i>(en d'euros)</i>	<i>millions</i>	Valeur brute	Cessions	Autres	Valeur brute
---------------------	-----------------	--------------	----------	--------	--------------

	en début	Acquisitions	Reprises	Ecarts	mouvements	en fin
2007	d'exercice		Transferts	de change	(a)	d'exercice
Terrains	3,6	-	-	-	(0,3)	3,3
Constructions	85,7	5,2	3,7	(0,4)	(1,5)	92,7
Matériel outillage	137,8	8,6	(16,4)	(2,6)	(2,2)	125,2
Matériel location	17,5	0,5	(1,8)	(0,8)	-	15,4
Total	244,6	14,3	(14,5)	(3,8)	(4,0)	236,6

<i>(en millions d'euros)</i>		Amort.	Cessions	Autres	Amort.	
	En début	Dotations	Reprises	Ecarts	mouvements	en fin
2007	d'exercice		Transferts	de change	(a)	d'exercice
Constructions	(68,0)	(4,0)	(3,5)	0,3	1,7	(73,5)
Matériel outillage	(117,4)	(13,7)	16,4	2,5	1,9	(110,3)
Matériel location	(16,5)	(0,7)	1,8	0,9	-	(14,5)
Total	(201,9)	(18,4)	14,7	3,7	3,6	(198,3)

(a) Concerne pour l'essentiel les variations de périmètre intervenues en 2007

5 – GOODWILLS

Les «Goodwills» par entité s'analysent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Bull HN Information Systems Inc. (Etats-Unis)	1,1	2,2
Réseau international	6,1	6,1
Bull SAS (France)	1,4	1,4
HRBC (France)	-	1,6
AMG Net (Pologne)	7,1	7,1
Agarik (France)	5,4	5,4
Serviware (France)	3,0	3,0
Siconet (Espagne)	12,2	12,2
CSB (Luxembourg)	4,4	-
Sirus (France)	1,8	-
science + computing (Allemagne)	14,9	-
Total	57,4	39,0

En 2008, le Groupe a constaté 21,1 millions d'euros de goodwill : 4,4 millions d'euros lors de l'acquisition de CSB Consulting au Luxembourg, 1,8 million d'euros lors de l'acquisition de Sirius en France et 14,9 millions d'euros lors de l'acquisition de science + computing en Allemagne (cf. note 3 – Variations de périmètre).

Ces goodwills sont déterminés de façon provisoire, compte tenu de l'existence de clauses conditionnelles d'ajustement de prix, et au mieux de la probabilité de réalisation de ces clauses d'ajustement. Ces valeurs provisoires seront réajustées, s'il y a lieu, dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Conformément à la norme IAS 36, les goodwills font l'objet de tests de dépréciation annuels, et ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, pour déterminer les pertes de valeur éventuelles. Les acquisitions récentes constituent chacune une unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill est alloué. Ces tests sont basés sur les prévisions à moyen terme de chacune des sociétés. Il est nécessaire de cumuler un historique d'un an pour fiabiliser les paramètres de ces prévisions.

En 2008, ces tests de dépréciation ont conduit à déprécier les goodwills de la société HRBC de 1,6 million d'euros et à la suite de la cession de Integris Inc. celui de Bull HN Informations Systems Inc. de 1,1 million d'euros.

En 2007, le Groupe a constaté un goodwill lors de l'acquisition :

le 1^{er} avril de la totalité des titres de la société de services Siconet en Espagne (12,2 millions d'euros)

le 1^{er} juillet de la totalité des titres de la société française d'intégration de solution de calcul à haute performance, Serviware (3,0 millions d'euros).

6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur			Ajustemen		Valeur	
	nette au	Acquisitio	Cession	ts	Autres	nette au	
	01.01.20	ns	s	de valeur	mouvemen	31.12.20	
	08				ts	08	
Actifs financiers disponibles à la vente							
OPCVM de trésorerie	14,3	-	(14,3)	-	-	-	
Autres	3,2	-	(0,1)	(0,2)		2,9	
Prêts et avances	5,9	0,7				6,6	
Participations dans les entreprises associées	3,5	-	-	-	-	3,5	
Paiement d'avance sur fonds de pension	0,9				(0,5)	0,4	
Total	27,8	0,7	(14,4)	(0,2)	(0,5)	13,4	

Autres actifs financiers disponibles à la vente : ils comprennent pour l'essentiel les titres suivants : Symantec (moins de 1%) évalué pour 1,6 million d'euros, Keynectis (14,39%) évalués pour 0,7 million d'euros, Safelayer (15%) valorisé pour 0,5 million d'euros et Sun Microsystems pour une valeur de 0,1 million d'euros.

Prêts et avances : ils concernent pour l'essentiel des prêts entrant dans le cadre de l'aide à la construction en faveur des salariés.

Participations dans les entreprises associées : Au 31 décembre 2008, comme à fin décembre 2007, ce poste comprend pour l'essentiel les participations dans les sociétés françaises Bull Finance (48,6%) et Séres (34,0%).

La part de résultat net dans les entreprises associées correspondant aux intérêts du Groupe Bull est incluse dans le compte de résultat consolidé à la ligne intitulée « Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées ».

Paiement d'avance sur fonds de pension : Le paiement d'avance sur les fonds de pension concerne l'Irlande où la valeur des actifs du plan « fondé » excède les dettes actualisées vis-à-vis du personnel.

7 – STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Produits finis	51,1	51,8
Produits en-cours, matières premières et fournitures	16,1	23,0
Pièces de rechange	19,7	21,0
Provisions pour dépréciation des :		
• Produits finis	(11,5)	(11,3)
• Produits en cours, matières premières et fournitures	(8,9)	(11,9)
• Pièces de rechange	(17,6)	(19,0)
Total	48,9	53,6

8 – CREANCES CLIENTS

Contrats de location de matériel

Les contrats non résiliables de location à moyen terme comptabilisés comme des ventes pour la valeur actualisée des locations minima à recevoir correspondent à des volumes d'activité non significatifs. En général, ces contrats de location de matériel sont souscrits pour une période initiale d'un ou deux ans pendant laquelle ils ne sont pas résiliables.

Les contrats de location de matériel adossés à des financements externes sans recours sur Bull sont comptabilisés, selon les critères des normes IAS 17, IAS 32 et IAS 39. Les créances cédées dans le cadre de ces contrats ont été reconsolidées en créances clients pour le montant de l'encours de loyers restant dû.

« Contrats de construction » (IAS 11)

Bull réalise des contrats de construction dans de multiples pays, comptabilisés en fonction de l'état d'avancement. Pour les contrats réalisés en France, qui représentent la majorité des contrats de construction significatifs, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus pour les travaux exécutés. Pour les autres contrats la méthode des points de passage contractuellement définis (milestones), qui atteste de l'avancement d'une partie des travaux, est utilisée.

L'analyse de l'ensemble des contrats français de construction se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
• Montant des produits des contrats comptabilisés en produits	66,8	47,7
• Pour les contrats en cours à la fin de la période :		
a) Montant total des coûts encourus et des bénéfices comptabilisés (moins les pertes comptabilisées)	84,2	96,5
b) Montant brut dû par les clients pour les travaux du contrat	13,3	7,0
c) Montant brut dû au client pour les travaux du contrat	(4,7)	(4,5)
d) Avances reçues	-	-

Cession de créances clients

Le Groupe procède à deux types de cession de créances : cession de créances commerciales dans le cadre de contrats d'affacturage, cession de créances locatives dans le cadre de contrats de refinancement avec des établissements de crédit. Dans le premier cas, il s'agit de créances clients unitaires avec une échéance à court terme; dans le second, il s'agit de la totalité de la créance de loyers dus de manière irrévocable par un client dans le cadre d'un contrat de location à moyen terme d'équipements.

Ces cessions sont examinées de manière approfondie selon les critères de l'IAS 39, et sont ou non décomptabilisées selon que l'analyse conclut à un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

Le principal contrat concerne les créances de Bull SAS sur ses clients domiciliés en France. Un nouveau contrat a été conclu fin 2008, se traduisant par une cession sans recours pour la majeure partie des créances cédées. L'analyse effectuée a permis de confirmer que le contrat permet à Bull SAS de transférer substantiellement tous les risques et avantages liés aux factures cédées bénéficiant de la garantie sans recours, et plus particulièrement :

- le risque de défaillance du client,
- le risque lié au retard de paiement et de taux,

- le seul risque conservé par Bull est le risque de dilution qui donne lieu à la constitution d'une réserve auprès de l'organisme d'affacturage calibrée au plus près de la dilution réelle. Ce risque résiduel a été considéré comme non significatif au regard des autres risques transférés.

Ce contrat d'affacturage prévoit un préavis de résiliation d'un an de la part de chacune des Parties. L'affactureur est tenu à ce délai de préavis sous réserve que les indicateurs suivants soient respectés, sur la base des comptes consolidés semestriels et annuels de Bull:

- (1) EBITDA égal ou supérieur à 30 millions d'euros (sur une base annuelle),
- (2) ratio (dette nette / fonds propres) inférieur ou égal à 80%.

En cas de non-respect de ces indicateurs, le délai de préavis de résiliation serait ramené à trois mois.

La société Serviware cède ses créances commerciales dans le cadre d'un contrat sans recours. Ces créances, et le passif associé, ont été décomptabilisées pour un montant de 5,4 millions d'euros. Les filiales espagnoles ont cédé des créances commerciales dans le cadre d'un contrat sans recours pour un montant de 13,1 millions d'euros à fin décembre 2008.

Les cessions de créances locatives sont intervenues en France (cessions comptabilisées pour un montant de 5,7 millions d'euros à fin décembre 2008 contre 8,9 millions d'euros à fin décembre 2007), en Belgique et en Grande-Bretagne.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble de ces opérations, par nature, en indiquant la valeur comptable des actifs cédés et celle des passifs associés.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Créances		Total	Créances		Total
	Commerciales	Locatives		Commerciales	Locatives	
Cessions comptabilisées						
✓ créances cédées	21,1	6,3	27,4	112,3	10,6	122,9
✓ trésorerie	12,7	6,3	18,9	89,7	10,6	100,3
✓ comptes de garantie	8,5		8,5	22,6		22,6
✓ dette	21,1	6,3	27,4	112,3	10,6	122,9
Cessions décomptabilisées						
✓ créances cédées	130,6	7,1	137,7	6,7	11,1	17,8
✓ trésorerie	93,7	7,1	100,8	3,4	11,1	14,5
✓ comptes de garantie	36,9		36,9	3,0		3,0

L'impact de la cession de créances de Bull SAS du 31 décembre 2008 peut se résumer comme suit :

Poste concerné	Montant (en millions d'euros)	Commentaires
Clients et comptes rattachés	(107,1)	Déconsolidation des créances clients cédées sans recours
Compte de garantie affacturage	11,6	Dépôt de garantie contractuel
Compte courant affacturage	31,7	Créances clients cédées sans recours mais non financées
Trésorerie	84,9	Trésorerie obtenue (hors frais)
Total	21,1	
Emprunts et passifs financiers courants	21,1	Dette correspondant au montant des créances cédées avec recours
Total	21,1	

Valeur des créances clients

La valeur nette comptable des créances clients, telle qu'elle est rapportée au bilan, reflète leur valeur de marché et se détaille ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
<i>Valeur brute</i>	165,0	274,4
<i>Dépréciation</i>	(7,8)	(7,7)
Valeur nette	157,2	266,7

Par ancienneté, la valeur nette des créances se détaille ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	94,7	-	181,1	-
Echues depuis moins de 30 jours	25,0	-	45,1	(0,1)
Echues depuis 30 et 60 jours	13,0	-	19,4	-
Echues depuis 61 et 90 jours	6,1	-	3,1	-
Echues depuis 91 et 180 jours	11,5	(0,2)	6,6	(0,1)
Echues depuis 181 et 360 jours	5,9	(0,2)	8,8	(0,2)
Echues depuis plus d'un an	8,8	(7,4)	10,3	(7,3)
Valeur nette	165,0	(7,8)	274,4	(7,7)

Le délai moyen d'encaissement est de 56 jours en 2008 contre 57 jours en 2007.

9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Créances sur financement R&D	4,1	3,7
Créances crédit impôt recherche	6,4	6,5
Créances fiscales	5,8	5,8
Créances liées au personnel	1,7	0,9
Dépôts et cautionnements versés	4,4	3,9
Compte de garantie affacturage	11,9	20,0
Compte courant affacturage	33,4	5,6
Autres créances liées à l'exploitation	3,8	6,9

Charges constatées d'avance	16,9	13,9
Total	88,4	67,2

Le compte courant affacturage concerne principalement à fin 2008 des créances cédées sans recours par Bull SAS mais non financées.

10 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Fin 2008, le Groupe a annoncé la cession début 2009 de SERRIB (Voir note 3 – Variations de périmètre). Cette cession a été effectivement réalisée le 29 janvier 2009. La valeur nette de la société a été évaluée à 0,8 million d'euros, soit 2,4 millions d'actifs diminués de 1,6 million d'euros de passif. Cette cession réalisée pour un prix de 0,2 million d'euros se traduit par une perte de 0,6 million d'euros pour le Groupe. Une dépréciation d'un montant similaire, au titre du classement en Actifs non courants détenus en vue de la vente, est enregistrée au 31 décembre 2008.

Détail des actifs et passifs de SERRIB (en millions d'euros) :

Actifs	Valeurs	Passifs	Valeurs
Créances sur Bull	1,3	Dettes vis-à-vis de Bull	-
Actifs externes		Passifs externes	
Immobilisations corporelles	1,7	Provisions pour risques et charges	0,4
Stocks	0,3	Dettes fournisseurs	0,7
Créances Clients	0,7	Dettes fiscales et sociales	0,5
Autres actifs	0,2		
Dépréciation des actifs	(1,8)		
Total actifs externes	1,1	Total passifs externes	1,6
Total	2,4		1,6

Fin décembre 2007, le Groupe avait annoncé la cession début 2008 de Maine CI. Cette cession a été effectivement réalisée en janvier 2008. La valeur nette de la société a été évaluée à 0,3 million d'euros, soit 2,5 millions d'actifs diminués de 2,2 millions d'euros de passif.

11 – CAPITAL

Au 31 décembre 2008, le capital de Bull est constitué de 96 786 647 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Toutes les actions émises sont intégralement libérées.

Au 31 décembre 2008, Bull auto-détenait 685 589 actions de son capital, représentant une valeur de marché de 0,8 million d'euros.

12 – RESERVES LIEES AU CAPITAL

Fin 2008, le montant des réserves liées au capital est de 268,1 millions d'euros contre 266,5 millions d'euros à fin

décembre 2007. Cette variation de valeur se détaille ainsi :

- 1,5 million d'euros au titre des différents plans d'options,

- 0,1 million d'euros d'actions d'autocontrôle, dans le cadre d'un contrat de liquidité.

13 – INTERETS MINORITAIRES

Pour l'essentiel, ils sont constitués d'une participation minoritaire de 8% prise par la société NEC le 31 janvier 2006 dans la société Evidian suite à une opération d'augmentation de capital.

14 – EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en millions d'euros)

	Au 31 décembr e 2008	Au 31 décembr e 2007
--	-------------------------------------	-------------------------------------

REPARTITION PAR NATURE

Emprunt obligataire – Océanes	0,2	0,2
Emprunt obligataire – NEC	7,0	7,0
Financement de créances locatives	1,3	3,2
Autres dettes bancaires	1,5	1,9
Total	10,0	12,3

REPARTITION PAR DEVISES

Euro	8,3	9,7
Livre sterling	1,7	2,6
Total	10,0	12,3

Emprunt obligataire – Océanes

Au 31 décembre 2008, le solde des Océanes non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1^{er} janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en juin – juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit, à la conversion, à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal.

Emprunt obligataire – NEC

Le 31 janvier 2006, NEC Corporation a souscrit à un emprunt obligataire convertible en actions, de 6 998 420 euros émis par Evidian France (valeur nominale par obligation : 1 euro). Cet emprunt donne droit lors de la conversion à 15 415 020 actions de Evidian France au prix de 0,454 euro par action. Les obligations portent intérêt au taux du marché (EURIBOR à un an + 75 points de base).

Les obligations seront remboursables en totalité au 31 janvier 2011. De son côté, Evidian conserve la faculté de rembourser les obligations en une seule fois à tout moment à sa convenance.

15 – PROVISION POUR CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Le 20 février 2004, l'Etat français a notifié à la Commission Européenne un projet d'aide à la restructuration à Bull, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune (CRMF). Après l'autorisation de la Commission le 1^{er} décembre 2004, l'Etat a versé une aide de 517 millions d'euros le 14 janvier 2005. Les conditions d'application de la CRMF sont les suivantes :

Bull s'engage à verser à l'Etat, pendant une période de huit exercices commençant le premier janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2012, sur la base des comptes arrêtés au titre de ces exercices, une somme égale à 23,5% de la fraction excédant 10 millions d'euros du résultat courant consolidé avant impôts de l'exercice de Bull (RCAI) tel qu'il ressortira chaque année. Ce versement, qui doit intervenir chaque année après l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle de la société, est applicable sous les conditions cumulatives suivantes :

- 1) le RCAI de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
- 2) le flux de trésorerie généré par les opérations de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
- 3) les capitaux propres consolidés de Bull, après application de la CRMF au cours d'un exercice, ne deviennent pas inférieurs à 10 millions d'euros.

Si, pour un exercice donné, l'un quelconque des trois critères ci-dessus n'est pas rempli, aucune somme ne sera due par Bull en application de la CRMF au titre de cet exercice.

Par ailleurs, Bull pourra à son initiative et à tout moment, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004 par l'assemblée générale annuelle de la société, procéder au rachat anticipé de la CRMF dans des conditions définies.

De même, dans l'hypothèse où Bull ferait l'objet d'une prise de contrôle, l'Etat peut, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004, demander à Bull de procéder au rachat anticipé de la CRMF.

Les différentes estimations de remboursement de la CRMF prennent en compte certaines modalités d'application de la CRMF et sont affectées d'un taux d'actualisation intégrant les facteurs d'incertitude de l'activité.

Lors de la clôture des comptes de l'année 2008, il a été tenu compte de la révision récente du plan stratégique à trois ans (2009 à 2011) présenté au conseil d'administration du 12 février 2009, ce qui a conduit à l'actualisation du calcul de la CRMF. La provision a ainsi été réduite de 26,7 millions d'euros à 19,4 millions d'euros.

Aucun versement n'a été effectué par Bull depuis l'octroi de cette aide, jusqu'à fin 2008. Toutefois, les critères de paiement de la CRMF ont été remplis pour la première fois en 2008.

16 – AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe Bull offre à ses salariés différents avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme, parmi lesquels des régimes de retraite à prestations définies (aux Etats-Unis, à Taiwan et en Europe Occidentale). Le Groupe considère que l'âge de départ en retraite de ses salariés est, dans toutes les filiales, de 65 ans.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Les caractéristiques de ces régimes (prestations servies, financement et politique d'investissement des actifs) varient selon la législation et la réglementation applicables dans chaque pays.

Les filiales du Groupe ayant des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Bull Nederland NV (Pays Bas), Bull GmbH (Allemagne), Bull GmbH (Autriche), Bull Ireland (Irlande), Bull Grèce, Bull US et Bull Taiwan.

Les filiales de Bull en France constituent des provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR) et pour médailles du travail. Les filiales grecque et autrichienne offrent des équivalents de PIDR. Les engagements pour les médailles sont d'environ 1 million d'euros et sont non financés.

SA Bull NV en Belgique offre à ses salariés des avantages de remboursements de soins médicaux pour le personnel retraité, ce régime est non financé et les engagements sont de 1,9 million d'euros.

Les autres sociétés du Groupe, implantées en Europe Occidentale, cotisent à des régimes à cotisations définies.

Les montants d'engagement des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

	2008			2007	
	Postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total des régimes		
	Régimes de retraite	Autres régimes			
<i>(En millions d'euros)</i>					
Rappel des passifs bruts au bilan	233,3	1,9	0,9	236,1	245,9
Rappel des actifs au bilan	(133,5)			(133,5)	(142,4)
Solde net du bilan	99,8	1,9	0,9	102,6	103,5
Ventilation du solde net du bilan					
Valeur actualisée des engagements financés	134,0			134,0	136,7
Juste valeur des actifs des régimes	(153,2)			(153,2)	(174,7)
Solde des régimes financés	(19,2)	0,0	0,0	(19,2)	(38,0)
Valeur actualisée des engagement non financés	115,6	1,9	0,9	118,4	127,2
Éléments non encore reconnus					
Coûts des services passés non comptabilisés	5,6			5,6	6,0
Gains potentiels non réalisables	(19,7)			(19,7)	(38,3)
Pertes ou (Gains) nets actuariels non comptabilisés	10,7			10,7	18,0
Total des éléments non encore reconnus	(3,4)	0,0	0,0	(3,4)	(14,3)
Solde	99,8	1,9	0,9	102,6	103,5
Dont part courante				7,6	8,2
Dont part non courante					

Note: les écarts actuariels en excédent de 10% de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

Réconciliation des charges du compte de résultat

	2008			2007	
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
<i>(En millions d'euros)</i>					
Coût des services de l'année (net de cotisations)	0,9	0,0	0,1	1,0	1,2
Coût financier	13,3	0,1	0,1	13,5	11,8
Rendement attendu des actifs des régimes	(7,4)			(7,4)	(7,4)
Coûts des services passés comptabilisés	0,5			0,5	1,6
Pertes ou (Gains) nets actuariels comptabilisés	1,9	(0,1)	(0,1)	1,7	(0,4)
Autres charges	0,0			0,0	1,8
Effet des liquidations/réduction de services futurs				0,0	0,0
Total net des charges des régimes	9,2	0,0	0,1	9,3	8,7

Notes

Le rendement réel sur les actifs des régimes a été:

<i>(En millions d'euros)</i>	2008	2007
Actifs des régimes	(13,2)	7,4

Variation des passifs nets des régimes comptabilisés au bilan

2008

2007

<i>(En millions d'euros)</i>	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
Valeur en début d'exercice	100,1	2,0	1,0	103,1	105,0
Charges inscrites au compte de résultat	9,2	0,1	0,0	9,3	8,7
Cotisations patronales aux actifs de financement	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)	(1,2)
Paiements de prestations non financées	(8,6)	(0,1)	0,0	(8,7)	(8,4)
Modifications de l'asset ceiling	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Modifications du périmètre de consolidation et autres	0,3	0,0	0,0	0,3	(0,6)
Valeur en fin d'exercice	99,9	2,0	1,0	102,9	103,5

Evolution de la valeur actuelle des obligations

<i>(En millions d'euros)</i>	2008			2007	
	Postérieurs à l'emploi	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	
Régimes de retraite					
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	260,3	2,0	0,9	263,2	260,0
Coût des services de l'année	1,2	0,0	0,1	1,3	1,5
Coût financier	13,3	0,1	0,1	13,5	11,8
Ajustements divers	0,0			0,0	1,6
Coûts des services passés comptabilisés	0,0	0,0	0,0	0,0	7,7
Pertes ou (Gains) nets actuariels comptabilisés	(7,2)	(0,1)	(0,1)	(7,4)	(0,5)
Prestations versées	(18,4)	(0,1)	0,0	(18,5)	(17,4)

Effet des liquidations/réduction de services futurs	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Ecart de change	0,4	0,0	0,0	0,4	(0,8)
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	249,6	1,9	1,0	252,5	263,8

Evolution de la valeur des actifs de couverture

<i>(En millions d'euros)</i>	2008			2007	
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
Juste valeur en début d'exercice	174,7	0,0	0,0	174,7	177,3
Rendement attendu des actifs de couverture	7,4			7,4	7,4
Ajustements divers	0,0			0,0	(2,5)
Cotisations des employeurs	1,1			1,1	1,2
Cotisations des participants	0,3			0,3	0,3
Gains ou (pertes) nets actuariels comptabilisés	(20,6)			(20,6)	0,1
Prestations versées	(9,8)			(9,8)	(9,0)
Effet des liquidations/réduction de services futurs	0,0			0,0	0,0
Ecart de change	0,1			0,1	(0,1)
Juste valeur en fin d'exercice	153,2	0,0	0,0	153,2	174,7

Les actifs des régimes ne comprennent pas des terrains et immeubles occupés par des sociétés du Groupe ou d'autres actifs utilisés par le Groupe.

Les actifs sont principalement constitués par des contrats d'assurance couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par le Groupe.

La juste valeur des actifs des régimes est ventilée comme suit :

Actions ordinaires	2%
Obligations	3%
Immobilier	0%
Autres	95%

Le rendement réel sur les actifs des régimes a été :

	2008	2007
Actifs des régimes	(7,71%)	4,28%

Ventilation des engagements par zones géographiques :

	2008			2007	
	Postérieurs à l'emploi Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	
<i>(En millions d'euros)</i>					
France	21,8		0,8	22,6	24,7
Europe hors France	221,5	1,9	0,2	223,6	232,7
Amérique du Nord	5,4			5,4	5,4
Asie	1,0			1,0	1,0
Valeur en fin d'exercice	249,7	1,9	0,9	252,5	263,8

Principales hypothèses actuarielles :

Au 31 décembre	2008	2007	2006	2005
Taux d'actualisation des engagements				
Europe continentale et Irlande	5,75%	5,25%	4,75%	5,25%- 5,50%
Amérique du Nord	6,50%	6,00%	5,75%	5,25%- 5,50%
Asie	2,50%	2,75%	2,00%	-
Rendement attendu des actifs de régime				
Europe continentale et Irlande	4,25%- 5,00%	4,25%- 5,85%	4,25%- 5,80%	5,00%- 6,65%
Amérique du Nord	0%	0%	0%	0%
Asie	2,50%	2,75%	4,00%	-
Taux de croissance y compris l'inflation des masses salariales				
Europe continentale et Irlande	0,5% - 3,0%	1,0% - 3,50%	1,0%- 3,50%	2,0%- 3,75%
Amérique du Nord	0%	0%	0%	0%
Asie	2,00%	2,25%	3,25%	-
Taux de révision des rentes				
Europe continentale et Irlande	1,0% - 2,00%	0,25%- 2,25%	1,50%- 3,0%	-
Amérique du Nord	0%	0%	0%	-
Asie	0%	0%	0%	-

Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux principaux taux du marché.

Autres informations

<i>(En millions d'euros en fin d'exercice)</i>	2008	2007
Excédent ou (déficit)		
Valeur actuelle des obligations	252,5	263,8
Juste valeur des actifs	(153,2)	(174,7)
Excédent ou déficit	99,3	89,1
Montants attendus pour le prochain exercice fiscal		
Cotisations de l'employeur	0,1	1,2
Versements de prestations	7,6	16,7
Ajustements liés à l'expérience		
Passifs du régime	(0,6)	0,3
Actifs du régime	20,6	(0,1)

Régimes de Retraite à Cotisations Définies (hors régimes gouvernementaux)

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Charges portées au compte de résultat	2,6	3,2

17 – PROVISIONS NON COURANTES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Loyers des locaux inoccupés	1,0	1,4
Risques fiscaux	9,0	13,0
Avantages au personnel	9,7	11,0
Risques sur financements de recherche et développement	0,9	0,9
Restructurations antérieures à 2002	2,7	2,8
Divers	2,0	2,9
Total	25,3	32,0

Variations de l'exercice des provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur 01.01.2008	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres Mouvements (*)	Valeur 31.12.2008
Total Provisions	32,0	0,6	(5,6)	(0,4)	(1,3)	25,3

(*) *Autres mouvements : liés pour l'essentiel aux variations de change intervenues en 2008*

18 – PROVISIONS COURANTES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Provisions courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Restructurations antérieures à 2002	1,4	1,5
Frais de personnel et engagements assimilés	9,8	7,9
Réclamations clients	2,8	2,6
Garanties produits	6,5	5,5
Autres risques et charges relatifs aux produits et services vendus	7,9	7,0
Charges à payer et divers	30,5	37,9
Total	58,9	62,4

Variation de l'exercice des provisions courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur 01.01.2008	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres Mouvements (*)	Valeur 31.12.2008
Total Provisions	62,4	15,9	(13,7)	(5,2)	(0,5)	58,9

() Autres mouvements : liés pour l'essentiel au reclassement de SERRIB en actifs au vue de la vente.*

Autres passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Impôts et taxes	2,6	2,6
Salaires	38,2	39,1
Autres frais de personnel	43,7	46,7
Factures à recevoir et divers	71,8	54,0
Total	156,3	142,4

19 – EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
REPARTITION PAR NATURE		
Financement de créances locatives	4,9	7,3
Financement de créances commerciales	21,1	112,3
Autres dettes bancaires	5,7	7,7
Total	31,7	127,3
REPARTITION PAR DEVISES		
Euro	30,0	125,7
Livre sterling	1,7	1,6
Total	31,7	127,3

La forte diminution des financements de créances commerciales est liée à la mise en place fin 2008 d'un nouveau contrat de cession sans recours des créances clients de Bull SAS.

20 – GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe Bull est soumis à des risques de change naissant de ses transactions en devises, ainsi que des relations financières entre les entités, essentiellement avec la société mère.

Les transactions de trésorerie sont coordonnées par la Trésorerie Groupe. Des procédures définissent les autorisations et les principes de contrôle interne nécessaires aux opérations de trésorerie.

Les transactions des filiales sont, sauf dans quelques cas exceptionnels, réalisées en devise locale ; le risque de change est donc essentiellement porté par la société mère, Bull.

Dans le but de réduire son exposition aux risques de change, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture : achats et ventes de devises au comptant ou à terme sec. Le risque de change est lié à l'existence d'une position de change commerciale et d'une position de change financière.

Risque de change lié à la position commerciale

Ce risque est appréhendé par une série de reporting sur les engagements d'achat en devises en provenance, essentiellement des services achats centraux et des achats de l'usine d'Angers.

Des contrats d'achat ou de vente au comptant ou à terme sec sont passés sur la base des engagements reportés en USD ou GBP essentiellement. Ces contrats n'étant pas rapprochés des flux physiques, les gains ou pertes sur l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de change sont ainsi enregistrés systématiquement en compte de résultat.

Risque de change lié à la position financière

Il concerne les entités qui portent des prêts, des emprunts et des instruments financiers libellés dans une devise autre que leur monnaie de fonctionnement ; il s'agit essentiellement de la société mère Bull.

Ce risque donne lieu à des contrats d'achat ou de vente de devises sur la base de transactions internes. Les gains ou pertes sur l'évaluation à la juste valeur de ces contrats sont ainsi enregistrés systématiquement en compte de résultat.

RISQUES DE CHANGE AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

Le risque de change du Groupe, après couverture naissant de son exposition en devises (position commerciale et position financière), s'analyse comme suit (les expositions correspondant à un passif net dans la devise sont indiquées en négatif):

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
	USD	GBP	USD	GBP
Bilan :				
Exposition	(88,6)	8,7	(60,1)	13,0
Contrats de change à terme	88,9	(7,4)	50,9	-
NET	0,3	1,3	(9.2)	13,0

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les passifs financiers à taux variable sont constitués du financement résultant du programme de cession de créances commerciales de Bull SAS (partie des créances cédées avec recours) et de l'emprunt obligataire NEC ; les actifs financiers à taux variables sont les placements de trésorerie en OPCVM monétaires.

Les actifs financiers à taux variable excèdent largement les passifs financiers à taux variables. Les taux de ces actifs et passifs sont indexés sur les taux interbancaires à court terme.

Les passifs financiers à taux fixe sont les financements de créances locatives, les autres dettes bancaires. Les actifs financiers à taux fixe sont les placements de trésorerie en certificats de dépôt bancaires ; il s'agit de certificats à trois mois, dont les taux varient à chaque renouvellement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Taux fixe :		
Actifs financiers	119,5	216,9
Passifs financiers	(13,6)	(20,4)
Solde taux fixe	105,9	196,5
Taux variable :		
Actifs financiers	129,9	49,9
Passifs financiers	(28,1)	(104,4)
Solde taux variable	101,8	(54,5)

21 – CONCENTRATION DE RISQUE DE CREDIT SUR UN TIERS

A l'exception des soldes relatifs aux sociétés apparentées, aucun client ne représente plus de 10% du total clients.

22 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les « Autres produits et charges opérationnels » de nature non récurrente regroupent les postes suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Gains nets sur cessions d'actifs	16,2	4,4

Dépréciation goodwill	(2,7)	(1,5)
Coûts de départs transactionnels	(21,8)	(18,8)
Divers	(0,9)	0,9
Total	(9,2)	(15,0)

Exercice 2008 :

Les gains nets sur cessions d'actifs (16,2 millions d'euros) concernent pour l'essentiel une plus-value de 15 millions d'euros réalisée lors de la cession d'Integris Inc. aux Etats-Unis, et un gain de 1 million d'euros sur une cession immobilière en Argentine.

Exercice 2007 :

Les gains nets sur cessions d'actifs concernent principalement des plus-values nettes de cession réalisées lors : de la cession de Bull Portugal (2,6 millions d'euros), la liquidation de Bull International NV (1,2 million d'euros), la cession des titres Arkoon (0,9 million d'euros), la cession de l'activité Lumiplan (0,7 million d'euros), une cession immobilière à Angers (0,2 million d'euros), la fermeture d'Ingenico en Russie (0,3 million d'euros), la liquidation de la Malaisie (0,2 million d'euros) et la cession de Selisa (0,2 million d'euros). Ces plus-values sont diminuées par la constitution d'une provision de 1,5 million d'euros pour couvrir la perte à intervenir, sur la vente de Maine CI en janvier 2008, complétée par une provision de 0,5 million d'euros pour risques complémentaires.

23 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le Groupe Bull est assujéti à divers impôts sur les bénéfices conformément à la législation fiscale en vigueur dans les différents pays où il exerce ses activités.

Bull n'est pas placé sous le régime du bénéfice mondial et seules les sociétés françaises sont intégrées fiscalement à l'exception des sociétés Evidian et SERRIB.

Les impôts sur les bénéfices s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Impôts exigibles	3,5	6,0
Impôts sur les bénéfices	3,5	6,0

En 2008, le crédit d'impôt recherche est classé en diminution des frais de recherche et développement. Le montant de 2007 a été reclassé pour 3,1 millions d'euros.

Les impôts différés actifs et passifs se détaillent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Impôts différés – actif	16,5	28,0
Impôts différés – passif	(0,9)	-
Impôts différés – net	15,6	28,0

Les principales composantes des actifs et passifs d'impôts différés sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Reports déficitaires (impôts)	665,1	664,8
Différences temporaires (*)	21,8	33,3
Total impôts différés actifs potentiels	686,9	698,1
Impôts différés actifs reconnus	16,5	28,0
Impôts différés passifs reconnus	(0,9)	-

(*) Dont essentiellement provisions dépréciation d'actifs et plus-values sur cessions d'actifs corporels et financiers

Vérifications fiscales de Bull SA et Bull SAS

Au cours de l'année 2006 les entités de Bull en France ont fait l'objet, à quelques exceptions près, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2000 à 2005. Le contrôle a validé le bien fondé des crédits d'impôt recherche de Bull SAS pour les exercices 2003, 2004 et 2005. Il a aussi débouché sur des propositions de redressements qui pour l'essentiel sont contestées par la société. Les propositions de redressements susceptibles d'avoir une incidence sur la trésorerie ont été provisionnées dans les comptes 2006, sans modification en 2007.

En janvier 2009 Bull SAS a été informé que des contrôles fiscaux, portant sur les exercices 2006 et 2007 allaient démarrer prochainement.

Impôts différés

Depuis ces trois dernières années, le groupe Bull a affiché un résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers positif illustrant un retour durable à la profitabilité. A fin 2004, les incertitudes qui pesaient sur Bull ont été complètement levées grâce à la réussite du plan de recapitalisation. Dès lors, il a été paru raisonnable de reconnaître au bilan consolidé une partie des impôts différés actifs dont le Groupe Bull disposait au 31 décembre 2004 ; il a été ainsi tenu compte de la capacité bénéficiaire de dégager des résultats courants avant impôts, conformément au plan stratégique du Groupe présenté par l'Etat français à la Commission européenne pour l'attribution de

l'aide à la restructuration assorti de la clause de retour à meilleurs fortune (CRMF). Le montant des actifs d'impôts différés avait alors été estimé à 51,7 millions d'euros compte tenu des résultats fiscaux.

Au 31 décembre 2005, le Groupe a mis à jour le calcul des impôts différés actifs à reconnaître au bilan consolidé sur la base d'une part des consommations de différences temporaires et de déficits reportables de l'exercice 2005 et d'autre part des résultats prévisionnels annuels du Groupe, tels qu'ils ressortent du plan stratégique dont la dernière version a été présentée au conseil d'administration du 21 février 2006. Sur ces bases actualisées, le montant des impôts différés actifs avait été maintenu à 51,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Suite à l'actualisation du plan Horizon 2008, dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2006, il a été décidé, compte tenu des perspectives de résultats fiscaux des principales entités du Groupe, de réduire le montant des actifs différés d'impôts de 19,7 millions d'euros, ramenant ainsi le montant des actifs d'impôts différés à 32 millions d'euros. Cet actif d'impôts différés a été ramené à 28 millions d'euros à la fin de l'année 2006, à la suite de la cession des activités italiennes.

Ce montant de 28,0 millions d'euros à fin 2007 a été ramené à 16,5 millions d'euros à fin 2008, en liaison avec la réduction de la provision pour CRMF, d'une part et la révision du plan stratégique 2011, d'autre part.

Taux effectif d'impôts

Par l'utilisation ou la génération de reports déficitaires, ainsi que par la constatation et la reconnaissance d'impôts différés actifs, le taux d'impôt effectif est significativement différent du taux statutaire ; en conséquence, la réconciliation entre ces deux taux d'impôt, n'a pas de pertinence et n'a donc pas été établie.

Déficits reportables

Au 31 décembre 2008, le Groupe Bull dispose, en cumul, entité par entité, de reports déficitaires fiscaux estimés dans leur ensemble à 1 931,1 millions d'euros. Ces reports déficitaires sont à concurrence de 1 878,5 millions d'euros reportables indéfiniment, le solde étant soumis à prescription comme suit : 4,0 millions d'euros en 2009, 4,0 millions d'euros en 2010 et 44,6 millions d'euros en 2011 et au delà.

Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherches étaient comptabilisés en réduction de la charge d'impôts jusqu'à l'année 2008. Au début de l'année 2008 les modalités d'exercice du crédit d'impôts recherches ont fait l'objet de précisions conduisant à une meilleure fiabilité dans son application. En outre, un recensement des pratiques des grandes entreprises en France a démontré que ces crédits sont enregistrés en réduction des montants rapportés sur la ligne Recherche et développements plutôt qu'en réduction de la charge d'impôt de l'année. Bull a donc décidé de s'aligner sur la pratique généralement admise. Ainsi le crédit de 3,1 millions d'euros en 2007 a été reclassé en réduction du montant figurant sur la ligne recherche et développement. En 2008, le crédit de 2,6 millions d'euros est porté sur cette même ligne.

24 – RESULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

La quote-part des résultats des entreprises associées est nulle en 2008 contre une perte de 0,1 million d'euros en 2007 concernant les sociétés Bull Finance et Séres.

25 – RESULTAT PAR ACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Résultat net (part du groupe)	5,6	4,6
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	96 786,40	96 786,65
Résultat de base par action	0,06	0,05
Nombre d'actions ordinaires et potentielles (en milliers)	100 942,7	99 652,00
Résultat dilué par action	0,06	0,05

Le résultat dilué par action inclut l'effet dilutif des options de souscription d'actions et des Océanes.

26 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS, FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIF DU GROUPE

Rémunération brute globale des dirigeants et mandataires sociaux

La rémunération brute globale des dirigeants du Groupe Bull inclut 23 personnes en 2008, comparé à 24 personnes en 2007 :

- les membres du Comité Opérationnel d'une part, soit 14 personnes pour l'exercice 2008 (15 personnes en 2007) ;
- les administrateurs non exécutifs d'autre part, soit 9 personnes pour l'exercice 2008 (9 personnes en 2007).

Au cas où un dirigeant n'a pas participé au Comité Opérationnel pour la totalité de l'exercice, la rémunération prise en compte est sa rémunération globale annuelle au prorata de son temps de présence au Comité, jusqu'à sa date de remplacement effectif. La rémunération globale des dirigeants du Groupe Bull s'élève à 8,2 millions d'euros en 2008 (contre 6,1 millions d'euros en 2007) et se décompose de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Avantages court terme ⁽¹⁾	Avantages long terme ⁽²⁾	Indemnités ⁽³⁾	Paiements en actions ⁽⁴⁾	Total
2008					
Membres du Comité Opérationnel et administrateurs (23)	6,5	-	1,2	0,5	8,2

personnes)

2007

Membres du Opérationnel administrateurs personnes)	Comité et (24	5,7	-	-	0,4	6,1
---	---------------------	-----	---	---	-----	-----

- (1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature, les jetons de présence et honoraires
- (2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme
- (3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision)
- (4) Incluent les paiements en actions sous forme de stock-options (charges comptabilisées selon IFRS 2)

FRAIS DE PERSONNEL

Le total des frais de personnel du Groupe, y compris les charges sociales, s'est élevé à 512,6 millions d'euros en 2008 (494,5 millions d'euros en 2007).

EFFECTIFS

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2008 est de 7 978 personnes, se répartissant ainsi :

Effectif par zone géographique

	Au 31 décembre	
	2008	2007
France	4 491	4 513
Europe (hors France)	2 544	2 113
Amérique du Nord	213	339
Amérique Latine	393	488
Asie et Afrique	337	322
Effectif total	7 978	7 775

27 – PLAN D'OPTIONS ET PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE EN ACTIONS

1- Plans d'options

Le Groupe a instauré des plans d'options les années suivantes : 1998, 2000, 2001, 2004, 2006 et 2007.

Les plans sont décrits ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions de juin 1998, février 2000 et juillet 2001

	Plan 1998	Plan 2000	Plan 2000	Plan 2000	Plan 2001
Date d'assemblée	08/04/1998	08/04/1998	13/04/2000	13/04/2000	13/04/2000
Date du conseil	11/06/1998	10/02/2000	20/07/2000	26/10/2000	19/07/2001
Nombre d'options consenties à l'origine	1 214 050	3 296 650	381 136	344 000	27 500
- dont aux membres du comité opérationnel	223 500	531 000	10 996	140 000	-
Nombre de bénéficiaires	548	1 121	966	74	5
- dont membres du comité opérationnel	16	12	3	7	-
Tranche	A-B-C				
Date de départ de l'exercice	11/06/2003	10/02/2002	20/07/2004	26/10/2002	20/07/2004
Date d'expiration	11/06/2008	10/02/2010	20/07/2010	26/10/2010	20/07/2011
Prix d'exercice en euro	62,40	35,70	38,70 & 40,80	29,70	19,80
Options levées en 2008	-	-	-	-	-
- dont par les membres du comité opérationnel	-	-	-	-	-
- nombre de membres du comité opérationnel ayant exercé des options en 2008	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008 au nominal de 0,10 euro	839	100 876	1 551	447	-
- dont par les membres du comité opérationnel	-	-	-	-	-

Le nombre total d'options restant à exercer au 31 décembre 2008 au titre des plans 1998 à 2001 s'élève à 103 713 options, dont 0 options détenues par les membres du comité opérationnel. Il tient compte de l'ajustement opéré suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de juin-

juillet 2004. Il en va de même pour les prix d'exercice indiqués. De plus ces chiffres tiennent compte du regroupement des titres par dix qui a eu lieu le 19 décembre 2006.

Plan d'options de souscription d'actions 2004

Le 2 décembre 2004, le conseil d'administration a décidé d'allouer 2 500 options (nominal des actions 0,01 euro) à l'ensemble des salariés du Groupe à l'exception de ceux qui ont participé à l'opération « Actionnaires et Partenaires ».

Ce plan a été consenti pour une période de 6 ans à compter du 17 décembre 2004. Le prix de souscription des actions a été fixé à 0,48 euro par action de 0,01 euro de nominal, ce qui correspond après regroupement par 10 des actions de la société à 4,80 euro par action de 0,10 euro de nominal.

Les bénéficiaires acquièrent leur droits par $\frac{1}{4}$ pendant 4 ans et ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année, à l'exception des bénéficiaires américains où l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire à chaque période anniversaire au fur et à mesure de la souscription des droits.

Le conseil a également décidé d'attribuer à Monsieur Didier Lamouche un plan de 1 000 000 d'options (nominal des actions 0,01 euro, soit 100 000 options sur actions « regroupées ») dans les mêmes conditions que le plan alloué à l'ensemble des salariés à l'exception d'une acquisition de droit accélérée en cas de départ.

Aucune option n'a été exercée en 2008. Au 31 décembre 2008, il restait 1 235 524 options potentiellement exerçables, dont 100 000 par un membre du Comité Opérationnel.

Tableau récapitulatif du Plan 2004 (chiffres donnés sur la base du nominal des titres à 0,10 euro après regroupement des actions par dix)

	Plan 2004
Date d'assemblée	25/05/2004
Date du conseil	02/12/2004
Nombre d'options consenties à l'origine	1 826 250
- dont aux membres du Comité Opérationnel	100 000
Nombre de bénéficiaires	6906
- dont membres du Comité Opérationnel	1
Tranches	A-B-C
Date de départ de l'exercice pour les tranches A et B	17/12/2008
Date de départ de l'exercice pour la tranche C (USA)	17/12/2005
Date d'expiration de l'exercice	17/12/2010

Prix d'exercice en euro (actions à 0,10 euro de nominal)	4,80
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008	1 235 524
- dont par les membres du Comité Opérationnel	100 000
Nombre de bénéficiaires	3680
- dont membre du Comité Opérationnel	1

Plan d'options de souscription d'actions de 2005

Ce plan résulte de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2004. Le plan est d'une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4ème et la 6ème année, à l'exception des bénéficiaires américains où l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire à chaque période anniversaire au fur et à mesure de la souscription des droits.

Le conseil d'administration du 10 février 2005 a donné pouvoirs à son président pour attribuer jusqu'au conseil d'administration suivant, des stocks options à des personnes promues ou nouvellement recrutées. Ces attributions ont concerné 12 personnes et un nombre total de 2 950 000 options de souscription d'actions (nominal de 0,01 euro), soit 295 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 295 000 actions de 0,10 euro de nominal chacune. En cas d'exercice, les prix à payer par les bénéficiaires seront les suivants :

20 000 options ont été attribuées au prix de 6,10 euros par action de 0,10 euro de nominal,
85 000 options ont été attribuées au prix de 6,20 euros par action de 0,10 euro de nominal,
120 000 options ont été attribuées au prix de 6,40 euros par action de 0,10 euro de nominal,
20 000 options ont été attribuées au prix de 6,50 euros par action de 0,10 euro de nominal,
20 000 options ont été attribuées au prix de 6,80 euros par action de 0,10 euro de nominal,
30 000 options ont été attribuées au prix de 6,90 euros par action de 0,10 euro de nominal,

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale de calcul applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Le conseil d'administration du 21 juillet 2005 a attribué à 6 personnes un total de 1 400 000 options (nominal de 0,01 euro) soit 140 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 140 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. Le prix d'exercice de ces options est de 6,50 euros.

Par le **conseil d'administration du 9 novembre 2005**, 169 personnes ont reçu un total de 10 190 000 options de souscription d'actions (nominal de 0,01 euro), soit 1 019 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 1 019 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. En cas d'exercice, les prix à payer par les bénéficiaires seront les suivants :

30 000 options ont été attribuées au prix de 8,40 euros par action de 0,10 euro de nominal,
989 000 options ont été attribuées au prix de 6,2 euros par action de 0,10 euro de nominal,

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale de calcul applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Tableau récapitulatif des Plans 2005 (chiffres donnés sur la base du nominal des titres à 0,10 euro après regroupement des actions par dix)

En 2008, aucune option de ce plan n'a été exercée. Cependant 72 500 options ont été annulées. Au 31 décembre 2008 il reste 1 287 000 options potentiellement exerçables, dont 385 000 sont détenues par des membres du Comité Opérationnel.

Plan 2005										
Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004
Date du conseil	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	21/07/2005	09/11/2005
Nombre d'options consenties à l'origine	20 000	10 000	20 000	85 000	115 000	5 000	15 000	140 000	989 000	30 000
- dont aux membres du comité opérationnel	20 000	-	20 000	75 000	110 000	-	-	130 000	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	1	2	6	1	3	6	165	4
- dont membres du Comité Opérationnel	1	-	1	1	5	-	-	5	-	-
Date de départ de l'exercice	24/02/2009	03/04/2009	09/04/2009	26/05/2009	12/06/2009	12/06/2009	12/06/2006*	04/08/2009	23/11/2009	23/11/2006*
Date d'expiration	24/02/2011	03/04/2011	10/04/2011	26/05/2011	12/06/2011	12/06/2011	12/06/2011	04/08/2011	23/11/2011	23/11/2011
Prix d'exercice en euro	6,10	6,90	6,80	6,20	6,40	6,50	6,90	6,50	7,80	8,40
Options levées en 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2008	1	1	1	2	5	-	-	6	133	-
- dont membres du Comité Opérationnel	1	-	1	1	5	-	-	5	3	-
Options restant à lever au 31/12/2008	20 000	10 000	20 000	85 000	115 000	5 000	15 000	140 000	864 500	12 500
- dont membres du Comité Opérationnel	20 000	-	20 000	75 000	110 000	-	-	130 000	30 000	-

L'acquisition des droits se fait par quart chaque année; l'exercice et la cession sont libres au bout de la quatrième année

* bénéficiaires américains: l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire fur et à mesure de l'acquisition des droits chaque anniversaire

Attribution d'options de souscription d'actions de 2006

En 2006, de nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées.

120 000 options lors du conseil d'administration du 21 février 2006, au prix de 10,15 euro par action nouvelle.

25 000 options lors du conseil d'administration du 9 mai 2006, au prix de 9,52 euro par action nouvelle.

15 000 options lors du conseil d'administration du 26 juillet 2006, au prix de 4,51 euro par action nouvelle

20 000 options lors du conseil d'administration du 18 octobre 2006, au prix de 4,39 euro par action nouvelle

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Aucune option n'a été exercée en 2008. Au 31 décembre 2008 il restait 165 000 options potentiellement exerçables, dont 120 000 étaient détenues par des membre du Comité Opérationnel.

Tableau récapitulatif des Plans 2006

Plan 2006				
Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	17/05/2006	17/05/2006
Date du conseil	21/02/2006	09/05/2006	26/07/2006	18/10/2006
Nombre d'options consenties à l'origine	120 000	25 000	15 000	20 000
- dont aux membres du comité opérationnel	100 000			20 000
Nombre de bénéficiaires	3	1	1	1
- dont membres du comité opérationnel	1			1
Date de départ de l'exercice	08/03/2010	09/05/2010	11/08/2010	02/11/2010
Date d'expiration	08/03/2010	09/05/2012	11/08/2012	02/11/2012
Prix d'exercice en euro	10,15	9,52	4,51	4,39
Options levées en 2008	-	-	-	-

Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008	120 000	25 000	-	20 000
- dont par les membres du comité opérationnel	100 000	-	-	20 000
Nombre de bénéficiaires	3	1	-	1
- dont membres du comité opérationnel	1	-	-	1

Attribution d'options de souscription d'actions de 2008

En 2008, 1 394 000 nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées lors du conseil d'administration du 14 février 2008 au prix de 2,89 euros par action nouvelle. Aucune option n'a été exercée pendant l'année. Au 31 décembre 2008 il restait 1 359 000 options potentiellement exerçables, dont 585 000 étaient détenues par les membres du Comité Opérationnel.

	Plan 2008
Date d'assemblée	17/05/2006
Date du conseil	14/02/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	1 394 000
- dont aux membres du Comité Opérationnel	585 000
Nombre de bénéficiaires	58
- dont membres du Comité Opérationnel	10
Prix d'exercice en euro	2,89
Date de départ d'exercice	03/03/2012
Date d'expiration	03/03/2014
Options levées en 2008	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008	1 359 000
- dont par les membres du Comité Opérationnel	585 000
Nombre de bénéficiaires	56
- dont membres du comité opérationnel	11

Synthèse des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2008 (actions de 0,10 € de nominal)							
	Plans 1998	Plans 2000	Plan 2001	Plan 2004	Plans 2005	Plans 2006	Plan 2008
Solde des options restant à lever	839	102 874	-	1 235 524	1 287 000	165 000	1 359 000
- dont par les membres du Comité opérationnel	-	-	-	100 000	385 000	120 000	585 000
- dont par les mandataires sociaux	-	-	-	100 000	-	100 000	150 000

2 - Plan d'épargne Groupe

En 2007, les fonds communs de placement existants sont arrivés à expiration. Les avoirs ont été remboursés aux salariés qui en ont fait la demande puis les fonds ont été fusionnés. Au 31 décembre 2008, il demeure le Fonds Bull Actionnariat avec 870 000 titres et France Bull avec 113 000 titres. Les fonds communs de placement portant sur les avoirs de participation, compte tenu de leur taille devenue trop petite par rapport aux frais de gestion, ont été reconvertis en fonds multi entreprises.

3 - Plan d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 29 juillet 2008 a décidé l'attribution gratuite de 294 000 actions à un groupe de salariés. L'attribution a les caractéristiques suivantes:

Plan AGA 2008	
Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	29/07/2008
Nombre de droits consentis à l'origine	294 000
- dont aux membres du Comité Opérationnel	-
Nombre de bénéficiaires	98
- dont membres du Comité Opérationnel	-
Droits exercés en 2008	-
- dont par les membres du Comité Opérationnel	-
Nombre de droits restant à exercer au 31/12/2008	282 000
- dont par les membres du Comité Opérationnel	-
Nombre de bénéficiaires	94
- dont membre du comité opérationnel	-

La différence entre le nombre d'actions attribuées en juillet 2008 et le solde au 31 décembre 2008 s'explique par le départ de bénéficiaires qui n'avaient pas encore acquis de droits à exercer.

28 – TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES APPARENTEES (PARTIES LIEES)

Les principales transactions entre le Groupe Bull et les sociétés apparentées (parties liées) sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Transactions avec NEC :		
Achats	17,2	31,1
Ventes	2,1	2,4

Comptes à payer au 31 décembre	2,9	5,8
Comptes à recevoir au 31 décembre	0,4	0,8
Transactions avec Debeka :		
Ventes	9,8	19,6
Comptes à recevoir au 31 décembre	0,3	0,6
Transactions avec France Telecom :		
Achats	9,2	10,3
Ventes	34,6	37,9
Comptes à payer au 31 décembre	2,7	3,1
Comptes à recevoir au 31 décembre	4,5	10,0

29 – PASSIFS EVENTUELS (ENGAGEMENTS HORS BILAN)

Les passifs éventuels (engagements hors bilan), donnés, se résument de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2008	2007
Engagements de bail	90,1	82,9
Avals, cautions et garanties donnés :		
- garanties de bonne exécution	14,7	11,2
- garanties de soumission	1,4	1,6
- garanties de restitution d'acompte	2,0	0,2
- garanties taxes et douane	1,4	-
- retenues de garantie	0,5	0,5
- autres garanties	3,1	2,4
Rachat de matériel	1,0	1,1
Total	114,2	99,9

Engagements de bail

Au 31 décembre 2008, les engagements de bail minima pris dans le cadre de baux à long terme non résiliables, principalement des baux immobiliers, souscrits par le Groupe Bull s'échelonnent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
2009	15,4
2010	11,9
2011	10,7
2012	10,5
2013	9,8
2014 et au-delà	31,8
Total	90,1

Certains baux stipulent que le locataire doit payer l'assurance, les taxes et l'entretien, et la plupart comprennent des options de renouvellement ainsi que des clauses de révision liées à la hausse de certains indices. Le montant des loyers s'élève à 18,6 millions d'euros pour 2008, contre 17,5 millions d'euros en 2007.

Autres engagements hors bilan

Bull Evidian a signé un partenariat avec Quest, éditeur et distributeur de logiciels d'administration d'infrastructures. Cet accord comporte une option valable jusqu'à fin 2010 pour acquérir une licence non exclusive se rapportant à la distribution mondiale de l'offre E-SSO de Bull Evidian.

Une convention de prêt non amortissable a été signée entre Bull SA et Bull GmbH, filiale de Bull SA en Allemagne, pour un montant de 53 millions d'euros et une durée de 5 ans. Ce contrat prévoit une résiliation anticipée dans le cas où les comptes consolidés du Groupe ne respecteraient plus les indicateurs suivants:

- EBIT positif sur 3 semestres consécutifs,
- un ratio entre la trésorerie brute et l'encours du prêt supérieur à trois, calculé à la fin de chaque semestre.

Outre les engagements de bail et ceux décrits en liaison avec les dettes à long et moyen terme, les sociétés du Groupe Bull, dans le cadre de la marche normale de leurs affaires, ont pris des engagements contractuels s'élevant à 24,1 millions d'euros en 2008 contre 17,0 millions d'euros en 2007.

Les activités Services, et en particulier celles concernant l'infogérance, sont conclues avec des engagements de durée pouvant prévoir des indemnités.

La société n'a pas d'engagement de rachat des minoritaires.

Faits exceptionnels et litiges

- Le groupe américain Diebold, le 21 juin 2002 puis le 12 mai 2003, a informé Bull, à titre conservatoire, du litige qui oppose Diebold Services et Solymatic sur la nullité du contrat de sous-traitance pour un montant total de 14,3 millions d'euros ; si la demande de Solymatic était reconnue, la responsabilité de Bull au titre de la garantie de passif pourrait porter sur 6,1 millions d'euros. Bull considère cependant que cette demande a peu de chances d'aboutir sur la base des dernières informations à sa disposition et en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.
- Certains anciens salariés de Bull, repris par deux sociétés à qui Bull avait vendu une partie de son activité réparation de desktops pourraient solliciter la reconnaissance de leur droit à la clause de sauvegarde en cas de licenciement par leur nouvel employeur. Bull estime que le risque de devoir appliquer cette clause aux anciens salariés de Bull qui en feraient la demande maintenant, et donc à devoir verser des indemnités, comme étant peu probable.
- Un accord transactionnel a été signé fin 2004 avec le groupe Steria mettant fin aux litiges nous opposant au titre de l'application du protocole d'accord de cession des activités Integris en Europe (hors France et Italie) et de l'exercice de la convention de garantie Europe ; cet accord éteint la convention de garantie Europe, sauf en matière fiscale et parafiscale. Au 31 décembre 2008, nous avons maintenu une provision d'un montant de 1 million d'euros au titre de nos engagements de prendre en charge, conformément à l'accord transactionnel, les coûts, dommages et intérêts relatifs au litige client ANMC (Belgique), correspondant à la franchise assurances de 1 million d'euros que pourrait supporter Bull in fine.
- Bull a été amené, dans certains pays étrangers, à prendre des positions fiscales, généralement

après consultation et recommandation d'experts locaux, qui peuvent donner lieu à des contestations de la part de vérificateurs fiscaux locaux. Les positions qui s'avèrent présenter un risque selon IAS 37 font l'objet de provision pour risque. Celles qui sont considérées comme des risques éloignés ne font pas l'objet de provision pour risque mais demeurent sous surveillance.

- Un nombre élevé de litiges de nature et d'ancienneté très diverses est recensé au Brésil. Une revue périodique est effectuée avec les avocats locaux en vue d'en apprécier la légitimité et le degré de risque, conformément à la pratique systématique du Groupe.

Procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

30 – INFORMATION SECTORIELLE

Bull est un groupe international opérant dans le domaine des technologies de l'information. Basé en Europe, le Groupe Bull effectue des opérations dans plus de 50 pays. Les sociétés du Groupe commercialisent une large gamme d'équipements informatiques, de logiciels d'administration, et de services destinés aux activités scientifiques, industrielles et commerciales du secteur public et du secteur privé.

Le Groupe gère et contrôle ses opérations selon un axe primaire par segment géographique et selon un axe secondaire sur la base des segments d'activité décrits plus loin.

Depuis le 1er janvier 2002, seules les marges brutes sont détaillées par secteur d'activité, les coûts opérationnels étant dorénavant suivis par structure commerciale au niveau des entités géographiques

1. Répartition des activités du Groupe par segment géographique

La localisation par secteur géographique dépend du centre comptable de facturation. La colonne "Reste du Monde" n'inclut pas de secteur significatif.

Année 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Reste du Monde	Elimination s	Consolidé
Ventes externes au Groupe	582,1	386,1	164,6	-	1 132,8
Moins : inter segments	102,4	3,6	11,8	(117,8)	-
Revenu par zone géographique	684,5	389,7	176,4	(117,8)	1 132,8
Résultat opérationnel par segment	70,8	9,4	6,6	(23,8)	63,0
Frais de groupe	(20,0)	(13,2)	(5,5)	(3,4)	(42,1)
Résultat opérationnel	50,8	(3,8)	1,1	(27,2)	20,9
Résultat de change sur flux financiers	-	-	-	-	(4,0)
Charges de financement	-	-	-	-	(13,7)
Produits de financement	-	-	-	-	10,2
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(3,5)

Impôts différés	-	-	-	-	(11,5)
Provision pour clause de retour à meilleure fortune	-	-	-	-	7,3
Résultat net	-	-	-	-	5,6

Année 2008	France	Europe	Reste du	Non alloués	Consolidé
<i>(en millions d'euros)</i>			Monde		
Autres informations par segment géographique					
Actifs par segment	218,9	353,9	221,5	-	794,3
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	3,5
Actifs du Groupe non alloués	-	-	-	-	(70,8)
Total actifs consolidés					727,0
Passifs par segment	154,1	231,3	101,3	-	486,7
Passifs du Groupe non alloués					
Total passifs consolidés					631,4
Capitaux investis	6,2	22,0	1,1	-	-
Amortissements	4,9	2,8	3,2	-	-
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0,3	-	-	-	-

Année 2007	France	Europe	Reste du	Elimination	Consolidé
<i>(en millions d'euros)</i>			Monde	s	

Ventes externes au Groupe	532,4	385,2	199,4	-	1 117,0
Moins : inter segments	109,0	5,3	16,6	(130,9)	-
Revenu par zone géographique	641,4	390,5	216,0	(130,9)	1 117,0
Résultat opérationnel par segment	51,5	18,5	25,4	(9,3)	86,1
Frais de groupe	(31,3)	(22,7)	(11,8)	(7,6)	(73,4)
Résultat opérationnel	20,2	(4,2)	13,6	(16,9)	12,7
Résultat de change sur flux financiers					0,3
Charges de financement	-	-	-	-	(11,9)
Produits de financement	-	-	-	-	9,5
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(6,0)
Résultat net	-	-	-	-	4,6

Année 2007	France	Europe	Reste du Monde	Non alloués	Consolidé
<i>(en millions d'euros)</i>					
Autres informations par segment géographique					
Actifs par segment	215,8	386,9	243,9	-	846,6
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	3,5
Actifs du Groupe non alloués	-	-	-	-	(32,9)
Total actifs consolidés	-	-	-	-	817,1
Passifs par segment	159,5	237,3	115,7	-	512,5
Passifs du Groupe non alloués	-	-	-	-	227,8

Total passifs consolidés	-	-	-	-	740,3
Capitaux investis	6,0	16,1	3,3	-	-
Amortissements	8,1	3,1	4,2	-	-
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	3,4	-	-	-	-

2. Répartition des activités par segment d'activité - axe secondaire:

Un secteur d'activité est un sous-ensemble du Groupe exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le groupe suit, d'une année à l'autre, les résultats de ses opérations seulement sur la base des activités suivantes :

Services & Solutions : ce segment inclut toutes les activités liées aux métiers des services : les prestations de conseil, d'intégration de systèmes et d'infogérance, les licences applicatives Bull et tierces, les solutions logicielles de sécurité et sectorielles. Cette présentation des activités de services et solutions est ainsi plus comparable à celle d'autres sociétés du même secteur.

Hardware & Systems Solutions : ce segment inclut les offres produits cœur du Groupe telles les solutions intégrées à base de serveurs Bull (GCOS, Escala et Novascale), et stockage sécurisé, y compris les offres de croissance HPC (High Performance Computing / Calcul Haute Performance). Il illustre, pour la société, l'évolution du métier de constructeur vers le métier d'architecte de solutions intégrées. Le chiffre d'affaires d'équipements Bull fournis dans le cadre de contrats d'intégration demeure comptabilisé dans ce segment.

Fulfillment & Third Party Products : ce segment intègre les éléments informatiques de produits tiers - hors catalogue Bull - distribués par Bull à la demande de ses clients. Cette offre non stratégique permet aux clients qui le souhaitent de garder un fournisseur unique pour l'ensemble de leurs besoins. Le fait d'isoler cette activité dans un segment dédié devrait en faciliter la compréhension.

Maintenance & Product Related Services (PRS) : ce segment intègre les activités de maintenance sur les produits Bull comme tiers.

Les règles comptables applicables aux segments sont les mêmes que celles décrites dans le « résumé des principes comptables essentiels ». Seules les marges brutes sont détaillées par segment d'activité, les coûts opérationnels étant dorénavant suivis par structure commerciale au niveau des entités géographiques.

Actifs et investissements : ces données ne sont pas disponibles sur l'axe secondaire d'information.

Chiffre d'affaires par segment d'activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Hardware and Systems Solutions	338,1	320,3
Fulfillment & Third Party Products	102,7	153,4
Maintenance & Product Related Services (PRS)	197,8	212,3
Services & Solutions	494,2	431,0
Total consolidé	1 132,8	1 117,0

Marge brute par segment d'activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Hardware and Systems Solutions	108,6	126,8
% du chiffre d'affaires	32,1%	39,6%
Fulfillment & Third Party Products	12 ,1	21,9
% du chiffre d'affaires	11,8%	14,3%
Maintenance & Product Related Services (PRS)	58,3	62,9
% du chiffre d'affaires	29,5%	29,6%
Services & Solutions	75 ,9	63,7
% du chiffre d'affaires	15,4%	14,8%
Total consolidé	254,9	275,3

31 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS RESEAUX

Exercices couverts : 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				Grant Thornton *			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur (TTC)**	304	245	15%	12%	304	293	78%	80%
- Filiales intégrées globalement	1 424	1 689	75%	81%	85	71	22%	20%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur		-		-		-		-
- Filiales intégrées globalement		-		-		-		-
<i>Sous-total</i>	1 728	1 934	90%	93%	389	316	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	191	146	10%	7%	-	-	-	-
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	191	146	10%	7%	-	-	-	-
TOTAL	1 919	2 080	100%	100%	389	316	100%	100%

* La part du cabinet Grant Thornton représente 50% du total des honoraires de la maison mère Bull facturés par les deux co-commissaires aux comptes

** Les honoraires correspondants étaient exprimés hors taxes dans le document de référence 2007

(1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe Bull, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe Bull, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires de missions accessoires pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de Commissariat aux comptes.

(3) Les honoraires de nature juridique, fiscale et sociale pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 concernent essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de Commissariat aux comptes ; aucune prestation de cette nature n'est réalisée en France.

Comptes annuels de la société Bull

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BULL, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe « résumé des principes comptables essentiels » qui expose la première application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2008-15 du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée cette année des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La société Bull présente au passif de son bilan une provision pour couvrir le remboursement de l'aide à la restructuration accordée par l'Etat français et assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, tel que décrit en note 8 de l'annexe. Le montant de cette provision est de 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 26,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fonde cette estimation, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Vincent PAPAZIAN

Albert AIDAN

Bilan au 31 décembre*(en milliers d'euros)*

ACTIF	Notes	2008	2007
Immobilisations incorporelles :			
Frais d'établissement		-	-
Amortissements		-	-
Sous total		-	-
Immobilisations corporelles :			
Constructions		49	49
Amortissements		(49)	(49)
Total		-	-
Immobilisations financières :			
Participations	(3)	2 751 656	2 751 656
Provisions		(2 525 675)	(2 516 720)
Autres titres immobilisés		2 009	3 246
Provisions		(1 402)	(475)
Prêts	(4)	30 532	37 682
Total		257 120	275 389
Actif circulant :			
Autres créances	(5)	129 534	78 610
Subvention à recevoir de l'Etat		-	-
Titres de placement	(6)	180 866	174 865
Disponibilités		10 032	1 961
Charges constatées d'avance			-
Total		320 432	255 436
Ecart de conversion actif		6 859	1 445
TOTAL DE L'ACTIF		584 411	532 270

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	2008	2007
Capitaux propres :	(7)		
Capital		9 679	9 679
Primes d'émission, de fusion, d'apport		27 810	27 810
Réserve légale		968	968
Réserve ordinaire		2 733	2 733
Report à nouveau		24 635	30 817
Résultat net de l'exercice		6 495	(6 182)
Total		72 320	65 825
Provisions pour risques et charges	(8)	31 489	33 644
Dettes :			
Avance d'actionnaire		-	-
Emprunt obligataire	(9)	924	924
Emprunts et dettes financières divers	(10)	337 398	354 237
Emprunt à court terme		-	-
Autres dettes	(11)	129 523	77 050
Total (*)		467 845	432 211
Ecart de conversion passif		12 757	590
TOTAL DU PASSIF		584 411	532 270
<i>(*) Dont à plus d'un an</i>		<i>53 924</i>	<i>924</i>
<i>Dont à moins d'un an</i>		<i>413 921</i>	<i>431 287</i>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes de la société Bull

Compte de résultat pour les exercices se terminant le 31 décembre

(en milliers d'euros)

CHARGES	Notes	2008	2007
Charges d'exploitation	(14)		
Autres achats et charges externes		2 036	2 473
Impôts, taxes et versements assimilés		72	34
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		-	-
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		-	-
Total		2 108	2 507
Charges financières	(15)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		50 261	20 578
Intérêts et charges assimilées		15 442	15 180
Différences négatives de change - net		10 912	-
Total		76 615	35 758
Charges exceptionnelles	(16)		
Sur opérations de gestion		30	2 325
Sur opérations en capital		-	537 174
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Total		30	539 499
Impôts sur les bénéfices	(17)	(957)	(1 102)
Total des charges		77 796	576 662
Résultat de l'exercice - Profit		6 495	
TOTAL GENERAL		84 291	576 662

(en milliers d'euros)

PRODUITS	Notes	2008	2007
Produits d'exploitation	(12)		
Produits des activités annexes		-	221
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		-	-
Total		-	221
Produits financiers	(13)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		691	15 643
Autres intérêts et produits assimilés		5 797	5 775
Reprises sur provisions et transfert de charges		35 175	201 457
Différences positives de change - net		-	492
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement - net		-	-
Dividendes reçus		35 268	-
Total		76 931	223 367
Produits exceptionnels	(16)		
Sur opérations de gestion		100	1 686
Sur opérations en capital			-
Reprises d'amortissements et de provisions		7 260	345 206
Total		7 360	346 892
Total des produits		84 291	570 480
Résultat de l'exercice - Perte		-	6 182
TOTAL GENERAL		84 291	576 662

Les notes annexes font partie intégrante des comptes de la société Bull

Notes annexes aux comptes annuels

1 – ORGANISATION

Bull, société mère du Groupe, est une société anonyme, dont le siège social se situe en France, rue Jean Jaurès, 78340 Les Clayes-sous-Bois. Cette société est cotée sur Euronext. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 février 2009 et soumis pour approbation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans le respect des délais légaux.

Les comptes de la société Bull comprennent pour l'essentiel les titres de participations dans les sociétés Bull S.A.S., Bull International S.A.S., et Bull Data Systems Inc..

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2008, le capital de Bull est détenu à hauteur de 10,1% par France Telecom, de 3% par NEC, de 2,1% par Debeka, et de 84,1 % par le public, des salariés de Bull et des fonds d'investissement. Bull détient par ailleurs 0,7 % d'actions en autocontrôle.

Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

- Bull Data Systems Inc. (USA) a cédé en octobre 2008 ses activités Medicaid exercées par Bull Integris à Ingenix.
- Fin 2008, le Groupe a annoncé la cession début 2009 de SERRIB, société française située à Belfort. Cette cession a été réalisée le 29 janvier 2009 pour un prix de 0,2 million d'euros.

2 – RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels sont préparés dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du plan comptable général (PCG) 2005. Les comptes annuels sont arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Le plan d'attribution d'actions gratuites décidé par le conseil d'administration en date du 29 juillet 2008 a fait l'objet de l'application du Règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, à savoir :

- Reclassement dans un compte spécifique 502-1 « Actions destinées à être attribuées aux employés et affectés à des plans déterminés » pour un montant de 635 milliers d'euros
- Constatation de l'engagement pris par une provision inscrite au passif, prenant en compte le coût des actions au jour de leur attribution, leur nombre probable d'attribution et un étalement sur la durée d'acquisition des droits
- A fin 2008, la provision ainsi calculée s'élève à 132 milliers d'euros

Les plans de stock-option en cours au 31 décembre 2008 nécessitant des augmentations de capital, aucun passif n'a été constaté.

Il n'y a pas eu de changements de méthode comptable sur 2008.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et leurs amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation concernent essentiellement les sociétés Bull S.A.S., Bull International S.A.S., et Bull Data Systems Inc. qui détiennent elles-mêmes plusieurs filiales.

Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition. L'appréciation de leur valorisation est fondée sur les états financiers consolidés de ces sous-groupes, exprimés en euros selon les règles de conversion monétaire utilisées pour la consolidation du Groupe Bull. La valeur de ces titres est ajustée si nécessaire par la constitution de provisions pour dépréciation des titres, afin que la valeur nette comptable de chaque titre n'excède pas la valeur de la quote-part d'actif net correspondante, le cas échéant majorée par le « goodwill ». Lorsque la valeur des titres est entièrement provisionnée, les provisions complémentaires visant à couvrir la situation nette négative des filiales sont entièrement comptabilisées en provisions pour risques sans déprécier les comptes courants de Bull sur ces filiales.

Les autres titres de participation sont également enregistrés à leur coût d'acquisition. L'appréciation de leur valorisation est faite à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Si cette dernière est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée.

TITRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont enregistrés à leur coût d'acquisition, selon la méthode FIFO. L'appréciation de leur valorisation est faite à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Si cette dernière est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée.

PRINCIPES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties selon les principes suivants :

- Les créances et dettes en devises sont évaluées en euros au taux de clôture de l'exercice,
- Les différences de conversion par rapport aux montants précédemment enregistrés en euros et après détermination d'une position globale de change par devise, sont comptabilisées en écarts de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes font l'objet de provisions,
- Les charges et produits sont convertis aux taux de change moyens mensuels.

ACHATS ET VENTES DE DEVICES A TERME

Les devises achetées, converties au taux de clôture, sont enregistrées en "Autres créances", le montant à payer au dénouement du contrat étant porté en "Autres dettes".

Les devises vendues, converties au taux de clôture, sont enregistrées en "Autres dettes", le montant à recevoir au dénouement du contrat étant porté en "Autres créances".

INSTRUMENTS FINANCIERS

Des instruments financiers sont utilisés dans le but de réduire l'exposition du Groupe aux risques de change et de taux d'intérêt. De ce fait, les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts, inscrits en comptabilité.

A la fin de chaque année, la valeur de marché des instruments financiers fermes en portefeuille est comparée à leur valeur nette dans les livres. Toute moins-value est enregistrée en compte de résultat.

3 - TITRES DE PARTICIPATION

Le poste s'analyse comme suit au 31 décembre 2008 :

	2008		2007	
	Valeurs	Provisions	Valeurs	Valeurs
	brutes		nettes	nettes
<i>(en millions d'euros)</i>				
Bull S.A.S.	1 667	(1 611)	56	71
Bull International S.A.S.	424	(373)	51	76
Bull Data Systems Inc.	623	(542)	81	50
Avance structurelle Brésil	38	-	38	38
Total	2 752	(2 526)	226	235

Principaux mouvements au cours de l'exercice

Bull International SAS a versé en septembre 2008 un dividende de 35,3 millions d'euros à Bull SA.

La variation nette des dépréciations de l'exercice est de 9 millions, comptabilisée en résultat financier.

AUTRES TITRES IMMOBILISES

	2008		2007	
	Valeurs	Provisions	Valeurs	Valeurs
	brutes		nettes	nettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actions propres	1 555	(1 402)	153	2 395
Contrat de liquidité	47	-	47	141
Dépôts et cautionnements	407	-	407	235
Total	2 009	(1 402)	607	2 771

Un contrat de liquidité a été signé entre Bull et la société Oddo & Cie en date du 18 septembre 2006. Ce contrat a pour objet de donner mandat à la société Oddo Corporate Finance pour intervenir pour le compte de Bull sur le marché boursier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres et d'éviter ainsi des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au 31 décembre 2008, la société Oddo Corporate Finance dispose de 47 milliers d'euros et de 345 000 titres Bull pour le compte de Bull.

Les mouvements de ce portefeuille au titre de l'exercice 2008 ont conduit à constater une perte nette de 0,8 million d'euros en résultat financier.

4 – PRETS

Il s'agit principalement de prêts à court terme et d'avances en comptes courants normalement rémunérés, consentis par Bull à ses filiales.

5 – AUTRES CREANCES

Le solde des autres créances, représentant principalement les achats et ventes de devises à terme à moins d'un an, s'analyse ainsi au 31 décembre :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Contrats de change à terme		
Euros à recevoir contre :		
- ventes de devises	29	20
- achats de dollars	92	55
- achats de livres sterling	1	-
Autres créances	7	4
Total	129	79

6 – TITRES DE PLACEMENT

Le poste s'analyse comme suit au 31 décembre :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Dépôts bancaires	60	130
O.P.C.V.M.	120	45

Total	180	175
-------	-----	-----

Les dépôts bancaires sont effectués pour de très courtes périodes s'échelonnant entre 1 journée et trois mois.

Les OPCVM rentrent dans la catégorie « monétaire Euro ».

Ont été reclassées dans cette rubrique, les actions propres destinées à être attribuées aux employés et affectées à un plan déterminée pour un montant de 0,635 M€

7 – CAPITAL

Au 31 décembre 2008, le capital de Bull est constitué de 96 786 647 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Actions auto détenues

Les actions détenues par Bull au 31 décembre 2008, représentent un total de 685 589 actions pour une valeur de marché de 0,8 million d'euros.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres du 1er janvier au 31 décembre 2008 correspond au profit net de l'exercice 2008 d'un montant de 6,5 millions d'euros.

8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste s'analyse ainsi :

- une provision de 6,9 millions d'euros contre 1,4 million d'euros en 2007 pour couvrir les pertes de change latentes,
- une provision de 1 million d'euros comme en 2007 pour couvrir des risques résultant des réclamations formulées par des tiers au titre des cessions d'actifs réalisées au cours de ces dernières années,
- une provision de 3,2 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros en 2007 pour couvrir le risque de non remboursement des comptes financiers avec Hong-Kong,
- une provision de 19,4 millions d'euros contre 26,7 millions d'euros en 2007, pour la clause de retour à meilleure fortune (CRMF) liée à la subvention de l'Etat,
- Une provision de 0,9 million d'euros contre 1 million d'euros en 2007 concernant des risques relatifs à la cession des actifs en Italie.

Variation des provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2008 :

	Valeur	Dotations	Reprises	Reprises	Valeur
<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2008		(utilisées)	(non utilisées)	31/12/2008
Risque de change	1,4	6,9	(1,4)		6,9
Cessions d'actifs	1,0	-	-		1,0
Risques financiers Hong-Kong	2,9	0,3	-		3,2
CRMF	26,7	-	-	(7,3)	19,4
Litiges fiscaux	0,6	-	(0,6)		-
Cession actif Italie	1,0	-	(0,1)		0,9
Attribution actions gratuites	-	0,1	-	-	0,1
Situation nette déficitaire des filiales	-	-	-		-
Total	33,6	7,3	(2,1)	(7,3)	31,5

Provision pour clause de retour à meilleure fortune

Le 20 février 2004, l'Etat français a notifié à la Commission Européenne un projet d'aide à la restructuration à Bull, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune (CRMF). Après l'autorisation de la Commission le 1^{er} décembre 2004, l'Etat a versé une aide de 517 millions d'euros le 14 janvier 2005. Les conditions d'application de la CRMF sont les suivantes :

Bull s'engage à verser à l'Etat, pendant une période de huit exercices commençant le premier janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2012, sur la base des comptes arrêtés au titre de ces exercices, une somme égale à 23,5% de la fraction excédant 10 millions d'euros du résultat courant consolidé avant impôts de l'exercice de Bull (RCAI) tel qu'il ressortira chaque année. Ce versement, qui doit intervenir chaque année après l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle de la société, est applicable sous les conditions cumulatives suivantes :

- 1) le RCAI de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;

2) le flux de trésorerie généré par les opérations de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;

3) les capitaux propres consolidés de Bull, après application de la CRMF au cours d'un exercice, ne deviennent pas inférieurs à 10 millions d'euros.

Si, pour un exercice donné, l'un quelconque des trois critères ci-dessus n'est pas rempli, aucune somme ne sera due par Bull en application de la CRMF au titre de cet exercice.

Par ailleurs, Bull pourra à son initiative et à tout moment, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004 par l'assemblée générale annuelle de la société, procéder au rachat anticipé de la CRMF dans des conditions définies.

De même, dans l'hypothèse où Bull ferait l'objet d'une prise de contrôle, l'Etat peut, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004, demander à Bull de procéder au rachat anticipé de la CRMF.

Les différentes estimations de remboursement de la CRMF prennent en compte certaines modalités d'application de la CRMF et sont affectées d'un taux d'actualisation intégrant les facteurs d'incertitude de l'activité.

Lors de la clôture des comptes de l'année 2008, il a été tenu compte de la révision récente du plan stratégique à trois ans (2009 à 2011) présenté au conseil d'administration du 12 février 2009, ce qui a conduit à l'actualisation du calcul de la CRMF. La provision a ainsi été réduite de 26,7 millions d'euros à 19,4 millions d'euros.

Aucun versement n'a été effectué par Bull depuis l'octroi de cette aide, jusqu'à fin 2008. Toutefois, les critères de paiement de la CRMF ont été remplis pour la première fois en 2008.

9 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2008, le solde des Océanes non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1^{er} janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en juin – juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit à la conversion, à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal.

10 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers se récapitulent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Emprunts et comptes courants auprès de sociétés apparentées	336	353
Intérêts courus sur emprunts et comptes courants		

auprès des sociétés apparentées	1	1
Total	337	354

Emprunts auprès de sociétés apparentées

Le solde au 31 décembre 2008 des emprunts et comptes courants contractés par Bull auprès des sociétés du Groupe s'établit à 337 millions d'euros:

- Un prêt en compte courant de Bull Allemagne a été consolidé en juin 2008 par un prêt in fine de 53 millions d'euros d'une durée de 5 ans
- le solde de ce montant est constitué de prêts et emprunts sans date fixe de remboursement.

11 – AUTRES DETTES

Elles se détaillent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Contrats de change à terme		
euros à livrer contre		
devises à recevoir	99	56
ventes de dollars	21	19
ventes de livres	7	-
Divers	2	2
Total	129	77

12 – PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits représentent uniquement la facturation de divers honoraires et coûts d'études à des sociétés du Groupe (néant pour 2008).

13 – PRODUITS FINANCIERS

Ils se récapitulent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Intérêts sur prêts aux entreprises liées	1	16
Revenus des valeurs de placement	6	6
Reprises de provisions :		
- sur titres de participation	31	198
- sur risques et charges financiers	4	3
Dividendes reçus	35	-
Différences de change – net	-	--
Total	77	223

14 – CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Honoraires	2	2
Coûts d'études	-	-
Divers	-	-
Total	2	2

15 – CHARGES FINANCIERES

Les charges financières se détaillent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Charges d'intérêts et commissions :		
- entreprises liées	15	15
- avance de l'Etat	-	-

Intérêts sur obligations		
et les lignes de crédit	-	-
Provisions :		
- pour dépréciation des titres de participation		
et valeurs de placement	40	17
- pour risques et charges financiers	11	3
Différences de change - net	11	-
Divers, report déport inclus	-	-
Abandons de créances	-	-
Total	77	35

16- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
(Dotations) / reprises sur provisions pour situations		
nettes déficitaires des filiales	-	345
Dépréciation/cession de titres	-	(537)
Subvention	-	-
Provision CRMF	7	-
Divers	-	(1)
Total	7	(193)

Provision CRMF : suite au versement par l'Etat d'une aide à la restructuration, Bull s'engage à verser à l'Etat, pendant une période de huit exercices, une somme égale à 23,5% de la fraction excédant 10 millions du résultat courant consolidé avant impôts de l'exercice de Bull.

Lors de la clôture des comptes de l'année 2008, il a été tenu compte de la révision récente du plan stratégique à trois ans (2009 à 2011) présenté au conseil d'administration du 12 février 2009 et de l'actualisation du calcul de la CRMF pour réduire celle-ci de 26,7 millions d'euros à 19,4 millions d'euros.

17 – IMPOTS

Depuis le 1^{er} janvier 1993, Bull a adopté le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés. Bull n'est pas placé sous le régime du bénéfice mondial et seules les sociétés françaises sont intégrées fiscalement à l'exception d'Evidian et de SERRIB.

Dans ce cadre, chaque société du Groupe fiscal constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Compte tenu des pertes fiscales de Bull, la charge d'impôt des filiales est compensée et génère un crédit de 1 million d'euros pour l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2008, compte tenu de l'intégration fiscale, Bull dispose d'un report déficitaire fiscal estimé à 1 196 millions d'euros.

18– REMUNERATIONS ET FRAIS DE PERSONNEL

Rémunération brute globale des dirigeants et mandataires sociaux

La rémunération brute globale des dirigeants du Groupe Bull inclut 23 personnes en 2008, comparé à 24 personnes en 2007 :

- les membres du Comité Opérationnel d'une part, soit 14 personnes pour l'exercice 2007 (15 personnes en 2007);
- les administrateurs non exécutifs d'autre part, soit 9 personnes pour l'exercice 2008 (9 personnes en 2007).

Au cas où un dirigeant n'a pas participé au Comité Opérationnel pour la totalité de l'exercice, la rémunération prise en compte est sa rémunération globale annuelle au prorata de son temps de présence au Comité. La rémunération globale des dirigeants du Groupe Bull s'élève à 7,7 millions d'euros en 2008 (contre 5,7 millions d'euros en 2007) et se décompose de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Avantages court terme (1)	Avantages long terme (2)	Indemnités (3)	Total
<u>2008</u>				
Membres du Comité Opérationnel et administrateurs (23 personnes)	6,5	-	1,2	7,7
<u>2007</u>				

Membres du Comité Opérationnel administrateurs personnes)	et (24	5,7	-	-	5,7
--	-----------	-----	---	---	-----

(1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature, les jetons de présence et honoraires

(2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme

(3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision)

Ces rémunérations sont versées par Bull SAS.

La société Bull n'emploie aucun salarié au 31 décembre 2008, comme lors des deux exercices précédents.

19 – PLAN D'OPTIONS ET PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE EN ACTIONS

1- Plans d'options

Le Groupe a instauré des plans d'options les années suivantes : 1998, 2000, 2001, 2004, 2006 et 2007.

Les plans sont décrits ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions de juin 1998, février 2000 et juillet 2001

	Plan 1998	Plan 2000	Plan 2000	Plan 2000	Plan 2001
Date d'assemblée	08/04/1998	08/04/1998	13/04/2000	13/04/2000	13/04/2000
Date du conseil	11/06/1998	10/02/2000	20/07/2000	26/10/2000	19/07/2001
Nombre d'options consenties à l'origine	1 214 050	3 296 650	381 136	344 000	27 500
- dont aux membres du comité opérationnel	223 500	531 000	10 996	140 000	-
Nombre de bénéficiaires	548	1 121	966	74	5
- dont membres du comité opérationnel	16	12	3	7	-
Tranche	A-B-C				
Date de départ de l'exercice	11/06/2003	10/02/2002	20/07/2004	26/10/2002	20/07/2004
Date d'expiration	11/06/2008	10/02/2010	20/07/2010	26/10/2010	20/07/2011
Prix d'exercice en euro	62,40	35,70	38,70 & 40,80	29,70	19,80
Options levées en 2008	-	-	-	-	-
- dont par les membres du comité opérationnel	-	-	-	-	-
- nombre de membres du comité opérationnel ayant exercé des options en 2008	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008 au nominal de 0,10 euro	839	100 876	1 551	447	-
- dont par les membres du comité opérationnel	-	-	-	-	-

Le nombre total d'options restant à exercer au 31 décembre 2008 au titre des plans 1998 à 2001 s'élève à 103 713 options, dont 0 options détenues par les membres du comité opérationnel. Il tient compte de l'ajustement opéré suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de juin-juillet 2004. Il en va de même pour les prix d'exercice indiqués. De plus ces chiffres tiennent compte du regroupement des titres par dix qui a eu lieu le 19 décembre 2006.

Plan d'options de souscription d'actions 2004

Le 2 décembre 2004, le conseil d'administration a décidé d'allouer 2 500 options (nominal des actions 0,01 euro) à l'ensemble des salariés du Groupe à l'exception de ceux qui ont participé à l'opération « Actionnaires et Partenaires ».

Ce plan a été consenti pour une période de 6 ans à compter du 17 décembre 2004. Le prix de souscription des actions a été fixé à 0,48 euro par action de 0,01 euro de nominal, ce qui correspond après regroupement par 10 des actions de la société à 4,80 euro par action de 0,10 euro de nominal.

Les bénéficiaires acquièrent leur droits par $\frac{1}{4}$ pendant 4 ans et ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année, à l'exception des bénéficiaires américains où l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire à chaque période anniversaire au fur et à mesure de la souscription des droits.

Le conseil a également décidé d'attribuer à Monsieur Didier Lamouche un plan de 1 000 000 d'options (nominal des actions 0,01 euro, soit 100 000 options sur actions « regroupées ») dans les mêmes conditions que le plan alloué à l'ensemble des salariés à l'exception d'une acquisition de droit accélérée en cas de départ.

Aucune option n'a été exercée en 2008. Au 31 décembre 2008, il restait 1 235 524 options potentiellement exerçables, dont 100 000 par un membre du Comité Opérationnel.

Tableau récapitulatif du Plan 2004 (chiffres donnés sur la base du nominal des titres à 0,10 euro après regroupement des actions par dix)

	Plan 2004
Date d'assemblée	25/05/2004
Date du conseil	02/12/2004
Nombre d'options consenties à l'origine	1 826 250
- dont aux membres du Comité Opérationnel	100 000
Nombre de bénéficiaires	6906
- dont membres du Comité Opérationnel	1
Tranches	A-B-C
Date de départ de l'exercice pour les tranches A et B	17/12/2008
Date de départ de l'exercice pour la tranche C (USA)	17/12/2005
Date d'expiration de l'exercice	17/12/2010
Prix d'exercice en euro (actions à 0,10 euro de nominal)	4,80
Nombre d'options restant à exercer au <u>31/12/2008</u>	1 235 524
- dont par les membres du Comité Opérationnel	100 000
Nombre de bénéficiaires	3680
- dont membre du Comité Opérationnel	1

Plan d'options de souscription d'actions de 2005

Ce plan résulte de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2004. Le plan est d'une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4ème et la 6ème année, à l'exception des bénéficiaires américains où l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire à chaque période anniversaire au fur et à mesure de la souscription des droits.

Le conseil d'administration du 10 février 2005 a donné pouvoirs à son président pour attribuer jusqu'au conseil d'administration suivant, des stocks options à des personnes promues ou nouvellement recrutées. Ces attributions ont concerné 12 personnes et un nombre total de 2 950 000 options de souscription d'actions (nominal de 0,01 euro), soit 295 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 295 000 actions de 0,10 euro de nominal chacune. En cas d'exercice, les prix à payer par les bénéficiaires seront les suivants :

20 000 options ont été attribuées au prix de 6,10 euros par action de 0,10 euro de nominal,
85 000 options ont été attribuées au prix de 6,20 euros par action de 0,10 euro de nominal,
120 000 options ont été attribuées au prix de 6,40 euros par action de 0,10 euro de nominal,
20 000 options ont été attribuées au prix de 6,50 euros par action de 0,10 euro de nominal,
20 000 options ont été attribuées au prix de 6,80 euros par action de 0,10 euro de nominal,

30 000 options ont été attribuées au prix de 6,90 euros par action de 0,10 euro de nominal,

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale de calcul applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Le conseil d'administration du 21 juillet 2005 a attribué à 6 personnes un total de 1 400 000 options (nominal de 0,01 euro) soit 140 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 140 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. Le prix d'exercice de ces options est de 6,50 euros.

Par le **conseil d'administration du 9 novembre 2005**, 169 personnes ont reçu un total de 10 190 000 options de souscription d'actions (nominal de 0,01 euro), soit 1 019 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 1 019 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. En cas d'exercice, les prix à payer par les bénéficiaires seront les suivants :

30 000 options ont été attribuées au prix de 8,40 euros par action de 0,10 euro de nominal,
989 000 options ont été attribuées au prix de 6,2 euros par action de 0,10 euro de nominal,

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale de calcul applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Tableau récapitulatif des Plans 2005 (chiffres donnés sur la base du nominal des titres à 0,10 euro après regroupement des actions par dix)

En 2008, aucune option de ce plan n'a été exercée. Cependant 72 500 options ont été annulées. Au 31 décembre 2008 il reste 1 287 000 options potentiellement exerçables, dont 385 000 sont détenues par des membres du Comité Opérationnel.

Plan 2005										
Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004
Date du conseil	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	21/07/2005	09/11/2005
Nombre d'options consenties à l'origine	20 000	10 000	20 000	85 000	115 000	5 000	15 000	140 000	989 000	30 000
- dont aux membres du comité opérationnel	20 000	-	20 000	75 000	110 000	-	-	130 000	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	1	2	6	1	3	6	165	4
- dont membres du Comité Opérationnel	1	-	1	1	5	-	-	5	-	-
Date de départ de l'exercice	24/02/2009	03/04/2009	09/04/2009	26/05/2009	12/06/2009	12/06/2009	12/06/2006*	04/08/2009	23/11/2009	23/11/2006*
Date d'expiration	24/02/2011	03/04/2011	10/04/2011	26/05/2011	12/06/2011	12/06/2011	12/06/2011	04/08/2011	23/11/2011	23/11/2011
Prix d'exercice en euro	6,10	6,90	6,80	6,20	6,40	6,50	6,90	6,50	7,80	8,40
Options levées en 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2008	1	1	1	2	5	-	-	6	133	-
- dont membres du Comité Opérationnel	1	-	1	1	5	-	-	5	3	-
Options restant à lever au 31/12/2008	20 000	10 000	20 000	85 000	115 000	5 000	15 000	140 000	864 500	12 500
- dont membres du Comité Opérationnel	20 000	-	20 000	75 000	110 000	-	-	130 000	30 000	-

L'acquisition des droits se fait par quart chaque année; l'exercice et la cession sont libres au bout de la quatrième année

* bénéficiaires américains: l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire fur et à mesure de l'acquisition des droits chaque anniversaire

Attribution d'options de souscription d'actions de 2006

En 2006, de nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées.

120 000 options lors du conseil d'administration du 21 février 2006, au prix de 10,15 euro par action nouvelle.

25 000 options lors du conseil d'administration du 9 mai 2006, au prix de 9,52 euro par action nouvelle.

15 000 options lors du conseil d'administration du 26 juillet 2006, au prix de 4,51 euro par action nouvelle

20 000 options lors du conseil d'administration du 18 octobre 2006, au prix de 4,39 euro par action nouvelle

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Aucune option n'a été exercée en 2008. Au 31 décembre 2008 il restait 165 000 options potentiellement exerçables, dont 120 000 étaient détenues par des membre du Comité Opérationnel.

Tableau récapitulatif des Plans 2006

	Plan 2006			
Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	17/05/2006	17/05/2006
Date du conseil	21/02/2006	09/05/2006	26/07/2006	18/10/2006
Nombre d'options consenties à l'origine	120 000	25 000	15 000	20 000
- dont aux membres du comité opérationnel	100 000			20 000
Nombre de bénéficiaires	3	1	1	1
- dont membres du comité opérationnel	1			1
Date de départ de l'exercice	08/03/2010	09/05/2010	11/08/2010	02/11/2010
Date d'expiration	08/03/2010	09/05/2012	11/08/2012	02/11/2012
Prix d'exercice en euro	10,15	9,52	4,51	4,39
Options levées en 2008	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008	120 000	25 000	-	20 000
- dont par les membres du comité opérationnel	100 000	-	-	20 000
Nombre de bénéficiaires	3	1	-	1
- dont membres du comité opérationnel	1	-	-	1

Attribution d'options de souscription d'actions de 2008

En 2008, 1 394 000 nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées lors du conseil d'administration du 14 février 2008 au prix de 2,89 euros par action nouvelle. Aucune option n'a été exercée pendant l'année. Au 31 décembre 2008 il restait 1 359 000 options potentiellement exerçables, dont 585 000 étaient détenues par les membres du Comité Opérationnel.

	Plan 2008
Date d'assemblée	17/05/2006
Date du conseil	14/02/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	1 394 000
- dont aux membres du Comité Opérationnel	585 000
Nombre de bénéficiaires	58
- dont membres du Comité Opérationnel	10
Prix d'exercice en euro	2,89
Date de départ d'exercice	03/03/2012
Date d'expiration	03/03/2014
Options levées en 2008	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008	1 359 000
- dont par les membres du Comité Opérationnel	585 000
Nombre de bénéficiaires	56
- dont membres du comité opérationnel	11

Synthèse des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2008 (actions de 0,10 € de nominal)							
	Plans 1998	Plans 2000	Plan 2001	Plan 2004	Plans 2005	Plans 2006	Plan 2008
Solde des options restant à lever	839	102 874	-	1 235 52 4	1 287 000	165 000	1 359 000
- dont par les membres du Comité opérationnel	-	-	-	100 000	385 000	120 000	585 000
- dont par les mandataires sociaux	-	-	-	100 000	-	100 000	150 000

2 - Plan d'épargne Groupe

En 2007, les fonds communs de placement existants sont arrivés à expiration. Les avoirs ont été remboursés aux salariés qui en ont fait la demande puis les fonds ont été fusionnés. Au 31 décembre 2008, il demeure le Fonds Bull Actionnariat avec 870 000 titres et France Bull avec 113 000 titres. Les fonds communs de placement portant sur les avoirs de participation, compte tenu de leur taille devenue trop petite par rapport aux frais de gestion, ont été reconvertis en fonds multi entreprises.

3 - Plan d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 29 juillet 2008 a décidé l'attribution gratuite de 294 000 actions à un groupe de salariés. L'attribution a les caractéristiques suivantes:

Plan AGA 2008	
Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	29/07/2008
Nombre de droits consentis à l'origine	294 000
- dont aux membres du Comité Opérationnel	-
Nombre de bénéficiaires	98
- dont membres du Comité Opérationnel	-
Droits exercés en 2008	-
- dont par les membres du Comité Opérationnel	-
Nombre de droits restant à exercer au 31/12/2008	282 000
- dont par les membres du Comité Opérationnel	-
Nombre de bénéficiaires	94
- dont membre du comité opérationnel	-

La différence entre le nombre d'actions attribuées en juillet 2008 et le solde au 31 décembre 2008 s'explique par le départ de bénéficiaires qui n'avaient pas encore acquis de droits à exercer.

20- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Bull Evidian a signé un partenariat avec Quest, éditeur et distributeur de logiciels d'administration d'infrastructures. Cet accord comporte une option valable jusqu'à fin 2010 pour acquérir une licence non exclusive se rapportant à la distribution mondiale de l'offre E-SSO de Bull Evidian.

Une convention de prêt non amortissable a été signée entre Bull SA et Bull GmbH, filiale de Bull SA en Allemagne, pour un montant de 53 millions d'euros et une durée de 5 ans. Ce contrat prévoit une résiliation anticipée dans le cas où les comptes consolidés du Groupe ne respecteraient plus les indicateurs suivants:

- EBIT positif sur 3 semestres consécutifs,
- un ratio entre la trésorerie brute et l'encours du prêt supérieur à trois, calculé à la fin de chaque semestre.

Les engagements donnés comprennent la garantie de cautions et l'émission de lettres d'intention émises par Bull en faveur de ses filiales directes ou indirectes pour 42 millions d'euros.

La société n'a pas d'engagement de rachat de minoritaires en vigueur concernant ses participations.

Fait exceptionnel et litiges

- Un accord transactionnel a été signé fin 2004 avec le groupe Steria mettant fin aux litiges nous opposant au titre de l'application du protocole d'accord de cession des activités Integris en Europe (hors France et Italie) et de l'exercice de la convention de garantie Europe ; cet accord éteint la convention de garantie Europe, sauf en matière fiscale et parafiscale. Au 31 décembre 2008, nous avons maintenu une provision d'un montant de 1 million d'euros au titre de nos engagements de prendre en charge, conformément à l'accord transactionnel, les coûts, dommages et intérêts relatifs au litige client ANMC (Belgique), correspondant à la franchise assurances de 1 million d'euros que pourrait supporter Bull in fine.

Procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage

A ce jour, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

21- RESULTATS DES FILIALES

Les résultats des principales filiales indiqués ci-après ont été établis sur la base de leurs résultats consolidés avec ceux de leurs propres filiales selon l'organisation juridique des sociétés du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Réserves	Prêts et avances non remboursés	Chiffre d'affaires 2008	Résultat net 2008	Dividendes encaissés	Valeurs des titres	
							brutes	nettes
SOCIETES FRANCAISES								
Bull S.A.S. consolidé	36	35	39	738	(15)	-	1 668	56
Bull International S.A.S. consolidé	10	36	71	450	5	-	424	51
SOCIETES ETRANGERES								
Bull Data Systems Inc .consolidé	-	58	-	51	23	-	623	81

*Quote-part du capital détenu en % : 100% pour toutes les sociétés.
Cautions et avals donnés par la société mère : néant.*

ANNEXE 1.2.3

COMPTES SOCIAUX AMESYS SAS

Ernst & Young Audit
408. avenue du Prado
B.P. 116
13267 Marseille Cedex 08
Tél. : +33(0)491239800
www.e.y.com/fr

Amesys

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Amesys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et Informations spécifiques

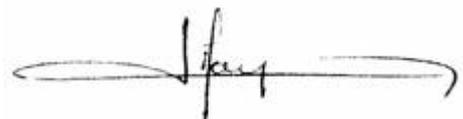
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 19 juin 2009

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Jérôme Magnan

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AMESYS SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						
Adresse de l'entreprise : 1030 AV G DE LA LAUZIERE B794 AIXEN P VCE cedex 03		Durée de l'exercice précédent* : 12						
Numéro SIRET* : 31506794200047		Code APE :						
Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/2008		N-1 31/12/2007				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concession, brevets et droits similaire	AF	AG	833 398	687 699	145 699	120 921
		Fonds commercial(I)	AH	AI	2 798 089		2 798 089	57 350
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	AS	918 334	764 157	154 176	12 156
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 914 410	1 200 073	714 337	472 042
		Immobilisations en cours	AV	AW	3 313		3 313	
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (H)	Participations évalués par mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	2 117 794		2 117 794	5 139 109
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	73 133		73 133	53 726
TOTAL (II)		BJ	BK	8 658 474	2 651 929	6 006 544	5 855 305	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	2 023 905	BM	171 722	1 852 183	1 477 541
		En cours de production de biens	BN	252 731	BO	102 855	149 876	242 404
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	154 213	BS		154 213	
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	111 938	BW		111 938	338 028	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés*(3)	BX	19 699 192	BY	514 071	19 185 120	9 054 201
		Autres créances (3)	BZ	3 202 321	CA		3 202 321	11 150 316
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	1 702 561	CE		1 702 561	1 435 209
Disponibilités		CF	251 311	CG		251 311	499 466	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance*(3)(E)	CH	71 138	CI		71 138	15 272	
	TOTAL (III)	CJ	27 469 314	CK	788 649	26 680 655	24 212 441	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler* (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligat (V)	CM						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	36 140 180	IA	3 440 578	32 699 602	30 067 747	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		(3) Part à plus d'un an		CR	2 190 927	
Clause de réserve de propriété : immobilisations :		Stocks :		Créances :				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		AMESYS SAS			
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé 1372 041)	DA	1 372 041	1 372 041	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	217 955		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> D)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	137 204	137 204	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations de cours) <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> D)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> D)	DG			
	Report à nouveau	DH	5 615 447	5 204 358	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 255 908	1 711 089	
	Subvention d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	115 740	88 646	
		TOTAL (I)	DL	12 714 297	8 513 338
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	465 936	23 415	
	Provisions pour charges	DQ	535 035	209 224	
	TOTAL (III)	DR	1 000 971	232 640	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 216 790	107 985	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> D)	DV	1 585 515	1 834 237	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 880 213	4 057 767	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 553 237	7 347 357	
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	5 706 182	3 911 938	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	38 786	18 666	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		4 019 395	
	TOTAL (IV)	EC	18 980 725	21 297 348	
	Ecarts de conversion passif* <input type="checkbox"/> (V)	ED	3 607	24 418	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	32 699 602	30 067 747	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont <input type="checkbox"/> {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 877 772	21 229 074		
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 216 790	490		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		Amesys SAS						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD	55 330	FE		FF	55 330
			services*	FG	36 166 713	FH		FI
	Chiffre d'affaires nets*	FJ		36 222 043	FK	0	FL	36 222 043
	Production stockée*					FM	154 213	
	Production immobilisée*					FN		
	Subvention d'exploitation					FO	40 936	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 329 706	
	Autres produits (1) (11)					FQ	30 278	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	37 777 177
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 847 338	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-276 011	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	18 506 928	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	735 780	
	Salaires et traitements*					FY	7 942 017	
	Charges sociales (10)					FZ	3 520 340	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :	{	- dotations aux amortissements*			GA	268 056
				- dotations aux provisions *			GB	
				- sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	741 195
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	621 057	
	Autres charges (12)					GE	109 139	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	36 015 843	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 761 333	
Opération nr en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transfert de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	4 171 088	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différence négative de change						GS	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	1 373 770	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 797 317	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	4 558 651	
							2 331 279	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		Amesys SAS		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	24 598	1 595
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	99 960	40 800
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	177 660	6 853
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	302 219	49 248
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	90 239	-1 839
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	130 716	1 320
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	268 157	64 098
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	489 112	63 579
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-186 893	-14 330
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	248 520	119 784
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	-1 132 670	486 075
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	42 250 485	46 065 790
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	36 994 576	44 354 700
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 255 908	1 711 089
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) produits de locations immobilières	HY	364 823	730 178
	(2) produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	62 039	
	(3) - crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	332 367	1 602 763
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	39 855	74 353
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	436 330	76 503
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 872	158
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	Obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

SOMMAIRE

Informations produites

NA = Non Applicable, NS= Non significative, X=information prod

Faits caractéristiques de l'exercice	x	page 4
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	NS	
REGLES ET METHODES COMPTABLES		page 5
Principes et conventions générales	X	
Dérogations	NA	
Permanence ou changement de méthodes	NA	
Informations générales complémentaires	NS	
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Provision spéciale de réévaluation (1976)	NA	
Variations de la réserve de réévaluation	NA	
Frais d'établissement	NA	
Frais de recherche appliquée et de développement	X	
Fonds commercial	X	
Autres immobilisations incorporelles	X	page 6
Evaluation des immobilisations financières	X	
Dépréciation des immobilisations financières	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	

Evaluation des amortissements	X	
Informations concernant les entreprises liées et les participations	X	page 7
Créances immobilisées	NA	
Evaluation des matières et marchandises	X	page 8
Evaluations des produits et en cours	X	
Dépréciation des stocks et en cours	X	
Operations a long terme	X	
Produits nets partiels sur travaux en cours	NA	
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	NA	
Evaluation des créances et des dettes	X	
Dépréciation des créances	X	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X	
Obligations convertibles ou échangeables	NA	
Evaluation des valeurs mobilières de placement	NA	
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	NA	
Différence d'évaluation sur les titres	NA	
Disponibilités en Euros	X	page 9
Disponibilités en devises	X	
Produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	NA	
Primes de remboursement des obligations	NA	
Ecart de conversion sur opérations en devises	X	page 10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	NA	
Subventions d'équipement	NA	

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Informations concernant les entreprises liées et les participations	X	
Ventilation du chiffre d'affaires	NC	
Rémunération des dirigeants	NS	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	NS	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	NS	
Valorisation des contributions volontaires	NA	
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		page 11
Dettes garanties par des sûretés réelles	X	
Montant des engagements financiers	X	
Informations en matière de crédit bail	X	
Engagement en matière de pensions et retraites	X	page 12
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	X	
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X	page 13
Liste des filiales et participations	X	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Opérations faites en commun	NA	
Produits et charges exceptionnels	X	
Transferts de charges	X	
Frais accessoires d'achat	NS	
Valeurs mobilières	NA	
Produits et charges sur exercices antérieurs	NS	
Ventilation de l'effectif moyen	X	
Participation des salariés	X	
Droit individuel à la formation	X	
Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat	X	

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008, dont le total est de 32 699 602 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de

36 222 043 euros et dégageant un bénéfice de 5 255 909 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Informations tenant à l'évolution des structures juridiques :

Au titre de l'exercice 2008, AMESYS SAS a :

1) absorbé les 3 filiales suivantes

- AMESYS TRANSPORT SAS
- AMESYS DEFENSE SAS
- AMESYS ENERGIE SAS

cette fusion a été faite le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1er janvier 2008

Cette opération a pour but de simplifier et de rationaliser les structures du groupe pour conduire à une meilleure efficacité économique.

les sociétés AMESYS Transport, AMESYS Energie, AMESYS défense sont toutes des filiales à 100% de la société AMESYS SAS.

L'opération effectuée avec la société AMESYS Transport a dégagé un boni de fusion de 1.238.387 €

L'opération effectuée avec la société AMESYS Energie a dégagé un mali de fusion de 1.257.997 €

L'opération effectuée avec la société AMESYS Défense a dégagé un boni de fusion de 2.542.467 €

2) cédé l'intégralité de sa participation dans la société SACET SA en avril 2008

3) augmenté sa participation dans la société AMESYS MAROC SA ce qui porte son pourcentage de détention à 77,77%

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables et aux législations en vigueur, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

voir état fiscal DGI n°2054 (tableau 5 : IMMOBILISATIONS)

Etat des amortissements

voir état fiscal DGI n°2055 (tableau 6 : AMORTISSEMENTS)

Etat des provisions

voir état fiscal DGI n°2056 (tableau 7 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN)

Etat des échéances des créances et ces dettes

voir état fiscal OGI n°2057 (tableau 8 : ETAT DES ECH. CREANCES ET DETTES)

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 -12°)

Le capital social est composé de 60 000 actions, toutes de même catégorie,

de valeur nominale de 22,86 euros,

aucune action n'a été créée ou remboursée pendant l'exercice.

Frais de recherche appliquée et de développement

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Aucun frais de recherches et développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

Les frais de recherches et développement engagés au titre de l'exercice ont été d'un montant de
5 647 142 €.

Fonds commercial

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-19°)

Les fonds commerciaux sont constitués des fonds suivants:

fonds commercial "BEN" acquis pour	35 063 €
fonds commercial "ENTEC" acquis pour	2 287 €
fonds commercial "ICS" acquis pour	3 000 €
fonds commercial "STELLA" acquis pour	20 000 €
fonds commercial "TRANSPORT ON DEMAND" acquis pour	15 000 €
fonds commercial "AMESYS ENERGIE" acquis pour	304 898 €
fonds commercial "AMESYS TRANSPORT" acquis pour	1 204 347 €
fonds commercial "AMESYS DÉFENSE" acquis pour	1 213 494 €

Autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24- 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24- 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24- 20)

L'amortissement est la répartition systématique du coût d'un bien selon sa durée probable d'utilisation.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

	Durée	Mode
Frais de constitution	NA	
Frais de recherche	NA	
Autres immo.Incorp.	NA	
Logiciels	12 mois	Linéaire
Installations Techniques Agcmnts & Amngts divers	10 ans	Linéaire
Matériel et outillage	de 3 à ans	Dégressif
Matériel de Bureau et informat.	5 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire
Matériel de Transport	NA	

Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté. Le mode dégressif est retenu lorsqu'il traduit au mieux le rythme de consommation des avantages attendus pour ces immobilisations.

Des amortissements dérogatoires sont constatés pour la fraction d'amortissement ne correspondant pas à l'objet économique de la dépréciation, notamment les dépréciations passées en application des textes fiscaux.

Evaluation des immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition (hors frais accessoires)

Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation sont dépréciés lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, sur les perspectives de rentabilité de chacune des sociétés estimées sur la base des projections des flux de trésorerie futurs et sur des évaluations extérieures.

CADREA		IMMOBILISATIONS		AUGMENTATIONS						
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation dans l'exercice		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
		1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	Total I :		CZ		D8				
	Autres Immobilisations incorporelles	Total II :		KD	397 050	KE	KF	3 234 437		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont composants	MI		KM	KN	KO		
	Instal. techniques, mat. & outillage industriels	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont composants	M2		KP	KQ	KR	
				Dont composants	M3		KS	KT	KU	627 995
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers				KV	755 886	KW	KX	198 708
		Matériel de transport				KY	1 021	KZ	LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				LB	623 343	LC	LD	545 142
		Emballages récupérables et divers				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ	3 313	
	Avances et acomptes				LK		LL	LM		
Total III				LN	1 670 590	LO	LP	1 375 159		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T		
	Autres participations				8U	5 139 109	8V	8W	30 000	
	Autres titres immobilisés				1P		1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	53 726	1U	1V	73 293	
	Total IV				LQ	5 192 835	LR	LS	103 293	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	7 260 477	OH	OJ	4 712 890		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste		Par cession ou par mise hors service		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	Total I		IN	C0	D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II		IO	LV	LW	3 631 499	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF		
	Instal. techniques, mat. & outillage industriels	Inst. gales, agencements et am. des constructions		IS	MG	MH		MI		
				IT	MJ	MK	918 334	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements et aménagements divers		IU	MM	MN	954 595	MO		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	1 021	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	209 693	MT	958 793	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX	
	Immob. corporelles en cours			MY	MZ		NA	3 313	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF	
Total III			IY	NG	209 693	NH	2 836 057	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U		0V		0W		
	Autres participations		10	0X	3 051 314	0Y	2 117 794	0Z		
	Autres titres immobilisés		11	2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	53 886	2F	73 133	2G		
	Total IV		13	NJ	3 105 200	NK	2 190 928	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14	0K	3 314 893	0L	8 658 474	0M			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Amesys SAS													
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Autres Immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		687 699			
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY					
Instal. techniques, mat.& outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		764 157			
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers	QD		QE		QF		QG		549 076			
	Matériel de transport	GH		QI		QJ		QK		1 021			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		649 975			
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
Total III		QU		QV		QW		QX		1 964 230			
TOTAL GENERAL (I+II+III)		ON		OP		OQ		OR		2 651 929			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRIS ES					Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'étab. & développ. TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres Immo incorpo. TOTAL II	N7	3 000	N8	P6	P7	25 997	P8	P9	Q1 (22 997)				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Inst. gales, agenc am des const		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techniques matériel & outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Aut. Im. Corpo.	Inst. gales, agencets et am. divers	U1	23 843	U2	U3	U4	6 484	U5	U6	U7 17 359			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
Mat de bureau et info, mobilier		V6	V7	V8	V9	6 643	W1	W2	W3 5 866				
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
Total III		X2	36 352	X3	X4	X5	13 127	X6	X7	X8 23 225			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM	NO				
Total général (I+II+III+IV)		NP	39 352	NQ	NR	NS	39 125	NT	NU	NV 227			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	39 352		Total général non ventilé (Y3 + Y4 + Y5)		NY	39 125		Total général non ventilé (NW - NY) NZ 227			
CADREC		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
		Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				
		Primes de remboursement des obligations							SP	SR			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Amesys SAS									
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	Augmentations : Dotations de l'exercice 2	Diminutions : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissements (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse de prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	88 646	TM	66 218	TN	39 125	TL	115 740
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CC)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	Total I	3Z	88 646	66 218	39 125	115 740			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	17 765	4B		4C	17 765	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marché à terme	4J		4K	86 022	4L		4M	86 022
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	5 650	4P	500 526	4R	138 318	4S	367 858
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	12 055	4V		4W	12 055
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	209 224	4Y	788 483	4Z	462 673	5A	535 035
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	EO		5M		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
Total II	5Z	232 640	1 387 088	618 756	1 000 971				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	2	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	280 680	6P	244 938	6R	251 042	6S	274 576
	Sur comptes clients	6T	11 579	6U	657 774	6V	155 281	6W	514 071
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	Total III	7B	292 259	902 713	406 324	788 649			
	Total général (I + II + III)	7C	613 546	2 356 019	1 064 205	1 905 361			
Dont dotations et reprises :	d'exploitation financières exceptionnelles		UE	1 777 219	UF	886 762			
			UG	12 055	UH	0			
			UJ	566 745	UK	177 443			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-10									
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnés sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 UU de									

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		AMESYS SAS					
CADRE A ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOB ILISE	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN			
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US			
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux et litigieux	VA	542 725	542 725			
	Autres créances clients	UX	19 156 467	19 156 467			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	ZI					
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée	UO					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 565	5 565			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	13 940	13 940			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 856		2 856	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	538 338		538 338	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	528		528	
	Divers	VP	29 593	29 593			
	Groupe et associés (2)	VC	2 605 782	2 605 782			
	Débiteurs divers	VR	117 655	117 655			
	Charges constatées d'avance	VS	71 138	71 138			
	TOTAUX		VT	23 157 724		VU	23 084 590
Renvois	(1) Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Remboursements prêts obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	1 à 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 216 790	1 216 790			
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A	151 953	49 000	102 953		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 553 237	6 553 237			
Personnel et comptes rattachés		8C	1 100 173	1 100 173			
Sécurité sociale et organismes sociaux		8D	1 029 773	1 029 773			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 192 443	3 192 443			
	Obligations cautionnées	VX					
Autres impôts, taxes, et assimilés		VQ	383 791	383 791			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 433 561	1 433 561			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 918 999	3 918 999			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	18 890 725	VZ	18 877 772	102 953	
Renvois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	93 679	(2) Montant des divers emprunts et dettes auprès des associés personnes physiques	VI	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	156 496	*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		

Informations concernant les entreprises liées et les participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article D24-15° et D10)

Montant des POSTES du BILAN concernant les entreprises liées

Participations :	2 117 795 €
AMESYS INTERNATIONAL	450 259 €
AMESYS CONSEIL	1 444 000 €
AMESYS MAROC	53 920 €
AMGA Conseil et services	20 000 €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	149 616 €
Clients et comptes rattaches :	918 697 €
AMESYS CANADA	19 007 €
CRESCENDO SAS	4 985 €
AMESYS INTERNATIONAL	26 490 €
AMGA Conseil et services	52 €
ELEXO	128 946 €
AMESYS MAROC	- €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	103 752 €
AMESYS CONSEIL	635 465 €
Autres créances : (comptes groupes et associés)	2 605 783 €
CRESCENDO SAS	1 833 182 €
AMESYS INTERNATIONAL	4 429 €
AMGA Conseil et services	84 175 €
ELEXO	43 840 €
AMESYS MAROC	153 270 €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	466 062 €

CRESCENCO GMBH		3 469 €
AMESYS CONSEIL		15 580 €
BL INFORMATIQUE		1 775 €
Emprunts et Dettes Financières	-	<u>1 433 562 €</u>
CRESCENDO	-	411 811 €
AMESYS INTERNATIONAL	-	4 042 €
ELEXO	-	121 864 €
AMESYS MAROC	-	24 316 €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	-	342 783 €
AMESYS CONSEIL	-	527 442 €
BL INFORMATIQUE	-	1 305 €
Dettes Fournisseurs et comptes rattaches :		<u>-1 126 121 €</u>
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	-	1 126 225 €
ELEXO		- €
AMESYS INFOGERANCE		- €
AMESYS CONSEIL		- €
BL INFORMATIQUE		104 €
i2e MAROC		- €
Dettes Fiscales et sociales :		<u>44 853 €</u>
AMESYS CONSEIL	-	102 385 €
AMESYS INTERNATIONAL	-	4 418 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	9 €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE		168 269 €
BL INFORMATIQUE		274 €
CRESCENDO	-	817 €
ELEXO	-	16 061 €

Évaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-1°)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Évaluation des produits en cours

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24- 1°)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciations des stocks

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-1°)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

A la date de clôture de l'exercice 2008, nous avons constatés pour chacun des stocks les dépréciations suivantes :

	Stocks	Provisions
311000 MATIERES PREMIERES - DIVERS	2 023 905,89 €	
391100 PROV.P.DEPREC. MATIERES PREMIERES DIVERS		171 722,16 €
331000 PRODUITS EN COURS	252 731,87 €	
393100 PROV.P.DEPREC. PRODUIT EN COURS		-102 855,32 €
355100 PRODUIT FINIS	154 213,00 €	4 429,00 €
	2 430 850,76 €	-274 577,48 €

Opérations à long terme

(n°83-1020 du 29/11/83 article 24-1°)

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers.

Les travaux en cours sur contrats à long terme pour lesquels le bénéfice à terminaison peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, évalués au coût de production augmenté de la marge écoulée au stade de l'avancement des travaux, sont portés à l'actif du bilan en ligne "Créances clients", sous déduction des acomptes reçus. Pour les contrats dont les acomptes reçus sont supérieurs au coût de production augmenté de la marge écoulée, l'excédent est porté au passif du bilan en "produits constatés d'avance".

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité. Elles constituent les provisions pour pertes à terminaison. Les mouvements sur provisions pour pertes

à terminaison sont les suivantes:

Reprises des Provisions pour Pertes à Terminaison au 31/12/2008	-12 113 €
Dotations aux Provisions pour Pertes à Terminaison au 31/12/2008	86 022 €
Provisions pour Pertes à Terminaison au 31/12/2008	-86 022 €

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 1)

Un produit net partiel a été pris en compte sur les opérations partiellement exécutées que les cocontractants ont acceptés.

Les travaux en cours correspondant à l'exécution partielle du contrat ont été évalués conformément aux principes décrits ci dessus, la contrepartie du produit net partiel constaté, qui figure dans le compte de résultat pour francs, a été rattachée aux créances clients.

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 2)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 -17°)

Conformément à la loi du 24 Juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant

les même droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Disponibilité en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été (converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	6 935 802 €
"Créances clients et comptes rattachés" :	5 987 062 €
"Créances clients et comptes rattachés" part sur op. intragroupes :	901 093 €
"Autres créances " :	5 717 €
"Autres créances " part sur opérations intra-groupes	
"Dettes fiscales et sociales" hors opérations intra-groupes :	41 930 €

Charges à Payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montants des charges a payer inclus dans les postes suivants du bilan	-	3161412 €
"Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" :	-	€
"Dettes Fournisseurs et comptes rattachés" :	-	275 808 €
"Dettes Fournisseurs et comptes rattachés" part sur opérations intragroupes :	-	1 126 121 €
"Dettes Fiscales et sociales" :	-	1 729 128 €
"Autres dettes" hors opérations intra-groupes :	-	30 264 €
"Autres dettes" part sur opérations intra-groupes :	-	0 €

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

2009

CA21PROAV

AMESYS SAS

Charges constatées d'avance, libellé	Date (aaaammjjaaaammjj) Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
CONTRAT DE MAINTENANCE	2009/01/01-2011/06/30	6761,00		
CONTRAT DE MAINTENANCE	2009/01/01-2011/06/30	3482,00		
COMMISSIONS SUR CAUTIONS	2009/01/01-2009/03/31	3880,00		
COMMISSIONS SUR CAUTIONS	2009/01/01-2009/03/31	111,00		
CONTRAT TELECOMMUNICATIONS	2009/01/01-2009/01/31	7967,00		
CONTRAT DE MAINTENANCE	2009/01/01-2009/06/30	20676,00		
CONTRAT TELECOMMUNICATIONS	2009/01/01-2009/02/28	2400,00		
CONTRAT ASSISTANCE JURIDIQUE	2009/01/01-2009/02/28	2738,00		
CONTRAT LOCATION INFORMATIQUE	2009/01/01-2009/09/30	113,00		
CONTRAT LOCATION LOGICIEL	2009/01/01-2009/07/02	7740,00		
CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL	2009/01/01-2009/01/31	91,00		

CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL	2009/01/01-2009/08/31	5900,00		
COMMISSION SUR CAUTIONS	2009/01/01-2009/01/31	116,00		
CONTRAT DE MAINTENANCE	2009/01/01-2009/01/31	264,00		
CONTRAT DE MAINTENANCE	2009/01/01-2009/03/31	8900,00		
		71138,00		
TOTAL				

Ecart de conversions sur créances et dettes en monnaies étrangères

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-5)

Ecart de conversion Actif (perte latente)	12 392€
Provision pour risque	-12 056 €
Ecart de conversion Actif net de provision	24 448 €
Ecart de conversion Passif	-3 607 €

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RÉSULTAT

Informations concernant les entreprises liées et les participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article D24-15° et D10)

Montant des postes du **Cpte de Résultat** relatif aux op. avec les ent. Liées : MONTANT

Chiffres d'affaires réalisés avec les entreprises liées : 1 027 731 €

AMESYS INTERNATIONAL 95 572 €

AMESYS MAROC 44 896 €

AMESYS RESEAUX ET SECURITE 85 153 €

A MES YS CONSEIL. 802 110 €

AMGA Conseils et services

Autres ACHATS ET CHARGES EXTERNES 6 220 853 €

AMESYS INTERNATIONAL	29 456 €
AMESYS MAROC	192 345 €
AMESYS RESEAU ET SECURITE	4 330 630 €
AMESYS CONSEIL	1 668 422 €
CRESCENDO SAS	
Autres Prestations de services	235 796 €
AMESYS INTERNATIONAL	34 927 €
AMESYS MAROC	100 €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	66 127 €
AMESYS CONSEIL	52 770 €
AMGA Conseils et services	78 696 €
CRESCENDO SAS	3 176 €
Autres Charges d'Exploitation	14 400 €
AMESYS INTERNATIONAL	- €
AMESYS MAROC	- €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	14 400 €
AMESYS CONSEIL	- €
AMGA Conseils et services	- €
CRESCENDO SAS	- €
Produits Financiers de Participation:	23 334 €
AMESYS INTERNATIONAL	- €
AMESYS MAROC	5 717 €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	- €
AMESYS CONSEIL	16 586 €
AMGA Conseils et services	1 031 €
CRESCENDO SAS	- €

Intérêts et charges assimilées :	2 601 €
AMESYS INTERNATIONAL	- €
AMESYS MAROC	- €
AMESYS RESEAUX ET SECURITE	2 601 €
AMESYS CONSEIL	- €
AMGA Conseils et services	- €
CRESCENDO SAS	- €

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-8°)

Engagements financiers

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-9° et 24-16°)

Engagements donnés	
Effets remise l'escompte non échus	0 €
Garanties données aux clients	1 164 687 €
Garanties données aux clients	
Engagements sur opération d'importation	0 €
Engagements sur opération de change	0 €
Montant des garanties données aux filiales	100 000 €
(voir tableau des filiales et participations)	

Crédit bail & Location-financement

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 53)

Informations permettant le retraitement des opérations de crédit bail ou de Location-financement.

Type d'Immobilisation concernée : Installations Techniques, Matériel et Outillage

Postes du bilan :

Coût d'entrée :	1 126 149 €
Dotations aux amortissements de l'exercice (1):	212 284 €
Dotations aux amortissements cumulés (1):	1 003 918 €
Valeur nette (1):	122 231 €

(1) si ces biens avaient été acquis.

Postes du Compte de Résultat :	
Redevances payées de l'exercice :	240 877 €
Redevances payées cumulées :	1 516 301 €
Redevances Restant à payer	146 263 €
dont à moins d'1 an	88 150 €
dont de 1 à 5 ans	58 113 €
dont à plus de 5 ans	€
Prix de rachat résiduel	0 €

Engagement en matière de pensions et retraites

(code de commerce article 9 al.3, PCG art.531-2/9)

La société a des engagements contractuels envers ses salariés en matière d'indemnités de départ.

La convention collective applicable détermine notamment les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mises en retraite des salariés. Le régime de ces indemnités est dit à prestations définies : les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires.

Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour la société une prestation future pour laquelle un engagement est calculé.

Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan par le biais de provisions.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant

une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, méthode dite des unités de crédit projetées, qui inclut des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été soumis à cotisations en appliquant par mesure de prudence l'option du départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite calculés au titre de l'exercice précédent n'avaient pas été soumis à cotisations.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements à la clôture de l'exercice sont les suivantes:

Taux de progression des salaires :	2%
Age de départ en retraite :	65 ans
Taux de charges :	46,86%
Taux d'actualisation :	3,00%
Taux de turnover :	4%;6%;13% en fonction de la tranche d'âge
Modalités de départ :	Départ à l'initiative du salarié

Montant des engagements de retraites calculés à la clôture	-535 035 €
Principales caractéristiques de la population de l'entreprise:	
- âge moyen	41,3 ans
- ancienneté moyenne	9,4 ans
- délai moyen/âge retraite	23,8 ans

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Décret n°83-1020 du 29/1183 article 24-24°)

Impôts différés actifs (allègement futur d'impôt)	295 752€
Impôts différés passifs (accroissement futur d'impôt)	-€

Identités des sociétés mères consolidant les comptes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-14°)

CRESCENDO INDUSTRIES

SAS au capital de 7 758 500 Euros

RCS B477 555 171 PARIS

Siege social : 123 Avenue des Champs ELYSEES 75008 PARIS

SIRET 47755517100016

Méthode de consolidation : Consolidation par Intégration Globale

Par ailleurs, la société fait l'objet d'une intégration fiscale au sein de la société Consolidante.

La convention d'intégration fiscale ne prévoit pas pour la société-mère l'obligation de restituer aux filiales les économies d'impôts résultant de l'utilisation de leurs déficits.

Liste des filiales et participation.

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11')

voir tableau joint "Liste des filiales dont la société détient au moins 10% du capital" :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 27 avril 1982)

voir état fiscal tableau complémentaire 2053:

Détail des charges et produits exceptionnels

Transferts de charges

(Arrêté du 27 avril 1982)

Le montant des transferts de charges d'un montant de :	-433 506 €	
Concerne des remboursements de charges diverses pour		-433 506 €

Effectif moyen

(Décret n°831020 du 29/11/83 article 24-22°)

catégorie Ingénieurs et Cadre :	134
catégorie employés :	57
Total	191

Participation des salariés

(Arrêté du 27 avril 1982)

- Montant des actions détenues par les salariés

dans le cadre de la participation aux résultats 0 €

- Montant de la part de la "réserve spéciale" utilisée hors de l'entreprise

au cours de l'exercice 450 462 €

- Montant de la participation aux résultats relative à l'exercice 248 520 €

Droit individuel à la formation

- La loi n° 2004-391 du 4 mai 2005, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, mais plafonné à 120 heures.
- Au 31 décembre 2008, la consommation d'heures dans le cadre du droit individuel à la formation est de 540 heures

Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel :

	courant	exceptionnel	total
Résultat avant impôt	4 558 652 €	-186 893 €	4 371 759 €
Participation	248 520 €		248 520 €
CIR	1 682 072 €		1 682 072 €
Impôt dû	549 402 €		549 402 €
Résultat net après impôt	5 442 802 €	-186 893 €	5 255 909 €

Tableaux de variation des capitaux propre :

	2007	reprises	dotations	2008
Capital	1 372 041 €			1 372 041 €
Primes d'émission, fusion, d'apport, ...			217 956 €	217 956 €
Réserves	137 204 €			137 204 €
Autres réserves	0 €			0 €
Report à nouveau	5 204 357 €	-511 090 €	411 091 €	5 615 448 €
Résultat	511 090 €	-1 200 000 €	0 €	0 €
Dividendes	1 200 000 €			
Résultat de l'exercice			5 255 909 €	5 255 909 €
Provisions	88 646 €	-39 125 €	66 218 €	115 739 €
	8 513 338 €	-1 750 215 €	5 951 174 €	12 714 297 €

ANNEXE 1.3.3

COMPTES SOCIAUX AMESYS CONSEIL MONTPELLIER

CABINET Vincent LAMBERT
Commissaire aux comptes

Immeuble « Le Centre Ville » 6, rue Fontenille 34000 MONTPELLIER
Téléphone : 04 99 614 700 Télécopie: 04 99 614 701

SAS « BL INFORMATIQUE »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2008.

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Membre d'une association de gestion agréée, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque.
SIRET 399 717 917 00021 Code NAF : 741 C

VINCENT LAMBERT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SAS à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MONTPELLIER
Le 1^{er} juin 2009

Vincent LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Cabinet Vincent LAMBERT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
6, Rue Fontenille - 34000 MONTPELLIER
Tél. 04 99 614 700 - Fax 04 99 614 701
SIRET 444 257 538 00075

Membre d'une association de gestion agréée, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque.
SIRET 399 717 917 00021 Code NAF : 741 C

Période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)				du 01/10/2006 au 31/12/2007 (15 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	13 552	12 250	1 301	0,04		
Autres immobilisations corporelles	59 823	42 016	17 807	0,57	27 893	0,60
Autres immobilisations financières	22 410		22 410	0,71	22 410	0,48
TOTAL (I)	95 784	54 266	41 519	1,32	50 303	1,08
Actif circulant						
En cours de production de services	24 328		24 328	0,77	143 614	3,07
Clients et comptes rattachés	1 539 380		1 539 380	48,93	1 793 268	38,32
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					27	0,00
. Organismes sociaux	88		88	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices					444 065	9,49
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	91 280		91 280	2,90	128 267	2,74
. Autres	260 689		260 689	8,29	1 118	0,02
Valeurs mobilières de placement	755 534		755 534	24,02	1 725 514	36,88
Disponibilités	429 734		429 734	13,66	374 863	8,01
Charges constatées d'avance	3 500		3 500	0,11	18 246	0,39
TOTAL (II)	3 104 533		3 104 533	98,68	4 628 981	98,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 200 318	54 266	3 146 052	100,00	4 679 284	100,00

Période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2007 (15 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	1,18	37 000	0,79
Réserve légale	3 700	0,12	3 700	0,08
Report à nouveau	666 300	21,18	1 227 098	26,22
Résultat de l'exercice	712 277	22,64	1 439 202	30,78
TOTAL (I)	1 419 277	45,11	2 707 000	57,85
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	12 000	0,38		
TOTAL (III)	12 000	0,38		
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	6 435	0,20	6 435	0,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			7 392	0,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 822	14,84	633 975	13,55
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	298 518	9,49	298 358	6,38
. Organismes sociaux	303 987	9,66	314 330	6,72
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	396 113	12,59	370 617	7,92
. Autres impôts, taxes et assimilés	81 428	2,59	148 506	3,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			2 487	0,05
Autres dettes	155 997	4,96	168 418	3,60
Produits constatés d'avance	5 475	0,17	21 767	0,47
TOTAL (IV)	1 714 775	54,51	1 972 284	42,15
TOTAL PASSIF (I à V)	3 146 052	100,00	4 679 284	100,00

Période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)		du 01/10/2006 au 31/12/2007 (15 mois)		Variation absolue (12 / 15)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Production vendue services	8 134 403		8 134 403	100,00	10 829 124	100,00	-2 694 721	-24,87	
Chiffres d'Affaires Nets	8 134 403		8 134 403	100,00	10 829 124	100,00	-2 694 721	-24,87	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			36 297	0,45	12 068	0,11	24 229	200,77	
Autres produits			196	0,00	153	0,00	43	28,10	
Total des produits d'exploitation			8 170 896	100,45	10 841 345	100,11	-2 670 449	-24,82	
Autres achats et charges externes			2 879 621	35,40	4 182 528	38,62	-1 302 907	-31,14	
Impôts, taxes et versements assimilés			188 454	2,32	184 237	1,70	4 217	2,29	
Salaires et traitements			2 988 024	36,73	3 387 204	31,28	-399 180	-11,77	
Charges sociales			1 242 350	15,27	1 457 470	13,46	-215 120	-14,75	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			21 012	0,26	17 345	0,16	3 667	21,14	
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 000	0,15			12 000	N/S	
Autres charges			1 878	0,02	352	0,00	1 526	433,52	
Total des charges d'exploitation			7 333 339	90,15	9 229 136	85,23	-1 895 797	-20,53	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			837 557	10,30	1 612 209	14,89	-774 652	-48,04	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			68 769	0,85	24 756	0,23	44 013	177,79	
Total des produits financiers			68 769	0,85	24 756	0,23	44 013	177,79	
Total des charges financières									
RÉSULTAT FINANCIER			68 769	0,85	24 756	0,23	44 013	177,79	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			906 326	11,14	1 636 965	15,12	-730 639	-44,82	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 000	0,01			1 000	N/S	
Total des produits exceptionnels			1 000	0,01			1 000	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					1 194	0,01	-1 194	-99,99	
Total des charges exceptionnelles					1 194	0,01	-1 194	-99,99	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			1 000	0,01	-1 194	-0,00	2 194	183,75	
Impôts sur les bénéfices			195 049	2,40	196 569	1,82	-1 520	-0,78	
Total des Produits			8 240 665	101,31	10 866 101	100,34	-2 625 436	-24,15	
Total des Charges			7 528 388	92,55	9 426 899	87,05	-1 898 511	-20,13	
RÉSULTAT NET			712 277	8,75	1 439 202	13,29	-726 925	-50,50	
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2008 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2007 avait une durée de 15 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 146 051,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 712 277,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La SAS BL Informatique a été intégrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société CRESCENDO INDUSTRIES le 15/01/2008 ; la convention d'intégration fiscale avait été signée par Crescendo Industries le 15 Mars 2005 pour une durée de 5 ans. Cette convention précise que les charges d'impôt réglées par la société tête de groupe sont supportées par les filiales.

La SAS BL Informatique bénéficie d'un Crédit Impôt Recherche au titre de l'année 2008 d'un montant de 108 390 Euros.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 95 784 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 303	10 248		13 552
Immobilisations corporelles	57 843	1 980		59 823
Immobilisations financières	22 410			22 410
TOTAL	83 556	12 228		95 784

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 54 266 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 303	8 947		12 250
Immobilisations corporelles	29 950	12 065		42 016
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	33 253	21 012		54 266

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions, droits similaires, I	13 552	12 250	1 301	1 an
Instal./agenc.divers	13 038	4 345	8 693	de 5 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	38 020	30 750	7 270	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 765	6 921	1 844	5 ans
TOTAL	73 374	54 266	19 109	

3.2 - Etat des créances = 1 917 347 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	22 410		22 410
Actif circulant & charges d'avance	1 894 937	1 894 937	
TOTAL	1 917 347	1 894 937	22 410

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 12 565 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	6 415
Autres créances	6 150
Disponibilités	
TOTAL	12 565

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 3 500 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 37 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	37000	1,00	37 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	37000	1,00	37 000

4.2 - Provisions = 12 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		12 000			12 000
TOTAL		12 000			12 000

4.3 - Etat des dettes = 1 714 775 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	6 435	6 435		
Fournisseurs	466 822	466 822		
Dettes fiscales & sociales	1 080 047	1 080 047		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	155 997	155 997		
Produits constatés d'avance	5 475	5 475		
TOTAL	1 714 775	1 714 775		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 567 145 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	84 427
Dettes fiscales & sociales	367 795
Autres dettes	114 922
TOTAL	567 145

4.5 - Produits constatés d'avance = 5 475 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.6 - Informations complémentaires sur le bilan passif

NEANT

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 8 134 403 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	8 109 668	99,70 %
Produits des activités annexes	51 064	0,63 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-26 328	-0,32 %
TOTAL	8 134 403	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Les honoraires facturés à la SAS BL Informatique au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 3 360 Euros.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	78	
Agents de maîtrise & techniciens	2	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	80	0

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 12 565 E

Produits à recevoir		Montant
Clients et comptes rattachés :		6 415
	Clients factures a etablir(418100)	6 415
Autres créances :		6 150
	Fourn rrr a obtenir(409800)	6 150
	TOTAL	12 565

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 500 E

Charges constatées d'avance		Montant
	Charges constatees d'avance(486000)	3 500
	TOTAL	3 500

8.3 - Charges à payer = 567 145 E

Charges à payer		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		84 427
	Fourn factures non parvenues.(408100)	84 427
Dettes fiscales et sociales :		367 795
	Pers congés a payer(428200)	168 524
	Personnel autres charges a payer(428600)	45 000
	Org.soc. congés payés et rtt(438200)	72 843
	Etat autres charges a payer(448600)	81 428
Autres dettes :		114 922
	Charges a payer(468600)	9 564
	Clients rrr a accorder(419800)	105 359
	TOTAL	567 145

8.4 - Produits constatés d'avance = 5 475 E

Produits constatés d'avance		Montant
	Produits constates d'avance(487000)	5 475
	TOTAL	5 475

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 15 mois	30/09/2006 12 mois	30/09/2005 12 mois	30/09/2004 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	7 500
b) Nombre d'actions émises	37 000	37 000	37 000	37 000	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 134 403	10 829 124	6 738 108	5 016 785	3 072 683
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	940 339	1 653 116	1 733 528	1 194 961	783 912
c) Impôt sur les bénéfices	195 049	196 569	512 506	377 875	261 469
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	745 290	1 456 547	1 221 022	817 086	522 443
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	712 277	1 439 202	1 223 042	800 813	521 055
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	20	39	33	22	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	19	39	33	22	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	80	80	63	42	35
b) Montant de la masse salariale	2 988 024	3 387 204	1 957 809	1 300 372	852 971
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 242 350	1 457 470	891 581	716 332	533 631

Observations complémentaires

ANNEXE 1.4.3

COMPTES SOCIAUX ELEXO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Elexo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 15 juin 2009

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Jérôme Magnan

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	31/12/2008			Euros
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	31/12/2007
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. Similaire	21 149	21 149		
Fonds commercial (1)	75 000		75 000	75 000
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	87 191	69 733	17 458	22 195
Immobilisations financières (2)				
Participations	75		75	75
Autres immobilisations financières	16 654		16 654	44 038
	200 069	90 882	109 187	141 308
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	608 997	89 465	519 532	118 560
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 836 869	316 415	3 520 453	6 837 043
Autres créances	473 919		473 919	534 547
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	155 118		155 118	
Disponibilités	937 204		937 204	388 562
Charges constatées d'avance (3)	16 442		16 442	26 135
	6 028 549	405 880	5 622 669	7 904 847
Ecarts de conversion Actif	23 446		23 446	
TOTAL GENERAL	6 252 063	496 762	5 755 301	8 046 155
(2) Dont à moins d'un an (brut)				27 384

BILAN PASSIF

Euros	
31/12/2008	31/12/2007
Net	Net

CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 381 123)	381 123	381 123
- Réserve légale	38 112	38 112
- Réserves statutaires ou contractuelles	1 532 990	1 532 990
Report à nouveau	(825 115)	(1 143 976)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	533 459	318 861
	1 660 569	1 127 110
PROVISIONS		
Provisions pour risques	288 883	255 437
Provisions pour charges	156 797	76 469
	445 680	331 906
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	51 856	1 244 143
Emprunts et dettes financières (3)	15 185	143 033
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	146 788	8 542
Fournisseurs et comptes rattachés	2 192 735	3 811 952
Dettes fiscales et sociales	1 160 257	1 311 342
Autres dettes	34 674	68 128
	3 601 495	6 587 139
Ecarts de conversion Passif	47 558	
TOTAL GENERAL	5 755 301	8 046 155
(1) Dont à plus d'un an (a)		43 820
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 454 707	6 534 778
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	5 050	1 123 279

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/12/2008			31/12/2007
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 848 235	739 510	12 587 744	10 378 928
Production vendue (services)	565 194	41 054	606 247	702 521
Chiffres d'affaires net	12 413 428	780 564	13 193 992	11 081 449
Production immobilisée			4 048	
Subventions d'exploitation			1 500	2 350
Reprises sur provisions et transferts de charges			585 286	19 098
Autres Produits			2 484	49 047
			13 787 311	11 151 944
Charges d'exploitations (2)				
Achats de marchandises			9 094 809	7 196 601
Variation de stocks			(473 372)	(37 442)
Autres achats et charges externes (a)			1 676 911	1 303 755
Impôts, taxes et versements assimilés			141 391	144 122
Salaires et traitements			1 325 745	1 189 106
Charges sociales			608 899	559 633
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 830	26 972
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			378 511	173 243
- Pour risques et charges dotations aux provisions			166 797	10 145
Autres charges			33 781	57 633
			12 968 302	10 623 768
RESULTAT D'EXPLOITATION			819 008	528 176
Produits financiers			267 882	1 728 365
De participations (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			15 351	10 654
Différences positives de change			6 178	6 440
			610 768	176 064
			632 697	193 158
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			23 446	
Intérêts et charges assimilées (4)			24 136	42 768
Différences négative de changes			557 931	49 855
			605 512	92 623
RESULTAT FINANCIER			26 785	100 535
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			845 793	628 711

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Euros

31/12/2008	31/12/2007
Total	Total

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		108
		108
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	331	9 284
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		26 000
	331	35 284
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(331)	(35 176)
Impôts sur les bénéfices	312 003	274 674
Total des produits	14 419 608	11 345 210
Total des charges	13 886 149	11 026 349
BENEFICE OU PERTE	533 459	318 861

ANNEXE

De l'exercice clos le 31 Décembre 2008

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

Le total du bilan avant répartition s'élève à 5 755 300,74 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice présente un résultat bénéficiaire avant affectation de 533 459,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 Janvier 2008 au 31 Décembre 2008.

L'entreprise a pour activité le commerce de composants et autres équipements.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles générales de base, définies en particulier par le plan comptable 1999.

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués pour leur coût d'acquisition et le fonds de commerce de la société ELEXODIS est évalué pour son coût d'acquisition de 75 000 euros en janvier 2006.

Les amortissements des logiciels sont calculés suivant le mode linéaire sur 12 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- - Agencements et aménagements 3 ans
- - Matériel de bureau et informatique 3 à 8 ans
- - Mobilier 5 ans

L'application des règlements CRC 2004-06 et CRC 2002-10 a été sans incidence sur les comptes de la société.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans le cas de doute sur la réalisation des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'achat à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition et sont dépréciées lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable.

Capitaux propres

Pour l'année 2008, les capitaux propres ne sont mouvementés que du résultat de l'exercice.

Engagements en matière de pensions et retraites

La société a des engagements contractuels envers ses salariés en matière d'indemnités de départ.

La convention collective applicable détermine notamment les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Le régime de ces indemnités est dit à prestations définies : les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires. Cette garantie de ressources complémentaire constitue pour la société une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan par le biais de provisions. Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, méthode dite des unités de crédit projetées, qui inclut des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été soumis à cotisations en appliquant par mesure de prudence l'option du départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

Taux de progression des salaires :		2 %
Age de départ à la retraite :		65 ans
Taux d'actualisation :		3 %
Taux de turnover :	âge jusqu'à 33 ans	13 %
	âge de 34 ans à 41 ans	6 %
	âge au-delà de 42 ans	4 %

Modalités de départ à l'initiative du salarié avec application des charges sociales (46,86 %).

Le montant des engagements de retraite y compris les charges sociales comptabilisé au 31 décembre 2008 s'élève à la clôture à 69 466 euros.

Engagements en matière de DIF - droit individuel à la formation

Les actions de formation n'ayant pas éteint l'ensemble des droits individuels à la formation ouverts, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 1.315 heures pour l'ensemble du personnel.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de leur actualisation est portée au bilan en écart de conversion.

L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risque financier de même montant.

Changement de méthodes

Aucun changement d'évaluation ni de présentation n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Avances, crédits et rémunérations pour les membres des organes d'administration

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux membres des organes d'administration, ni aucune rémunération ne leur a été versée.

Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables et fiscales généralement admises.

FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler cette année.

FONDS COMMERCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Éléments constitutifs du fonds commercial	Montants des éléments			Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Recus en apport	
ACQUISITION FONDS DE COMMERCE SOCIETE ELEXODE	75 000			75 000
Total	75 000			75 000

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	123 099		
Total II			
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	28 852		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 336		10 093
Total III	83 188		10 093
Immobilisations financières			
Autres participations	75		
Prêts et autres immobilisations financières	44 038		
Total IV	44 113		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	250 400		10 093

Cadre B	Diminution		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)	26 950	96 149	
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers			28 852	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 090	58 339	
Total III		6 090	87 191	
Immobilisations financières				
Autres participations			75	
Prêts et autres immobilisations financières		27 384	16 654	
Total IV		27 384	16 729	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		60 424	200 069	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
Immobilisations Amortissables	Valeur en début d'ex	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	48 099		26 950	21 149
Total II				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers	19 568	4 786		24 354
Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 425	10 044	6 090	45 380
Total III	60 993	14 830	6 090	69 733
TOTAL GENERAL (I+II+III)	109 092	14 830	33 040	90 882

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRE							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmentations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex

Provisions inscrites au bilan (CNC 2000-06)

Euros

	Montant net début d'ex.	Augmentations Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.		Montant net en fin d'ex
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	255 437	10 000			265 437
Provisions pour pertes de change		23 446			23 446
Provisions pour pensions et obligations similaires	76 469	69 466		76 469	69 466
Autres provisions pour risques et charges		87 331			87 331
Total II	331 906	190 243		76 469	445 680
Dépréciations					
Sur stocks et en-cours	17 064	89 465	17 064		89 465
Sur comptes clients	165 909	289 046	138 540		316 415
Total III	182 974	378 511	155 604		405 880
TOTAL GENERAL (I+II+III)	514 880	568 754	155 604	76 469	851 560

<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>	545 308	155 604	76 469
<i>-financières</i>	23 446		

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A. ETAT DES CREANCES	Euros		
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	16 654		16 654
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	11 638	11 638	
Autres créances clients	3 825 231	3 825 231	
Taxe sur la valeur ajoutée	223 989	223 989	
Groupe et associés (2)	203 335	203 335	
Débiteurs divers	46 596	46 596	
Charges constatées d'avance	16 442	16 442	
TOTAL	4 343 883	4 327 229	16 654

Cadre B. ETAT DES DETTES	Euros			
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit: (1)				
- à un an maximum à l'origine	8 037	8 037		
- à plus d'un an à l'origine	43 820	43 820		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 192 735	2 192 735		
Personnel et comptes rattachés	447 792	447 792		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	291 033	291 033		
Impôts sur les bénéfices	123 396	123 396		
Taxe sur la valeur ajoutée	231 239	231 239		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	66 798	66 798		
Groupe et associés (2)	15 185	15 185		
Autres dettes	34 674	34 674		
TOTAL	3 454 707	3 454 707		

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	69 665
---	--------

PRODUITS A RECEVOIR

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2008	31/12/2007
Autres créances	28 191	4 523
Total	28 191	4 523

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Euros

	31/12/2008	31/12/2007
	Autres créances	
40980000 AVOIRS A RECEVOIR	28 191	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR		4 523
Total	28 191	4 523
TOTAL GENERAL	28 191	4 523

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Euros	
	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 987	7 380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	610 039	1 526 414
Dettes fiscales et sociales	708 373	623 981
Autres dettes:	34 674	
Total	1 356 073	2 157 774

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Euros	
	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
51860000 Intérêts courus	2 987	7 380
Total	2 987	7 380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40800000 FOURNISSEUR-FACTURE A RECEVOIR	10 920	
40810000 FNP ACHATS	438 783	1 491 122
40810300 FNP TELECOM, TRAIS POSTAUX	7 883	3 984
40810500 FNP HONORAIRES	23 681	30 020
40810900 FNP LOYERS	122 237	
40811000 FNP LOCATIONS	2 535	759
4081 1100 FNP ASSURANCES	4 000	529
Total	610 039	1 526 414
Dettes fiscales et sociales		
42820000 CONGES PAYES	94 138	104 638
42860000 PERS. CHARGES A PAYER	351 400	273 566
43860000 AUT.CH.SOCIALES A PAYER	196 037	166 410
44860000 Etat charges à payer	66 798	79 367
Total	708 373	623 981
Autres dettes		
41980000 REMISE ET AUT. AVOIRS A ETABL	34 674	
Total	34 674	
TOTAL GENERAL	1 356 073	2 157 774

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2008	31/12/2007
<hr/>		
Charges constatées d'avance	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'exploitation	16 442	26 135
Total	16 442	26 135

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Euros

	31/12/2008	31/12/2007
48600000 CH CONSTATEES D'AVANCE	16 442	26 135
TOTAL GENERAL	16 442	26 135

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Total		
Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Amendes et pénalités	331	
Total	331	

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Euros

	31/12/2008	31/12/2007
Sur opérations de gestion		
77100000 PDTS EXCEPT		108
Total		108
TOTAL GENERAL		108

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Euros

		31/12/2008	31/12/2007
Sur opérations de gestion			
67110000 PENALITES SUR MARCHES		32	4 014
67120000 AMENDES		299	5 270
	Total	331	9 284
Dotations aux amortissements et provisions			
68750000 DOT PROV RISQUE EXCEPT			26 000
	Total		26 000
TOTAL GENERAL		331	35 824

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	France	Etranger	Total
Prestations de services	521 656	36 200	557 856
Ventes de marchandises	11 848 235	739 510	12 587 744
Produits des activités annexes	43 538	4 854	48 391
	Total	780 564	13 193 992

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	845 793	312 014	533 779
+ Résultat exceptionnel	(331)	(11)	(320)
Résultat comptable	845 462	312 003	533 459

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombres de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	15,2449	15,2449		25 000		25 000

EFFECTIF MOYEN

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	18	
Employés	8	
Total	26	0

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Montant
Sur créances	18 403		18 403	2 626
Sur dettes d'exploitation	5 042		5 042	44 931
Total	23 446		23 446	47 558

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
CRESCENDO INDUSTRIES	SAS	7 758 500 euros	123 Av des Champs Elysées 75008 PARIS

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Euros

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	137 158		
Autres créances	203 335		
Total créances	340 493		
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers	15 185		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572 126		
Total dettes	587 310		

POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Charges et produits financiers			
Produits financiers	850		
Charges financières	12 698		
Total	13 548		

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Provisions pour congés payés	76 095
- Organic	21 218
- Indemnité de départ	21 093
- Risques de change	23 446
- Risques divers	26 000
Autres :	
Montant à déduire pour obtenir l'impact sur l'impôt sur les sociétés	(111 901)
Total	55 951

TRANSFERTS DE CHARGES

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des transferts de charges	Montant
Reprise avantage en nature	13 896
Refacturation de frais	339 317
Total	353 213

ANNEXE 2.2.2.1

RÉSOLUTIONS PUBLIÉES DANS BALO LE 14 DÉCEMBRE 2009

CONVOICATIONS**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS****BULL**

Société Anonyme au capital de 9 678 664,70 €.
Siège social : rue Jean Jaurès, BP 68, 78340 Les Clayes-Sous-Bois.
542 046 065 R.C.S. Versailles.

Avis de réunion valant avis de convocation

Mmes, MM. les actionnaires de Bull sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le lundi 18 janvier 2010 aux Espaces Cap 15, 1-13, quai de Grenelle (accès par le 3, quai de Grenelle), 75015 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour.**De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :*

- Lecture du rapport du Conseil d'administration comprenant en annexe le document enregistré par l'Autorité des marchés financiers, du projet de traité d'apport et du rapport du commissaire aux apports ;
- Approbation de l'apport en nature par la société Crescendo Industries au profit de la Société de 42 000 actions de la société AMESYS SAS, de 25 900 actions de la société AMESYS Conseil Montpellier SAS et 17 083 actions de la société ELEXO, et de son évaluation ;
- Approbation du projet de traité d'apport, de la rémunération de l'apport et de l'augmentation du capital social qui en résulte,
- Modification corrélative des statuts,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Nomination de la société Crescendo Industries en qualité d'Administrateur ;
- Nomination de Dominique LESOURD en qualité d'Administrateur ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Projet de résolutions.**Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

Première résolution (Approbation de l'apport en nature et de l'évaluation qui en a été faite). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers et du projet de traité d'apport ;
- du rapport de Monsieur Michel LEGER 52 rue de La Boetie, 75008 Paris, commissaires aux apports désignés par ordonnance de M. le Président du Tribunal de Commerce de Versailles du 30 novembre 2009 ;
- du projet de traité d'apport et de ses annexes, établi par une convention signée sous seing privé le 2 décembre 2009, (le « Traité d'apport »), prévoyant l'apport à la Société, par la société Crescendo Industries, société par actions simplifiée au capital de 7.758.500 euros, dont le siège social est situé 123, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, représentée par Philippe VANNIER, de :

- * de 42 000 actions qu'elle détient dans le capital de la société AMESYS SAS,
- * de 25 900 actions qu'elle détient dans le capital de la société AMESYS Conseil Montpellier SAS,
- * et de 17 083 actions qu'elle détient dans le capital de la société ELEXO,

la valeur globale de cet apport étant évaluée à 72.000.000 euros,

pris acte du fait que le rapport des commissaires aux apports a été déposé auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Versailles 8 jours au moins avant la date de la présente Assemblée, conformément aux dispositions légales,

et sous réserve de l'approbation des résolutions 2 à 6 soumises à la présente Assemblée,

approuve cet apport et en particulier l'évaluation qui en a été faite, sous les charges, clauses, conditions stipulées dans ledit traité d'apport.

Deuxième résolution (Approbation du projet de traité d'apport, de la rémunération de l'apport et de l'augmentation corrélative du capital social). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers

- du rapport du commissaire aux apports,
- du projet de traité d'apport,

et sous réserve de l'approbation des résolutions 1, 3, 4, 5 et 6 soumises à la présente Assemblée,

approuve l'ensemble des dispositions du projet de traité d'apport et en particulier la rémunération de l'apport, qui correspond à 24.000.000 actions nouvelles ordinaires de la Société, entièrement libérées, d'une valeur nominale d'un euro chacune, qui seront émises par cette dernière à titre d'augmentation de capital ; et

décide en conséquence d'augmenter le capital de la Société, en rémunération de l'apport, d'un montant nominal de 2.400.000 euros par la création de 24.000.000 d'actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées en totalité à Crescendo Industries. Les 24.000.000 d'actions nouvelles ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010 et seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées des actionnaires de la Société. Elles donneront droit à percevoir toute distribution qui serait décidée à compter de leur émission pour l'exercice 2010. Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations du marché Eurolist-d'Euronext Paris, dans le même compartiment et sur la même ligne de cotation que les actions de la Société et seront négociables à compter de leur date d'inscription à Euroclear ;

approuve la prime d'apport d'un montant total de 69.600.000 euros constituée par la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles ordinaires de la Société émises en rémunération de l'apport (soit 72.000.000 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital réalisée en rémunération dudit apport (soit 2.400.000 euros) ;

autorise le Conseil d'administration à imputer sur cette prime d'apport, les frais, droits, impôts et taxes dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et occasionnés par la réalisation de l'apport ;

décide que cette prime d'apport ou son solde, le cas échéant, sera inscrite à un compte spécial « prime d'apport » au passif du bilan de la Société sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée générale.

Troisième résolution (Modification corrélative des statuts). — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers
- du rapport du Commissaire aux apports
- du projet de traité d'apport

et sous réserve de l'approbation des résolutions 1, 2, 4, 5 et 6 soumises à la présente Assemblée,

décide de modifier par voie de conséquence, l'article 6 des statuts comme suit :

L'article 6 des statuts « Capital Social » est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 12 078 664,70 euros, divisé en 120 786 647 actions de 0,10 € chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie ».

Quatrième résolution (Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant total de 72.000.000 €, en ce compris une prime d'émission de 69.600.000 € et une augmentation du capital nominal de 2.400.000 €, par voie d'émission de 24.000.000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers, du rapport du commissaire aux apports et du projet de traité d'Apport,

Constate par suite de l'adoption des résolutions 1, 2 et 3 et sous réserve de l'adoption des résolutions 5 et 6 ci-après soumises à la présente assemblée, compte tenu de la réalisation de l'ensemble des conditions stipulées dans le projet de traité d'apport, que l'apport en nature et l'augmentation corrélative du capital social décidés se trouvent définitivement réalisées

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Cinquième résolution (Nomination de Crescendo Industries en qualité d'administrateur). — L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide, sous réserve de l'approbation des résolutions 1 à 4 ci-dessus et 6 ci-après, de nommer en qualité de membre du conseil d'administration, la société Crescendo Industries, société par actions simplifiée au capital de 7.758.500 euros, dont le siège social est situé 123, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, représentée par Philippe VANNIER, pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2013, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sixième résolution (Nomination de Dominique LESOURD en qualité d'administrateur). — L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide, sous réserve de l'approbation des résolutions 1 à 5 ci-dessus, de nommer en qualité de membre du conseil d'administration, Dominique LESOURD demeurant 5 Vicarage gardens, Kensington, W84AH London pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2013, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Septième résolution (Pouvoirs). L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou bien voter à distance ou encore se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il s'agit d'un actionnaire étranger, au troisième jour ouvré, au plus tard, précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, ou dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire la Société Générale (Services Clientèle Emetteurs Assemblées Générales BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité de l'actionnaire.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier qui sera annexée au formulaire de vote à distance, à la procuration, ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sera envoyé à tous les actionnaires nominatifs. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission.

Les formulaires de vote à distance ou par procuration ou les demandes de cartes d'admission, dûment remplis devront parvenir trois jours au moins avant le jour de la réunion de l'assemblée à la Société Générale - Services Clientèle Emetteurs Assemblées Générales BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3 - établissement mandaté par Bull et centralisateur de l'assemblée

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (pour le cas où l'actionnaire souhaitait participer à l'assemblée n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris), il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

En aucun cas un actionnaire ne peut retourner une formule portant à la fois indication de procuration et des indications de vote sur les résolutions.

Dans le cas où, l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé son pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation et a cédé ses titres avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation. A cette fin l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. En revanche, aucune cession ni aucune opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quelque soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou ne sera prise en considération par la société.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, par demande adressée à la Société Générale Services Clientèle Emetteurs Assemblées Générales BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3.

Si un actionnaire qui détient le capital minimum requis et qu'il peut en justifier à l'aide d'une attestation d'inscription en compte, il peut demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour qui sont envoyés à compter de la publication de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale.

Si dans ce délai aucun actionnaire n'a déposé de projet de résolution, le présent avis tiendra lieu d'avis de convocation.

Les questions écrites éventuelles sont envoyées au siège de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration, à l'adresse indiquée entête de la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte des titres nominatifs ou au porteur.

La possibilité de voter par internet pour la présente assemblée n'est pas prévue par la société.

A défaut du quorum requis à la présente assemblée, un avis de deuxième convocation pour une nouvelle réunion sera publié dans les délais légaux sur le même ordre du jour.

Le Conseil d'administration.

0908320

ANNEXE 2.2.2.2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS ET LES RÉMUNÉRATIONS

Rapport du Commissaire aux apports sur l'apport de titres Amesys

CRESCENDO INDUSTRIES SAS

Apporteuse

BULL SA

Bénéficiaire

Rapport du Commissaire aux apports
sur l'apport de titres Amesys

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 30 novembre 2009, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 225-147 du Code de commerce concernant l'apport par la société CRESCENDO INDUSTRIES à la société BULL SA d'actions qu'elle détient dans les sociétés AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, ELEXO et AMESYS SAS.

Les modalités de l'apport ont été arrêtées dans le traité d'apport signé en date du 18 décembre 2009. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier, s'il y a lieu, les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission, d'une part, pour apprécier la valeur des apports, pour nous assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et pour vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part, pour apprécier les avantages particuliers stipulés.

Par ailleurs et conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, nous avons également vérifié que la rémunération proposée pour les apports envisagés présentait un caractère équitable pour les actionnaires de la société BULL SA.

Nous vous prions de trouver ci-après nos conclusions présentées selon le plan suivant :

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

2. DILIGENCES EFFECTUEES ET LIMITES DE NOS TRAVAUX

3. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

4. APPRECIATION DE LA REMUNERATION DES APPORTS

5. CONCLUSION

A aucun moment nous ne nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé dans cette opération et nous n'en avons découvert aucun.

1. Présentation de l'opération envisagée et description des apports

A. Présentation de l'opération

1. Entités participant à l'opération et présentation de l'opération

CRESCENDO INDUSTRIES (Apporteuse)

Société par actions simplifiée au capital de 7 758 500 €uros, située 123 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 477 555 171.

BULL SA (Bénéficiaire)

Société anonyme au capital de 9 678 664,70 €uros, située rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES SOUS BOIS, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 542 046 065.

CRESCENDO INDUSTRIES prévoit d'apporter à BULL SA une partie de sa détention dans trois de ses filiales. Cette opération d'apport est indissociable et concomitante de la cession du solde de ces trois participations à BULL SA.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement des deux groupes.

2. Lien entre les apporteurs et les entités impliquées

CRESCENDO INDUSTRIES détiendra au jour de la réalisation de l'opération :

- 100% du capital d'AMESYS CONSEIL MONTPELLIER, dont 70 % font l'objet de l'apport ;
- 100% du capital d'ELEXO, dont 68,33 % font l'objet de l'apport ;
- 100% du capital d'AMESYS SAS, dont 70 % font l'objet de l'apport.

3. Autres caractéristiques des entités participant à l'opération

BULL SA est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C).

4. Aspects juridiques et fiscaux

L'opération est placée sous le régime juridique de droit commun.

La date d'effet de l'opération correspond à celle de l'Assemblée Générale Mixte de la société BULL SA prévue le 18 janvier 2010 qui approuvera l'opération ainsi que l'augmentation de capital émise en rémunération.

L'opération est assimilée à un apport de branches complètes d'activité placée sous le régime fiscal de faveur. Au plan comptable, elle aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

B. Description des apports

CRESCENDO INDUSTRIES prévoit d'apporter à BULL SA une partie des titres qu'elle détient dans trois de ses filiales tel que détaillé ci-après.

- 25 900 actions (représentant 70 % du capital) de la société **AMESYS CONSEIL MONTPELLIER**, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €uros divisé en 37 000 actions de 1 €uro chacune, située 605 rue Alfred Nobel 34000 MONTPELLIER, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 443 459 631.
- 17 083 actions (représentant 68,33 % du capital) de la société **ELEXO**, société anonyme au capital de 381 122,54 €uros, divisé en 25 000 actions de 15,24 €uros chacune, située 20 rue Billancourt 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 722 063 534.
- 42 000 actions (représentant 70 % du capital) de la société **AMESYS SAS**, société par actions simplifiée au capital de 1 372 041,16 €uros divisé en 60 000 actions de 22,87 €uros chacune, située ZAC de Pichaury II avenue Guilibert de la Lauzière 13 794 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 315 067 942.

Ces apports sont évalués à une valeur réelle totale de 72 000 000 €uros.

En rémunération de ces apports, CRESCENDO INDUSTRIES recevra 24 000 000 actions nouvelles de BULL SA, d'une valeur nominale de 0,1 €uros, émises dans le cadre d'une augmentation de capital au prix unitaire de 3 €uros.

C. Conditions suspensives

Les conditions suspensives afférentes aux apports ci-dessus sont indiquées dans le traité d'apport à l'article 4.

Il prévoit notamment :

- L'approbation et la restructuration préalable des participations de CRESCENDO INDUSTRIES (cf. Protocole d'accord) ;
- L'obtention de l'approbation des autorités de la concurrence (France) ;
- La levée des nantissements sur les titres apportés (cf. article 3.2.2 du Protocole d'accord) ;
- L'absence de refus des co-contractants pour les contrats listés en annexe 8.1 du Protocole d'accord ;
- La résiliation de la convention de services actuellement en vigueur entre CRESCENDO INDUSTRIES et les sociétés dont les titres sont apportés.

2. Diligences effectuées et limites de nos travaux

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires pour apprécier la consistance et la valeur des apports ainsi que le caractère équitable de la rémunération proposée. Ces diligences ont été définies par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ce type de mission.

Dans le cadre de notre mission, nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Nous nous sommes entretenus avec les responsables des sociétés Crescendo Industries et Bull, en charge des opérations d'apports et leurs avocats conseils, tant pour appréhender les opérations proposées et le contexte dans lequel elles se situent, que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;

- Nous avons pris connaissance des différents documents de base concernant l'opération, du protocole d'accord signé par les parties et du projet de prospectus soumis à l'AMF ;
- Nous avons pris connaissance des évaluations effectuées par les banques conseils des deux sociétés et discuté avec leurs représentants des principales hypothèses retenues. Afin d'analyser les méthodes d'évaluation, les valeurs proposées dans le contrat d'apport et vérifier la valeur des apports considérés dans leur ensemble, nous avons procédé à nos propres estimations ;
- Nous avons examiné les documents comptables et financiers, dont les comptes combinés de Crescendo Industries au 30 juin 2009, se rapportant à l'opération et pris connaissance des principales données prévisionnelles des business plans ayant servi de base aux évaluations ;
- Nous avons pris connaissance des différentes « due diligence » effectuée par le cabinet d'audit mandaté par Bull sur les sociétés dont les titres sont apportés. Nous avons été informé de « due diligences » réalisées par Crescendo Industries sur Bull dont des actions seront émises en rémunération des apports ;
- Nous avons rencontré les Commissaires aux comptes de la société mère des sociétés dont les titres sont apportés qui certifient les comptes consolidés afin de prendre connaissance des conclusions de leurs derniers travaux. Nous avons eu communication de leur rapport général sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ; nous avons eu communication des rapports généraux des commissaires aux comptes statutaires sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008 ;
- Nous avons rencontré les Commissaires aux comptes de Bull afin de prendre connaissance de leurs conclusions concernant les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et 30 juin 2009 ;
- Nous avons vérifié la propriété et la libre disposition des titres apportés par Crescendo Industries ;
- Nous avons examiné les analyses financières émises sur la société Bull avant et après l'annonce de l'accord intervenu avec Crescendo Industries ;
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation de Crescendo Industries précisant qu'il n'existait pas, à la date d'émission du présent rapport, de fait ou d'événement qui serait de nature à affecter dans ses aspects les plus significatifs les évaluations qui sous-tendent la valeur proposée pour l'apport dans le cadre de l'opération envisagée ;
- Nous avons obtenu de Bull une lettre d'affirmation précisant qu'il n'existait pas, à la date d'émission du présent rapport, de fait ou d'événement qui serait de nature à affecter dans ses

aspects les plus significatifs les évaluations qui sous-tendent la rémunération proposée pour l'apport dans le cadre de l'opération envisagée.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires des deux sociétés sur la valeur des apports proposée. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. De même, notre intervention n'est pas assimilable à celle d'un expert indépendant désigné par un des organes décisionnels des groupes.

En raison des règles encadrant le secret professionnel, nous n'avons pas été en mesure de prendre connaissance des dossiers de travail des commissaires aux comptes.

Les lettres d'affirmation obtenues confirment les principales dispositions de cette opération et notamment l'absence d'élément pouvant remettre en cause la valeur des apports et le plan d'affaires proposé.

3. Appréciation de la valeur des apports

Bull acquiert les activités Amesys (ci-après Amesys) à la société Crescendo Industries qui reçoit 20% du capital de Bull en échange plus de la trésorerie.

3.1 Méthodologie de valorisation des apports

Comme précisé dans le prospectus soumis au visa de l'AMF, l'opération envisagée constitue une acquisition par Bull des sociétés dont des titres sont apportés par Crescendo Industries. En application du règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, l'opération est réalisée sur la base de la valeur réelle des titres apportés. En effet, cette opération concerne des entités sous contrôle distinct au sens dudit règlement.

La méthodologie retenue pour la valorisation des apports n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

3.2 Appréciation de la valorisation des titres apportés

Le prospectus soumis au visa de l'AMF décrit l'approche multicritères mise en œuvre pour déterminer la valorisation des titres apportés. Les analyses suivantes portent sur l'appréciation de la valorisation de la totalité d'Amesys dont une partie est acquise en actions Bull et l'autre en numéraire.

Présentation des valorisations proposées

L'appréciation de la valorisation d'Amesys a été réalisée selon une approche multicritères fondée sur les méthodes usuellement retenues dans le cadre d'opérations similaires.

Le prospectus précise les méthodes qui ont été écartées pour la valorisation des titres apportés et qui sont justifiées comme suit :

- Moyenne de cours de bourse : Crescendo Industries n'étant pas cotée, cette méthode n'a pas été retenue pour le Groupe Amesys.
- Actif net comptable : la méthode de l'actif net comptable consiste à calculer le montant des capitaux propres par action ; il s'agit donc de l'estimation comptable de la valeur d'une action. Cette méthode, fondée sur une valeur historique des actifs et des passifs, apparaît peu pertinente dans la mesure où elle ne tient compte ni de la valeur actuelle des actifs et passifs apportés, ni de leur performance future.
- Actif net réévalué : la méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable d'une société des plus ou moins values latentes identifiées à l'actif, au passif ou en engagements hors bilan. Cette méthode, utilisée par exemple pour évaluer des sociétés holdings détenant des participations minoritaires dans des activités diversifiées, des sociétés immobilières ou des entreprises en difficulté, ne paraît pas pertinente pour évaluer une société fournissant des services dans la haute technologie.

Les méthodes retenues sont les suivantes : (i) valeur par actualisation des flux de trésorerie futurs ; (ii) Comparables boursiers, (iii) Transactions comparables. Les valorisations qui résultent de l'application de ces méthodes sont les suivantes :

Valeur d'Amesys - millions d'euros	Borne basse	Borne haute
Actualisation des flux de trésorerie futurs	150,2	191,3
Comparables boursiers	101,5	111,5
Transactions comparables	127,4	146,3

La fourchette de valeur pour l'intégralité d'Amesys s'établit entre 101,5 et 191,3 millions d'euros. Ces deux bornes résultent de l'application de la méthode des comparables boursiers et de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. La méthode des transactions comparables donne une valorisation comprise entre ces deux bornes.

La valeur de l'apport s'établit à 72 millions d'euros. Tel qu'indiqué précédemment, l'apport correspond à une fraction du capital des sociétés dont les titres sont apportés. Les fourchettes de valorisation proposée correspondant à la part des actions apportées est la suivante :

Valeur des apports - millions d'euros	Borne basse	Borne haute
Actualisation des flux de trésorerie futurs	111,0	152,1
Comparables boursiers	62,3	72,3
Transactions comparables	88,2	107,1

La valeur de l'apport est ainsi centrée sur la borne haute de la méthode des comparables boursiers. Cette valeur est inférieure à la borne basse de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et à celle des transactions comparables.

3.3. Appréciation des valorisations proposées

Sur les méthodes mises en œuvre

Nous n'avons pas d'observation sur les méthodes qui ont été écartées. Nous observons qu'une méthode du rendement suppose des hypothèses sur le niveau de dividende à distribuer qui soit exsangue de considérations propres à la politique financière ou fiscale interne au groupe.

La méthode des transactions comparables suppose de prendre en référence des transactions significatives, comparables et récentes. Nous observons qu'aucune transaction pertinente n'a été référencée depuis août 2008, mois précédant le début de la crise financière. Sans écarter explicitement cette méthode, qui a notamment été appliquée parce que le marché d'Amesys n'a pas été affecté par la crise, nous la conservons à titre corroboratif. En effet, l'attentisme du marché ne permet pas de confirmer les multiples constatés antérieurement à la crise actuelle.

L'ensemble des méthodes que nous privilégions fournit un multicritère approprié, s'agissant d'une société non cotée, en associant une méthode intrinsèque et une méthode analogique.

Sur l'application des méthodes et les valorisations en résultant

Concernant la méthode des comparables boursiers, nous observons tout d'abord que l'échantillon de sociétés retenues en référence est homogène et cohérent pour Amesys même s'il faut rappeler que les sociétés présentent par nature des caractéristiques qui leur sont propres qui ne sont pas totalement reproductibles à d'autres. Cependant, nous avons conservé l'échantillon retenu qui nous apparaît suffisamment étendu et globalement pertinent.

Les multiples boursiers ont été établis sur la base des agrégats de chiffres d'affaires et d'EBIT 2009 et 2010. Nous avons introduit le consensus Facset pour l'année 2011 et l'EBITDA. Les taux de croissance de l'activité et de la rentabilité de ces sociétés sont inférieurs à ceux prévus pour Amesys sur les trois années. La régression linéaire du chiffre d'affaires à l'EBITDA de l'ensemble des sociétés de cet échantillon présente un coefficient de détermination supérieur à 91% pour ces trois années. Les comparables retenus présentent donc une structure de rentabilité très similaire en dépit de leur taille différente.

Nous avons calculé l'endettement net des sociétés comparables sur la base des dernières informations financières disponibles. La valeur des capitaux propres a été déterminée en tenant compte de la dilution liée aux options ou actions gratuites attribuées et sur la base du cours de bourse moyen pondéré par les volumes sur 1 mois au 10 décembre 2009. Dès lors, nous avons pu extérioriser les multiples de valeur d'entreprise servant de référence.

Par cette méthode en moyennant sur la période les valeurs issues des critères de chiffre d'affaires et de rentabilité, nous obtenons une valeur relative d'Amesys apportée comprise entre 107,1 et 115,6 millions d'euros. Cette fourchette de valeur est légèrement supérieure à celle qui est proposée dans le prospectus.

Concernant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, nos travaux sont basés sur le plan d'affaires stand alone qui a été élaboré par le management du groupe Crescendo Industries. Ce plan d'affaires a été soumis au directoire le 16 novembre 2009 et approuvé en l'état. La principale caractéristique du plan réside dans la forte croissance attendue entre 2010 et 2014 du chiffre d'affaires et de la rentabilité, performance liée notamment aux secteurs d'intervention du groupe. Le plan d'affaires en fin de période explicite a été étiré de 5 ans pour projeter l'activité à un niveau de croissance perpétuelle en ligne avec les prévisions de croissance de l'économie de la zone euros. En effet, le taux de croissance en 2014 ne peut être reconduit perpétuellement. Cette construction se base sur l'hypothèse que le marché d'intervention du groupe Crescendo n'est pas extensible à l'infini et que la part de marché se stabilisera à l'avenir. Cette approche qui intègre une atténuation progressive des taux de croissance importants prévus sur les 5 premières années permet en outre de prendre en compte le risque lié à la réalisation de prévisions à un horizon qui n'est pas visible aujourd'hui.

Nous avons confronté le coût des fonds propres proposé avec celui issu d'un Medaf intégrant la prime de risque de marché, un bêta médian obtenu à partir de sociétés comparables et une prime de taille (source Ibbotson). Cette approche tend à augmenter le coût des fonds propres.

Le taux de croissance perpétuel de 2% est apprécié à la lumière d'activités en forte croissance et du taux de croissance à long terme de l'économie de la zone euros. Précisons qu'un taux de 1.5% en ligne avec l'inflation à long terme en France conduit à des valeurs qui restent dans la fourchette de valeurs indiquées par nos analyses de sensibilité.

Le coût des fonds propres proposé ne prend pas en compte d'endettement. Les activités apportées ont une trésorerie nette positive. Il est donc considéré qu'elles ne recourent pas à l'effet de levier procuré par l'endettement. Cette situation diffère des principaux comparables du secteur qui présente un endettement limité. Il serait concevable de retenir le ratio sectoriel (et le coût moyen pondéré des capitaux propres correspondant) pour le calcul de la valeur terminale en considérant que le périmètre apporté tendrait nécessairement à se rapprocher sur ce point des paramètres du secteur. Toutefois, nous n'avons pas retenu cette option qui ne correspond ni à la stratégie du groupe ni à des contraintes macro-économiques à moyen terme.

La valeur des fonds propres d'Amesys par cette méthode s'établit, selon nos estimations, entre 124,6 et 142,6 millions d'euros.

Nous n'avons pas relevé d'écart de valorisation significatif sur les résultats de la méthode des transactions comparables.

Ainsi, la valeur d'Amesys s'établit entre 107,1 et 142,6 millions d'euros selon ce multicritère. Cette fourchette de valeur doit être comparée à la valeur d'Amesys de 111,2 millions d'euros retenue pour l'apport.

La borne basse résulte de la méthode des comparables boursiers. Néanmoins, sur la période 2009-2011, les sociétés comparables présentent un potentiel de croissance plus faible qu'Amesys.

Ces valeurs doivent être appréciées dans le contexte de la crise économique actuelle qui ne présente pas de conséquence visible à ce jour sur l'activité d'Amesys. La légère reprise économique constatée repose notamment sur les plans de relances des Etats dont l'endettement atteint des niveaux préoccupants pour les économistes. A l'avenir, les politiques de financement public devront sans doute être aménagées. Amesys exerçant son activité dans des secteurs étatiques, ces facteurs macro-économiques pourraient pénaliser l'activité de l'entreprise et sa valeur.

Nous attirons également votre attention sur les faits suivants :

- Les titres apportés font l'objet d'un nantissement bancaire au jour de ce rapport. Il est prévu que les nantissements soient levés ou que les banques donnent leur accord à l'opération d'apport avant l'Assemblée générale mixte devant statuer sur l'opération. La levée de ces nantissements ou l'obtention de l'accord des banques est une condition suspensive prévue au traité d'apport ;
- Les sociétés dont les titres sont apportés présentent deux fonds de commerce faisant l'objet de nantissements bancaires à ce jour. Il est prévu que les nantissements soient levés avant l'Assemblée générale mixte devant statuer sur l'opération. Cependant il nous a été précisé que ces nantissements ne présentent pas de risques car ils ont été constitués à l'occasion de souscription de dettes qui sont remboursées à ce jour. La levée de ces nantissements n'est pas une condition suspensive à l'opération : le Protocole d'accord prévoit que leur non obtention ne remettra pas en cause la réalisation de l'opération.
- Plusieurs contrats liant les sociétés du périmètre Amesys à leurs clients comportent des clauses de changement de contrôle. L'acceptation de ces six clients jugés principaux est une condition suspensive prévue au traité d'apport. Cependant, les autres clients ne sont pas visés.

Nous avons obtenu une lettre d'affirmation de Crescendo Industries confirmant ces points et le caractère non significatif des contrats pouvant présenter des clauses de changement de contrôle qui ne sont pas visés en condition suspensive.

Dès lors, nous n'avons pas d'autres observations à formuler.

Au jour de ce rapport, nous n'avons pas relevé de fait ou d'évènement significatif susceptible de remettre en cause la valeur de l'actif net apporté, de même qu'il ne nous en a pas été signalé.

4. Appréciation de la rémunération des apports

La valeur de l'action Bull retenue pour rémunérer les apports a été fixée à 3,00 euros. La rémunération globale des apports se traduira par une augmentation de capital de 24 000 000 actions nouvelles de 0,10 euros de valeur nominale. La différence entre la valeur globale de l'apport et cette augmentation de capital constituera une prime d'apport de 69 600 000 euros.

Le prospectus soumis au visa de l'AMF décrit l'approche multicritères mise en œuvre pour déterminer la valorisation de Bull.

Diligences effectuées

Pour vérifier si la rémunération proposée pour les apports envisagés présente un caractère équitable pour les actionnaires de la société Bull, nous avons :

- vérifié que les méthodes de valorisation écartées l'avaient été à juste titre ;
- examiné la pertinence des méthodes retenues pour apprécier la valeur unitaire des actions Bull émises en rémunération de l'apport et vérifié leur correcte mise en œuvre ;
- analysé le positionnement de la valeur retenue pour l'action Bull dans le cadre de la rémunération de l'apport par rapport aux valeurs issues des autres méthodes retenues.

Nous avons également pris connaissance des informations disponibles quant aux conséquences de l'opération pour l'actionnaire de Bull.

Présentation des valorisations proposées

L'appréciation de la valorisation de Bull a été réalisée selon une approche multicritères fondée sur les méthodes usuellement retenues dans le cadre d'opérations similaires. Le prospectus précise les méthodes qui n'ont pas été retenues pour la valorisation de Bull et qui sont justifiées comme suit :

- Actif net comptable : la méthode de l'actif net comptable consiste à calculer le montant des capitaux propres par action ; il s'agit donc de l'estimation comptable de la valeur d'une action. Cette méthode, fondée sur une valeur historique des actifs et des passifs, apparaît peu

pertinente dans la mesure où elle ne tient compte ni de la valeur actuelle des actifs et passifs de la société, ni de ses performances futures.

- Actif net réévalué : la méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable d'une société des plus ou moins values latentes identifiées à l'actif, au passif ou en engagements hors bilan. Cette méthode, utilisée par exemple pour évaluer des sociétés holdings détenant des participations minoritaires dans des activités diversifiées, des sociétés immobilières ou des entreprises en difficulté, ne paraît pas pertinente pour évaluer une société technologique.
- Multiples de transactions comparables : cette méthode consiste à appliquer des multiples moyens constatés sur un échantillon de transactions réalisées dans le secteur. Il n'existe cependant pas de transaction récente de taille comparable impliquant une entreprise commercialisant à la fois des matériels et des services informatiques.

Les méthodes retenues sont les suivantes : (i) Cours de bourse et objectifs de cours des analystes financiers, (ii) valeur par actualisation des flux de trésorerie futurs, (iii) comparables boursiers. Les valorisations qui résultent de l'application de ces méthodes sont les suivantes :

<i>Valeur par action - euros</i>	Borne basse	Borne haute
Cours de bourse		
1 mois	2,76	3,20
3 mois	2,55	3,38
6 mois	1,80	3,38
Objectif de cours des analystes financiers	1.80	4.50
Actualisation des flux de trésorerie futurs	2,76	3,69
Comparables boursiers	2,33	3,64

La fourchette de valeur d'une action Bull s'établit entre 1,80 et 4,50 euros. Ces bornes résultent du cours de bourse 6 mois et des objectifs de cours des analystes financiers. Les cours de bourse plus récents et les résultats des autres méthodes réduisent cette fourchette de valorisation.

Appréciation des valorisations proposées

Sur les méthodes mises en œuvre

Nous n'avons pas d'observations sur les méthodes écartées. Nous notons qu'une méthode de rendement n'est pas pertinente en l'absence distribution de dividende de Bull.

Concernant les méthodes mises en œuvre, nous observons que :

- La société Bull fait l'objet d'un suivi par 7 analystes. La méthode par référence aux cours cibles des analystes est une approche prospective puisqu'elle suggère des perspectives d'évolutions du cours de bourse dans les prochains mois en indiquant les valeurs par action anticipées par les analystes financiers. Nous avons étudié les notes d'analystes financiers émises après la publication des résultats semestriels jusqu'au jour de l'annonce de l'opération. La fourchette d'objectifs de cours est très étendue puisque la borne basse correspond à 60% du cours de bourse du jour précédant l'annonce de l'opération et la borne haute 150%. Les perspectives de Bull sont donc appréciées très différemment par les analystes financiers ;
- La méthode des multiples de sociétés comparables suppose de référencer un échantillon d'entreprises cotées comparables intervenant dans le même secteur d'activité. La méthode des comparables proposée retient comme référence 2 sociétés constructeurs de matériel informatique et 6 sociétés de services informatiques. En retenant une moyenne de multiples sur cet échantillon, le nombre de références introduites pour les deux segments d'activité a pour conséquence de pondérer l'activité services dans une proportion qui ne nous paraît pas caractériser Bull. A titre d'analyse préalable, nous avons engagé cette méthode sur la base des données au 10 décembre 2009 en équilibrant les deux groupes de référence : la fourchette de valeurs relatives par action s'établit à la borne haute présentée en la centrant sur les agrégats d'EBIT et d'EBITDA de Bull. Cette méthode présente cependant une limite importante en l'absence de sociétés vraiment comparables à Bull. Les constructeurs pris en référence présentent une taille et un profil de revenus fortement différents.

Ces deux méthodes permettent de préciser une fourchette de valorisation. Nous privilégions une analyse basée sur le cours de bourse et la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. La première est une référence incontournable au marché ; l'autre prend en compte les perspectives d'activité et la capacité du management à créer de la valeur et reflète sa valeur à long terme.

Sur l'application des méthodes et les valorisations en résultant

L'observation du cours de bourse permet d'apprécier la valorisation des deux sociétés du point de vue des marchés financiers. Les critères généralement admis pour apprécier la pertinence du cours de bourse sont le flottant et la liquidité du titre, ainsi que dans une moindre mesure, l'importance du suivi par les analystes financiers.

La société Bull est admise aux négociations sur le marché d'Euronext Paris. Elle présente un flottant de 65% environ au 2 octobre 2009 (source : site internet de la société) et fait l'objet de transactions régulières. Les taux moyens de rotation quotidienne du flottant sur 1 et 3 mois au jour précédent l'annonce de l'opération ressortent respectivement à 0,5 et 0,6%.

En privilégiant notre analyse sur les cours de bourse du dernier mois écoulé avant l'annonce de l'opération, car cette référence est la plus proche de la date de l'opération, la valeur de l'action Bull ressort dans une fourchette comprise entre 2,76 et 3,20 euros sur la base des cours minima et maxima relevés sur cette période et à 2,96 euros si l'on retient les cours pondérés par les volumes. Ces valeurs encadrent très correctement le cours au jour de l'annonce de l'opération et la valeur de l'action Bull retenue pour la rémunération de l'apport.

Concernant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, nos travaux se sont basés sur le plan d'affaires qui a été élaboré par le management de Bull. Il a été construit selon une approche bottom-up et un périmètre stand alone couvrant la période 2009-2014 avant prise en compte de synergies éventuelles liées à l'opération d'apport. Ce plan d'affaires a été soumis au Comité stratégique de Bull le 2 décembre 2009 et sera soumis au Conseil d'administration en février 2010. Contrairement à Amesys, le prolongement de la période explicite du plan d'affaires sur une période intermédiaire au-delà de 2014 ne se justifie pas du fait du taux de croissance observé à cette date.

Le coût des fonds propres proposé s'établit entre 10 et 12%. Nous avons introduit un Medaf basé sur la prime de risque de marché et le bêta propre à Bull puis introduit une prime de taille en considération de sa faible capitalisation boursière (source Ibbotson). Nous obtenons un coût des fonds propres supérieur à la borne haute proposée.

Le coût moyen pondéré des capitaux propres proposé pour Bull correspond au coût des fonds propres en l'absence d'endettement. Comme pour Amesys, cette option a pour effet de minimiser la valeur obtenue si le coût de la dette est plus faible que le coût des fonds propres. Bull présente une trésorerie nette positive qui inclut les opérations de cessions de créances sans recours et déconsolidées. Dans la méthode utilisée, il faut reconstituer le besoin en fonds de roulement ce qui entraîne une réduction de la trésorerie nette.

A titre d'étude de sensibilité, nous pouvons préciser qu'un endettement de 10% de la valeur des fonds propres, sur la base d'un spread indicatif de 3,0% sur le taux sans risque, augmente la borne haute de la fourchette de valeur de 0,16 à 0,23 euros.

Il convient enfin de tenir compte des éléments hors exploitation. Pour Bull, ces éléments concernent principalement les déficits reportables et la clause de retour sur l'abandon de créance consenti par l'Etat Français. Concernant les déficits reportables, les prévisions d'exploitation sont bénéficiaires, ce qui se traduira par la diminution du stock de déficits reportables. Il en découle un actif d'impôt dont la

valeur a été intégrée. De la même manière, les prévisions de résultats impliqueront le remboursement d'une partie de l'abandon consenti par l'Etat français. La dette en résultant a été prise en compte.

Selon nos estimations, la valeur de l'action Bull extériorisée par cette méthode encadre le cours de bourse au jour de l'annonce de l'opération.

Sur l'appréciation du caractère équitable

Le conseil d'administration de Bull a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'Amesys, lequel inclut les deux actionnaires de référence actuels de Bull, France Telecom et NEC. L'acquisition conclue entre Bull et Crescendo Industries est incidente pour les actionnaires minoritaires de Bull.

La rémunération de l'apport est basée sur une valeur de l'action Bull de 3,00 euros et une valeur d'Amesys de 111,2 millions d'euros.

Concernant la valorisation de Bull, la référence au cours de bourse est incontournable et constitue une source pertinente. La valeur retenue correspond au cours de bourse avant l'annonce de l'opération. Cette valeur est encadrée par les cours minimum et maximum du mois précédant l'annonce et très proche du cours moyen pondéré par les volumes 1 mois. De plus, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie encadre parfaitement le cours de bourse retenu.

La valeur d'Amesys retenue pour l'apport s'installe dans la fourchette de valeur que nous avons extériorisée par la méthode des comparables. Nous avons observé que les comparables présentent des taux de croissance anticipés plus faibles, ce qui permet de considérer cette fourchette de valeur relativement prudente. La valorisation par actualisation des flux de trésorerie futurs intègre plus correctement ce potentiel de croissance. Ce qui tend à montrer que la valeur retenue pour l'apport est plutôt conservatrice.

Par ailleurs, une comparaison des valeurs issue des méthodes par les flux et de la moyenne des méthodes privilégiées pour chacune des deux sociétés donnerait une rémunération de l'apport au moins égale à celle qui est envisagée.

Précisons que cette acquisition est relative sur l'EBIT et le résultat net dès 2010 pour les actionnaires de Bull tel que le mentionne le communiqué sur l'opération.

Nous pouvons en déduire que l'opération préserve les intérêts des actionnaires minoritaires de Bull.

5. Conclusion

- *Valeur des apports*

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 72 000 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

- *Rémunération des apports*

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 24 000 000 d'actions Bull est équitable.

Fait à Paris,

Le 24 décembre 2009

Le Commissaire aux apports

Michel Léger

ANNEXE 3.2.1

STATUT AU 30 JUIN 2009 DES PLANS DE STOCK OPTIONS DU GROUPE BULL

Plans d'options

Le Groupe a instauré des plans d'options les années suivantes : 2000, 2001, 2004, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Les plans sont décrits ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions de, février, juillet, octobre 2000 et juillet 2001

	Plan 2000	Plan 2000	Plan 2000	Plan 2001
Date d'assemblée	08/04/1998	13/04/2000	13/04/2000	13/04/2000
Date du conseil	10/02/2000	20/07/2000	26/10/2000	19/07/2001
Nombre d'options consenties à l'origine	3 296 650	381 136	344 000	27 500
dont aux membres du comité opérationnel	531 000	10 996	140 000	-
dont à Didier Lamouche	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1 121	966	74	5
dont membres du comité opérationnel	12	3	7	-
dont Didier Lamouche	-	-	-	-
Tranche				
Date de départ de l'exercice	10/02/2002	20/07/2004	26/10/2002	20/07/2004
Date d'expiration	10/02/2010	20/07/2010	26/10/2010	20/07/2011
Prix d'exercice en euro	35,70	38,70	& 29,70	19,80

		40,80		
Options levées au 30/06/09	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer				
au 30/06/2009 au nominal de 0,10 euro	98 693	1 551	1 119	-
dont par les membres du comité opérationnel	-	-	-	-
dont par Didier Lamouche	-	-	-	-

Le nombre total d'options restant à exercer au 30 juin 2009 au titre des plans 2000 à 2001 s'élève à 101 363 options, dont 0 options détenues par les membres du comité opérationnel. Il tient compte de l'ajustement opéré suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de juin-juillet 2004. Il en va de même pour les prix d'exercice indiqués. De plus ces chiffres tiennent compte du regroupement des titres par dix qui a eu lieu le 19 décembre 2006.

Plan d'options de souscription d'actions 2004

Le 2 décembre 2004, le conseil d'administration a décidé d'allouer 2 500 options (nominal des actions 0,01 euro) à l'ensemble des salariés du Groupe à l'exception de ceux qui ont participé à l'opération « Actionnaires et Partenaires ».

Ce plan a été consenti pour une période de 6 ans à compter du 17 décembre 2004. Le prix de souscription des actions a été fixé à 0,48 euro par action de 0,01 euro de nominal, ce qui correspond après regroupement par 10 des actions de la société à 4,80 euro par action de 0,10 euro de nominal.

Les bénéficiaires acquièrent leur droits par $\frac{1}{4}$ pendant 4 ans et ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année, à l'exception des bénéficiaires américains où l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire à chaque période anniversaire au fur et à mesure de la souscription des droits.

Le conseil a également décidé d'attribuer à Monsieur Didier Lamouche un plan de 1 000 000 d'options (nominal des actions 0,01 euro, soit 100 000 options sur actions « regroupées ») dans les mêmes conditions que le plan alloué à l'ensemble des salariés à l'exception d'une acquisition de droit accélérée en cas de départ.

Aucune option n'a été exercée au 30 juin 2009. Au total, 917 628 options ont été annulées. Au 30 juin 2009, il restait 908 622 options potentiellement exerçables, dont 100 000 par un membre du Comité Opérationnel, le Didier Lamouche.

Tableau récapitulatif du Plan 2004 (chiffres donnés sur la base du nominal des titres à 0,10 euro après regroupement des actions par dix)

	Plan 2004
Date d'assemblée	25/05/2004
Date du conseil	02/12/2004
Nombre d'options consenties à l'origine	1 826 250
dont aux membres du Comité Opérationnel	100 000
dont à Didier Lamouche	100 000
Nombre de bénéficiaires	6906
dont membres du Comité Opérationnel	1
dont Didier Lamouche	1
Tranches	A-B-C
Date de départ de l'exercice pour les tranches A et B	17/12/2008
Date de départ de l'exercice pour la tranche C (USA)	17/12/2005
Date d'expiration de l'exercice	17/12/2010
Prix d'exercice en euro (actions à 0,10 euro de nominal)	4,80
Nombre d'options restant à exercer au <u>30/06/09</u>	908 622
dont par les membres du Comité Opérationnel	100 000
dont par Didier Lamouche	100 000

Nombre de bénéficiaires	3680
dont membre du Comité Opérationnel	1
dont Didier Lamouche	1

Plan d'options de souscription d'actions de 2005

Ce plan résulte de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2004. Le plan est d'une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année, à l'exception des bénéficiaires américains où l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire à chaque période anniversaire au fur et à mesure de la souscription des droits.

Le conseil d'administration du 10 février 2005 a donné pouvoirs à son président pour attribuer jusqu'au conseil d'administration suivant, des stocks options à des personnes promues ou nouvellement recrutées. Ces attributions ont concerné 12 personnes et un nombre total de 2 950 000 options de souscription d'actions (nominal de 0,01 euro), soit 295 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 295 000 actions de 0,10 euro de nominal chacune. En cas d'exercice, les prix à payer par les bénéficiaires seront les suivants :

- 20 000 options ont été attribuées au prix de 6,10 euros par action de 0,10 euro de nominal,
- 85 000 options ont été attribuées au prix de 6,20 euros par action de 0,10 euro de nominal,
- 120 000 options ont été attribuées au prix de 6,40 euros par action de 0,10 euro de nominal,
- 20 000 options ont été attribuées au prix de 6,50 euros par action de 0,10 euro de nominal,
- 20 000 options ont été attribuées au prix de 6,80 euros par action de 0,10 euro de nominal,
- 30 000 options ont été attribuées au prix de 6,90 euros par action de 0,10 euro de nominal,
-

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale de calcul applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Le conseil d'administration du 21 juillet 2005 a attribué à 6 personnes un total de 1 400 000 options (nominal de 0,01 euro) soit 140 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 140 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. Le prix d'exercice de ces options est de 6,50 euros.

Par le conseil d'administration du 9 novembre 2005, 169 personnes ont reçu un total de 10 190 000 options de souscription d'actions (nominal de 0,01 euro), soit 1 019 000 options à 0,10 euro, donnant droit en cas d'exercice à 1 019 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. En cas d'exercice, les prix à payer par les bénéficiaires seront les suivants :

- 30 000 options ont été attribuées au prix de 8,40 euros par action de 0,10 euro de nominal,
- 989 000 options ont été attribuées au prix de 6,2 euros par action de 0,10 euro de nominal,
-

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale de calcul applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Tableau récapitulatif des Plans 2005 (chiffres donnés sur la base du nominal des titres à 0,10 euro après regroupement des actions par dix)

Au 30 juin 2009, aucune option de ce plan n'a été exercée. Au total, 198 750 options ont été annulées. Au 30 juin 2009, il reste 1 280 250 options potentiellement exerçables, dont 385 000 sont détenues par des membres du Comité Opérationnel, dont 0 sont détenues par Dider Lamouche

Plan 2005										
Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004	25/05/2004
Date du conseil	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	10/02/2005	21/07/2005	09/11/2005
Nombre d'options consenties à l'origine	20,000	10,000	20,000	85,000	115,000	5,000	15,000	140,000	989,000	30,000
dont aux membres du comité opérationnel	20,000	-	20,000	75,000	110,000	-	-	130,000	-	-
dont Didier Lamouche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	1	2	6	1	3	6	165	4
dont membres du Comité Opérationnel	1	-	1	1	5	-	-	5	-	-
dont Didier Lamouche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Date de départ de l'exercice	24/02/2009	03/04/2009	09/04/2009	26/05/2009	12/06/2009	12/06/2009	12/06/2009*	04/08/2009	23/11/2009	23/11/2006*
Date d'expiration	24/02/2011	03/04/2011	10/04/2011	26/05/2011	12/06/2011	12/06/2011	12/06/2011	04/08/2011	23/11/2011	23/11/2011
Prix d'exercice en euro	6,10	6,90	6,80	6,20	6,40	6,50	6,90	6,50	7,80	8,40
Options levées en 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 30/06/2009	1	1	1	2	5	-	-	6	128	-
dont membres du Comité Opérationnel	1	-	1	1	5	-	-	5	3	-
dont Didier Lamouche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 30/06/2009	20,000	10,000	20,000	85,000	115,000	5,000	15,000	140,000	857,750	12,500
dont membres du Comité Opérationnel	20,000	-	20,000	75,000	110,000	-	-	130,000	30,000	-
dont Didier Lamouche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

L'acquisition des droits se fait par quart chaque année; l'exercice et la cession sont libres au bout de la quatrième année

* bénéficiaires américains: l'exercice et la cession des droits acquis peut se faire fur et à mesure de l'acquisition des droits chaque anniversaire

Attribution d'options de souscription d'actions de 2006

En 2006, de nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées.

- 120 000 options lors du conseil d'administration du 21 février 2006, au prix de 10,15 euro par action nouvelle.
- 25 000 options lors du conseil d'administration du 9 mai 2006, au prix de 9,52 euro par action nouvelle.
- 15 000 options lors du conseil d'administration du 26 juillet 2006, au prix de 4,51 euro par action nouvelle
- 20 000 options lors du conseil d'administration du 18 octobre 2006, au prix de 4,39 euro par action nouvelle

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Aucune option n'a été exercée au 30 juin 2009. Au total, 15 000 options ont été annulées. Au 30/06/09, il restait 165 000 options potentiellement exerçables, dont 120 000 étaient détenues par des membres du Comité Opérationnel, dont 100 000 étaient détenues par le Didier Lamouche

Tableau récapitulatif des Plans 2006

	Plan 2006			
Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	17/05/2006	17/05/2006
Date du conseil	21/02/2006	09/05/2006	26/07/2006	18/10/2006
Nombre d'options consenties à l'origine	120 000	25 000	15 000	20 000
dont aux membres du comité opérationnel	100 000	0	0	20 000
dont à Didier Lamouche	100 000	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	3	1	1	1
Dont membres du comité opérationnel	1	0	0	1
Dont Didier Lamouche	1	0	0	0

Date de départ de l'exercice	08/03/2010	09/05/2010	11/08/2010	02/11/2010
Date d'expiration	08/03/2010	09/05/2012	11/08/2012	02/11/2012
Prix d'exercice en euro	10,15	9,52	4,51	4,39
Options levées au 30 juin 2009	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 30/06/09	120 000	25 000	-	20 000
dont par les membres du comité opérationnel	100 000	-	-	20 000
dont par Didier Lamouche	100 000	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	3	1	-	1
dont membres du comité opérationnel	1	-	-	1
dont Didier Lamouche	1	-	-	-

Attribution d'options de souscription d'actions de 2008

En 2008, 1 394 000 nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées lors du conseil d'administration du 14 février 2008 au prix de 2,89 euros par action nouvelle. Aucune option n'a été exercée au 30 juin 2009. Au total, 35 000 options ont été annulées. Au 30 juin 2009, il restait 1 359 000 options potentiellement exerçables, dont 585 000 étaient détenues par les membres du Comité Opérationnel et dont 150 000 étaient détenues par Didier Lamouche.

	Plan 2008
Date d'assemblée	17/05/2006
Date du conseil	14/02/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	1 394 000
- dont aux membres du Comité Opérationnel	585 000
- dont au Didier Lamouche	150 000

Nombre de bénéficiaires	58
- dont membres du Comité Opérationnel	10
- dont Didier Lamouche	1
Prix d'exercice en euro	2,89
Date de départ d'exercice	03/03/2012
Date d'expiration	03/03/2014
Options levées au 30/06/09	-
Nombre d'options restant à exercer au 30/09/09	1 359 000
- dont par les membres du Comité Opérationnel	585 000
- dont par Didier Lamouche	150 000
Nombre de bénéficiaires	56
- dont membres du comité opérationnel	11
- dont Didier Lamouche	1

Attribution d'options de souscription d'actions de 2009

En 2009, 200 000 nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées lors du conseil d'administration du 14 mai 2009 au prix de 1,38 euros par action nouvelle. Aucune option n'a été exercée au 30 juin 2009. Au 30 juin 2009, il restait 200 000 options potentiellement exerçables, dont 200 000 étaient détenues par les membres du Comité Opérationnel, dont 200 000 étaient détenues par Didier Lamouche.

	Plan 2009
Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	14/05/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000
- dont aux membres du Comité Opérationnel	200 000
- dont à Didier Lamouche	200 000
Nombre de bénéficiaires	1
- dont membres du Comité Opérationnel	1
- dont Didier Lamouche	1
Prix d'exercice en euro	1,38
Date de départ d'exercice	27/02/2013
Date d'expiration	03/03/2015
Options levées au 30/06/09	-
Nombre d'options restant à exercer au 30/09/09	200 000
- dont par les membres du Comité Opérationnel	200 000
- dont par Didier Lamouche	200 000

Nombre de bénéficiaires	1
- dont membres du comité opérationnel	1
- dont Didier Lamouche	1

Synthèse des plans d'options de souscription d'actions au 30 juin 2009 (actions de 0,10€ nominal)

	Plans 2000	Plan 2001	Plan 2004	Plans 2005	Plans 2006	Plan 2008	Plan 2009
Solde des options restant à lever	101 363	-	908 622	1 280 250	165 000	1 359 000	200 000
dont par les membres du Comité opérationnel	-	-	100 000	385 000	120 000	585 000	200 000
dont par Didier Lamouche	-	-	100 000	-	100 000	150 000	200 000

ANNEXE 3.2.8

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PERSPECTIVES DE RÉSULTATS DE BULL

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

A l'attention de Monsieur le Président-Directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels non courants et financiers et quote-part des sociétés associées (Ebit – les « prévisions ») de la société Bull pour l'exercice à clore le 31 décembre 2009, figurant dans la partie 3.2.8 du document d'information, établi à l'occasion de l'apport en nature par la société Crescendo Industries d'actions des sociétés Elexo, Amesys SAS et Amesys Conseil Montpellier.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du Règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la

conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Bull. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Bull pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document d'information par l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Deloitte & Associés

Vincent PAPAZIAN
Associé

Albert AIDAN
Associé

ANNEXE 4

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
FINANCIÈRES PRO FORMA**

BULL

Société Anonyme

Rue Jean Jaurès

78340 Les Clayes-sous-Bois

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les informations financières pro forma**

Périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

et du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

GRANT THORNTON
100, rue de Courcelles
75017 Paris

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

BULL

Société Anonyme
Rue Jean Jaurès
78340 Les Clayes-sous-Bois

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations financières pro forma

Périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008
et du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma relatives aux périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, préparées dans le cadre du document

d'information établi à l'occasion de l'apport en nature par la société Crescendo Industries d'actions des sociétés Elexo, Amesys SAS et Amesys Conseil Montpellier.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition par la société Bull de 68,33 % des actions de la société Elexo, 70 % des actions de la société Amesys SAS, 70 % des actions de la société Amesys Conseil Montpellier par voie d'apports effectués par Crescendo Industries, et de 31,67 % des actions de la société Elexo, 30 % des actions de la société Amesys SAS, 30 % des actions de la société Amesys Conseil Montpellier et 45 % des actions de la société Amesys Conseil par voie de cessions, aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Bull :

- au 31 décembre 2008, si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2008,
- au 30 juin 2009, si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2009.

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du Règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations pro forma. Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société BULL pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- cette base est conforme aux méthodes comptables utilisées par la société BULL pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note *Harmonisation des méthodes comptables retenues dans le cadre de l'établissement des informations financières pro forma et notes* qui précise que :

- la valeur des écarts d'acquisition a été calculée au 30 juin 2009 sans recalculer la juste valeur des actifs et passifs,

- la juste valeur des actions BULL à émettre en rémunération de l'apport de titres effectué par CRESCENDO INDUSTRIES ne sera connue qu'à la date de l'assemblée générale de BULL devant autoriser l'augmentation de capital,
- l'écart d'acquisition n'est donc pas celui qui sera affiché lors de la première consolidation.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document d'information auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 janvier 2010
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton
International

DELOITTE & ASSOCIÉS

Vincent PAPA ZIAN

Albert AIDAN

ANNEXE 5.1.3

INFORMATION FINANCIÈRE IFRS COMBINÉE DES SOCIÉTÉS APPORTÉES AU 30 JUIN 2009

Information financière IFRS combinée

Etat de la situation financière au 30 juin 2009, 31 décembre 2008, 30 juin 2008 et au 1^{er} janvier 2008

<i>(en milliers euros)</i>	Notes	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008	01.01.2008
ACTIF					
Autres immobilisations incorporelles	4.1	286	259	297	288
Immobilisations corporelles	4.2	1 406	1 327	1 320	1 463
Ecart d'acquisition	4.3	2 730	2 730	2 730	2 730
Autres actifs financiers non courants		249	236	185	217
Impôts différés actifs non courants	4.18	3 366	398	401	402
Crédit d'impôt recherche	4.6	0	0	1 654	594
Actifs non courants		8 037	4 949	6 587	5 694
Stocks et en-cours nets	4.4	3 808	3 497	3 380	2 728
Clients et comptes rattachés	4.5	35 924	40 041	34 190	41 503
Autres actifs courants	4.6	8 088	7 128	6 137	6 091
Céances d'impôt exigibles		877	982	1 506	1 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	3 476	4 565	1 644	4 692
Actifs courants		52 173	56 213	46 856	56 362
TOTAL ACTIF		60 210	61 162	53 443	62 056
PASSIF					
Capital	4.8	1 790	1 790	1 790	1 790
Réserves liées au capital		1 545	1 545	1 545	1 712
Réserves de conversion		0	0	0	0
Réserves consolidées		14 006	10 476	10 463	8 738
Résultat net de l'exercice part de l'ensemble combiné		4 472	6 391	1 263	4 916
Capitaux propres part de l'ensemble combiné		21 813	20 202	15 061	17 156
Intérêts minoritaires	4.9	1 047	1 575	1 291	1 767
Capitaux propres		22 860	21 777	16 352	18 923
Dettes financières non courantes	4.10	434	319	539	883
Provisions pour risques et charges non courantes	4.11	803	716	609	622
Avances sur commandes	4.12	986	1 427	1 144	2 671
Passifs non courants		2 223	2 462	2 292	4 176
Fournisseurs et autres créditeurs		8 418	10 462	6 730	9 352
Avances sur commandes	4.12	3 470	2 622	2 767	1 882
Dettes d'impôt exigibles		0	0	0	0
Produits constatés d'avance	4.13	0	0	1 196	4 041
Provisions pour risques et charges courantes	4.14	1 127	922	750	735
Autres passifs courants	4.15	20 772	19 347	21 495	18 975
Dettes financières courantes	4.10	1 339	3 569	1 861	3 972
Passifs courants		35 126	36 922	34 799	38 957
TOTAL PASSIF		60 210	61 161	53 443	62 056

Les notes annexes font partie intégrante de l'information financière combinée.

Information financière IFRS combinée

État du résultat global combiné au 30 juin 2009 et 2008 et au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30.06.2009 (6 mois)	30.06.2008 (6 mois)	31.12.2008 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	4.16	39 872	38 939	92 361
Coûts des produits et services rendus		-28 455	-27 740	-64 415
Marge brute		11 417	11 199	27 946
Frais de recherche et développement		0	0	0
Frais commerciaux		-5 240	-5 624	-11 677
Frais administratifs		-4 124	-4 140	-8 035
Résultat avant impôt et autres produits et charges opérationnels		2 053	1 435	8 234
Autres produits opérationnels		0	0	0
Autres charges opérationnelles		0	0	0
Résultat opérationnel		2 053	1 435	8 234
Résultat de change sur flux financiers		77	275	72
Charges de financement		-76	-142	-249
Produits de financement		3	74	92
Résultat avant impôt		2 057	1 642	8 149
Impôts sur les résultats	4.18	-532	-359	-1 438
Impôts différés	4.18	2 969	4	-3
Résultat net		4 494	1 287	6 708
Dont part de l'ensemble combiné		4 472	1 263	6 391
Dont part des minoritaires		22	24	317

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30.06.2009	30.06.2008	31.12.2008
Résultat net part de l'ensemble combiné		4 472	1 263	6 391
Nombre d'actions	4.8	122 000	122 000	122 000
Résultat par action en euro		36,7	10,4	52,4

Autres éléments du résultat global combiné au 30 juin 2009 et 2008 et au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30.06.2009	30.06.2008	31.12.2008
Résultat net de l'ensemble combiné		4 494	1 287	6 708
Variation des écarts actuariels		0	0	0
Variation des instruments de couverture		0	0	0
Autres variations		-5	0	0
Résultat global reconnu en capitaux propres		-5	0	0
Résultat global de l'ensemble combiné		4 489	1 287	6 708

Information financière IFRS combinée

Tableau de variation des capitaux propres combinés au 30 juin 2009 et 2008, au 1^{er} janvier 2008 et au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves liées au capital	Réserves de l'ensemble combiné	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part de l'ensemble combiné	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 1er janvier 2008	1 790	1 712	8 738	4 916	17 156	1 767	18 923
Affectation du résultat			4 916	-4 916	0		0
Distribution de dividendes			-3 300		-3 300	-180	-3 480
Opérations sur le capital					0		0
Résultat du 1er semestre				1 263	1 263	24	1 287
Variation de périmètre		-167	109		-58	-320	-378
Variation des réserves de conversion					0		0
Autres variations					0		0
Situation au 30 juin 2008	1 790	1 545	10 463	1 263	15 061	1 291	16 352
Affectation du résultat					0		0
Distribution de dividendes					0		0
Opérations sur le capital					0		0
Résultat du 2ème semestre				5 128	5 128	294	5 422
Variation de périmètre					0		0
Variation des réserves de conversion					0		0
Autres variations			13		13	-9	4
Situation au 31 décembre 2008	1 790	1 545	10 476	6 391	20 202	1 576	21 778
Affectation du résultat			6 391	-6 391	0		0
Distribution de dividendes			-2 900		-2 900	-450	-3 350
Opérations sur le capital					0		0
Résultat du 1er semestre				4 472	4 472	22	4 494
Variation de périmètre			39		39	-96	-57
Variation des réserves de conversion					0	-5	-5
Autres variations					0		0
Situation au 30 juin 2009	1 790	1 545	14 006	4 472	21 813	1 047	22 860

Les notes annexes font partie intégrante de l'information financière combinée.

Les variations de périmètre constatées au 30 juin 2008 pour un montant de -378 milliers d'euros correspondent pour i) -261 milliers d'euros à la sortie du périmètre de la société SACET au 1^{er} avril 2008 suite à la cession des titres et pour ii) -117 milliers d'euros à l'impact du rachat des minoritaires avant fusion. En 2008, Amesys SAS et Amesys Conseil ont procédé à des rachats d'actions ou de parts sociales chez certaines de leurs filiales qui n'étaient pas détenues à 100%. Ces rachats ont été réalisés pour permettre la mise en œuvre d'opérations de fusions simplifiées. Dans ce cadre, Amesys SAS et Amesys Conseil ont ainsi absorbé leurs filiales Artware ADS, Amesys Réseau Sécurité et Services, Digilog, I2E Industrie et I2E Telecom.

Les variations de périmètre constatées au 30 juin 2009 pour un montant de -57 milliers d'euros correspondent aux mouvements de périmètre de la période (Amesys Canada et Amesys Switzerland).

Information financière IFRS combinée

Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2009 et 2008 et au 31 décembre 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	30.06.2008	31.12.2008
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE D'OUVERTURE	4 565	4 692	4 692
Résultat net part de l'ensemble combiné	4 472	1 263	6 391
Résultat net part des intérêts minoritaires	22	24	317
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
- Amortissements	290	317	692
- Provisions	293	2	281
- Impôts différés	-2 969	-4	3
- Impôts sur les résultats	532	359	1 438
- Paiement effectués au titre de l'impôt sur les résultats	-427	-556	-1 072
- Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0	33	30
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Clients et comptes rattachés	4 117	7 313	1 462
- Autres actifs courants	-960	-46	-1 037
- Crédit d'impôt recherche	0	-1 060	594
- Stocks et en-cours	-311	-652	-769
- Fournisseurs et autres créditeurs	-2 044	-2 622	1 110
- Avances sur commandes	408	-641	-505
- Produits constatés d'avance	0	-2 846	-4 041
- Autres passifs financiers courants	1 424	2 520	372
- Autres variations	-47	-8	-103
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	4 800	3 396	5 163
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-396	-416	-750
Produits résultants de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Variation nette des autres actifs financiers	0	0	0
Incidence des variations de périmètre	-28	-93	-93
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-424	-509	-843
Variation nette des dettes financières non courantes	115	-344	-564
Variation nette des dettes financières courantes	-2 230	-2 211	-403
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 900	-3 300	-3 300
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-450	-180	-180
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-5 465	-6 035	-4 447
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE DE CLOTURE	3 476	1 544	4 565

Les notes annexes font partie intégrante de l'information financière combinée.

Notes annexes

Conseil SAS et toutes les entités de l'ensemble combiné s'adressent principalement aux marchés de la Défense & Aéronautique, des Télécoms, du Transport, de l'Energie & Industrie, de Réseau & Sécurité et de la Microélectronique. Environ 773 collaborateurs sont répartis dans toute la France ainsi qu'à l'étranger (Luxembourg, Canada, Allemagne et Suisse) afin d'offrir une large gamme de services à travers les domaines suivants : Ingénierie et intégration de systèmes complexes, Hardware/software, Développements de produits, Développement logiciel, Conseil en hautes technologies, Assistance

technique. Les principales activités de l'ensemble combiné vous sont présentées ci-dessous.

Transport

Dans le domaine du transport et de la logistique, l'ensemble combiné se positionne comme sous-systémier ou équipementier capable de répondre à une demande globale client, incluant la prise en compte des interfaces existantes, depuis les solutions de radiocommunications jusqu'aux applications logicielles distribuées et bases de données en passant par les lecteurs RFID au standard CALYPSO ou les terminaux de vente nomades.

Energie et industrie, Défense et aéronautique

L'ensemble combiné est aujourd'hui leader en électronique sécuritaire appliquée à l'aéronautique, à l'industrie et notamment au nucléaire grâce à la mise en place d'un système qualité adapté qui permet la réduction des risques, des délais, des coûts ainsi que la pérennisation des connaissances.

Réseau et sécurité

Face aux marchés extrêmement concurrentiels de la sécurité logicielle comme de la sécurité physique, chaque opérateur doit défendre son savoir-faire, ses projets, ses futurs axes de développements. Les attaques sont souvent physiques par intrusion dans les locaux même ou informatiques lors de piratage de réseaux, de serveurs ou de communications type e-mail. Grâce à sa forte expérience acquise dans le domaine militaire, l'ensemble combiné a développé des produits alliant la rigueur de sécurité et la convivialité d'une ergonomie moderne : SESAME en contrôle d'accès, CryptoWall © en sécurité informatique ou des logiciels de contrôle comportemental vidéo.

Telecom

L'ensemble combiné est un leader mondial dans la fabrication d'équipements de communication par satellite avec sa gamme "IPricot". Destinée aux entreprises qui ont besoin de contrôler la qualité de leurs flux d'information, la gamme "IPricot" de routeurs IP satellite optimise la livraison des données d'une façon personnalisée. Elle augmente la productivité en optimisant les flux, tout en maintenant des débits élevés et réduisant les coûts, grâce à une installation aisée, une fiabilité éprouvée et son contrôle à distance.

Conseil

L'ensemble combiné propose des prestations de conseils sur l'ensemble de ses métiers (Transport, Défense et Aéronautique, Télécom et Téléphonie Mobile, Energie et Industries, Sécurité). Son champ d'intervention s'étend de l'étude à la conception en passant par développement en informatique, électronique et microélectronique. L'ensemble combiné se positionne également comme un expert en matière d'externalisation de R&D.

1 – BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE COMBINÉE

1.1 – Objectif de l'information financière combinée et périmètre des sociétés combinées

Cette information financière combinée, établie par Amesys SAS, une filiale de la société Crescendo Industries SA, dans le cadre d'un projet de rapprochement des entités combinées avec une société tierce. Elle a été arrêtée par le Directoire de Crescendo Industries en date du 17 novembre 2009 et permet de présenter les données financières d'une combinaison constituée des comptes d'Amesys SAS, d'Amesys Montpellier et Elexo (les « Sociétés combinantes »), ainsi que de certaines de leurs filiales.

En l'absence de lien de participation entre elles, les Sociétés Combinantes ne peuvent pas établir de comptes consolidés. Elles ont donc préparés des comptes combinés regroupant les comptes des trois sociétés précitées et ceux des entités qu'elles contrôlent à l'exception des entités suivantes : Amesys Maroc, AMG et Amesys Hospitality qui sont détenues par Amesys SAS qui ne sont pas concernées par le rapprochement à l'origine de l'établissement de cette information financière combinée.

Amesys SAS est une société par actions simplifiée dont le siège social se situe en France, 1030 avenue de La Lauzière, 13100 Aix-en-Provence et qui est détenue à 100% par Crescendo Industries.

Amesys Montpellier est une société par actions simplifiée dont le siège social se situe en France, 605 rue Alfred Nobel, 34000 Montpellier et qui est détenue à 100% par Crescendo Industries.

Elexo est une société anonyme dont le siège social se situe en France, 20 rue de Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt et qui est détenue à 88% par Crescendo Industries.

Le périmètre de combinaison se présente comme suit :

Raison sociale	Numéro de Siret	Adresse	Capital social	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Amesys SAS	315 067 942 000 47	1030, Avenue de la Lauzière, Aix-en-Provence (13100)	1 372 041 €			N/A
Elexo	722 063 534 000 43	20, Rue de Billancourt, Boulogne-Billancourt (92100)	381 123 €			N/A
Amesys Montpellier	443 459 631 000 26	605, Rue Alfred Nobel, Montpellier (34000)	37 000 €			N/A
Amesys International	412 130 486 000 19	1030, Avenue de la Lauzière, Aix-en-Provence (13100)	457 347 €	98,45%	98,45%	Intégration Globale
Amesys Réseau Sécurité et Service	403 412 463 00040	20, Rue de Billancourt, Boulogne-Billancourt (92100)	5 590 515 €	99,77%	99,77%	Intégration Globale
Amesys Conseil	432 743 698 000 16	1030, Avenue de la Lauzière, Aix-en-Provence (13100)	40 000 €	55,00%	55,00%	Intégration Globale
Artware Benelux	NC	54, Boulevard Napoléon, 1ER L-2210 Luxembourg	15 000 €	95,00%	52,25%	Intégration Globale
Crescendo Gmbh	NC	NC	25 000 €	100,00%	55,00%	Intégration Globale
Amesys Canada Inc.	NC	NC	NC	10,20%	5,61%	Intégration Globale
Amesys Switzerland	NC	NC	NC	15,00%	8,25%	Intégration Globale

NC =

non communiqué.

La société Amesys Conseil est détenue à 45% par la société Crescendo Industries qui détient également 100% du capital d'Amesys Montpellier, 88% du capital d'Elexo et 100% du capital d'Amesys SAS.

Amesys Canada et Amesys Switzerland sont consolidées par intégration globale car, malgré un pourcentage de détention directe peu important, l'ensemble combiné détient le contrôle de fait de ces deux entités.

1.2 – Modalité de la combinaison

L'information financière combinée correspond à la combinaison des comptes statutaires des Sociétés Combinantes ainsi que des comptes consolidés du sous-groupe dont Amesys SAS est la société tête et qui comprend les sociétés Amesys Conseil, Amesys International, Amesys Réseau, Sécurité et Service, Artware Benelux, Crescendo Gmbh, Amesys Canada et Amesys Switzerland et Amesys SAS.

Les capitaux propres et le montant du capital social présentés dans cette information financière combinée correspondent respectivement à la somme des capitaux propres et du capital social des Sociétés Combinantes.

Les intérêts minoritaires présentés dans les comptes de l'ensemble combiné correspondent essentiellement à la participation de Crescendo Industries dans le capital d'Amesys Conseil (45%).

La valeur comptable des titres des sociétés détenues par les Sociétés Combinantes et qui ne sont pas partie au projet de rapprochement a été éliminée des capitaux propres combinés au début du premier exercice présenté.

1.3 – Référentiel Comptable

En l'absence de référence des comptes IFRS à la notion de comptes combinés, l'information financière combinée ne peut être présentée comme préparée en application des IFRS. Cependant, ces comptes ont été établis selon des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2009 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm, à l'exception des dispositions sur la consolidation d'IAS 27, ci-après désigné comme « le Référentiel Comptable ». Les dispositions d'IAS 33 et d'IFRS 8 n'ont pas été appliquées en application de l'exemption prévue par ces normes pour les entités non cotées.

L'ensemble combiné a par ailleurs appliqué aux comptes combinés les dispositions d'IFRS1 pour effectuer la transition des principes comptables applicables en France vers ceux du Référentiel Comptable au 30 juin 2009. La transition a été réalisée en date du 1er janvier 2008. Les informations requises par IFRS 1 sont présentées en note 5 (Contexte et organisation de la conversion aux IFRS).

2 – DETAIL DES REGLES DE COMPTABILISATION, D’EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES

L'information financière IFRS combinée a été établie selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur, conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009, l'ensemble combiné a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels,
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises,
- IFRIC 5 amendée (mai 2008) – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En outre, l'ensemble combiné n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2009 :

- IFRS 7 amendée – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers,
- IFRIC 9 & IAS 39 amendées – Réexamen des dérivés incorporés et instruments financiers : comptabilisation et évaluation,
- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 17– Distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 –Transfert d'actifs des clients,
- Amendements aux IFRS (avril 2009).

Le processus de détermination par l'ensemble combiné des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les comptes, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours.

L'information financière combinée est établie en euros (euro) et présentée en milliers d'euros; toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf mention contraire.

Toutes les sociétés de l'ensemble combiné clôturent au 31 décembre.

Recours à des hypothèses et estimations

Lors de l'établissement des états financiers combinés, la direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle et future à cette période. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée de la direction et sur diverses autres hypothèses qu'elle juge raisonnables au vu des circonstances et qui constituent le fondement de l'évaluation d'actifs et de passifs dont la valeur comptable n'est pas immédiatement déterminable d'après d'autres sources.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible qu'au moment du dénouement des opérations concernées, les résultats réels soient susceptibles de différer de ces estimations et d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

Les principales estimations et hypothèses relatives à des événements futurs et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours de l'exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous :

Dépréciation d'actifs non financiers et tests de dépréciation

L'ensemble combiné apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur, au moins une fois par an à date fixe, et à toute occasion, dès lors qu'existe un indice de perte de valeur. Les autres actifs non financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les indices mettent en évidence la possibilité que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management doit procéder à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retenir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs.

Impôts différés actifs

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que l'ensemble combiné disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale. La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 30 juin 2009 est de 2 995 milliers d'euros (0 milliers d'euros au 31 décembre 2008) et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif s'élève à 189 milliers d'euros (2 896 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'ensemble combiné a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La détermination du montant de ces provisions requiert de formuler des hypothèses et de retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant total des provisions pour risques et charges comptabilisées au 30 juin 2009 est de 1 930 milliers d'euros (1 638 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

Saisonnalité

L'activité de l'ensemble combiné est saisonnière puisqu'environ 60% du chiffre d'affaires est réalisé sur le second semestre de l'exercice (répartition 2008 entre les ventes du 1^{er} et du second semestre : 42/58). Cette saisonnalité marquée a un effet défavorable sur le résultat opérationnel.

IFRS 3 – Regroupement d'entreprises

L'écart d'acquisition représente la différence résiduelle après affectation à la juste valeur qui est constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation d'Amesys SAS, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, et ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, pour déterminer les pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'un écart d'acquisition est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, l'ensemble combiné comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Frais de recherche

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Frais de développement

Lorsqu'ils remplissent les critères d'activation prévus par la norme IAS 38, les frais de développement sont immobilisés. Les critères à retenir sont les suivants :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou à vendre,
- la démonstration que l'actif égenèrera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources permettant de réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels qui sont amortis sur trois ans.

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire pratiquée sur la durée d'utilité des actifs. Les installations techniques et les agencements sont amortis sur trois à dix ans, le matériel et outillage sur trois à cinq ans, le matériel de transport sur trois à cinq

ans et le mobilier et matériel de bureau sur trois à huit ans. La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le compte de résultat en charge par destination.

IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés en actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que si la vente est hautement probable et l'actif (ou groupes d'actifs destiné à être cédée est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan dans le délai d'un an à compter de sa classification en actif détenu en vue de la vente.

Les actifs non courants (et groupes d'actifs destinés à être cédés) classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Ces actifs ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

L'application de cette norme n'a pas eu d'effet sur l'information financière IFRS de l'ensemble combiné pour aucune des périodes présentées dans ce document.

IAS 17 – Contrats de location

Les biens pris en location dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes comptables décrits ci-dessus (IAS 16). La dette correspondante est enregistrée au passif sur les lignes dettes financières.

IAS 36 – Dépréciation des actifs

L'ensemble combiné procède au recensement des indicateurs de perte de valeur des actifs qui entraîneraient des tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie de l'actif. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget le plus récent approuvé par la Direction. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Le taux retenu par l'ensemble combiné pour la clôture des comptes du 1^{er} décembre 2008 et du 31 décembre 2008 s'élève à 10% et correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur. La valeur d'utilité comprend également une valeur terminale qui est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés à l'infini, déterminée sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle.

Pour les besoins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, les valeurs d'actifs sont regroupées par unité génératrice de trésorerie (UGT). L'ensemble combiné définit ses UGT conformément à la façon dont sont organisées les activités et analysés les résultats dans le reporting interne.

IAS 2 – Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du prix de revient (principalement selon le principe du premier entré, premier sorti) ou du prix du marché (valeur réalisable nette estimée). Le prix de revient des produits fabriqués comprend la matière, la main d'œuvre et les frais généraux. Le cas échéant, les charges résultant d'une sous-activité sont comptabilisées en coûts des produits et services vendus. Le prix de revient des matières premières et marchandises correspond quant à lui au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

IAS 18 – Produits des activités ordinaires

Les activités de l'ensemble combiné s'articulent autour de quatre pôles :

- une activité distribution qui consiste en l'achat / revente de marchandises,
- une activité de conception, de développement et de fabrication d'équipements,
- une activité de conseil consistant à réaliser, pour le compte de clients, des travaux d'assistance technique en régie (mise à disposition de personnel),
- une activité de prestations de services consistant à développer, pour le compte de clients, des produits et logiciels clés en main.

Les ventes de marchandises et d'équipements sont considérées comme étant réalisées lors de la mise à disposition du matériel.

Le chiffre d'affaire de l'activité conseil est quant à lui reconnu tous les mois tel que définies contractuellement (forfait horaire ou journalier).

En application de la norme IAS 11, les prestations de services sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du projet à la date de clôture. Le pourcentage d'avancement est déterminé par le coût des dépenses réalisées rapporté au coût total estimé du contrat du projet. Le chiffre d'affaires et les coûts correspondants sont révisés périodiquement et les éventuels ajustements sont pris en compte pour déterminer les éléments de calcul de la méthode de l'avancement des travaux. La créance partielle sur travaux non facturés ainsi déterminée est portée à l'actif du bilan en factures à établir au poste clients et comptes rattachés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative sur la recouvrabilité de la contrepartie due.

La perte anticipée sur les contrats déficitaires est constatée au compte de résultat dès qu'elle est identifiée et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison. A la clôture des comptes, la société procède à un certain nombre d'estimations pour déterminer le niveau de ses encours. Les deux principaux éléments ayant un impact significatif sur la valorisation des encours sont le pourcentage d'avancement des travaux et l'estimation du taux de marge attendu à la fin des contrats. La direction suit sur une base régulière l'évolution de ses marges sur contrats.

IAS 21 – Conversion

Les états financiers des sociétés étrangères inclus dans les états financiers combinés sont convertis selon les principes de la norme IAS 21 qui peuvent être résumés ainsi :

- les éléments d'actif et de passif ainsi que les amortissements correspondants sont

- convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- les comptes de résultat sont convertis au taux moyen mensuel.

Les écarts résultant de cette conversion sont enregistrés dans un compte intitulé "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en fin d'exercice au cours de clôture et les différences de change, réalisées ou latentes, résultant de la conversion des transactions en monnaies étrangères sont incluses dans le résultat de l'exercice.

IAS 19 – Avantages du personnel

L'ensemble combiné participe à des régimes de retraite et d'indemnités de départ en application des lois et pratiques des pays dans lequel il est implanté. L'ensemble combiné offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, l'ensemble combiné n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations (charges sociales) ; les cotisations sont comptabilisées en charges de la période à laquelle elles sont dues.

L'ensemble combiné comptabilise une provision au titre de son obligation de verser une indemnité de départ à la retraite lorsque les salariés quittent les sociétés qui constituent l'ensemble combiné. Cette obligation est estimée conformément à la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts entre ce qui était anticipé et la façon réelle dont se déroulent les engagements. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

L'ensemble combiné n'a pas mis en place de plans d'option de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel. L'application de la norme IFRS 2 est donc sans incidence sur l'information financière combinée.

IAS 12 – Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés dans les états financiers combinés selon les prescriptions de la norme IAS 12. Cette norme requiert l'enregistrement de charge ou de crédit d'impôt différé pour constater l'effet fiscal des différences de valorisation des actifs ou des passifs entre le compte de résultat combiné et les comptes préparés pour la détermination des impôts sur les bénéfices.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

Les crédits d'impôt recherche (CIR) dont bénéficie l'ensemble combiné sont comptabilisés en diminution du coût des produits et services vendus.

IAS 37 – Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'ensemble combiné a une obligation actuelle, légale ou implicite, à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources. Dans le cas des restructurations, une provision est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions courantes et non courantes, outre les provisions pour engagements relatifs aux régimes de retraite et pour avantages accordés à des employés, incluent principalement:

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers ou d'anciens salariés;
- les pénalités de retard à verser aux clients;
- les pertes à terminaison sur les contrats dont le prix de revient prévisionnel s'avère supérieur au chiffre d'affaires contractuel à la clôture de l'exercice.

-

Les provisions significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

IAS 32 et 39 – Instruments Financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils correspondent essentiellement à des SICAV et sont évalués à leur juste valeur, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Autres actifs financiers

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

L'ensemble combiné n'a pas identifié d'actifs financiers répondant aux caractéristiques d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance définis par la norme IAS 39.

Passifs financiers

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé, conformément à IAS 32 et à IAS 39, uniquement dans le cas où l'ensemble combiné transfère les flux de trésorerie de cet actif, perd le contrôle de l'actif ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif.

3 – VARIATION DE PERIMETRE

Entrées dans le périmètre

Les sociétés Amesys Canada et Amesys Switzerland sont inclus dans les comptes de l'ensemble combiné depuis le 1^{er} janvier 2009. Les impacts sur les comptes au 30 juin 2009 de la consolidation de ces deux sociétés ne sont pas significatifs.

Sorties du périmètre

La société SACET a été cédée le 7 avril 2008 pour un montant de 100 millions d'euros. Les impacts sur l'information financière combinée de cette cession sont peu significatifs.

4 – NOTES DETAILLEES

4.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 1er janvier 2008	Acquisitions	Cessions	Ecarts de change	Autres mouvements	Valeur brute au 31 décembre 2008
Concessions et brevets	1 423	124	- 348	0	-6	1 193
Total	1 423	124	- 348	0	-6	1 193

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amort. au 1er janvier 2008	Dotations	Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements	Amort. au 31 décembre 2008
Concessions et brevets	1 134	153	- 348	0	-5	934
Total	1 134	153	- 348	0	-5	934

Autres immobilisations incorporelles nettes	289					259
--	-----	--	--	--	--	-----

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31 décembre 2008	Acquisitions	Cessions	Ecarts de change	Autres mouvements	Valeur brute au 30 juin 2009
Concessions et brevets	1 193	82	0	0	0	1 275
Total	1 193	82	0	0	0	1 275

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amort. au 31 décembre 2008	Dotations	Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements	Amort. au 30 juin 2009
Concessions et brevets	934	55	0	0	0	989
Total	934	55	0	0	0	989

Autres immobilisations incorporelles nettes	259					286
--	-----	--	--	--	--	-----

4.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Acquisitions	Cessions	Ecart de	Autres	Valeur brute
	au 1er					au 31
	janvier			de	mouvements	décembre
	2008			change		2008
Terrains	46	0	0	0	-46	0
Constructions	217	0	0	0	-209	8
Installations	973	63	0	0	0	1 036
Autres	3 287	563	-625	0	-40	3 185
Total	4 523	626	-625	0	-295	4 229

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amort. au	Dotations	Reprises	Ecart de	Autres	Amort. au
	1er					au 31
	janvier			de	mouvements	décembre
	2008			change		2008
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	23	1	0	0	-21	3
Installations	752	82	-5	0	0	829
Autres	2 285	456	-621	0	-50	2 070
Total	3 060	539	-626	0	-71	2 902

Immobilisations corporelles nettes	1 463	1 327
---	--------------	--------------

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Acquisitions	Cessions	Ecart de	Autres	Valeur brute
	au 31					au 30 juin
	décembre			de	mouvements	2009
	2008			change		
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	8	0	0	0	0	8
Installations	1 036	8	-5	0	0	1 039
Autres	3 185	306	0	0	0	3 491
Total	4 229	314	-5	0	0	4 538

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amort. au	Dotations	Reprises	Ecart de	Autres	Amort. au
	31					au 30
	décembre			de	mouvements	juin
	2008			change		2009
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	3	1	0	0	0	4
Installations	829	29	-5	0	0	853
Autres	2 070	205	0	0	0	2 275
Total	2 902	235	-5	0	0	3 132

Immobilisations corporelles nettes	1 327	1 406
---	--------------	--------------

4.3 – ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition par entité s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette au 30 juin 2009	Valeur nette au 31 décembre 2008	Valeur nette au 1er janvier 2008
Amesys Conseil	2 691	2 691	2 691
Autres	39	39	39
Total	2 730	2 730	2 730

Comme prescrit par la norme IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, pour déterminer les pertes de valeur éventuelles.

Les tests de dépréciation mis en place au 1er janvier 2008 ainsi qu'au 31 décembre 2008 n'ont pas révélé de perte de valeur, et à ce titre aucune dépréciation n'a été enregistrée dans le compte de résultat combiné.

A la fin du premier semestre 2009, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été mis en place. Conformément à la norme IAS 36, un test de dépréciation sera mis en place au 31 décembre 2009.

4.4 – STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
Matières premières	2 257	2 367	1 996
Marchandises	351	609	136
En-cours de produits finis	611	260	347
En-cours de services	80	39	190
Produits intermédiaires et finis	800	585	379
Dépréciation	-291	-363	-320
Total	3 808	3 497	2 728

4.5-CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
Valeur brute	37 091	41 179	41 924
Dépréciation	-1 167	-1 138	-421
Total	35 924	40 041	41 503

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009
Créances non échues	30 841
Créances échues depuis moins de 6 mois	4 294
Créances échues entre 6 et 12 mois	376
Créances échues depuis plus de 12 mois	413
Valeur brute	35 924

Valeur des créances clients

La valeur nette comptable des créances clients, telle qu'elle est rapportée au bilan, reflète leur valeur de marché. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients dépréciées au 30 juin 2009 correspondent essentiellement à des clients en difficultés financières ayant fait l'objet d'une procédure de redressement.

Créances cédées aux factors

Le montant des créances cédées aux factors, qui n'ont pas pu faire l'objet d'une décomptabilisation comme nous l'avons précisé dans la note 2 de l'annexe « Principes et méthodes comptables », représente 2 508 milliers d'euros au 30 juin 2009 contre 3 918 milliers d'euros au 31 décembre 2008, 3 242 milliers d'euros au 30 juin 2008, et 3 885 au 1er janvier 2008.

4.6 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
Créances CIR	2 723	2 022	0
Compte courant Crescendo Industries	1 179	1 179	1 179
Autres	4 187	3 927	4 912
Total autres actifs courants	8 089	7 128	6 091

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
Créances CIR	0	0	554
Crédits d'impôt recherche	0	0	554

Les créances correspondant aux crédits d'impôt recherche d'un montant de 2 723 milliers d'euros au 30 juin 2009 comprennent 2 022 milliers d'euros de créances à court terme qui ont fait l'objet d'un règlement sur le second semestre 2009. Des évolutions législatives récentes destinées à soutenir les entreprises françaises pendant cette période de crise économique ont donné la possibilité aux sociétés françaises de se faire rembourser les crédits d'impôt recherche par anticipation. A ce titre, et à compter du 31 décembre 2008, les créances de CIR sont présentées en actifs courants et non plus en actifs non courants.

Les autres créances, d'un montant de 4 187 milliers d'euros, sont principalement composées de créances de TVA (crédit de TVA, TVA sur achats de biens et services...).

4.7 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
SICAV	2 449	2 621	3 230
Disponibilité	1 027	1 944	1 462
Total	3 476	4 565	4 692

4.8 – CAPITAL

Au 30 juin 2009, le capital de l'ensemble combiné est constitué de la façon suivante :

- 37 000 actions Amesys Montpellier d'une valeur nominale de 1 euro,
- 25 000 actions Elexo d'une valeur nominale de 15,25 euros,
- 60 000 actions Amesys SAS d'une valeur nominale de 22,87 euros.

Soit un total de 122 000 actions.

Toutes les actions émises sont intégralement libérées et aucune de ces actions n'est détenue par les entités combinantes.

Il n'a été procédé à aucune opération d'augmentation ou de réduction de capital depuis le 1er janvier 2008, date de transition aux IFRS.

L'ensemble combiné a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Au 30 juin 2009, le ratio d'endettement est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008	01.01.2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-3 476	-4 565	-4 692
Dettes financières non courantes	434	319	883
Dettes financières courantes	1 339	3 569	3 972
Endettement net	-1 703	-677	163
Capitaux propres	22 860	21 777	18 923
Ratio endettement net / capitaux propres	-7%	-3%	1%

4.9 - INTERETS MINORITAIRES

Au 30 juin 2009, les intérêts minoritaires correspondent essentiellement à la quote-part des résultats d'Amesys Conseil qui est détenue directement par Crescendo Industries à hauteur de 45%.

4.10 – DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
Emprunts	434	319	883
Dettes financières non courantes	434	319	883
Factors	1 222	2 294	2 576
Concours bancaires courants	117	1 275	1 396
Dettes financières courantes	1 339	3 569	3 972
Dettes financières total	1 773	3 888	4 855

L'ensemble des dettes financières est libellé en euro.

Aucun des emprunts et dettes sur contrat de crédit bail ne comprend de taux d'intérêt variable.

4.11 – PROVISIONS NON COURANTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 1er janvier 2008	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montant au 31 décembre 2008
Engagement retraite	622	313	-10	-296	629
Autres	0	87	0	0	87
Total	622	400	-10	-296	716

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 31 décembre 2008	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montant au 30 juin 2009
Engagement retraite	629	782	0	-608	803
Autres	87	0	-87	0	0
Total	716	782	-87	-608	803

Les provisions non courantes sont essentiellement composées des engagements retraite. Comme présenté dans la note 2 de l'annexe « Principes et méthodes comptables », l'ensemble combiné provisionne son obligation au titre des régimes à prestations définies dont bénéficient ses salariés. Ces engagements sont le plus souvent liés à des conventions collectives signées avec les salariés et qui concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou des indemnités de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

L'évaluation de ces engagements est réalisée conformément à la méthode des unités de crédit projetées, et les principales hypothèses retenues sont présentées ci-dessous :

- Taux de progression des salaires : de 4,6% à 6% en fonction de la catégorie,

- Mode de départ et âge de départ à la retraite : départ à l'initiative du salarié (de 61 à 63 ans en fonction de la catégorie),
- Taux d'actualisation : 4,65 %,
- Taux de turn-over : courbe de croissance décroissante par âge et nulle à partir de 55 ans avec un taux moyen de 11%,
- Taux de charges sociales : 46,86%.

4.12 – AVANCES SUR COMMANDES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
A plus de 12 mois	986	1 428	2 671
A moins de 12 mois	3 470	2 620	1 882
Avances sur commandes	4 456	4 048	4 553

Ces avances sont des paiements qui sont réglés lors de la prise de commandes et qui sont ensuite imputés sur les factures émises au fur et à mesure que les prestations sont délivrées.

4.13 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Dans le cadre des contrats de prestations de services, pour lesquels le chiffre d'affaire est reconnu selon la méthode à l'avancement, le calendrier de facturation peut ne pas être en phase avec l'avancement des travaux. Lorsque la facturation est insuffisante, l'ensemble combiné enregistre des factures à établir. Et lorsque la facturation est trop importante par rapport à l'avancement des travaux, l'ensemble combiné enregistre des produits constatés d'avance.

4.14 – PROVISIONS COURANTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 1er janvier 2008	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montant au 31 décembre 2008
Pertes à terminaison	0	86			86
Pénalités de retard	288	237	-138		387
Autres	447	58	-39	-17	449
Total	735	381	-177	-17	922

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 31 décembre 2008	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montant au 30 juin 2009
Pertes à terminaison	86				86
Pénalités de retard	387	203	-11	-46	533
Autres	449	96	-25	-12	508
Total	922	299	-36	-58	1 127

Les autres provisions courantes, d'un montant de 508 milliers d'euros au 30 juin 2009, correspondent essentiellement à des litiges prud'homaux et à un litige avec un ancien bailleur de la société ELEXO. Le montant de la provision figurant dans les comptes au 30 juin 2009 s'élève à 239 milliers d'euros et correspond aux sommes réclamées par le bailleur.

4.15 – AUTRES PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 31 décembre 2008	Valeur au 1er janvier 2008
Dettes fiscales et sociales	15 972	15 164	15 312
Compte courant Crescendo Industries	4 800	2 197	2 866
Autres	0	1 986	797
Total	20 772	19 347	18 975

4.16 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires se décomposent par entités combinantes de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 30 juin 2008	Valeur au 31 décembre 2008
Amesys Montpellier	2 920	4 247	8 032
Elexo	4 852	4 601	12 096
Amesys SAS	32 100	30 091	72 233
Total net	39 872	38 939	92 361

Le chiffre d'affaires d'Amesys SAS correspond à la somme des chiffres d'affaires des sociétés Amesys SAS, Amesys Conseil, Amesys International, Amesys Réseau Sécurité et Service, Artware Benelux, Crescendo GmbH, Amesys Canada et Amesys Switzerland.

4.17 – EFFECTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 30 juin 2008	Valeur au 31 décembre 2008
Nombre d'employés	773	754	772
Total	773	754	772

4.18 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'ensemble combiné est assujéti à l'impôt sur les bénéfices conformément à la législation fiscale en vigueur. Les sociétés Amesys Montpellier, Amesys SAS, Amesys International, Amesys Réseau Sécurité et Service et Amesys Conseil font partie d'un groupe fiscal dont la société tête de groupe est Crescendo Industries.

Les impôts différés actifs et passifs se détaillent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 1er janvier 2008	Impact sur le résultat	Impact des variations de taux d'impôt	Autres	Valeur au 31 décembre 2008
Déficits reportables	0	0	0	0	0
Indemnité de départ à la retraite	105	106	0	0	211
Provision pour congés payés	26	-1	0	0	25
Organic	61	-1	0	0	60
Participation	40	43	0	0	83
Impôts différés des filiales absorbées	119	-119	0	0	0
Autres	51	-32	0	0	19
Total impôts différés	402	-4	0	0	398
Dont impôts différés actifs	402				398
Dont impôts différés passifs	0				0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 31 décembre 2008	Impact sur le résultat	Impact des variations de taux d'impôt	Autres	Valeur au 30 juin 2009
Déficits reportables	0	2 995	0	0	2 995
Indemnité de départ à la retraite	211	-9	0	0	202
Provision pour congés payés	25	31	0	0	56
Organic	60	-34	0	0	26
Participation	83	-64	0	0	19
Autres	19	49	0	0	68
Total impôts différés	398	2 968	0	0	3 366
Dont impôts différés actifs	398				3 366
Dont impôts différés passifs	0				0

La preuve d'impôt se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 30 juin 2008	Valeur au 31 décembre 2008
Résultat avant impôt et CIR	1 356	568	6 001
Impôt théorique	452	189	2 000
Utilisation de reports déficitaires non activés	0	0	-635
Reports déficitaires non activés par prudence	63	77	0
IFA	0	18	18
Activation des reports déficitaires	-2 995	0	0
Impact des variations de taux d'impôt	0	0	0
Autres dont différences permanentes	43	71	58
Total impôt	-2 437	355	1 441
Dont impôts courants	532	359	1 438
Dont impôts différés	-2 969	-4	3
	-2 437	355	1 441

Impôts différés

Les déficits fiscaux reportables de la société Amesys Réseau Sécurité et Service (ex Ipricot) ont été activés au cours du 1er semestre 2009. L'actif d'impôts différés correspondant s'élève à 2 995 milliers d'euros, soit 33,33% des déficits fiscaux de la société qui n'ont pas été utilisés au 30 juin 2009.

La reconnaissance de cet actif s'explique par une amélioration de la rentabilité de la société et une meilleure visibilité de l'activité à moyen terme. Le gain de contrats significatifs au cours de l'année 2009 devrait permettre à la société d'utiliser l'intégralité de ses déficits fiscaux au cours des 3 à 4 prochaines années.

Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche (CIR) dont bénéficie l'ensemble combiné sont présentés en moins du coût des produits et services vendus. Les crédits d'impôt recherche dont a bénéficié l'ensemble combiné se sont élevés à 701 milliers d'euros au 30 juin 2009, à 1 074 milliers d'euros au 30 juin 2008 et à 2 148 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.20 - TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES APPARENTEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 30 juin 2009	Valeur au 30 juin 2008	Valeur au 31 décembre 2008
Ventes aux parties liées	28	26	56
Achats auprès des parties liées	1 422	1 288	2 668
Dividendes et autres produits de participation	0	0	0
Intérêts et charges financières	20	45	100
Créances sur les parties liées	4 779	4 339	4 183
Dettes envers des parties liées	4 800	4 508	2 197
Crédit d'impôt recherche	0	1 654	0
Céances d'impôt exigibles	877	1 506	982
Comptes courants Crescendo Industries (présentés en Autres actifs courants)	1 179	1 179	1 179
Créances CIR (présentés en Autres actifs courants)	2 723	0	2 022
Total créances sur les parties liées	4 779	4 339	4 183

Les relations avec les parties liées, et en particulier avec Crescendo Industries, concernent deux types

de convention : une convention de management et une convention d'intégration fiscale.

Selon les termes de la convention d'assistance financière, administrative et commerciale (convention de management), Crescendo Industries refacturent aux entités qui composent l'ensemble combiné des frais de direction qui correspondent essentiellement aux salaires des dirigeants et autres frais fixes. Le montant des refacturations annuelles représente 3% du chiffre d'affaires réalisé par chaque entité.

La convention d'intégration fiscale mis en place par Crescendo Industries, et qui concernent les sociétés françaises détenues à plus de 95%, prévoit que chaque filiale enregistre une charge d'impôt comme si elle n'appartenait pas au groupe fiscal. Les économies d'impôt réalisées par Crescendo Industries, qui ne sont pas liées à l'utilisation des déficits, sont conservées par les filiales. Celles liées à l'utilisation des déficits sont conservées par Crescendo Industries. La convention ne prévoit pas d'indemnisation des filiales en cas de sortie du groupe d'intégration.

4.21 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2008, les engagements donnés au titre de la garantie clients représentaient 275 milliers d'euros et 1 200 milliers de dirhams marocains. Au 30 juin 2009, ces mêmes engagements représentent 200 milliers d'euros et 1 500 milliers de dirhams marocains.

Aucun autre engagement n'a été donné ou reçu par les sociétés de l'ensemble combiné.

4.22 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres des organes d'administration et de direction de l'ensemble combiné sont rémunérés par la société Crescendo Industries. Ces rémunérations, tout comme d'autres frais généraux, sont ensuite refacturées à chaque société de l'ensemble combiné par le biais d'une convention de management.

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les rémunérations brutes hors charges sociales des membres des organes d'administration et de direction supportées par Crescendo Industries :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en natures	Engagement d'indemnité de départ en retraite	Total
Au 30 juin 2009	262	109	0	0	371
Au 30 juin 2008	284	69	0	0	353
Au 31 décembre 2008	520	165	0	0	685

La convention de management ne prévoit pas de refacturation des indemnités de départ à la retraite que Crescendo Industries pourrait être amenée à verser aux membres des organes d'administration et de direction. Si tel est le cas, les indemnités versées resteraient à la charge de Crescendo Industries.

4.23 – REMUNERATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison s'est élevé à 99 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

4.24 – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers de l'ensemble combiné sont les dettes fiscales et sociales, les dettes fournisseurs, les avances sur commandes, les découverts bancaires, les dettes vis-à-vis des factors et les comptes courants Crescendo Industries. Et les principaux actifs financiers sont les créances clients, les crédits d'impôt recherche, les VMP et les comptes courants Crescendo Industries.

La politique de gestion des risques est présentée ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

Le très faible endettement ne fait pas naître de risque de taux d'intérêt pour l'ensemble combiné. Au 30 juin 2009, les emprunts et dettes sur contrats de crédit bail représentaient 434 milliers d'euros. Compte tenu du faible risque de taux, l'ensemble combiné n'a pas souhaité mettre en place de contrat de couverture.

Risque de crédit

L'exposition de l'ensemble combiné au risque de défaillances des clients étant très limité, il n'a pas été

mis en place de contrat d'assurance crédit. Au 30 juin 2009, le total des créances clients dépréciées s'élève à 1 167 milliers d'euros sur un total de créances clients de 37 091 milliers d'euros.

Risque de liquidité

L'ensemble combiné a mis en place un contrat d'affacturage qui lui permet de bénéficier de lignes de financement d'un montant qui peut atteindre la totalité du poste clients. Au 30 juin 2009, le montant des créances cédées s'est élevé 2 508 milliers d'euros et les sommes reçues des factors à 1 812 milliers d'euros (sur un poste clients de 37 091 milliers d'euros en valeur brute).

L'ensemble combiné bénéficie également de lignes de découverts bancaires qui ont été utilisées à hauteur de 117 milliers d'euros au 30 juin 2009 sur un montant total autorisé de 2 700 milliers d'euros.

Risque de change

Le chiffre d'affaires facturé en devises étrangères est quasi nul. Les achats en devises sont plus significatifs mais l'ensemble combiné n'a pas souhaité mettre en place de contrat de couverture. Le montant des achats réceptionnés en devises s'élève 3 418 milliers de dollars au 30 juin 2009.

4.25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif ne s'est produit postérieurement au 30 juin 2009.

5 – CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA CONVERSION AUX IFRS

Comme expliqué dans la note 1 de l'annexe, cette information financière combinée, a été établie par Amesys SAS dans le cadre d'un projet de rapprochement.

S'agissant d'une première adoption, cette information financière combinée a été préparée conformément à la norme IFRS 1. La date de transition retenue a été fixée au 1^{er} janvier 2008. Les options retenues et les exemptions utilisées dans le cadre de cette norme IFRS 1 sont commentées ci-après norme par norme.

IAS 19 – Avantages du personnel

Première adoption

L'application de la norme IAS 19 est restée sans effet sur les états financiers de l'ensemble combiné car la société a décidé d'enregistrer des écarts actuariels en charges.

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Première adoption

L'ensemble combiné n'a pas souhaité opter pour la réévaluation à leur juste valeur des immobilisations corporelles figurant dans le bilan d'ouverture. Les immobilisations corporelles ont ainsi été présentées en application de la méthode du coût historique amorti.

IFRS 3 – Regroupement d'entreprises

Première adoption

En application de la norme IFRS 1, l'ensemble combiné a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises réalisés antérieurement à la date de transition (soit avant le 1^{er} janvier 2008). En conséquence, la norme sur les regroupements d'entreprises n'est appliquée que pour les regroupements réalisés postérieurement au 1^{er} janvier 2008. Ainsi, aucun retraitement n'a été effectué rétrospectivement sur les écarts d'acquisition historiques. La valeur des écarts d'acquisition présentés dans le bilan d'ouverture correspond à la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition tels qu'ils étaient déterminés dans le référentiel 99-02 à cette date.

IAS 32 et 39 – Instruments Financiers

Première adoption

Les créances clients de l'ensemble combiné qui ont été cédées à des établissements financiers dans le cadre d'un contrat d'affacturage ne peuvent pas être décomptabilisées dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages n'est pas transférée. En cas de défaillances du client, les établissements financiers rétrocèdent les créances ayant fait l'objet d'un tirage.

Dans les comptes consolidés publiés par le groupe Crescendo Industries (comptes consolidés établis conformément au règlement n°99-02 du Comité de Réglementation Comptable) les créances cédées aux établissements financiers par l'ensemble combiné étaient décomptabilisées.

Principaux impacts de la transition

Les principales incidences de la conversion aux IFRS sont présentées ci-dessous :

	31.12.08 - Normes françaises (*)	Retrait. IFRS	31.12.08 - Comptes IFRS	01.01.08 - Normes françaises (*)	Retrait. IFRS	01.01.08 - Comptes IFRS
<i>(en milliers euros)</i>						
ACTIF						
Autres immobilisations incorporelles	259		259	288		288
Immobilisations corporelles	1 327		1 327	1 463		1 463
Écarts d'acquisition	2 506	224	2 730	2 730		2 730 (1)
Autres actifs financiers non courants	236		236	217		217
Impôts différés actifs non courants	398		398	402		402
Crédit d'impôt recherche	0		0	594		594
Actifs non courants	4 725	224	4 949	5 694	0	5 694
Stocks et en-cours nets	3 497		3 497	2 728		2 728
Clients et comptes rattachés	36 122	3 919	40 041	37 618	3 885	41 503 (2)
Autres actifs courants	8 753	-1 625	7 128	7 400	-1 309	6 091 (2)
Céances d'impôt exigibles	982		982	1 348		1 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 565		4 565	4 692		4 692
Actifs courants	53 919	2 294	56 213	53 786	2 576	56 362
TOTAL ACTIF	58 644	2 518	61 162	59 480	2 576	62 056

	31.12.08 - Normes françaises (*)	Retrait. IFRS	31.12.08 - Comptes IFRS	01.01.08 - Normes françaises (*)	Retrait. IFRS	01.01.08 - Comptes IFRS
<i>(en milliers euros)</i>						
PASSIF						
Capital	1 790		1 790	1 790		1 790
Réserves	1 545		1 545	1 712		1 712
Réserves de conversion	0		0	0		0
Réserves consolidées	10 476		10 476	8 738		8 738
Résultat consolidé part de l'ensemble combiné	6 167	224	6 391	4 916		4 916 (1)
Capitaux propres part de l'ensemble combiné	19 978	224	20 202	17 156	0	17 156
Résultat consolidé part des intérêts minoritaires	318		318	879		879
Réserves de conversion par des intérêts minoritaires	0		0	0		0
Intérêts minoritaires	1 257		1 257	888		888
Capitaux propres	21 553	224	21 777	18 923	0	18 923
Dettes financières non courantes	319		319	883		883
Provisions pour risques et charges non courantes	716		716	622		622
Avances sur commandes	1 427		1 427	2 671		2 671
Passifs non courants	2 462	0	2 462	4 176	0	4 176
Fournisseurs et autres crédeurs	10 462		10 462	9 352		9 352
Avances sur commandes	2 622		2 622	1 882		1 882
Dettes d'impôt exigibles	0		0	0		0
Produits constatés d'avance	0		0	4 041		4 041
Provisions pour risques et charges courantes	922		922	735		735
Autres passifs financiers courants	19 347		19 347	18 975		18 975
Dettes financières courantes	1 275	2 294	3 569	1 396	2 576	3 972 (2)
Passifs courants	34 628	2 294	36 922	36 381	2 576	38 957
TOTAL PASSIF	58 644	2 518	61 161	59 480	2 576	62 056

* référentiel : règlement n°99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Les retraitements réalisés sur le bilan combiné correspondent (1) à l'annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition constaté dans les comptes publiés et (2) aux créances cédées aux établissements financiers qui ne peuvent pas faire l'objet d'une décomptabilisation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.08 - Normes françaises (*)	Retrait. IFRS	31.12.08 - Comptes IFRS
Produits des activités ordinaires	92 361		92 361
Coûts des produits et services rendus	-67 206	2 149	-65 057 (1)
Marge brute	25 155	2 149	27 304
Frais de recherche et développement	0		0
Frais commerciaux	-11 317	-206	-11 523 (2)
Frais administratifs	-7 542		-7 542
Résultat avant impôt et autres produits et charges opérationnels	6 296	1 943	8 239
Autres produits opérationnels	0		0
Autres charges opérationnelles	-5		-5
Résultat opérationnel	6 291	1 943	8 234
Résultat de change sur flux financiers	72		72
Charges de financement	-249		-249
Produits de financement	92		92
Résultat exceptionnel	-206	206	0 (2)
Résultat avant impôt	5 995	2 149	8 144
Impôts sur les résultats	711	-2 149	-1 438 (1)
Impôts différés	-3		-3
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	-224	224	0 (3)
Résultat net	6 479	224	6 703
Dont part du l'ensemble combiné	6 167	224	6 391
Dont part des minoritaires	312	0	312

* référentiel : règlement n°99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

(1) Le crédit d'impôt recherche a été reclassé en réduction des coûts des produits et services rendus.

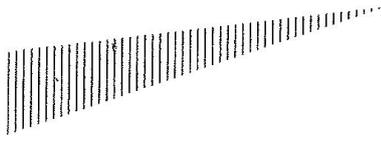
(2) Le résultat exceptionnel a été reclassé en résultat opérationnel.

(3) La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition a été annulée.

Crescendo Industries

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur l'information financière IFRS combinée au 30 juin 2009, au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2008 des sociétés Elexo, Amesys Montpellier et du sous-groupe Amesys S.A.S. hors Amesys Maroc, AMG et Amesys Hospitality

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG

Ernst & Young Audit
408, avenue du Prado
B.P. 116
13267 Marseille cedex 08
Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

Crescendo Industries

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur l'information financière IFRS combinée au 30 juin 2009, au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2008 des sociétés Elexo, Amesys Montpellier et du sous-groupe Amesys S.A.S. hors Amesys Maroc, AMG et Amesys Hospitality

Au Directoire de Crescendo Industries,

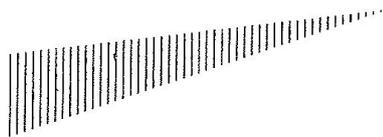
En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Crescendo Industries et en réponse à votre demande dans le cadre du projet de rapprochement avec une société tierce des sociétés Elexo, Amesys Montpellier et du sous groupe Amesys S.A.S. hors Amesys Maroc, AMG et Amesys Hospitality, nous avons effectué un audit des informations IFRS combinées au 30 juin 2009, au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2008 de celles-ci, établies sur une base de préparation décrite dans la note 1 des annexes, telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Ces Informations Financières IFRS Combinées ont été établies sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Informations Financières IFRS Combinées.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Informations Financières IFRS Combinées ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Informations Financières IFRS Combinées. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des Informations Financières IFRS Combinées. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Informations Financières IFRS Combinées au 30 juin 2009, au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2008 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la base de préparation décrite dans la note 1 de l'annexe.

SAS à capital variable
344 305 315 R.C.S. Marseille
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'exercice comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Marseille P.A.C.A.
Siège social : 11, allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 .3 de l'annexe qui précise que les Informations Financières IFRS Combinées ont été établies en conformité avec les règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, à l'exception des dispositions sur la consolidation de la norme IAS 27.

Marseille, le 21 décembre 2009

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Jérôme Magnan

Attestation de la personne responsable de l'Annexe 5.1.3

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans les Chapitres 5.1 et 5.3 et dans l'annexe 5.1.3 du présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu d'Ernst & Young une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes contenues dans l'annexe 5.1.3 du présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de cette annexe. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières combinées figurant dans le présent document à l'annexe 5.1.3 ont fait l'objet d'un rapport du contrôleur légal figurant en annexe 5.1.3 dudit document qui contient une observation sur les dispositions sur la consolidation de la norme IAS 27.»

Monsieur Philippe VANNIER,

Président du directoire de CRESCENDO INDUSTRIES